

CORENTIN CANEVET

UNIVERSITÉ DE HAUTE-BRETAGNE

# LA COOPERATION AGRICOLE EN BRETAGNE



CLODENTY CAUVEY  
Université de Haute Bretagne

**LA COOPERATION AGRICOLE  
EN BRETAGNE**

LA COOPERATION  
AGRICOLE  
EN  
BRETAGNE  
ETUDE SOCIOLOGIQUE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRETAGNE

17, rue de la République - 29200 BREST

CORENTIN CANEVET  
Université de Haute Bretagne

**LA COOPERATION  
AGRICOLE  
EN  
BRETAGNE**  
ETUDE GEOGRAPHIQUE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRETAGNE

22, Saint Briec 10, rue Vicairie

LA COOPERATION  
AGRICOLE  
EN  
BRETAGNE  
ETUDE GEOGRAPHIQUE

La coopération agricole, phénomène géographique? Son étude a jusqu'ici intéressé principalement juristes, économistes et sociologues. Parmi les 4383 titres d'ouvrage et d'articles recensés par P. Houée dans sa monumentale bibliographie sur la coopération et les organisations agricoles françaises, la contribution des géographes apparaît limitée. Sans doute, les travaux de géographie régionale accordent généralement attention à cette forme d'organisation dont les incidences sont nombreuses sur tout le milieu rural. Mais C. Canévet a le mérite d'être l'un des premiers à considérer la coopération agricole comme un phénomène géographique, à l'étudier en tant que tel et par là sa thèse de 3<sup>e</sup> cycle fera date.

Un phénomène géographique est cartographiable. La surabondance de l'illustration cartographique justifie l'intervention du géographe dans l'analyse de la coopération. Les aires d'influence des coopératives, le réseau des dépôts, des installations de vente, de transformation, les courants de circulation se matérialisent sur la carte, instrument-clé d'analyse du géographe.

Pour celui-ci, la coopération n'apparaît plus seulement comme une entité juridique, humaine et économique. Elle marque profondément la mentalité et les attitudes des exploitants; leur système de production, leur organisation technique, l'aménagement des bâtiments, la mise en valeur des terres: c'est tout le milieu rural qui porte la marque de la coopération et l'opposition entre les secteurs « dynamiques » et les autres en constitue le meilleur témoignage. Phénomène géographique parce que cartographiable, la coopération l'est aussi par sa complexité même, par son empreinte sur le milieu. Après une phase d'analyse, l'esprit géographique s'attache à donner une vue synthétique du phénomène complexe que constitue la mutation des campagnes.

La Bretagne se prêtait particulièrement bien à une telle démonstration. Les étonnantes transformations de la vie rurale qui la caractérisent depuis vingt ans sont en rapport étroit avec un mouvement coopératif qui, après avoir marqué un net retard par rapport à d'autres régions, se manifeste ici avec un dynamisme extraordinaire. Pour une large part la coopération a provoqué ces transformations qui ont fait de la Bretagne un des premiers fournisseurs européens de légumes, de produits avicoles et laitiers, de porcs, de viande bovine.

Ce passage d'une agriculture traditionnelle, orientée vers l'autoconsommation, aux formes les plus avancées de l'agriculture commerciale suscite l'intérêt des firmes capitalistes, des grandes entreprises multinationales. Elles auraient volontiers utilisé l'intégration, nécessité technique, pour transformer les agriculteurs bretons en travailleurs à façon, si la coopération n'avait fourni une alternative.

Mais dans le contexte politique et économique actuel, les coopératives doivent elles-mêmes s'adapter à la situation dominante des firmes capitalistes, à l'environnement libéral, jouer le jeu de l'efficacité, prendre les moyens de la compétitivité en sacrifiant ceux qui ne peuvent pas suivre.

C. Canévet a, très courageusement, mis en lumière ce phénomène. Une analyse plus précise des contraintes financières, des méthodes d'investissement, des comptes d'exploitation des entreprises capitalistes et des entreprises coopératives aurait sans doute donné plus de poids à sa démonstration, comme l'ont justement observé G. Pêrus et R. de Sagazan qui nous ont fait l'honneur de participer au jury de cette thèse.

Sa publication devrait inciter les coopérateurs, c'est-à-dire la grande masse des paysans bretons, à prendre conscience qu'une action réellement coopérative, conforme aux idéaux originels du mouvement, devient de plus en plus difficile dans un système de plus en plus concurrentiel, dans une agriculture engagée dans une mutation permanente, véritable fuite en avant qui sélectionne les plus forts et élimine impitoyablement les plus faibles. Mais privés du poids politique que représente encore la masse paysanne, les exploitants « adaptés », véritables chefs d'entreprise qui déjà passent du stade de la ferme familiale à celui de l'exploitation capitaliste à salariés, sauront-ils eux-mêmes résister à l'action des grandes firmes multinationales ?

Si ce travail géographique alimente ainsi les réflexions des agriculteurs bretons, il aura dépassé le niveau de la recherche universitaire, il contribuera à la solution d'un problème qui est en fait un problème de civilisation, un problème politique.

Michel PHILIPPONNEAU,

Président de l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Espace de l'Université de Haute-Bretagne.

## INTRODUCTION

La coopération agricole est depuis quelque temps un sujet d'une grande actualité, particulièrement en Bretagne. Il ne se passe en effet pas de semaines sans que ce sujet soit abordé dans la presse régionale, soit à l'occasion de rapprochements entre coopératives (mars 1971 : « importants accords entre UNICOPA et l'Union Laitière Normande ») ou d'assemblées générales (décembre 1970 : « la Coopérative de Landerneau connaît une brillante expansion, mais qui ne va pas sans problèmes », « Pour la C.A.N.A. d'Ancenis, un impératif : toujours mieux maîtriser une croissance constante » — avril 1971 : « UNICOPA relève le défi de la participation des agriculteurs à la marche du groupe »), soit au sujet de faits mettant en cause la coopération (novembre 1970 : « ouvriers en grève à l'U.L.B.-UNICOPA de Carhaix » - décembre 1970 : « ultimatum de 400 producteurs de lait à la Coopérative de Landerneau » - mai 1971 : « Il faut que la coopération affirme sa volonté politique de sauver le maximum d'agriculteurs », déclare la F.D.S.E.A. du Finistère - aux journées nationales de Dijon du C.N.J.A. : « oui à la coopération, mais pas à n'importe quel prix », etc.).

Sujet à l'ordre du jour, la coopération est en effet également de plus en plus sur la sellette. La vague des manifestations des producteurs de lait durant la campagne 1970-1971 n'a pas épargné les coopératives et, d'une façon plus générale et plus profonde, une partie du syndicalisme agricole breton, jeune en particulier, prend de plus en plus ses distances à l'égard de la coopération. Celle-ci semble donc être à un tournant décisif de son histoire, à tel point que le ministre de l'Agriculture lui-même doit élever la voix pour stigmatiser « les esprits chagrins et irresponsables qui osent attaquer la coopération (...), l'un des piliers fondamentaux de l'agriculture de notre pays » (1).

Quelle est la situation actuelle du mouvement coopératif agricole en Bretagne, région à bien des égards pilote en ce domaine ? Quelles y ont été les principales étapes du développement coopératif depuis le début de ce siècle et plus particulièrement les transformations récentes ? Quelles sont les caractéristiques des grands groupes présents dans la région et leur politique ? Enfin quelles sont l'évolution présente et les tendances du secteur coopératif et pourquoi cette vague de contestation ?

Autant de questions qui se posent parmi d'autres et auxquelles cet ouvrage essaie d'apporter une réponse.

(1) Déclaration de M. Cointat devant l'Assemblée générale de la Confédération Française des Coopératives Agricoles (C.F.C.A.), le 10 juin 1971.

Précisons qu'il s'agit ici d'un travail géographique. De ce caractère découlent d'une part le souci de représentation spatiale et la grande importance accordée à l'illustration cartographique, d'autre part les limites mêmes de l'étude; celles-ci apparaissent en particulier au plan de l'analyse économique: le financement de l'action coopérative et l'organisation des productions coordonnées notamment ne sont que très partiellement évoqués.

Le champ d'étude porte sur la Bretagne, la Loire-Atlantique comprise; malheureusement, il ne nous a pas été toujours possible d'intégrer ce dernier département dans l'ensemble de l'analyse, en particulier pour ce qui concerne l'illustration cartographique ainsi que certains tableaux statistiques.

Ajoutons que les données chiffrées que l'on rencontrera dans cet ouvrage ne prétendent pas toujours à une exactitude rigoureuse, s'agissant des chiffres d'affaires par exemple; cependant, les estimations avancées nous paraissent acceptables et doivent cerner d'assez près la réalité.

Cette étude est essentiellement le fruit d'enquêtes personnelles menées durant plusieurs années auprès des coopératives bretonnes, des directions départementales de l'agriculture, des services économiques des chambres d'agriculture, des comités économiques, des organisations syndicales paysannes, etc..., auxquels nous adressons ici nos plus vifs remerciements. Ce travail doit également beaucoup, notamment son idée même, à une enquête réalisée en 1961-1962 par une équipe de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sous la direction de M. J. Le Bihan; les données de cette enquête, non publiée à ce jour (1), nous ont, en effet, permis de pénétrer sans trop de difficultés dans ce monde si complexe de la Coopération agricole bretonne, à une période où il n'existait pas même un annuaire des coopératives. Ce qui a trait à l'évolution historique de la coopération (chapitre 2) découle en grande partie de l'exploitation d'éléments réunis au cours de cette enquête.

Il est à noter que les données chiffrées qui sont présentées dans ce livre ne sont pas toujours exactes, mais elles sont le fruit de nombreuses enquêtes et de nombreuses consultations.

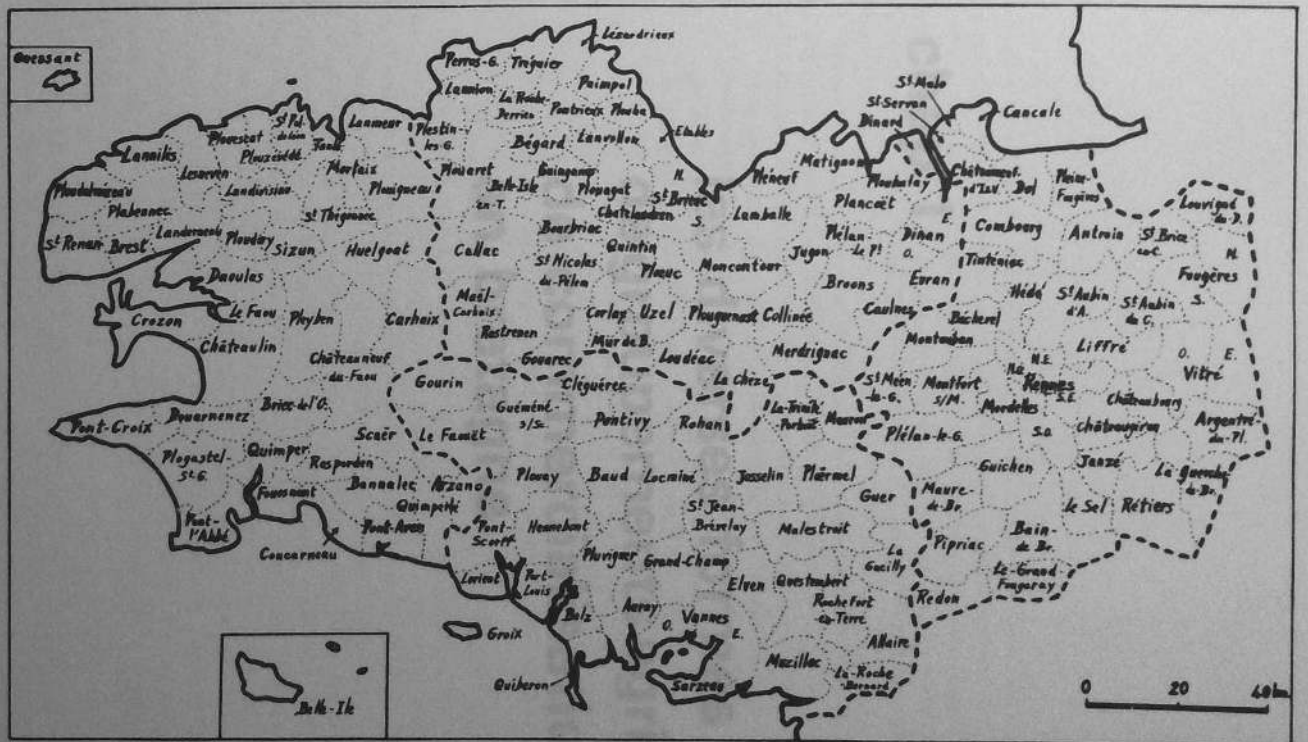
Il est à noter que les données chiffrées qui sont présentées dans ce livre ne sont pas toujours exactes, mais elles sont le fruit de nombreuses enquêtes et de nombreuses consultations.

(1) A l'exception d'un article publié dans *Economie Rurale*, n° 62, octobre-décembre 1964, sur *La croissance de la coopération agricole en Bretagne*, par J. Le Bihan et Ph. Coquart (pages 35 à 41).

## PLAN DE L'ETUDE

- I — Dans un chapitre préliminaire, sont analysées les diverses formes de groupements agricoles de commercialisation en Bretagne, ce qui permet de situer la coopération par rapport aux groupements voisins et d'illustrer la diversité des situations au sein même du mouvement coopératif.
- II — Le second chapitre est consacré à l'analyse du développement de la coopération agricole, de 1884 à nos jours; les étapes les plus caractéristiques de cette évolution historique sont brièvement évoquées.
- III — Ce chapitre prolonge le précédent puisqu'il dégage les traits majeurs de l'évolution récente du secteur coopératif, de 1960 environ à 1970 : de la coopération traditionnelle à la coopération moderne.
- IV — Le chapitre IV : *Forces et faiblesses du secteur coopératif en 1969-1970*, présente un tableau d'ensemble de la situation actuelle de la coopération agricole bretonne, dans ses caractères les plus généraux.
- V — Après la synthèse précédente, ce chapitre intitulé *Les groupes en présence*, analyse les caractéristiques des principaux pôles coopératifs, ainsi que la place des groupements proches du type coopératif (S.I.C.A. et Groupements de Producteurs).
- VI — Le chapitre VI, le plus long, le plus important également par la recherche qu'il a exigée, présente une analyse sectorielle de la situation du secteur coopératif par branche d'activités : approvisionnement, céréales, légumes et pommes de terre, produits laitiers et productions animales (aviculture, porcs et bovins).
- VII — Le dernier chapitre enfin, en guise de conclusion, traite du bilan, des problèmes actuels et des perspectives de l'action coopérative dans l'agriculture bretonne.

# CROQUIS DE LOCALISATION (n°0)



## chap.1

# les diverses formes de groupements agricoles de commercialisation en bretagne

### 1- DES FORMES JURIDIQUES DIFFÉRENTES

#### 1.1- Les coopératives

Les coopératives regroupent des producteurs de produits agricoles qui ont pour but de se procurer les services nécessaires à leur production et de commercialiser leurs produits.



Les relations entre les agriculteurs et le marché en amont ou en aval de l'exploitation sont essentiellement caractérisées par des rapports de *domination*, dont sont victimes les producteurs. Domination par les fournisseurs de l'agriculture (fabricants d'engrais, d'aliments du bétail, de matériel...) aussi bien que par les clients (industriels de la transformation, centrales d'achat, etc...).

Les producteurs agricoles désireux d'exercer une action sur un marché ont schématiquement le choix entre deux solutions :

- ou bien utiliser les services du secteur industriel et commercial et se contenter de constituer des *syndicats* de négociation-contestation-marchandage pour défendre les prix agricoles <sup>(1)</sup>;
- ou bien remplacer industriels et commerçants en créant des *coopératives* afin de s'approprier les marges bénéficiaires détenues par les secteurs secondaire et tertiaire et surtout, de plus en plus, pour conserver un pouvoir de décision, rester maître de leur produit et par là assurer une certaine indépendance économique de l'agriculteur, compte tenu de la taille de plus en plus gigantesque à laquelle parviennent les « partenaires » industriels et commerciaux.

Cette distinction syndicats-coopératives est fondamentale car elle oppose les deux grands types de groupements : dans le premier, l'agriculteur demeure simple producteur fournisseur d'une matière première brute et s'efforce d'établir un certain « pouvoir compensateur » face à la firme industrielle ou commerciale, sous la forme d'une négociation collective. Dans le second, l'agriculteur pénètre plus ou moins profondément dans les secteurs secondaire ou tertiaire, se fait industriel ou commerçant, dans le but d'éviter d'être lui-même intégré et totalement dominé par les firmes agro-alimentaires.

Mais cette distinction capitale reste incomplète car la réalité est beaucoup plus complexe. La réalité présente, en effet, des formes juridiques plus variées (coopératives, S.I.C.A. ou Sociétés d'intérêt collectif agricole, Syndicats et Associations); bien plus, elle ne se calque pas sur les statuts juridiques et présente une très grande hétérogénéité à l'intérieur même d'une forme juridique apparemment bien définie.

## I — DES FORMES JURIDIQUES DIVERSES

### *Les coopératives.*

Les coopératives constituent naturellement la forme la plus importante et la plus connue, généralement la plus élaborée aussi, d'intervention

(1) Nous parlons ici des syndicats à objet économique, non du syndicalisme agricole.

des agriculteurs sur le marché. Formes de propriété collective des moyens de production, dans lesquelles les adhérents sont à la fois apporteurs de capitaux et bénéficiaires des services, les coopératives reposent sur un certain nombre de principes acapitalistes :

- Sociétés de personnes et non de capitaux, elles ont un but économique (meilleur service) et non pas financier (fructification du capital); ce principe a pour corollaire que la coopérative ne peut mettre ses services qu'à la disposition de ses seuls membres. Dans le même sens, l'intérêt versé sur les parts sociales engagées est limité à 6 %, tandis que les ristournes éventuellement versées aux adhérents en fin d'exercice, sont réparties au prorata des opérations effectuées par ceux-ci avec la coopérative et non en fonction du capital souscrit.
- La règle « un homme = une voix » accorde à tous les associés des droits égaux et assure, en principe, une gestion démocratique des coopératives. Ce principe tend cependant à être de plus en plus remis en cause et modulé en fonction du degré d'engagement des coopérateurs (distinction entre véritables coopérateurs et simples usagers).

Les coopératives peuvent avoir des fonctions diverses :

- la production agricole tout d'abord; mais les *coopératives de production* sont pratiquement inexistantes dans le secteur agricole; le travail en commun des agriculteurs est réalisé dans le cadre de formes juridiques plus souples, en particulier la formule des G.A.E.C. (Groupements agricoles d'exploitation en commun). Signalons, cependant, l'existence, dans les Côtes-du-Nord, de quelques coopératives avicoles (Coopérative de la Chesnaie, à Plumieux) ou couvoirs collectifs.
- La fourniture de services autres que l'approvisionnement et l'écoulement: on regroupe dans ces *coopératives de services* d'une part les C.U.M.A. (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en commun), d'autre part les coopératives d'insémination artificielle.
- L'approvisionnement des agriculteurs en biens d'équipement; ces *coopératives d'approvisionnement* achètent directement les produits et matériels nécessaires à l'exploitation agricole auprès des entreprises capitalistes (engrais, tracteurs, outils, produits anticryptogamiques, etc...) ou, plus rarement, fabriquent elles-mêmes ces produits (aliments du bétail en particulier).
- L'écoulement de la production des adhérents sur le marché; ces *coopératives de vente* commercialisent les produits soit en l'état (céréales, pommes de terre...), soit après conditionnement (œufs, poulets, légumes...), soit, plus rarement, après transformation par des coopératives industrielles (produits laitiers, salaisons, légumes de conserves...).

Les deux premiers types de coopératives distingués précédemment

n'entrent pas dans le champ de cette étude. Quant aux coopératives d'approvisionnement et de vente, ces deux fonctions sont généralement réalisées par une même coopérative, soit pour un seul produit (coopérative spécialisée dans le secteur des légumes, des céréales, de la production porcine, etc...), soit pour une gamme étendue de productions agricoles, s'il s'agit d'une coopérative polyvalente. Les coopératives se limitant à l'approvisionnement sont peu nombreuses et généralement de faible importance (6 en activité en 1970 sur plus de 100 coopératives ou unions coopératives).

A côté de ce secteur coopératif en principe nettement défini par son statut particulier, existent d'autres groupements d'agriculteurs poursuivant des fins commerciales.

Les S.I.C.A.

Les Sociétés d'intérêt collectif agricole se distinguent des coopératives par le fait qu'elles bénéficient d'un statut plus souple; elles peuvent, en effet, avoir des adhérents non agriculteurs et des usagers agricoles non adhérents. Plus concrètement, elles peuvent :

- réaliser jusqu'à 49 % de leur chiffre d'affaires avec des agriculteurs extérieurs à la société, c'est-à-dire, par un recours au marché traditionnel, se comporter comme un commerçant ou négociant du secteur privé, lorsque les apports des associés sont insuffisants ou irréguliers;
- comprendre des adhérents non agriculteurs: industriels, négociants, etc...

Contrairement aux coopératives, dans une S.I.C.A. chaque membre dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de parts sociales qu'il a souscrit, ceci dans certaines limites; en effet, les agriculteurs doivent avoir la majorité des voix aux assemblées générales et aucun sociétaire ne peut disposer, en nom propre, de plus de 10 % des voix si la S.I.C.A. compte plus de 10 membres (40 % si la S.I.C.A. est plus réduite). Autre différence avec le statut coopératif, la S.I.C.A. peut choisir entre la forme de société civile ou de société commerciale (ainsi la S.I.C.A. pores du Léon et du Tréguier, à laquelle adhère, entre autres, A. Gourvennee, est une S.A.R.L.).

Le régime spécifique des S.I.C.A. comporte cependant un certain nombre d'analogies avec les coopératives (taux d'intérêt aux parts sociales limité à 6 %, ristourne des excédents, vocation essentiellement agricole, etc...). Aussi sont-elles généralement considérées comme une forme particulière de la coopération en agriculture. Cette position doit néanmoins être nuancée car l'étude des cas concrets montre que le caractère coopératif de ces sociétés est parfois discutable: un même statut juridique recouvre, en effet, bien souvent des réalités très diverses. En outre, la S.I.C.A. fait des bénéficiaires (dont elle paie la moitié sous forme d'impôt, comme une société anonyme) et elle travaille avec des tiers: elle entre donc dans le mécanisme du profit (1).

(1) Une ordonnance du 26 septembre 1967 a prévu la création de nouveaux types de sociétés agricoles :

- la coopérative de forme commerciale, formule juridique destinée, selon ses promoteurs, à faciliter les relations des coopératives avec le secteur industriel et commercial, par un assouplissement des principes coopératifs traditionnels: possibilité d'avoir des transactions avec des non adhérents dans la limite du tiers du chiffre d'affaires et de déroger à la règle « un homme = une voix ». En contrepartie, ces coopératives devraient abandonner leurs « privilèges » fiscaux;
- la Société mixte d'intérêt agricole (S.M.I.A.), forme très assouplie des S.I.C.A. puisque les intérêts industriels et commerciaux pourraient y détenir jusqu'à 70 % des voix. Ce type de société perd évidemment tout caractère coopératif.

Les textes d'application de cette ordonnance n'ont pas encore vu le jour et un nouveau projet supprimant la distinction coopérative commerciale-coopérative civile est à l'étude.

### Les Syndicats et Associations.

Deux autres formes de groupements d'agriculteurs, d'importance moindre que les coopératives et les S.I.C.A. et très voisines l'une de l'autre, doivent être signalées : ce sont les syndicats et les associations à objet économique.

- Le *Syndicat* est une association d'agriculteurs dont l'objet est la défense de leurs intérêts. Régi par la loi du 21 mars 1884, un syndicat peut « prêter son entremise » gratuitement pour la vente des produits provenant des exploitations des adhérents; il peut grouper les ventes, mais sans les opérer sous son nom et sa responsabilité.
- L'*Association*, groupement à but non lucratif (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901), a une compétence en principe plus restreinte que celle d'un syndicat; elle ne peut faire habituellement acte de commerce, mais est autorisée à rendre certains services à ses adhérents, par exemple, négocier un contrat ou mettre un technicien à la disposition des adhérents.

Généralement dépourvus de support matériel et d'équipements propres, les syndicats et associations sont essentiellement des *groupements primaires de négociation-marchandage* en rapport avec des firmes capitalistes, voire parfois liés à ces firmes. Sans vouloir minimiser l'intérêt de tels groupements, notamment au niveau de la défense des intérêts des producteurs par une discussion des contrats collectifs de production (à condition toutefois que le groupement ne soit pas contrôlé par la firme intégrante, voire créé de toutes pièces par cette dernière, comme cela a parfois été le cas, à seule fin de bénéficier de subventions dans le cadre de la législation sur les Groupements de Producteurs), il est évident qu'ils n'ont pas la possibilité d'une action économique réelle au niveau de la commercialisation et ne peuvent détenir ou conquérir un quelconque pouvoir de décision. Ceci dit, il faut noter à cet égard que certains groupements, bien qu'ayant le statut de coopérative ou de S.I.C.A., ne dépassent pas ce stade.

## II — UNE REALITE BEAUCOUP PLUS COMPLEXE

En effet, la réalité est loin de se calquer directement sur les statuts juridiques et une étude concrète des groupements fait apparaître une variété de situations telle qu'un classement est malaisé et nécessairement imparfait.

### Hétérogénéité au sein d'un même statut juridique.

A l'intérieur d'un même statut juridique les groupements peuvent présenter des différences considérables. Ainsi, si l'on considère le statut coopératif, on est conduit très rapidement à opposer :

- les coopératives traditionnelles, limitées à un rôle d'intermédiaire, souvent sclérosées, sans réel effet d'entraînement sur l'agriculture (coopératives céréalières, d'approvisionnement, certaines coopératives légumières);
- les coopératives nouvelles ou renouvelées, conduisant le produit le plus loin possible dans la chaîne production-transformation-commercialisation, pôles de développement de l'agriculture régionale, dans lesquels les adhérents sont véritablement engagés et conscients de défendre leur pouvoir économique.

De même, l'objet et le comportement des S.I.C.A. peuvent être très différents :

- Les uns sont des S.I.C.A. filiales de coopératives dont l'objet est de faciliter et de prolonger l'action des coopératives dans le domaine commercial : S.I.C.A. - UMAC (Union meunière agricole et commerciale) de la Coopérative des agriculteurs de Bretagne, S.I.C.A. du Groupe UNICOPA (SOBANA, SOBAC, SICOPA et U.L.B.), S.I.C.A. - GEAC (Gestion et exploitation des abattoirs des Côtes-du-Nord) liée à la Coopérative de l'Argoat, S.I.C.A. - Even constituée entre plusieurs coopératives laitières, S.I.C.A. du Coat-Kaër, S.I.C.A. - Conserverie de Pont-Aven, etc...
- D'autres, non liées à des coopératives, semblent avoir cependant un comportement coopératif : S.I.C.A. de Cornouaille à Briec-de-l'Odet, S.I.C.A. - GAMH (Groupement agricole maraîcher et horticole) du secteur de Saint-Pol-de-Léon, S.I.C.A. porcelets du Nord-Finistère, S.I.C.A. - G.M.B. (Groupement maraîcher de la baie de Morlaix), etc...
- D'autres encore sont liées à des firmes privées, ou plus simplement constituées à l'initiative de ces firmes, en particulier dans les secteurs de l'aviculture et de la production porcine : S.I.C.A. du Léon et de Cornouaille, S.I.C.A. de Basse-Bretagne, S.I.C.A. - SIBAR (Bassin de Rennes), S.I.C.A. - PRO (Mûr-de-Bretagne), liées à des fabricants d'aliments du bétail; S.I.C.A. - Coque et S.I.C.A. - SOGAVEL liées à un négociant en œufs. Ces S.I.C.A. de clientèle se retrouvent également dans le secteur des légumes de conserve : S.I.C.A. de l'Aven et S.I.C.A. des Trois-Rivières dans le Sud-Finistère, constituées autour d'un ou plusieurs courtiers.
- Certaines S.I.C.A. associent des coopératives et des firmes privées : ainsi les S.I.C.A. - LAITA et COLAB dans le secteur de la production laitière, la S.I.C.A.-COB pour la commercialisation des œufs, etc...
- Enfin, les S.I.C.A. interprofessionnelles de rationalisation et de moralisation du marché des légumes, qui regroupent des producteurs agricoles, des négociants conventionnés, parfois des coopératives; citons en particulier : la S.I.C.A. de vente aux enchères du Nord-Finistère pour les légumes frais, le GOPEX (Groupement d'orientation de la production et d'exportation) pour les plants de pommes de terre.

Sans présenter la même hétérogénéité, les groupements du type Syndicats ou Associations n'en sont pas moins parfois très différents : les uns sont de véritables groupements de négociation disposant d'une réelle liberté de discussion à l'égard des firmes d'amont ou d'aval (ainsi le groupement avicole des Côtes d'Armor à l'égard des fournisseurs d'aliments du bétail et des abattoirs); au contraire, les associations de producteurs de poulets liés à la firme DUQUESNE-PURINA sont entièrement dépendants du pôle intégrateur, qui contrôle à la fois l'approvisionnement et le débouché. Entre ces deux cas extrêmes, des groupements généralement liés soit à l'amont, soit à

l'aval et dont il est difficile d'apprécier le « pouvoir de marchandage ».

#### Plusieurs niveaux d'intervention économique.

Si l'on dépasse le critère du statut juridique pour considérer le niveau d'intervention économique auquel se situent les différents groupements, on peut tenter d'établir une hiérarchisation de ces niveaux d'intervention qui montre une interpénétration des statuts juridiques; ceci contredit partiellement le schéma classique selon lequel la formule des S.I.C.A. et surtout des coopératives est utilisée lorsqu'il s'agit de conduire le produit le plus loin possible, en se substituant aux industriels et aux commerçants, tandis que la formule des syndicats et des associations vise à établir un « pouvoir compensateur » face aux firmes agro-alimentaires. En effet, on constate dans les faits que nombre de S.I.C.A. et même de coopératives utilisent les services du secteur industriel et commercial, sans dépasser le stade de l'organisation de la production et de la négociation, sans disposer d'équipements propres, utilisant même parfois les techniciens fournis par la firme en même temps que l'aliment du bétail; la coopérative est alors une excellente structure d'accueil pour la firme soucieuse de croissance (cf. la Coopérative « Émeraude Avicole » d'Hénansal à ses débuts). Dans cette hiérarchisation des niveaux d'intervention, on peut distinguer, au-delà de l'opposition entre les groupements de production directement liés à des partenaires industriels ou commerciaux et les groupements de commercialisation dont l'action va plus loin vers l'aval, des types intermédiaires plus variés et plus complexes. Nous avons dégagé ci-dessous six types de comportements.

#### GROUPEMENTS DE PRODUCTION :

— 1 - Les S.I.C.A. de mise en marché (type S.I.C.A. du Nord-Finistère, S.I.C.A. du Goëlo et du Trégor à Paimpol et S.I.C.A. - S.I.P.E.F.E.L. ou Société interprofessionnelle des producteurs et expéditeurs de fruits et légumes de la région malouine et type G.O.P.E.X.) représentent une première étape dans l'organisation de la commercialisation. Ces S.I.C.A. ont principalement pour objet d'organiser au mieux la confrontation de l'offre et de la demande d'un produit. Comprenant comme sociétaires à la fois des producteurs et des négociants, la S.I.C.A. rationalise et moralise le marché par la mise en place d'un système de vente publique aux enchères. Mais la société ne vend pas elle-même; elle n'est que le lieu de passage de la marchandise et l'organisatrice de la confrontation entre les vendeurs et les acheteurs. Son rôle va cependant plus loin : elle est l'organisme payeur entre les négociants acheteurs et les producteurs; en outre, elle établit un prix de retrait pour soutenir le marché et constitue une caisse de péréquation pour le règlement de la marchandise invendue; elle participe aussi à un fonds spécial destiné à promouvoir la vente par des actions de publicité.

— 2 - Les groupements de production-négociation en liaison directe avec le secteur privé : ces groupements organisent leur production et négocient la vente avec un ou plusieurs acheteurs (abattoirs, usines de conserve, etc...); les acheteurs prennent directement en charge la production des membres des groupements; ceux-ci n'ont en effet pas de support matériel pour la commercialisation et leur équipement se réduit, le plus souvent, à un secrétariat et, au besoin, des techniciens; encore que ces derniers soient parfois, comme déjà

évoqué, fournis par la firme d'aliment qui approvisionne les producteurs.

Ces groupements de production-négociation peuvent avoir des formes juridiques très variées, allant de l'Association à la Coopérative. Il peut même exister des groupes informels, sans action sur la production et constituant uniquement une forme morale (cf. dans le Sud-Finistère quelques « groupements de producteurs » de légumes de conserves ou de pores livrant à un même industriel). Au-delà de la forme juridique, les groupements sont :

— soit des véritables groupements de négociation, indépendants à l'égard des firmes d'amont ou d'aval : ainsi l'association des Côtes-d'Armor à Lanrivain (producteurs de poulets de chair), le syndicat des producteurs de pores des Abers, la S.I.C.A. - pores du Léon à Saint-Renan, la COOP.E.R.L. (Coopérative des éleveurs de pores de la région de Lamballe), UNICOPA pour sa production porcine, etc...

— soit des « groupements de clientèle » liés, le plus fréquemment, à des industriels de l'alimentation animale, ou des « groupements de fournisseurs » constitués dans le cadre de la mise en place de la politique des Groupements de producteurs (secteur avicole surtout). Citons quelques exemples : les coopératives avicoles de la Vallée de l'Odét (ex-Association) et de l'Émeraude Avicole, les S.I.C.A. - pores de Basse-Bretagne, du Léon et de Cornouaille, du Bassin de Rennes, les S.I.C.A. - œufs SOCAVEL à Carnoët et S.I.C.A. - Coque à Plussulien liées à l'entreprise Delaunay, l'Association des producteurs de pores du Morbihan et l'Association des aviculteurs morbihannais, toutes deux liées à la firme Guyomarc'h, les cinq associations avicoles liées au trust DUQUESNE-PURINA, les deux Groupements de l'Armorique (pores-poulets de chair) liés à la maison d'aliment Glon (Sanders), etc...

— 3 - Les groupements de production-négociation qui disposent d'un support matériel leur permettant de réaliser une véritable concentration de la production et ainsi d'approvisionner directement le ou les industriels, représentent un degré supplémentaire dans le contrôle de la production par les agriculteurs organisés, en améliorant le rapport de force en faveur des producteurs, à la condition naturellement qu'à l'amont le groupement soit libre de ses approvisionnements. Le Groupement coopératif des producteurs du « Porcélet de Lamballe », (G.C.P.P.L.), la Coopérative-viande de Loudéac, la COPAVIT (Vitré-La Guerche) relèvent de ce type, ainsi que la COLIV (Coopérative laitière d'Ille-et-Vilaine) qui limite son activité à la collecte du lait et le fait transformer par l'Union laitière normande, ou la Coopérative des agriculteurs de Bretagne pour ses sections légumes de conserve ou poulets de chair.

#### GROUPEMENTS DE COMMERCIALISATION :

— 4 - Parmi les groupements de commercialisation (groupements se substituant au moins partiellement aux firmes agro-alimentaires et donc vendant des produits sinon transformés et élaborés, du moins conditionnés), le premier type est constitué par les groupements de conditionnement-vente

sans « intégration », c'est-à-dire sans organisation de la production; c'est donc le type « coopératives traditionnelles », dans lesquelles les adhérents sont davantage des usagers plus ou moins réguliers que des coopérateurs véritables et engagés. Ces coopératives sont de moins en moins nombreuses et ne se retrouvent plus guère que dans le secteur des « produits du sol » (céréales, légumes, pommes de terre). Encore leur reconnaissance en tant que « groupements de producteurs » pour les légumes les oblige-t-elles à établir des liaisons plus étroites et des disciplines de production plus rigoureuses avec leurs adhérents. Ainsi les coopératives « La Solidarité agricole » à Pont-l'Abbé, la « Perrosienne » à Lannion, la « Paimpolaise » à Paimpol, la Coopérative de Mûr et de Cléguerec à Saint-Guen, les coopératives de la région de Lorient, de Martigné-Ferchaud, etc...

— 5 - Depuis quelques années, la plupart des groupements de commercialisation développent des productions de type contractuel, avec une intégration plus ou moins poussée des producteurs; ceux-ci doivent se soumettre à un certain nombre de disciplines, en particulier l'apport total de la production organisée par le centre « intégrateur » ou plus exactement coordinateur. Cette production contractuelle prolongée par un conditionnement (voire une transformation) réalisé par le groupement en tant que tel est le propre d'organisations de type coopératif.

Citons par exemple :

- les groupements de production, conditionnement et vente d'œufs de consommation : la coopérative des agriculteurs de Bretagne, UNICOPA, la S.I.C.A. des producteurs d'œufs d'Ille-et-Vilaine (G.P.O.I.V.);
- les coopératives de production et d'abattage de poulets de chair : UNICOPA, la Coopérative avicole d'Ille-et-Vilaine (coopérative agricole de Rennes);
- certaines S.I.C.A. - viande allant jusqu'à l'abattage de la production : la S.I.C.A. de Cornouaille;
- des groupements légumiers : la Coopérative des agriculteurs de Bretagne et la C.E.C.A.B. (Centrale coopérative des agriculteurs bretons, à Vannes), en particulier pour les légumes surgelés; la Coopérative « Groupement maraîcher rennais », la S.I.C.A. « Groupement maraîcher de la baie » (Morlaix), la S.I.C.A. - GAMH, etc...

Notons que ces groupements peuvent exercer un contrôle total de tous les stades du processus production-commercialisation, de l'approvisionnement à la vente en passant par la production et le conditionnement, ou simplement un contrôle partiel, une extrémité de la chaîne leur échappant, soit l'approvisionnement (en aliments par exemple), soit le réseau de vente.

— 6 - Stade ultime enfin, le groupement de production-transformation industrielle-commercialisation qui écoule sur le marché des produits ayant subi une élaboration industrielle. Il s'agit ici surtout des coopératives laitières (beurre, fromages, produits frais, poudre, etc...), mais également des groupements s'intéressant aux conserves de légumes (Coopérative du Coat-

Kaër à Quimperlé, Coopérative de Saint-Yvi, S.I.C.A. - conserverie de Pont-Aven, Coopérative « Union fermière morbihannaise » associée à la CECAB), ou à la salaison (S.I.C.A. du Coat-Kaër, S.I.C.A. - GEAC avec les « saisons du Menez-Bré »). Même à ce stade, il peut arriver que les coopératives ne soient que des entreprises de sous-traitance travaillant pour des firmes beaucoup plus importantes : ainsi le Coat-Kaër qui, entre autres fabrications, produit des aliments pour bêtes pour le compte de la firme « Gallia ».

*Conception « verticaliste » et « horizontaliste ».*

Au terme de ce classement, deux conceptions de l'action professionnelle au niveau du marché se dégagent assez nettement : l'une « verticaliste » ou de type coopératif, l'autre « horizontaliste » ou de type « groupements de producteurs ».

— Dans la conception verticaliste, les producteurs organisés au sein d'un groupement cherchent à prendre en charge l'ensemble ou la plus grande partie de l'activité relative à un produit ou à un groupe de produits, en conservant le contrôle du produit le plus loin possible, tant vers l'amont que vers l'aval. Il ne s'agit donc pas seulement pour eux de vendre des matières premières et d'en négocier le meilleur prix, mais de « suivre le produit » et d'essayer de structurer l'environnement de l'agriculture. Il s'agit là, on le voit, d'une coopération secondaire, élaborée, qui vise à être un pôle de développement de l'agriculture. Idéalement, ce type coopératif se caractérise par une gestion démocratique, une indépendance à l'égard des firmes agro-alimentaires et des équipements propres assurant cette indépendance (fourniture des biens nécessaires à la production : approvisionnement, innovations techniques, financement des équipements...; en aval, transformation et commercialisation des produits). Ces groupements peuvent être soit des complexes coopératifs polyvalents, soit des coopératives ou S.I.C.A. spécialisées.

— Les groupements de production, limités à l'organisation de la production et à la négociation de la vente, peuvent être de simples formes de coopération primaire, géographiquement localisées et isolées, ou relever de la conception « horizontaliste » des Groupements de Producteurs. Ces groupements, créés par la Loi complémentaire du 8 août 1962, ne constituent pas un nouveau type d'organismes; il s'agit en fait d'une reconnaissance, d'un « label » accordés à des organisations de producteurs (coopératives, S.I.C.A., Syndicats ou Associations) qui, répondant à un certain nombre d'exigences (dimension minimum, disciplines de production, etc...), peuvent prétendre contribuer efficacement à l'organisation des marchés. Du point de vue des producteurs, l'objectif est d'empêcher toute chute des cours par l'adoption, au niveau du marché de production et là seulement, d'une structure horizontale qui regroupe les producteurs et permet un contrôle très strict de la mise en marché. Ce système, dans lequel les agriculteurs se contentent de la production en brut en abandonnant le reste au

négoce et aux industriels, ne peut fonctionner efficacement que s'il est général, si le contrôle s'applique à tous les producteurs. C'est pourquoi les Groupements de producteurs se fédèrent dans un Comité économique régional par produit; ce Comité est chargé dans un premier stade de coordonner l'action des différents groupements (harmonisation des disciplines communes concernant les déclarations annuelles ou journalières d'offres, les critères de triage-calibrage, les retenues pour les caisses de péréquation et la promotion des ventes, l'établissement du prix minimum au-dessous duquel on procède au retrait de la marchandise, etc...); dans un second stade il peut procéder à l'extension de ces règles à tous les producteurs de la région (après enquête publique).

Ce schéma d'organisation horizontale des producteurs (cf. croquis ci-joint n° 1) n'atteint ses objectifs en Bretagne que dans le secteur de la production légumière. Ailleurs, soit les groupements sont trop peu importants et il n'existe pas de comité économique (secteur porcin), soit il existe — ou plutôt existait — un comité économique mais le marché est tellement perturbé et inorganisé au plan européen et les groupements si hétérogènes que l'organisation, limitée en fait à la Bretagne, s'est révélée inefficace (secteur avicole). La différence essentielle entre le secteur légumier et les productions animales vient du fait que l'organisation du marché des légumes est centrée sur des coopératives et surtout des groupements de type S.I.C.A. de ventes aux enchères qui réalisent une réelle confrontation publique de l'offre et de la demande, tandis qu'ailleurs on a affaire, outre les coopératives, à des groupements intégrateurs contrôlés pour l'essentiel par des firmes d'aliments du bétail: le front horizontal des producteurs devient dès lors impossible dans ces structures. Les objectifs sont limités au regroupement des offres de produits agricoles et à l'instauration de disciplines de production; les producteurs ne bénéficient pas du mécanisme du prix de retrait, mais seulement au mieux d'une caisse de péréquation organisée par leurs propres soins. Dans ces conditions, « en l'absence d'un Comité économique, les groupements de producteurs répondent probablement davantage aux souhaits des industriels et négociants qu'à ceux des agriculteurs » (1).

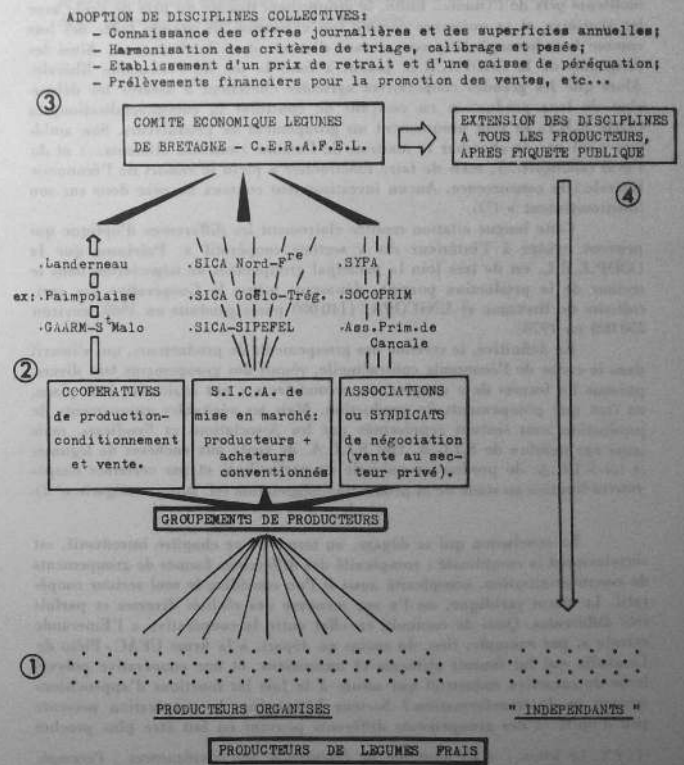
En effet, pour les industriels et négociants, l'organisation des producteurs selon le mode « horizontaliste » présente des avantages: le premier est de ne pas remettre en cause, contrairement aux coopératives, leur présence dans les activités qui suivent la mise en marché; le second est que ces groupements contribuent à restructurer la production agricole en concentrant l'offre et en l'adaptant quantitativement et qualitativement à leur propre demande. On ne s'étonne donc pas que les groupements de producteurs soient vus assez favorablement par les industriels et commerçants, à tel point que ceux-ci contribuent de plus en plus à en susciter la création; du coup, beaucoup voudraient cantonner l'ensemble de la Coopération dans ce stade de la production primaire.

Les groupements de producteurs les plus importants peuvent cependant apporter un réel pouvoir de discussion aux agriculteurs, s'ils sont effectivement l'affaire des producteurs. La COOP.E.R.L. (Coopérative des éleveurs

(1) « Les grandes orientations de la coopération en agriculture — l'efficacité coopérative et les conditions de sa réalisation » — Rapport n° 1, page 106, Institut d'études sociales de l'université de Grenoble, décembre 1968.

### EXEMPLE D'ORGANISATION DES MARCHÉS PAR LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS ①

LA PRODUCTION DE LEGUMES FRAIS EN BRETAGNE :  
Choux-fleurs et artichauts, pommes de t. primeurs.



de la région de Lamballe) est l'exemple le plus significatif de ce que peuvent être l'intérêt et la « philosophie » d'un groupement de production de type coopératif : « Le souci principal des dirigeants de la COOP.E.R.L. est d'être aussi compétitifs que possible. Ils ont conçu leur groupement comme un rouleau-compresseur pour les prix de revient et comme un char d'assaut pour les prix de vente. Les bâtiments ? Une section de la COOP.E.R.L., spécialisée dans la construction, fournit le plan à l'éleveur et fait jouer au maximum la concurrence entre les fournisseurs d'éléments préfabriqués pour abaisser les prix... Le groupement passe globalement les commandes d'aliments aux fabricants, qui consentent des rabais pour conserver cet énorme marché. La concurrence est impitoyable et assure à la COOP.E.R.L. les meilleurs prix de l'Ouest... Enfin, le groupement discute du prix de vente avec les abattoirs, et sa puissance comme son expansion, la grande taille des lots comme leur homogénéité, sont autant d'atouts dans la discussion. Ainsi les dirigeants de la COOP.E.R.L. jouent à fond le jeu de l'économie libérale. Alors que les grandes coopératives agricoles cherchent à assurer les débouchés de leur production en essayant de contrôler la commercialisation, la COOP.E.R.L. se veut uniquement un groupement de producteurs. Son ambition n'est pas de chercher la maîtrise de l'amont (souches, aliments...) ni de l'aval (abattoirs...), mais de faire fonctionner à plein le ressort de l'économie libérale : la concurrence. Aucun investissement coûteux ne pèse donc sur son fonctionnement » (1).

Cette longue citation montre clairement les différences d'optique qui peuvent exister à l'intérieur du « secteur coopératif ». Précisons que la COOP.E.R.L. est de très loin le principal groupement de négociation dans le secteur de la production porcine, dépassant même la Coopérative des agriculteurs de Bretagne et UNICOPA, (140 000 pores produits en 1969, environ 250 000 en 1970).

En définitive, le système des groupements de producteurs, qui s'inscrit dans le cadre de l'économie contractuelle, réunit des groupements très divers, puisque les formes de « coopération secondaire » y ont également leur place, en tant que groupements de production. Mais les véritables groupements de production sont surtout représentés par les Associations et Syndicats, mais aussi par nombre de S.I.C.A. (les S.I.C.A. de vente aux enchères de légumes et les S.I.C.A. de production animale en particulier) et par certaines coopératives limitées au stade de la production-négociation (cf. supra, catégorie n° 2).

♦♦

La conclusion qui se dégage, au terme de ce chapitre introductif, est certainement la complexité : complexité des différentes formes de groupements de commercialisation, complexité aussi si l'on considère le seul secteur coopératif. Le statut juridique, on l'a vu, recouvre des réalités diverses et parfois très différentes. Quoi de commun en effet entre la coopérative « l'Émeraude avicole », par exemple, liée, du moins au départ, à la firme UFAC-Piéto de Lamballe qui lui fournit aliments et techniciens, et une coopérative polyvalente de caractère industriel qui assure à la fois les fonctions d'approvisionnement et de transformation ? Secteur hétérogène, la coopération présente peu d'unité et des groupements différents peuvent en fait être plus proches

(1) P.Y. Le Rhun : « La mutation de l'élevage et ses conséquences : l'exemple de la région de Lamballe ». — Revue Norois, n° 66, avril-juin 1970, pages 217 à 234.

du type coopératif que telle coopérative : l'Association avicole des « Côtes d'Armor » semble relativement autonome à l'égard des firmes privées, puisqu'elle négocie à la fois en amont avec plusieurs maisons d'aliments et en aval avec plusieurs abattoirs de poulets; par contre la coopérative avicole de la Vallée de l'Odet, ancienne association du même nom, demeure liée à un seul fabricant d'aliments (Guyomarc'h) et livre toute sa production à l'abattoir U.N.A.C.O. de Briece, c'est-à-dire indirectement à la même firme Guyomarc'h (Société A.V.L.C.A.). Le problème de la réalité d'un « secteur coopératif » se pose donc; nous en reparlerons après avoir analysé auparavant le développement historique de la Coopération et la situation générale actuelle de ce mouvement dans l'agriculture bretonne.

chap. 2

le développement  
de la coopération agricole  
en Bretagne

## chap. 2

# le développement de la coopération agricole en bretagne

Entre 1945 et 1950, la Bretagne a connu une véritable révolution agricole. Les agriculteurs ont commencé à se regrouper en coopératives pour mutualiser leurs efforts et améliorer leurs conditions de travail. Cette période a été marquée par une forte croissance de la production agricole et par une amélioration des revenus des agriculteurs.

Le développement de la coopération agricole en Bretagne a été favorisé par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les agriculteurs ont été encouragés par le gouvernement à se regrouper en coopératives. Ensuite, les coopératives ont permis aux agriculteurs de mutualiser leurs efforts et d'améliorer leurs conditions de travail. Enfin, les coopératives ont permis aux agriculteurs de mutualiser leurs efforts et d'améliorer leurs conditions de travail.



On fait généralement remonter l'origine du mouvement coopératif à 1844, c'est-à-dire à la célèbre « Société des Equitables pionniers de Rochdale ». La coopération agricole est à la fois plus ancienne et plus récente; plus ancienne puisque l'entraide sous diverses formes a depuis très longtemps existé en agriculture (les « fruitières » par exemple), plus récente car la coopération agricole a longtemps manqué des statuts juridiques indispensables. Ce n'est qu'à partir de 1884, avec la loi du 21 mars proclamant le droit d'association et annulant la loi Le Chapelier de 1791, que le mouvement coopératif proprement dit a commencé à se développer, en empruntant tout d'abord la seule forme disponible, la forme syndicale.

Nous essayerons de dégager dans une première partie les grandes étapes du développement coopératif en Bretagne, avant de poursuivre par un bilan général des créations coopératives.

#### I — LES ETAPES DU DEVELOPPEMENT COOPERATIF

L'histoire de la coopération agricole bretonne peut être brièvement résumée en cinq étapes assez caractéristiques.

##### *La période des précurseurs.*

Elle s'étend de 1884 à 1930 environ et voit l'apparition des premières « coopératives » : celles-ci, qui n'apparaissent en Bretagne, sous une forme structurée, qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, résultent du regroupement d'un certain nombre de syndicats communaux ou cantonaux créés après la loi de 1884. L'objet de ces syndicats était à l'origine de lutter contre les fraudes éhontées dans le commerce des engrais; cette action permit de réaliser des économies de l'ordre de 30 à 40 % et les résultats obtenus incitèrent les groupements à étendre leur activité.

Ainsi prennent naissance les premières coopératives bretonnes :

- en 1906, l'Union des syndicats agricoles du Finistère qui, à la suite de la fusion en 1926 avec les syndicats des Côtes-du-Nord, constituera la Coopérative de Landerneau, dans le cadre de l'Office central des associations agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord;
- en 1909, l'Union des syndicats de la Bretagne méridionale, à Vannes;
- vers 1910-1911, la Coopérative légumière « La Bretonne » à Saint-Pol-de-Léon, première coopérative de commercialisation, créée par le Syndicat du Léon;

- en 1919, la Rurale de Quimperlé, née du Syndicat de la région de Quimperlé;
- en 1926, la Coopérative des associations agricoles de l'Ille-et-Vilaine (C.A.A.).

Durant cette période, les termes « syndicats » et « coopératives » étaient à peu près interchangeables. Le syndicat, conçu comme instrument de défense des intérêts professionnels par la loi de 1884, servit en fait de base pour une action économique en agriculture. Ce n'est que plus tard que les syndicats ou unions de syndicats adoptèrent la dénomination de Coopératives : en 1920, une loi devait limiter les attributions des syndicats, tout en leur reconnaissant le droit de faire certaines opérations commerciales; ce droit leur fut retiré en 1945, tandis que le statut juridique de la coopération était enfin fixé par la loi du 10 septembre 1947. Encore aujourd'hui il demeure une certaine confusion, du moins au niveau du langage, entre les termes « syndicats » et « coopératives » : dans certains secteurs du Finistère, la Coopérative de Landerneau (Coopérative des agriculteurs de Bretagne) est simplement désignée par les personnes d'un certain âge sous le terme « le syndicat ».

Les syndicats ou coopératives de cette époque sont souvent d'esprit conservateur et clérical. Ils ont été, en effet, lancés par des notables bien pensants, propriétaires fonciers et dirigeants aristocratiques (cf. de Boisanger et de Guébriant, fondateurs de l'Office central de Landerneau), désireux surtout de maintenir dans les masses rurales ou d'y répandre une certaine doctrine sociale, face au courant socialiste naissant; d'où un caractère de paternalisme dont certaines organisations conservent encore la marque.

Deux doctrines coopératives se sont en fait alors opposées, qui correspondent à des conceptions de politique générale différentes. Bien que cette dualité caractérise surtout la Bretagne après 1930, il est intéressant de voir ce qu'écrivait à ce sujet en 1926 et pour l'ensemble de la France l'observateur M. Augé-Laribé (1) : « Deux doctrines... l'une qui considère les associations agricoles comme des œuvres de direction sociale et de patronage, l'autre qui, s'intéressant davantage aux résultats matériels, voudrait aussi leur appliquer des principes plus démocratiques ».

« Les premiers fondateurs de syndicats agricoles ont eu surtout pour objet de travailler à la paix sociale, de conserver dans les campagnes des traditions qu'ils ne désiraient pas voir évoluer et de réagir contre les progrès du socialisme... En aidant à la constitution de ces syndicats, ils y voyaient l'ébauche de cette future organisation professionnelle qu'ils avaient construite en rêve, en fouillant l'histoire sociale du Moyen-Âge... Plusieurs d'entre eux étaient d'anciens magistrats, quelques-uns, plus nombreux encore, des officiers démissionnaires. Ils étaient d'avance marqués pour être des conducteurs d'hommes. La plupart d'entre eux avaient un patrimoine suffisant pour leur permettre, sans avoir le souci du pain quotidien, de s'occuper des œuvres sociales. » (A. Toussaint, délégué général de l'Union centrale des coopératives, cité par Augé-Laribé.)

*« Les fondateurs des syndicats-coopératives étaient au contraire des cultivateurs, souvent des fermiers ou des*

(1) M. Augé-Laribé : *Syndicats et coopératives agricoles* — 1926, A. Colin, 211 pages.

*paysans de classe moyenne; aussi leurs associations ont-elles un caractère plus exactement professionnel, tous les intérêts de leurs membres étant dans la terre... C'est une conférence du professeur départemental d'agriculture qui, le plus souvent, a provoqué la création des syndicats, appuyés par les fonctionnaires de l'agriculture très dévoués aux idées républicaines et démocratiques.* »

(AUGÉ-LARIBÉ.)

Les coopératives de cette tendance resteront très peu répandues en Bretagne avant 1930 et se réduiront pratiquement à un certain nombre de syndicats locaux s'opposant à l'Office central de Landerneau et localisés en particulier dans le centre du Finistère. Néanmoins, une tentative intéressante mérite d'être signalée durant les années 1920-1930 : celle des abbés sillonistes Mancel et Trochu (directeur à l'époque de l'*Ouest-Eclair*). Mancel devint, en effet, l'apôtre de l'*émancipation paysanne* et se mit à organiser, avec l'appui d'*Ouest-Eclair*, des syndicats ouverts aux seuls cultivateurs cultivants, ceci en réaction contre les syndicats traditionnels. « Avec son propre réseau de services de crédit et d'assurance mutuels et avec le dynamisme déployé par ses jeunes militants, écrit Gordon Wright, la Fédération des syndicats paysans de l'Ouest semblait s'affirmer comme un rival sérieux du groupe syndical conservateur de Landerneau, dont les dirigeants avaient longtemps considéré la Bretagne comme leur fief » (1).

Mais cette expérience ne résista pas aux attaques vigoureuses de la hiérarchie catholique et des forces conservatrices en même temps qu'au choc de la crise économique des années 1930. « On dénonga en Mancel un démagogue, un briseur de l'unité paysanne, un corrompueur de jeunes catholiques, qu'il encourageait à s'associer aux anti-cléricaux et aux incroyants. » (G. Wright.) Ainsi Mgr A. Charost, cardinal-archevêque de Rennes condamna clairement ce mouvement qui, déclara-t-il, « pouvait devenir plus redoutable encore que les syndicats ouvriers des villes ». « Méfiez-vous de ces ligues paysannes — s'écria-t-il lors d'un congrès du syndicat conservateur — qui ne pouvant mordre sur vos syndicats, cherchent à les enlacer dans des replis qui ressemblent à ceux du serpent. Ce que veut l'Eglise, c'est la doctrine de Jésus-Christ, qui recommande l'union des classes. » En 1930, le même Mgr Charost réussit à obliger Trochu à se retirer de la direction de l'*Ouest-Eclair*; peu après, avec les difficultés économiques, le système de crédit des « syndicats Mancel » s'effondra et leurs appels désespérés à une aide financière de la part de leur vieux rival, le groupe de Landerneau, furent ignorés.

#### La période 1930-1940.

Cette période est marquée par deux faits importants :

- l'opposition idéologique entre les coopératives « de droite » et les coopératives « de gauche », dualité qui va se prolonger bien au-delà de 1940 et en particulier se renforcer durant la période 1945-1950;
- comme l'indiquent nos différents graphiques relatifs au développement des coopératives (nos 3, 4 et 5 en pages suivantes), on assiste alors à de nombreuses créations : ce sont presque exclusi-

(1) Gordon Wright : *La révolution rurale en France* — Ed. de l'Épi, 1967, 342 pages.

vement des coopératives céréalières, d'approvisionnement et de « produits du sol » (légumes, pommes de terre).

La période 1930-1940 voit enfin apparaître des organisations agricoles durables animées d'un esprit démocratique et ayant un caractère plus directement professionnel. Ces créations sont particulièrement nombreuses dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, en réaction contre l'influence grandissante de l'Office central de Landerneau, qui présentait dès cette époque une structure très solide face à des créations désordonnées et constituait déjà « une pièce maîtresse de l'agriculture bretonne, par son poids économique, par son influence sur les organisations professionnelles, par le clivage qu'il opère dans le comportement des ruraux » (1). Cette concurrence entre coopératives « de droite » et coopératives « de gauche », qui se retrouvait (et se retrouve encore) dans de nombreux autres domaines (les deux équipes communales de foot-ball, les deux comices agricoles du canton, l'un rouge, l'autre blanc, plus récemment les deux CETA voisins, l'un « de droite », l'autre « de gauche », etc...) est plus exactement en Bretagne une opposition entre « ceux qui allaient à la messe et ceux qui n'y allaient pas ».

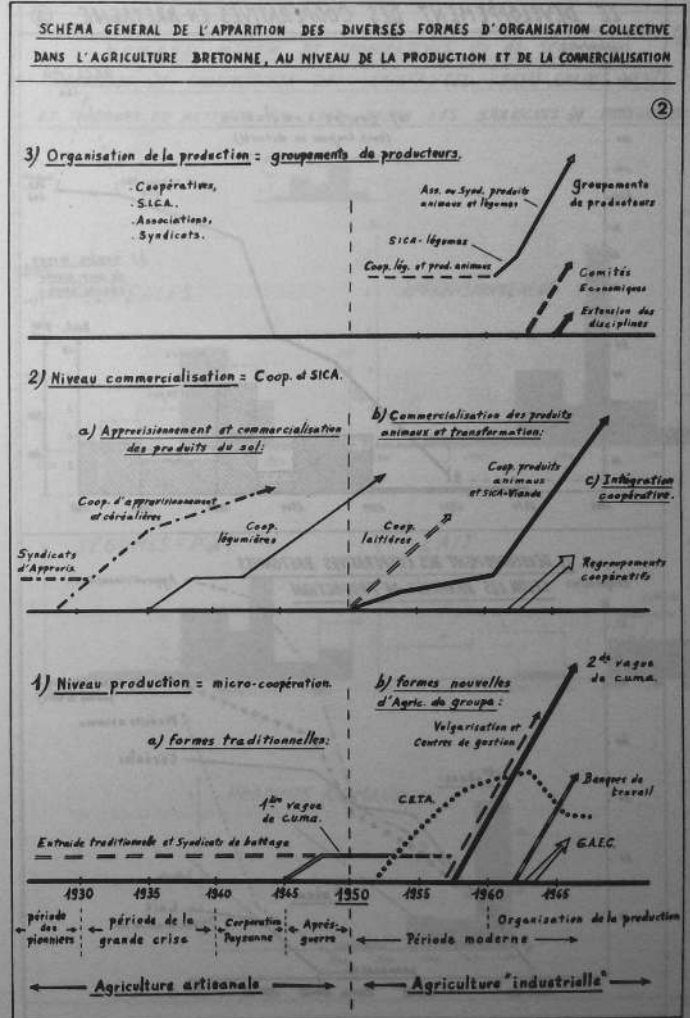
Sur le plan des créations coopératives, il faut signaler tout d'abord les deux premières coopératives industrielles bretonnes créées vers 1930-1931 dans le Finistère : la coopérative laitière de Ploudaniel et le Coat-Kaër (conserverie de légumes), créations en grande partie liées aux difficultés de commercialisation consécutives à la crise économique. Mais la période 1930-1940 est surtout marquée par l'apparition des coopératives céréalières, et la majeure partie de celles qui sont actuellement en activité datent de cette époque. Ces créations sont en grande partie dues aux Pouvoirs publics, puisque la loi du 15 août 1936, en créant l'Office national interprofessionnel des Blés, imposait un monopole de fait des coopératives de stockage. Ceci a eu pour conséquence qu'un grand nombre de ces « coopératives » céréalières ont été en fait créées par des négociants qui ont vu là un excellent moyen d'assurer le développement de leur propre affaire en la transformant en société coopérative. Ainsi, sur les neuf « coopératives » céréalières en activité en Ille-et-Vilaine avant les fusions de ces dernières années, six devaient leur origine à des négociants.

Apparaissent également durant cette période un certain nombre de coopératives « de produits du sol », strictement professionnelles celles-ci. Citons en particulier des coopératives légumières, surtout dans le Nord-Finistère (la Celtique, l'Armoricaine, la Maraîchère, la Morlaisienne, la Coopérative agricole de vente de Plouénan, aujourd'hui transférée à Landivisiau, etc.) et les premières coopératives de sélection de plants de pommes de terre (la Coopérative du Lennon à Châteauneuf-du-Faou, la Rurale morbihannaise à Vannes, la Pontivyenne). Ces créations se sont parfois prolongées pendant la guerre : en 1941, naissent les coopératives de Saint-Yvi, de Pleyber-Christ et « La Douphine » à Brasparts.

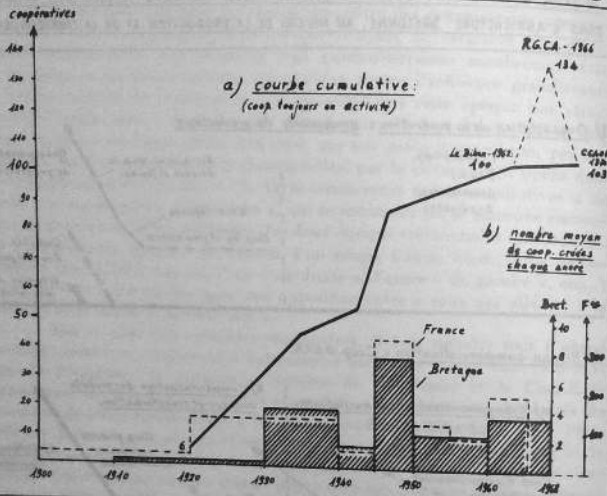
**La période de l'après-guerre.**

La phase 1945-1949, parfois qualifiée de période du Socialisme Coopératif, a été marquée par un certain « esprit de la Résistance », avec la mise en place de la C.G.A. (Confédération générale de l'Agriculture) et l'action de

(1) Paul Houé : *La coopération agricole dans la Bretagne Centrale - région de Loudéac* - Thèse de sociologie, 1965, Poitiers, 456 p. polyc.

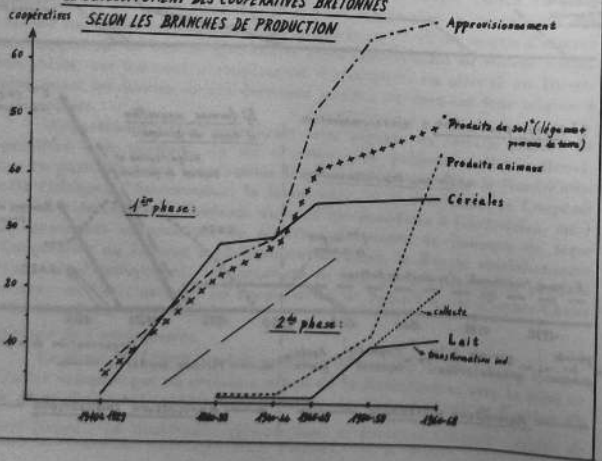


### LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES EN BRETAGNE ③

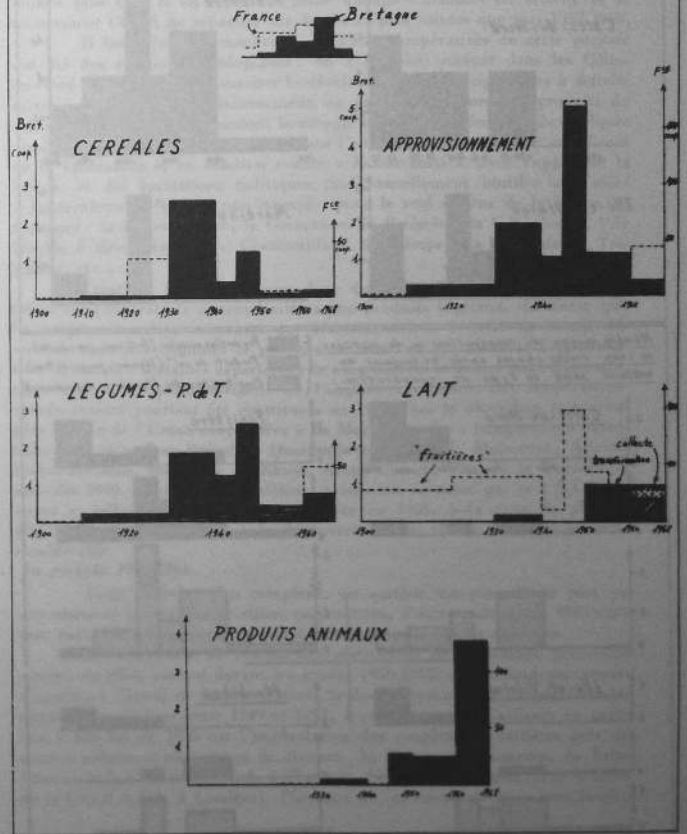


### LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES BRETONNES

#### SELON LES BRANCHES DE PRODUCTION

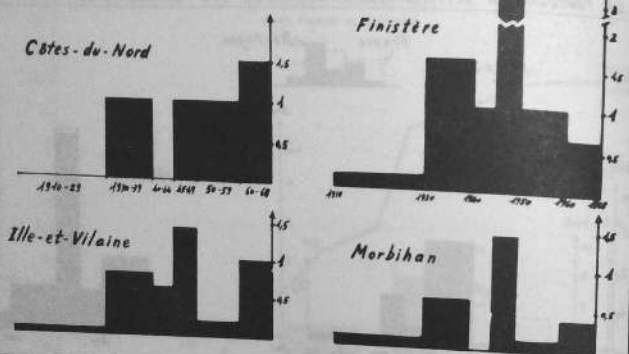


### NOMBRE MOYEN DE COOPERATIVES OU DE SECTIONS NOUVELLES DE COOPERATIVES DEJA EXISTANTES CREEES CHAQUE ANNEE ET TOUJOURS EN ACTIVITE EN 1968, SELON LES BRANCHES DE PRODUCTION ④



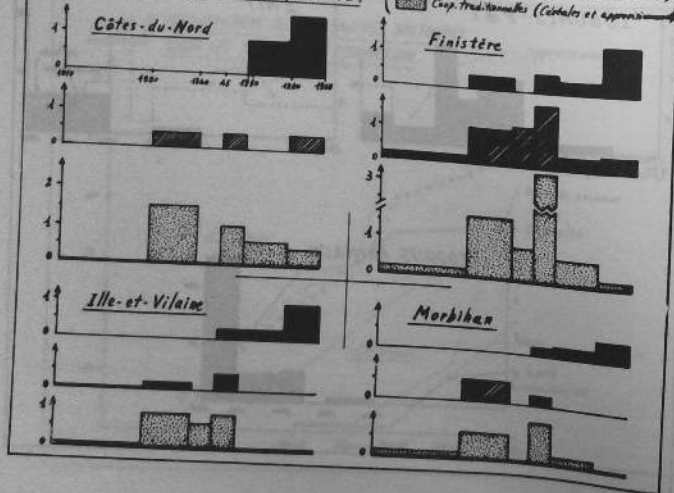
## LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES PAR DEPARTEMENT <sup>(B)</sup>

Nombre moyen de coopératives créées chaque année  
aux diverses périodes et toujours en activité :



Nombre moyen de coopératives ou de sections  
de coop. créées chaque année et toujours en  
activité selon le type de coopérative :

■ Productives animales (lait, viande, porc, bœuf)  
▨ "Produits de sol" (légumes, pommes de terre)  
▩ Coop. traditionnelles (céréales et approvisionnement)



Tanguy-Prigent au ministère de l'Agriculture. Cette période reste celle qui a connu les créations les plus abondantes de toute l'histoire de la coopération (cf. graphiques n° 3 et 5). Mais ces réactions ont été désordonnées et souvent improvisées; d'où de nombreux échecs: c'est parmi les coopératives créées durant cette période que le taux de mortalité est le plus élevé. On retrouve d'ailleurs exactement ces caractères dans l'expérience de la première phase des CUMA en Bretagne: créations par centaines vers 1947-1948; mais quelques années plus tard il en restera à peine quelques dizaines en activité et le mouvement CUMA ne repartira sur des bases plus solides que vers 1957-1958.

Il faut dire que nombre de créations coopératives de cette période ont été des créations idéologiques: on a cherché, surtout dans les Côtés-du-Nord et le Finistère, à susciter le développement de coopératives à activité mixte (céréales + approvisionnement, ou approvisionnement + produits du sol) dans presque chaque canton; beaucoup n'ont pas survécu plus de quelques années. Ces créations se sont faites dans l'enthousiasme de l'esprit socialisant de la Libération et en réaction contre « Landerneau », avec l'appui de la C.G.A. et des formations politiques traditionnellement hostiles aux idées « landernistes ». Notons, par exemple, pour le seul secteur de la région de Quimper: la Fouesnantaise, la Corayenne, la Briécoise, la Gouézécoise, l'Ar Gwella à Briece, la Rurale Cornouaillaise à Quimper, la Ster-Odet à Trégourez, etc...

Créations fort nombreuses donc durant cette courte période, mais toutes ces coopératives restent limitées aux produits végétaux, de même que les coopératives déjà existantes qui diversifient leur activité en créant des sections nouvelles (légumes et pommes de terre en particulier). Une exception cependant: certaines expériences de coopératives animales ont été menées, mais seule la coopérative-viande de Fougères a subsisté. Dix coopératives-viande avaient pourtant été constituées en 1947 dans le Morbihan et regroupées au sein de l'Union coopérative « La Morbihannaise » (coopératives cantonales de Saint-Jean-Brévelay, Questembert, Ploërmel, Malestroit, Allaire, Rohan-Loeminec, presqu'île de Rhuys, Grand'Champ, Plouray et Guéméné); mais dès 1949, l'Union était en déficit; prise alors en main par la « S.I.C.A. - Arvor », celle-ci était déclarée en faillite en 1951, à la suite de plaintes d'agriculteurs ayant abouti à la découverte d'une affaire frauduleuse assez considérable.

La période 1950-1961.

Cette période, plus complexe, est surtout marquée d'une part par une phase de très faibles créations coopératives, d'autre part, après 1955 environ, par le développement de coopératives de productions animales.

L'écroulement de nombreuses réalisations de la période précédente suscite, en effet, surtout durant les années 1950-1955, un profond mouvement d'apathie à l'égard de la coopération. Seules exceptions, six coopératives laitières voient le jour entre 1949 et 1953; leur création est d'ailleurs en partie liée à une loi de 1950 sur l'implantation des coopératives laitières près des centres urbains (coopératives de Rennes, du Trioux à Guingamp, de Saint-Brieuc, de la Côte d'Émeraude à Plancoët, du groupe de Landerneau à Brest, de la C.O.P.A.L.L. à Loudéac). Plusieurs de ces coopératives se sont fondées

avec l'appui financier de la Caisse de crédit mutuel de Landerneau, en particulier celles de Brest, de Saint-Brieuc, Guingamp et Loudéac; cependant ces deux dernières, animées par les premiers militants de la J.A.C., s'en sont assez rapidement écartées.

Des initiatives dans le domaine des productions animales se développent ensuite progressivement :

- les premières coopératives avicoles (poulets de chair et œufs de consommation) apparaissent vers 1954 et surtout à partir de 1957-1958, particulièrement dans les Côtes-du-Nord, mais où la plupart ont disparu : coopératives du Quercy, du Goëlo, Aviculteurs de l'Argoat, les Genêts d'or; vers 1958-1960 : les coopératives de la vallée du Ridor à Plémet, du Poulet Brestois (devenu le Ponant) à Plabennec, de l'Arrée à Pleyber-Christ, la C.A.I.V. à Rennes, etc... Durant cette même période, un certain nombre de coopératives déjà anciennes développent une production avicole parfois importante; c'est en particulier le cas de « la Rurale Morbihannaise », la coopérative de Landerneau, la coopérative du Syndicat des agriculteurs du Morbihan, les coopératives laitières du Trioux et de Loudéac. Il s'agit là d'une étape très importante pour l'avenir, car elle correspond à la pénétration des premières expériences d'« intégration » dans la coopération agricole bretonne.
- quelques coopératives laitières prolongent vers 1957 l'effort des années 1950 : les coopératives laitières de Lorient, du Lennon (Châteauneuf-du-Faou) et de Lanfains (Côtes-du-Nord).
- enfin, des tentatives ont lieu dans le domaine de la viande bovine et porcine vers 1960-1961, soit sous la forme coopérative, soit sous la forme S.I.C.A., qui fait ainsi sa première apparition dans la commercialisation des produits agricoles. Ont subsisté jusqu'à ce jour : la coopérative de l'Argoat à Guingamp et sa filiale la S.I.C.A. - GEAC, la coopérative-viande de Loudéac et la S.I.C.A. de production et de transformation porcine du Coat-Kaër à Quimperlé. Au contraire, la S.I.C.A. de l'Elorn à Landivisiau et celle de La Chêze, ainsi que la coopérative-pores de Loëminé, n'ont pas survécu plus de quelques années.

Les échecs subis au cours de ces premières expériences d'organisation des productions animales et les difficultés rencontrées ont mis en évidence les insuffisances des structures coopératives traditionnelles et la nécessité d'une refonte de la coopération bretonne à la lumière de certains succès.

*La période 1962-1970.*

La phase récente des huit dernières années marque une profonde transformation des structures coopératives qui se réalise sous la double influence de l'Agriculture de groupe et de l'Industrialisation de l'agriculture. Nous analyserons ultérieurement plus en détail les éléments de cette transformation. Disons cependant qu'une coopération nouvelle se met progressivement en place, caractérisée par un dynamisme plus grand, une intégration plus poussée des adhérents, une diversification plus grande dans les produc-

tions prises en charge, une concentration accélérée des unités coopératives, une modification du rôle des coopératives qui deviennent de plus en plus des pôles de développement régional, enfin des problèmes nouveaux posés par le processus d'industrialisation de l'agriculture.

Le courant dit d'« agriculture de groupe », précédé dès 1952-1953 par les premiers CETA (Centre d'études des techniques agricoles), puis par les centres de gestion et les groupements de vulgarisation, s'est développé sur les plans théorique et pratique surtout après 1960, en particulier vers 1962-1964, sous l'influence de l'action dynamique du C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs) de cette période. Son objectif était de rénover la Coopération en agriculture, tant au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation. Ce mouvement d'agriculture de groupe s'est d'abord affirmé au plan de la production, par des formules de « micro-coopération », notamment les C.U.M.A. (Coopératives d'utilisation de matériel agricole), les Banques de travail, les ateliers collectifs de production, enfin les G.A.E.C. (Groupements agricoles d'exploitation en commun), ceci, il faut le souligner, en dehors des formes traditionnelles de la coopération et sans leur appui. Mais ces nouvelles formes d'action en commun ou de réflexion en groupe ont directement provoqué la création d'un certain nombre de coopératives nouvelles, plus exigeantes que les coopératives traditionnelles, et, d'une façon plus générale, ont stimulé un renouvellement de l'ensemble de la pensée et de l'action coopératives. Parmi les coopératives issues plus ou moins directement du courant d'agriculture de groupe, en particulier de C.E.T.A., citons : la coopérative-viande de Loudéac et la coopérative avicole de la Vallée du Ridor, la coopérative de l'Argoat, la COPAVIT de la région de Vitré-La Guerche, la COPAVIM (Coopérative-viande du Morbihan, à partir d'anciens syndicats de producteurs de pores), le G.C.P.P.L. de Lamballe, etc...

Parallèlement au courant novateur de l'« agriculture de groupe », le processus de l'« industrialisation » de l'agriculture (les deux mouvements sont d'ailleurs liés) imposait lui aussi des exigences nouvelles. L'adoption par l'agriculture des modes de production de l'industrie, en particulier sous l'influence des firmes industrielles, imposait à la coopération de renouveler ses structures et ses méthodes et de s'intéresser aux productions en voie d'industrialisation, l'élevage en particulier.

Aussi la période récente et actuelle est-elle marquée davantage par une refonte et une restructuration de la coopération bretonne que par la création d'unités nouvelles. Cette restructuration se manifeste extérieurement surtout par un mouvement de concentration et de coordination inter-coopérative (l'union UNICOPA, la Coopérative agricole de Rennes, la Centrale coopérative des agriculteurs de Bretagne, etc...), par une croissance interne à partir des unités existantes (diversification des productions) et par une quasi-intégration des adhérents (coordination coopérative et disciplines de productions accrues). Une exception importante toutefois : de nouvelles coopératives, qui ont atteint parfois rapidement une taille considérable, apparaissent là précisément où l'agriculture s'industrialise, c'est-à-dire dans les productions animales, les premières d'entre elles étant le fruit de l'action des « agricul-

teurs de groupe ». Outre celles que nous avons citées plus haut, signalons entre autres : la COOP.E.R.L. de Lamballe, les Eleveurs bretons à Gouelin-Lanvallon, Pontivy-pores, la Coopérative de Montfort (C.A.P.R.E.M.), l'Eméraude avicole, COOPASUD à Saint-Yvi, COOPADIN à Dinan, etc...

La phase 1962-1970, c'est également, rappelons-le, la période du développement des S.I.C.A. et plus généralement des groupements de producteurs. Ceux-ci, issus de la loi complémentaire de 1962, et reconnus à partir de 1964, prennent une place importante dans trois secteurs :

- d'abord dans la production légumière;
- puis dans le secteur avicole;
- enfin, plus récemment, dans les productions porcine et bovine.

On trouvera dans le chapitre V une analyse de la place des Groupements de Producteurs en Bretagne.

Ainsi se met en place progressivement une agriculture organisée, à côté de laquelle subsiste un secteur traditionnel, l'opposition entre les deux types d'agriculture devenant de plus en plus évidente.

## II — LE BILAN DES CREATIONS COOPERATIVES

### Les créations.

Si l'on fait le bilan global des créations coopératives, des origines du mouvement à 1970, ce sont quelque 250 coopératives qui ont été créées au total. Mais seulement une centaine subsistent à ce jour en tant qu'entités juridiques propres, 103 exactement avec les unions coopératives (1). Précisons que ce bilan des créations coopératives ne porte que sur les quatre départements de la région de programme « Bretagne ».

Le tableau suivant donne la ventilation de ces créations selon différentes périodes et le taux de survie coopérative pour chaque phase.

Tableau n° 1 : Créations coopératives et taux de survie en Bretagne.

	Nombre de coopératives créées	% des créations totales	Coopératives en activité en 1970	Taux de survie
Avant 1940	79	30,9 %	35	44,3 %
1940-1950	91	35,7 %	25	27,4 %
1951-1962	56	22,0 %	23	41,0 %
1963-1970	29	11,3 %	20	68,9 %
TOTAL	255	100 %	103	40,4 %

La répartition par département est indiquée ci-dessous :

Tableau n° 2 : Créations coopératives et taux de survie par département.

	Nombre de coopératives créées	% des créations totales	Coopératives en activité en 1970	Taux de survie
Côtes-du-Nord	86	33,7 %	32	37,2 %
Finistère	86	33,7 %	40	46,5 %
Ille-et-Vilaine	40	15,7 %	18	45,0 %
Morbihan	43	16,9 %	13	30,2 %
TOTAL	255	100 %	103	40,4 %

Ces tableaux appellent plusieurs remarques :

— Tout d'abord, les chiffres avancés ne prétendent pas à une exactitude rigoureuse, un certain nombre d'erreurs ou d'omissions ayant pu être commises.

(1) Cf. carte n° 12, page 65 et n° 28 page 130 (UNICOPA).

— Sur les quelque 255 coopératives constituées, 172 soit 67,4 % l'ont été dans les seuls départements des Côtes-du-Nord et du Finistère; cela s'explique sans doute par un plus grand dynamisme coopératif, certainement aussi par la présence du groupe de Landerneau qui a stimulé, par réaction, des initiatives diverses et longtemps dispersées.

— 255 créations, 103 coopératives en activité en 1970 : ceci traduit une forte mortalité coopérative, puisque le taux de survie dépasse à peine 40 %. On enregistre donc 152 « disparitions » de coopératives, disparitions juridiques, mais pas nécessairement sur le plan économique, car il faut distinguer les dissolutions pures et simples des absorptions ou fusions de coopératives. 40 % des disparitions juridiques sont en fait des opérations d'absorption ou de fusion (environ 60 coopératives). Le taux de mortalité coopérative par dissolution n'est donc finalement que de l'ordre de 35 %, ce qui reste considérable.

Dans ce phénomène des disparitions de coopératives, on peut schématiquement distinguer deux périodes :

— Avant 1960, les disparitions sont essentiellement le fait de dissolutions, suite à une faillite ou plus simplement à une cessation d'activité; les exemples sont particulièrement nombreux vers les années 1950.

— depuis 1960, et plus encore ces dernières années, la diminution du nombre des coopératives s'explique surtout par les opérations de fusion et les mouvements de concentration qui contribuent à réduire le nombre des entités juridiques.

### La mortalité coopérative.

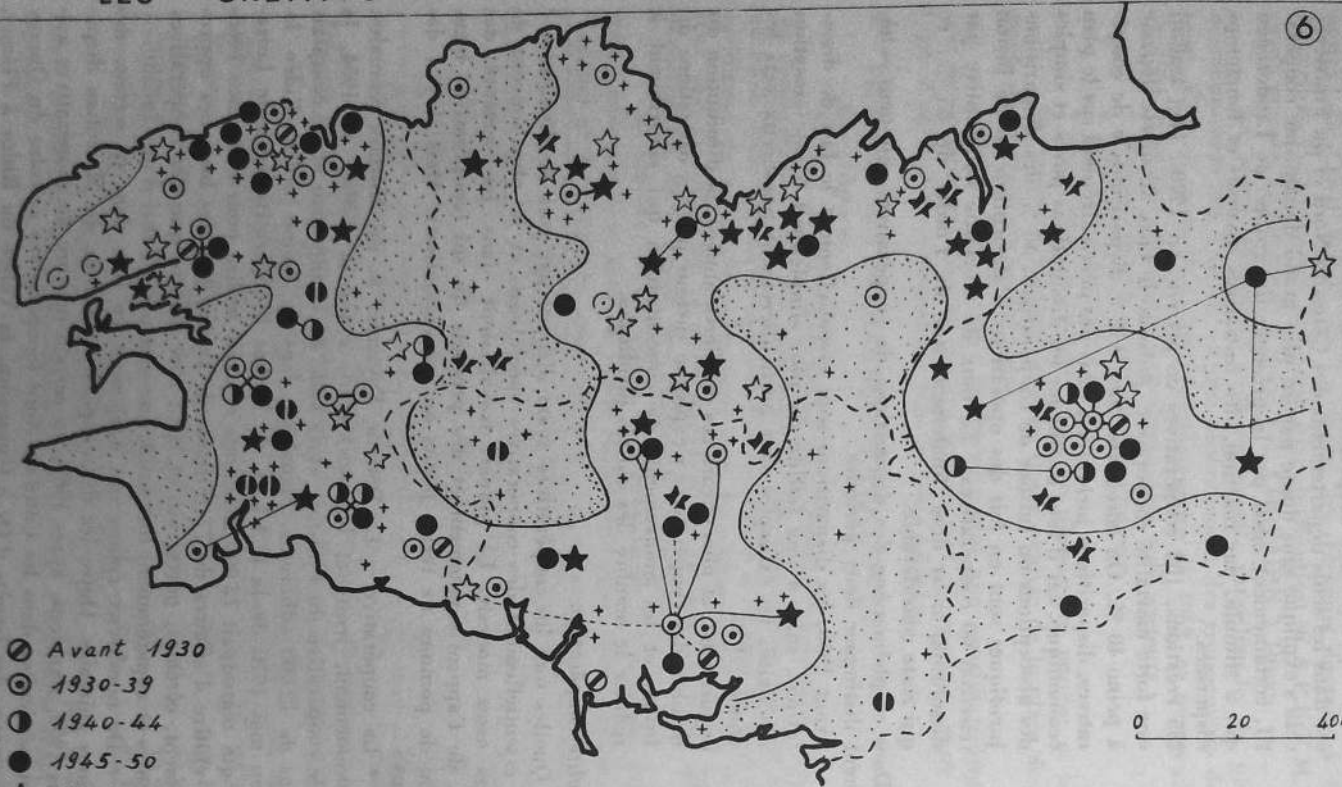
Quelles sont les coopératives ayant disparu par voie de dissolution ? Ce sont essentiellement des coopératives spécialisées et le plus souvent de dimension assez modeste. La plupart travaillaient dans les secteurs des céréales, de l'approvisionnement et des produits du sol (coopératives légumières ou de pommes de terre, plants ou consommation). Mais il y a des exceptions :

• La coopérative « La Défense Paysanne », de Morlaix (céréales, approvisionnement, fruits et légumes) était, avant sa faillite en 1954, la principale coopérative du Finistère après celle de Landerneau et ne comptait pas moins de 12 000 adhérents. Signalons dans le même ordre d'idée la faillite en mai 1970 de la C.A.L.O. de Nantes (Coopérative agricole Loire-Océan), qui regroupait 12 000 adhérents et avait réalisé pour l'exercice 1968-1969 un chiffre d'affaires de 77 millions de francs dans les branches approvisionnement, céréales, pores, vin et lait : ceci montre que des coopératives polyvalentes et apparemment fort solides ne sont pas à l'abri d'une faillite.

• De nombreux échecs ont également eu lieu dans le secteur des productions animales. Outre les dix coopératives-viande du Morbihan disparues vers 1950, signalons, après 1960, un certain nombre de coopératives avicoles, en particulier dans les Côtes-du-Nord (coopératives avicoles du Quercy à La Harmoye, des Genêts d'Or à Guingamp, la Vallée du Ridor à Plémet,

# LES CREATIONS COOPERATIVES EN BRETAGNE

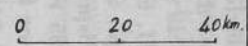
6



- Avant 1930
- ⊙ 1930-39
- 1940-44
- 1945-50
- ☆ 1951-59
- ★ 1960-70

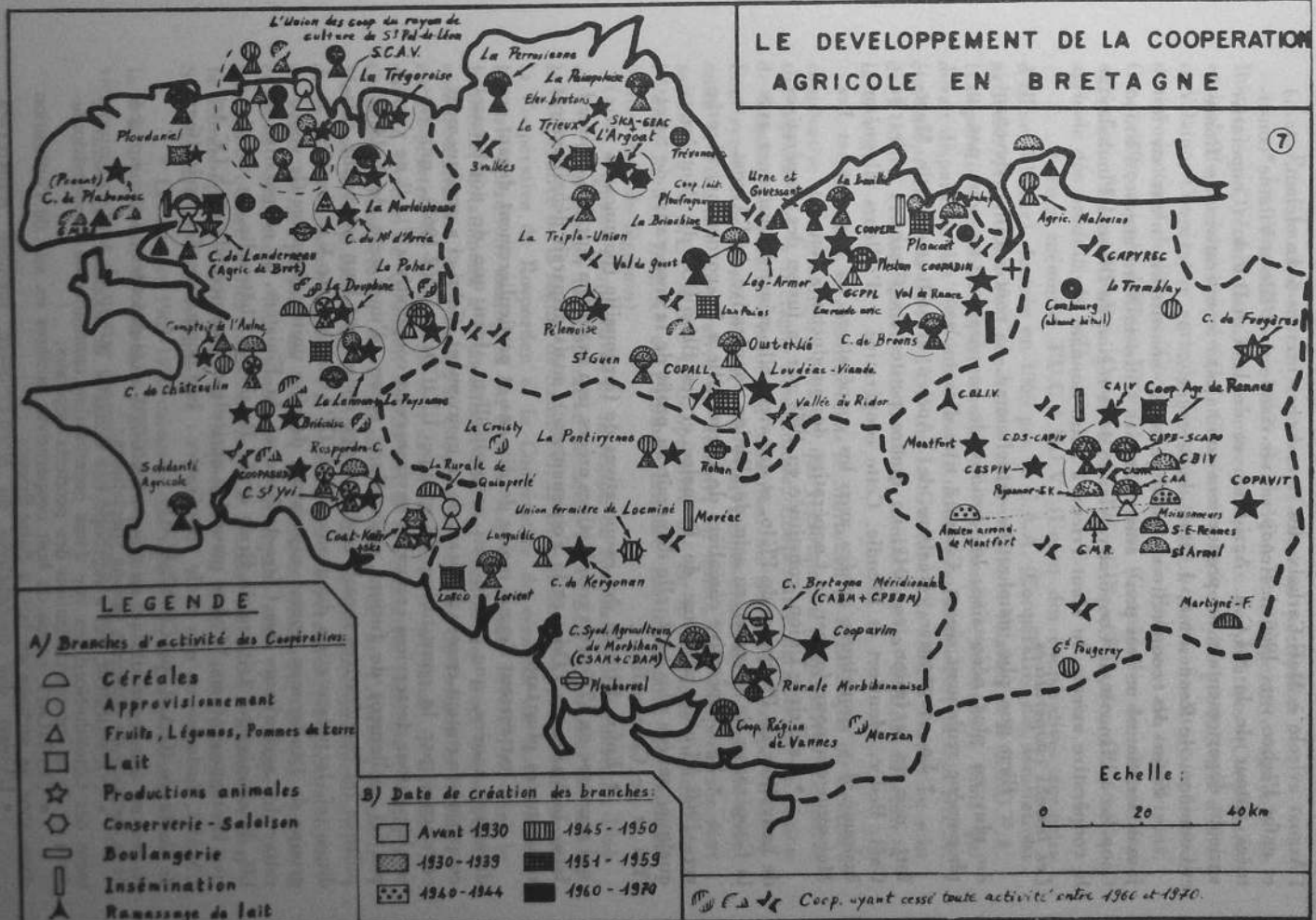
+ Coop. disparues ou absorbées avant 1960.  
 ✖ Coop. disparues depuis 1960.  
 — Mouvements de fusion entre 1960 et 1970.

⊞ Zones de faible création coopérative.



## LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION AGRICOLE EN BRETAGNE

7



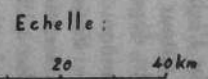
### LEGENDE

#### A) Branches d'activité des Coopérations:

- △ Céréales
- Approvisionnement
- △ Fruits, Légumes, Pommes de terre
- Lait
- ☆ Productions animales
- ⊙ Conserverie - Salaison
- ⊞ Boulangerie
- ⊞ Insémination
- ⊞ Ramassage de lait

#### B) Date de création des branches:

- Avant 1930
- ▨ 1930-1939
- ▩ 1940-1944
- ▧ 1945-1950
- ▦ 1951-1959
- 1960-1970



⊞ Coop. ayant cessé toute activité entre 1960 et 1970.



L'Argoat avicole à Maël-Carhaix, les Accouveurs bretons à Landéhen, etc...) et enfin l'échec vers 1966 des coopératives-viande de l'Ille-et-Vilaine constituées autour de la S.I.C.A. Agri-Coop et de la C.A.D.P.A. (Coopérative agricole départementale de productions animales) : coopératives de Rancec-et-Cousnon, de Rennes-Sud, de Bain-de-Bretagne...

Enfin des coopératives, juridiquement constituées, n'ont en fait jamais fonctionné ou très peu : ainsi, dans les Côtes-du-Nord encore, l'Union Coop-Est à Plancoët, la Coopérative-viande de la région de Dinan à Ploubalay, la coopérative avicole du Haut-Trieux à Saint-Connan, etc...

#### Les fusions coopératives.

Bien que plus nombreuses actuellement, la concentration devenant de plus en plus nécessaire, les fusions de coopératives ne sont pas un phénomène seulement récent. Citons à titre d'exemples :

- La coopérative céréalière de l'Ancien arrondissement de Montfort, née de la fusion, en 1941, de quatre petites coopératives : celles de Gaël, Bédée, Montfort et Ifendic. Cette coopérative a d'ailleurs elle-même fusionné il y a quelques années avec les coopératives La Paysanne et Les Moissonneurs pour former la Coopérative des producteurs réunis.

- La Triple Union, constituée en 1953 par la fusion des coopératives de Lanvollon, de Plouha et de Plélo, et qui vient elle-même de fusionner avec la Coopérative de l'Argoat au sein de l'Union coopérative de l'Argoat.

- La Coopérative céréalière de Cornouaille à Rosporden qui absorbe vers 1960 l'Union paysanne de Bannalec et les Blés d'Or de Pont-Aven; quelques années plus tard, elle disparaît au profit de la coopérative de Saint-Yvi et de Cornouaille.

- Enfin, l'Union des coopératives de Cornouaille (pommes de terre) qui regroupe en 1950 trois coopératives créées peu avant (La Rurale Cornouaille, la Vallée de l'Odet et la Fouesnantaise), mais disparaît définitivement trois années plus tard.

C'est surtout depuis moins de dix ans et particulièrement durant ces dernières années, que les fusions se multiplient, bien que de nombreuses coopératives restent encore à l'écart de ce mouvement. Celui-ci a pratiquement commencé par la constitution du groupe UNICOPA (1962-1963), qui rassemble autour de services communs environ vingt coopératives (1); il ne s'agit pas ici réellement de fusion, mais d'une union, d'une sorte de holding, puisque les coopératives membres du groupe conservent leur autonomie juridique (cf. la présentation du groupe UNICOPA en chapitre V). En 1963, le groupe de Landerneau, formé auparavant de cinq unités distinctes (la coopérative des agriculteurs des Côtes-du-Nord et du Finistère, la coopérative de blé, la coopérative laitière de Brest et du Bassin de Châteaulin, la coopérative Bretagne-élevage, l'Union meunière agricole et commerciale ou S.I.C.A. - UMAC), fusionne en une seule coopérative : la Coopérative des agriculteurs de Bretagne (C.A.B. ou COOP.AGRI).

(1) Notons que la constitution du groupe UNICOPA a été précédée ou accompagnée de la création de plusieurs unions spécialisées :

- COOPARMOR, qui a regroupé une douzaine de coopératives, essentiellement des Côtes-du-Nord, en vue d'une organisation commune de l'approvisionnement et de la commercialisation des produits végétaux;

- CELTLAIT, union de huit coopératives laitières en vue de l'utilisation d'une tour de séchage du lait, à Saint-Brieuc;

- L'Union des coopératives du Nord-Finistère, membre d'UNICOPA, regroupe une dizaine de coopératives légumières du secteur de Saint-Pol-de-Léon. Cependant cette union n'a qu'une existence assez formelle et ne participe pas en fait aux activités d'UNICOPA.

Puis, le mouvement s'accélère. Citons en particulier :

- La constitution en 1966 de la C.A.R. (Coopérative agricole de Rennes) qui réunit dans un premier temps six coopératives (Coopérative agricole de stockage des céréales, Coopérative agricole des producteurs d'Ille-et-Vilaine, Coopérative agricole des producteurs bretons, Société coopérative des producteurs de l'Ouest, Coopérative laitière de Rennes et de ses environs, Coopérative avicole d'Ille-et-Vilaine), puis neuf (Coopérative des associations agricoles d'Ille-et-Vilaine, Coopérative Blé d'Ille-et-Vilaine, Coopérative agricole des produits du sol).

- Pour mémoire, l'U.C.A.D.I.V. (Union des coopératives agricoles d'Ille-et-Vilaine), formée en 1966 par la C.A.A. (Coopérative des associations agricoles), la C.O.L.I.V. (Coopérative laitière d'Ille-et-Vilaine) et la C.A.D.P.A. (Coopérative agricole départementale de productions animales), mais qui devait disparaître dès 1968 à la suite de difficultés financières; la C.A.D.P.A. était absorbée par la COPAVIT (Vitré-La Guerche), la COLIV entrant au sein de l'U.L.N. (Union laitière normande), tandis que la C.A.A. adhère à la C.A.R.

- En 1968, se constitue dans le Morbihan la C.E.C.A.B. ou Centrale coopérative des agriculteurs bretons, qui regroupe six coopératives (Coopérative agricole de la Bretagne méridionale, Coopérative agricole de la région de Vannes, Coopérative-viande du Morbihan ou COPAVIM, coopératives la Pontivyenne-approvisionnement et la Pontivyenne-plants de pommes de terre, enfin la Féculerie coopérative de Rohan); en outre, trois coopératives sont associées à la C.E.C.A.B. : la Coopérative blé de la Bretagne méridionale, l'Union laitière LORCO et l'Union fermière morbihannaise de Loemine (conserverie de légumes).

- Quatre coopératives de la région de Rosporden fusionnent en 1966 et 1969 pour donner la Coopérative de Saint-Yvi et de Cornouaille. Ce sont : la Coopérative de la région de Saint-Yvi, la Rospordinoise-approvisionnement, la Coopérative de Rosporden et la Coopérative de céréales de Cornouaille. D'autres opérations analogues ont lieu au sein du groupe UNICOPA, dans le Finistère, notamment à Châteauneuf-du-Faou (fusion des trois coopératives complémentaires, La Paysanne, la Coopérative agricole de Lennon et la Laiterie coopérative de Lennon au sein de la Coopérative paysanne de Lennon), dans le secteur de Quimper (COOPASUD et Solidarité Agricole), enfin à Châteaulin (Coopérative de Châteaulin et Coop-Blé de l'Aulne), dans le Morbihan avec la fusion de la Coopérative des agriculteurs du Morbihan et de la Rurale morbihannaise. Par contre, des coopératives complémentaires et ayant même parfois un conseil d'administration en grande partie commun, conservent leur autonomie juridique; ainsi à Quimperlé, où subsistent quatre unités coopératives : La Rurale du Sud-Finistère-céréales, la Rurale-approvisionnement, la Coopérative du Coat-Kaër (légumes) et la S.I.C.A. du Coat-Kaër (viande).

- Les années 1969-1970 voient se multiplier les regroupements. Outre la S.I.C.A. - Even, de création légèrement antérieure, qui regroupe les services commerciaux de quatre coopératives laitières (Ploudaniel, LORCO Plan-

coët et Lanfains), les principales fusions proprement dites concernent :

- La Coopérative des Trois-Provinces, à Pontmain, la COPAVIT et l'Association des producteurs de pores de Fougères (issue de la coopérative-viande), avec élargissement probable vers la coopérative-viande de Montfort, sinon celle de Fougères;
- L'Union coopérative de l'Argoat à Guingamp, résultat de la fusion de la coopérative-viande de l'Argoat et de la Triple Union;
- La Coopérative du Centre-Bretagne à Loudéac, née de l'union de la coopérative-viande de Loudéac avec l'Oust-et-Lié.
- Signalons en outre, pour les Côtes-du-Nord, l'absorption de la Coopérative laitière de Saint-Brieuc par la Coopérative des agriculteurs de Bretagne et de la Coopérative du Val de Gouet à Quintin par le groupe La Briochine-CABRIACA de Saint-Brieuc.

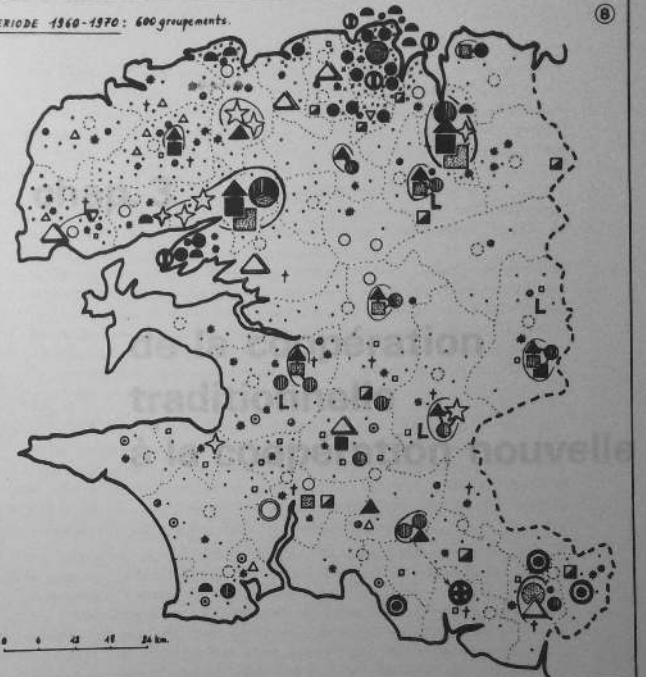
• Enfin, on ne peut clore cette liste sans évoquer la possibilité de rapprochements entre un certain nombre de coopératives polyvalentes ou spécialisées dans la production animale, dans les Côtes-du-Nord. Des relations inter-coopératives plus étroites tendent, en effet, à se développer, notamment sous l'impulsion de la Fédération départementale des coopératives, par exemple dans le cadre du secteur « Bretagne » de l'U.C.A.A.B. (Union des coopératives agricoles pour l'alimentation du bétail); cette union nationale construit actuellement une usine à Loudéac, en liaison avec un groupement local de coopérateurs; cette unité pourrait compléter les installations déjà existantes dans plusieurs coopératives. Il est toutefois prématuré d'envisager, sur la base de ces esquisses, la constitution d'un nouveau grand pôle coopératif breton. En l'état actuel des choses, une telle vue est par trop idéale. Cela dit, compte tenu de l'accélération de l'évolution de l'agriculture et de son environnement économique, l'avenir à moyen terme pourrait réserver des surprises. Quoi qu'il en soit, la physionomie de la coopération agricole bretonne est appelée à connaître encore de profondes transformations, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

..

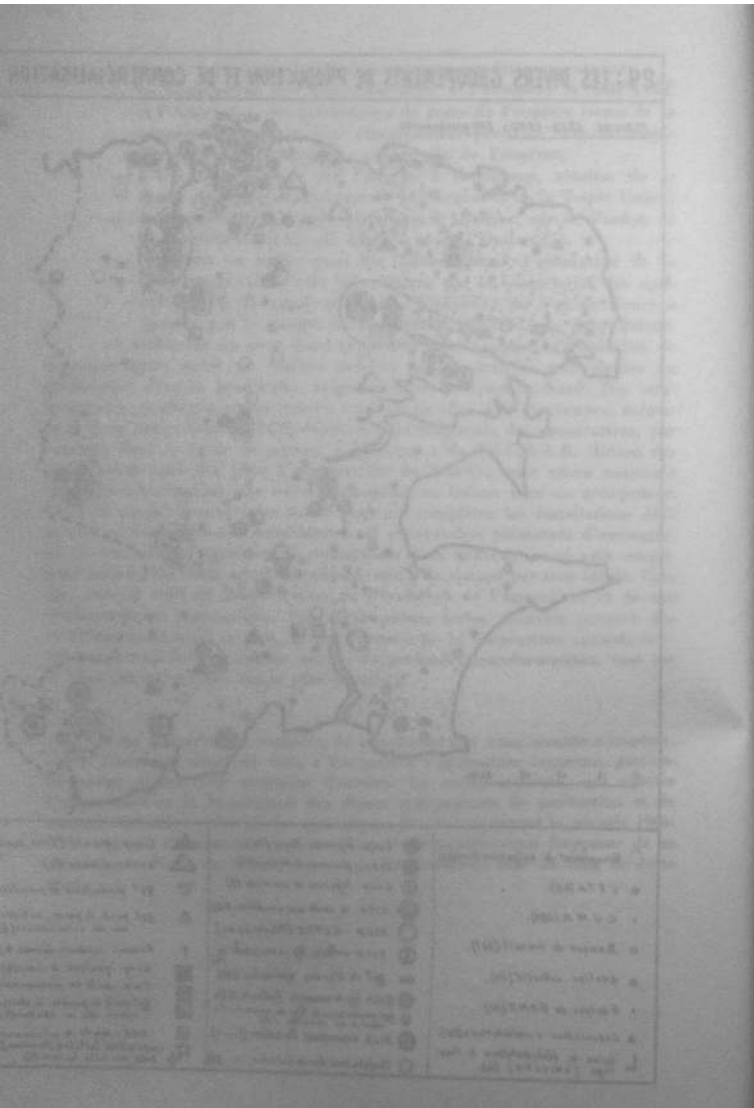
Au terme de ce chapitre, la conclusion qui nous semble s'imposer, c'est l'étonnante créativité dont a fait preuve l'agriculture bretonne, particulièrement depuis une vingtaine d'années. La carte, ci-jointe, qui montre l'importance et la localisation des divers groupements de production et de commercialisation créés par les agriculteurs finistériens durant la période 1960-1970, est une illustration supplémentaire et particulièrement frappante de ce dynamisme. Nous en retrouverons des manifestations tout au long de cette étude.

## 29 : LES DIVERS GROUPEMENTS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION

PERIODE 1960-1970 : 600 groupements.



- |  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupement de vulgarisation (2).</li> <li>● CETA (65).</li> <li>• CUMA (280).</li> <li>□ Bourses de travail (20).</li> <li>● Atelier collectif (16).</li> <li>• Equipes de G.A.M. (50).</li> <li>● Association d'apiculteurs (20).</li> <li>⊂ Usine de déshydratation de foin-réglé (UNICOPA) (6).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Coop. légumes frais (16).</li> <li>● Coop. pommes de terre (48).</li> <li>● Coop. légumes de conserve (7).</li> <li>● SICA de vente aux enchères (22).</li> <li>● SICA - GOPER (Plantes à p. s.).</li> <li>● SICA autres légumes (20).</li> <li>● Gpt de légumes spécialisés (10).</li> <li>● SICA légumes de conserve (céréales) (2).</li> <li>● Gpt producteurs de légumes de conserve (1).</li> <li>● SICA conserverie PASTAVEN (20).</li> <li>● Coopératives diverses (vins, etc.) (30).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Coop. viande (Porcs, boeufs) (12).</li> <li>▲ SICA - viandes (6).</li> <li>▲ Gpt producteurs de porcs (1).</li> <li>▲ Gpt prod. de pores, en liaison avec des entreprises (4).</li> <li>⊕ Autres syndicats de prod. de viande (1).</li> <li>● Coop. poulets de chair (6).</li> <li>● Coop. œufs de consommation (8).</li> <li>● Gpt prod. de produits de chair, en liaison avec un abattoir (4).</li> <li>● SICA - œufs de consommation (coopératives laitières) (10).</li> <li>● SICA produits laitiers (2).</li> </ul> |
|--|--|---|



En l'espace d'une dizaine d'années, le phénomène de la coopération agricole traditionnelle, ou l'a dit, s'est profondément modifié et cette transformation s'est opérée essentiellement dans les domaines de la production et de la consommation. Ainsi, il est nécessaire de revenir sur ce point fondamental de l'économie de l'agriculture traditionnelle, à savoir la coopération traditionnelle.

### chap. 3

## de la coopération traditionnelle à la coopération nouvelle

#### 1 - UN RENOUVELLEMENT

À un stade plus avancé, il est constaté un renouvellement de la coopération traditionnelle, dans le sens où elle s'est ouverte à de nouvelles formes d'industrialisation, de l'agriculture au secteur tertiaire, voire par la généralisation croissante des formes capitalistes dans le secteur agricole.

La mise en place de la politique agricole de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.N.A.), a entraîné une profonde transformation de la structure de la production agricole traditionnelle.

La coopération a été, en effet, essentiellement un moyen de résoudre les problèmes économiques et de surmonter de nouvelles difficultés, d'ordre technique et financier. Les coopératives ont été le plus souvent créées pour résoudre les problèmes économiques et financiers des producteurs, des exploitants et des consommateurs. Elles ont été créées pour résoudre les problèmes de production, de consommation et d'exploitation, sans que les coopératives traditionnelles aient pu résoudre ces problèmes de production, de consommation et d'exploitation, sans que les coopératives traditionnelles aient pu résoudre ces problèmes de production, de consommation et d'exploitation.

La mise en place de la politique agricole de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.N.A.), a entraîné une profonde transformation de la structure de la production agricole traditionnelle.

En l'espace d'une dizaine d'années, la physionomie de la coopération agricole bretonne, on l'a dit, s'est profondément modifiée et cette transformation d'un secteur auparavant relativement figé semble même se précipiter actuellement. Aussi est-il nécessaire de revenir sur ce point fondamental afin d'essayer de dégager les manifestations essentielles de cette mutation coopérative.

On peut analyser cette transformation à deux niveaux :

- à un niveau général, on constate un renouvellement de la stratégie coopérative dans un sens plus offensif, et une modification du rôle de la coopérative dans un sens plus actif;
- sur le plan précis de la Bretagne, la mise en place d'une « coopération nouvelle » se manifeste concrètement dans plusieurs domaines : l'évolution du chiffre d'affaires durant la période récente, le développement de la coopération dans des productions nouvelles, une industrialisation accrue des entreprises, un mouvement de concentration et de coordination inter-coopérative, une modification dans les relations entre les coopérateurs et leur entreprise, etc...

#### I - UN RENOUVELLEMENT DE LA STRATEGIE COOPERATIVE

A un comportement défensif et conservateur caractéristique de l'agriculture artisanale, tend à se substituer, de la part des coopératives, une stratégie plus offensive, dynamique et coordonnée, imposée par le processus d'industrialisation de l'agriculture en même temps que par la pénétration croissante des firmes capitalistes dans le secteur agricole.

*Au cours de la période artisanale de l'agriculture (de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup>), « l'action coopérative agricole fut conservatrice de structures comme de comportements » (1).*

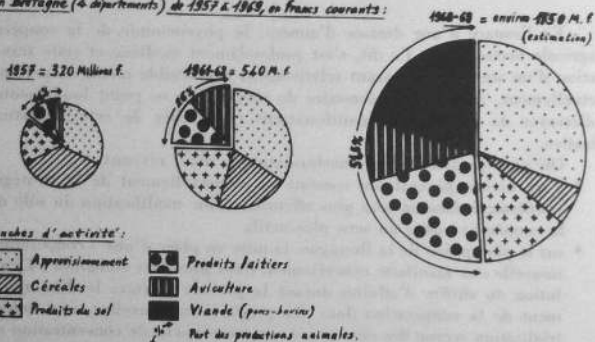
La coopération a été, en effet, essentiellement un élément de réaction contre certaines spéculations et de sauvegarde de certaines structures (l'exploitation familiale). Les coopératives sont nées d'une stratégie de défense, à partir d'initiatives désordonnées; elles ont été le plus souvent créées pour résoudre un problème particulier et limité; d'où leur caractère spécialisé et parcellaire, leur très inégal développement selon les branches de production, leur émiettement et leur isolement. Enfin, dans ces coopératives conçues comme le prolongement des exploitations, les relations entre le « coopérateur » et son entreprise sont très lâches et irrégulières et il y a « coexistence de coopératives et d'exploitations familiales plus que coopération véritable » (J. Le Bihan).

« Un aspect fondamental de l'évolution coopérative, écrit L. Malassis, est qu'elle s'est réalisée le plus souvent sous la pression de circonstances exté-

(1) L. Malassis : *Essai d'orientation sur l'évolution de la coopération en France* in *Economie Rurale*, n° 62, oct.-dec. 1964, pages 25-31.

**EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA COOPERATION AGRICOLE**

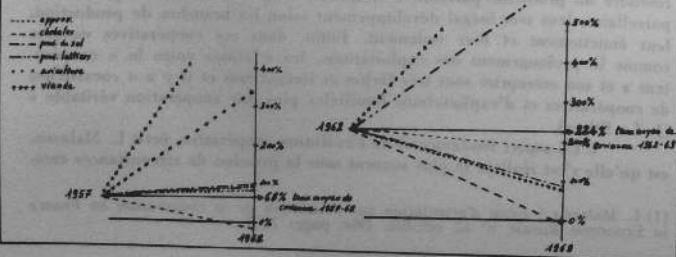
a) Evolution du chiffre d'affaires des cooperatives agricoles en Bretagne (4 départements) de 1957 à 1969, en francs courants :



b) Evolution de la part de chaque branche d'activité dans le chiffre d'affaires global :



c) Taux de croissance du chiffre d'affaires selon les branches d'activité :



rieures, d'adversités techniques ou d'effet de domination économique, résultant notamment de la structure artisanale de l'agriculture, dans une économie globale de plus en plus capitalisée. L'action coopérative, instrument de défense, s'est construite par branche, au fur et à mesure que certains problèmes se posaient et qu'il se trouvait des hommes capables de les résoudre » (1). La coopération a, en effet, été avant tout « fille de la nécessité » et s'est développée aux périodes de difficultés : c'est le cas des coopératives d'approvisionnement et de légumes (réaction aux abus du négoce), des coopératives céréalères (difficultés consécutives à la crise de 1929-1930), hors de Bretagne, des coopératives laitières (reconversion des Charentes dans la production laitière après la crise phylloxérique) et des coopératives viticoles (crises de mévente des années 1906), plus près de nous, des coopératives avicoles (réaction contre l'intégration par des firmes capitalistes).

Mais depuis une dizaine d'années, la coopération change progressivement de visage. Dans le cadre de la société actuelle caractérisée par des rapports de force entre groupes, la nécessité de définir une nouvelle stratégie coopérative s'impose. Face à un environnement de plus en plus concentré, l'action coopérative fondée sur des entreprises spécialisées de taille réduite et souvent isolées devient tout à fait insuffisante. Aussi tend-elle à se substituer à ces structures partielles une vision plus générale du développement agricole fondée sur l'action de pôles coopératifs polyvalents, appelés à devenir les instruments du développement global de l'agriculture régionale.

Dans cette conception de la coopération nouvelle, « le centre de décision et de sécurité n'est plus l'exploitation familiale complétée par son auxiliaire coopératif, mais devient la coopérative elle-même, prolongée par ses ateliers de production qu'elle intègre totalement; la garantie qu'offre la polyvalence des activités est transférée et s'élève de l'exploitation agricole individuelle au complexe coopératif. » (2)

On assiste donc à une modification fondamentale du rôle de la coopérative, liée au phénomène général d'industrialisation de l'agriculture et à l'évolution du secteur commercial (centrales d'achat, etc...) :

— La coopérative traditionnelle, considérée souvent comme une « coopérative-boutique », c'est-à-dire comme un intermédiaire régulier ou occasionnel entre le chef d'exploitation et le marché, est en voie de disparition. Dans ce type, la coopérative devait construire sa politique commerciale en fonction des apports des adhérents, apports irréguliers, peu prévisibles en quantité, en qualité et en délais de livraison, l'exploitation individuelle étant le centre de décision unique. On a même pu parler, dans certains cas, de « coopératives-poubelles », dans la mesure où certains agriculteurs avaient tendance à livrer la production de qualité, facile à écouler, au négoce et le reste à la coopérative, à laquelle on avait surtout recours en cas de difficultés.

— Dans la coopérative nouvelle au contraire, celle-ci joue un rôle moteur en planifiant la production des ateliers de base, liés au centre coordinateur par des contrats de production, en fournissant les conseils techniques, voire les capitaux. La coopérative intégrante, centre de décision collective, assure les trois fonctions d'approvisionnement à l'amont (comme centrale

(1) L. Malassis, *op. cit.*

(2) P. Houée, *op. cit.*

d'achat ou en fabriquant elle-même certains biens, aliments du bétail...), de commercialisation à l'aval (collecte, stockage, conditionnement, transformation...), enfin de coordination au niveau des exploitations. La coopérative tend donc à devenir une véritable entreprise industrielle et commerciale, en vue de constituer un pôle de développement régional et de lutter contre les effets de domination exercés par les secteurs secondaire ou tertiaire. Mais, ce faisant, elle a souvent tendance à adopter un comportement de firme, qui n'est pas nécessairement conforme aux intérêts des producteurs (tendance à sélectionner les adhérents en éliminant les moins efficaces, à comprimer les prix payés aux producteurs — et aux salariés — pour demeurer compétitive face aux entreprises du secteur privé).

De cette industrialisation de la coopération, qui passe par l'intégration des producteurs et par une remise en cause de leur statut traditionnel de « chefs d'exploitation », découle une plus grande exigence des coopérateurs à l'égard de leurs entreprises collectives (les adhérents ne sont plus de simples usagers, mais des engagés) et un rôle beaucoup plus important dévolu aux coopératives : celles-ci tendent à devenir des pôles d'entraînement, des maîtres d'œuvre dans l'organisation de la production agricole, les moteurs du progrès agricole, sources de modernisation par la recherche et la diffusion des innovations. Cette fonction de développement, qui rompt avec l'attitude conservatrice et « suivist » ancienne, leur est d'ailleurs imposée par la nécessité de demeurer efficaces, surtout dans une région comme la Bretagne, géographiquement handicapée dans le cadre d'une Europe de caractère libéral (1). Ainsi la coopération demeure-t-elle fille de la nécessité.

Les deux grands pôles coopératifs bretons jouent à cet égard un rôle de plus en plus important, en particulier UNICOPA dans le domaine de la déshydratation des fourrages et de la production bovine, dans la mise au point d'ateliers types pour les productions porcines et avicoles, dans l'alimentation animale, etc..., COOPAGRI dans l'amélioration des souches porcines (station de Loudéac), etc...

## II — LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES EN BRETAGNE

Comment se manifeste concrètement dans l'agriculture bretonne la mise en place progressive de ce type coopératif nouveau ? La coopération a-t-elle réellement changé de visage ? Cette mutation peut se manifester dans plusieurs domaines : aux niveaux de l'évolution du chiffre d'affaires, du développement de productions nouvelles, d'une industrialisation plus poussée de l'appareil coopératif, d'un mouvement de concentration visant à réduire le nombre de centres de décision tout en accroissant la polyvalence, etc...

### La progression du chiffre d'affaires coopératif.

Depuis plusieurs années, le chiffre d'affaires réalisé par les coopératives agricoles bretonnes connaît une croissance remarquable. J. Le Bihan chiffrait l'activité coopérative à 320 millions de francs (nouveaux) en 1957 et à 540 millions en 1962. D'après nos estimations, ce chiffre d'affaires serait de l'ordre de 1 750 millions de francs pour l'exercice 1968-1969 (2), ceci bien entendu en francs courants. Le taux d'activité coopérative serait donc passé de l'indice 100 en 1957 à près de 550 en 1968-1969 (de 100 en 1961-1962 à 324 en 1968-1969).

(1) Cette fonction nouvelle et cette exigence d'efficacité entraînent des problèmes redoutables au sein des coopératives, notamment au niveau de leur comportement vis-à-vis du « secteur social » de l'agriculture, c'est-à-dire des producteurs « marginaux », de plus en plus nombreux, jugés incapables de se hisser au niveau d'un « chef d'entreprise moderne ». Cf. chapitre VII.

(2) Il s'agit ici de la seule région de programme.

La progression du chiffre d'affaires en francs constants est exprimée par le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Progression du chiffre d'affaires des coopératives en francs constants (région de programme).

	1957	1961-1962 (en millions)	1968-1969
Evolution du chiffre d'affaires coop. :			
— en francs courants	320	540	1 750
— en indice (1957 = 100)	100	168,7	546,8
Chiffre d'affaires coop. aux prix de 1957	320	415,8	1 093,75
Progression du chiffre d'affaires en francs constants (1957 = 100)	100	130	341,8

En quelque douze années, le volume d'activité de la coopération agricole bretonne exprimé en francs constants a donc plus que triplé : de 100 à environ 340 (+ 240 %).

La comparaison entre l'évolution de la valeur de la production agricole finale bretonne et celle du chiffre d'affaires coopératif rend également indirectement compte de la progression remarquable de la coopération durant la période récente.

Tableau n° 4 : Evolution comparée de la production agricole finale et du chiffre d'affaires coopératif en Bretagne, de 1961-1962 à 1968-1969.

	Production agricole finale		Chiffre d'affaires coopératif	
	en francs courants	en indice	en francs courants	en indice
1961-1962	3 214	100	540	100
1968-1969	5 250	163	1 750	324
	(en millions)		(en millions)	
	(estimation)			

C'est surtout l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires selon les branches d'activité qui est instructive pour la mise en évidence des mutations récentes de la coopération, car cette évolution révèle une profonde transformation dans l'action des coopératives : alors qu'en 1957 l'ensemble des productions animales traitées par la coopération ne représentait que 14 % du chiffre d'affaires global, cette part est passée à plus de 50 % en 1968-1969 (environ 51,5 %). Les graphiques ci-joints (n° 9, page 56) indiquent la ventilation du chiffre d'affaires aux différentes années de référence selon les secteurs d'activité : si la part de l'approvisionnement demeure relativement constante (environ 30 % du chiffre d'affaires (1)), les activités traditionnelles par contre baissent nettement, en termes relatifs (la part des céréales passe de 36 % en 1957 à environ 5 à 6 % en 1969, celle des « produits du sol », c'est-à-dire légumes et pommes de terre, de 18 % à 12-13 %), tandis que les activités animales s'accroissent considérablement; ainsi le chiffre

(1) Ce qui correspond à une baisse relative de la part des engrais mais à une forte augmentation des aliments du bétail.

d'affaires de la branche « produits laitiers » progresse, en francs courants, de 30 millions en 1957 à environ 400 millions en 1968-1969, soit 9 % du chiffre d'affaires total en 1957 et 22-23 % en 1968-1969; le développement du secteur « viande porcine et bovine » est plus remarquable encore : le volume d'activité passe de 300 000 francs en 1957 à près de 400 millions en 1969, soit de 0,1 % des activités totales il y a une douzaine d'années à plus de 20 % actuellement.

#### Le développement de productions nouvelles.

La plupart des coopératives polyvalentes traditionnelles s'étaient construites en Bretagne sur l'approvisionnement et la vente des productions végétales, selon le tryptique engrais-céréales-pommes de terre, comme l'illustre d'ailleurs la ventilation du chiffre d'affaires de la coopération en 1957. Or, l'avenir de la Bretagne est de développer et de tenter de conserver une importante production de viande, porcine et bovine en particulier, tout en affirmant sa vocation laitière.

Les coopératives ont bien pris conscience de ce problème et le paragraphe précédent a montré qu'une évolution considérable était en cours : la coopération appuie de plus en plus son développement sur une polyvalence qui reconnaît des secteurs prioritaires, selon le nouveau tryptique lait-productions animales-aliments du bétail. Cette orientation se manifeste, entre autres choses, par le développement :

- de centrales laitières importantes, en particulier celles de COOP-AGRI à Landerneau et d'UNICOPA - U.L.B. à Carhaix;
- des productions animales : au départ l'aviculture, surtout le porc actuellement et de plus en plus la production bovine qui dépasse le stade des essais (veaux, jeunes bovins...) (1);
- de la fabrication d'aliments du bétail, par les deux grands pôles bretons, qui fabriquent actuellement plus de 150 000 tonnes par an chacun, mais aussi par un nombre croissant d'unités de moindre importance (la C.A.R. de Rennes, la C.A.V. de Landivisiau, les coopératives de Broons, de l'Urne et Gouessant, de Loudéac, etc...), auxquelles s'ajoutent des projets de création (en particulier de la part de la coopérative de l'Argoat à Guingamp et de la CECAB à Vannes) ou d'extension (COOPAGRI à Pontivy, UNICOPA dans le secteur de Guingamp).

L'évolution récente de la Coopérative des agriculteurs de Bretagne (COOPAGRI - Landerneau) illustre parfaitement les transformations qui ont accompagné le développement coopératif. En 1960, la Coopérative des agriculteurs, dispersée en plusieurs organismes autonomes totalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 170 millions de francs, se caractérisait par la prédominance des activités liées à l'approvisionnement et à la collecte du blé et des pommes de terre et par la faiblesse ou l'insignifiance des activités en lait et en viandes.

De 1960 à 1970, la coopérative passe :

- d'une collecte laitière de 20 000 litres par jour à 400 000 litres par jour;
- d'une fabrication annuelle de 130 tonnes de beurre à 10 000 tonnes, auxquelles s'ajoutent 20 000 tonnes de poudre de lait, dont une

(1) Cf. cartes n° 87, page 250

partie permet de fabriquer 8 000 tonnes d'aliment-veau;

- d'une vente de 40 000 tonnes d'aliments composés à 160 000 tonnes;
- d'une production porcine et bovine insignifiante à un potentiel de 200 000 pores et plus de 10 000 bovins;
- d'une production de 2 000 à 3 000 tonnes de légumes de conserve à 10 000 tonnes.

La Coopérative réalise en 1960-70 un chiffre d'affaires supérieur à 650 millions de francs, dont 65 % sont constitués par les productions animales, le lait et l'aliment du bétail. En l'espace de dix années, la valeur des produits provenant des exploitations et écoulés par la coopérative passe de 80 millions à 350 millions. La répartition du chiffre d'affaires selon les branches de production et à différentes dates montre bien quels sont les secteurs en progression.

Tableau n° 5 : COOPAGRI - Evolution du chiffre d'affaires :

Exercices	Ch. d'aff. total (en millions)	Ventilation en %				
		Approvis.	Prod. vég.	Prod. av.	Prod. lait.	Viande
1961-1962	180	47,7 %	40,3 %	9,0 %	2,3 %	0,6 %
1964-1965	340,6	51,8 %	25,9 %	10,0 %	3,0 %	9,3 %
1968-1969	505	39,5 %	18,6 %	6,1 %	20,5 %	15,3 %
1969-1970	652	37 %	19 %	5 %	20 %	19 %

#### Une coordination et un engagement coopératifs accrus.

Il apparaît, aussi bien pour la Coopérative des agriculteurs que pour les autres coopératives bretonnes, que les secteurs de production en plein développement sont précisément les secteurs organisés, grâce à des engagements véritables des adhérents, soit en sections spécialisées de coopératives polyvalentes, soit en coopératives spécialisées. De plus en plus d'ailleurs, les coopératives ne commercialisent plus que les produits des adhérents ayant souscrit un engagement d'apport; il s'agit en fait d'un contrat de production qui permet à la coopérative d'orienter la production en fonction des débouchés. Cet engagement, contraignant puisqu'il suppose discipline de production et participation accrue en capital, n'est finalement que l'application stricte des principes coopératifs. Seule cette « intégration » peut permettre aux entreprises coopératives d'assurer pleinement leur fonction de coordination et de développement; condition nécessaire, mais non point suffisante...

La Coopérative des agriculteurs de Bretagne fournit une nouvelle fois un exemple significatif de ce passage de la coopérative d'usagers à la coopérative d'adhérents engagés. En 1964, elle groupait environ 60 000 adhérents, pour un chiffre d'affaires de 300 millions de francs, soit 5 000 F par adhérent en moyenne. Mais la participation à la marche de la coopérative était très diverse puisque 48 % des coopérateurs réalisaient à eux seuls 84 % du chiffre d'affaires total, les 31 000 autres adhérents ne participant que pour 16 % à l'activité de la coopérative. Le tableau suivant précise l'importance des opérations réalisées par classe d'adhérents :

Tableau n° 6 : La participation financière des adhérents de la Coopérative de Landerneau en 1964.

% des adhérents	% du chiffre d'affaires total réalisé par le groupe	Chiffres d'affaires moyen par adhérent
3,3 %	17,5 %	26 250 F
7,5 %	22,5 %	15 000 F
19,1 %	29,1 %	7 600 F
18,3 %	15,0 %	4 090 F
51,8 %	15,9 %	1 548 F

Depuis la nouvelle organisation mise en place à partir de 1964, les coopérateurs se sont progressivement dégagés de la masse des usagers. COOPAGRI distingue en effet plusieurs types d'adhérents, aux droits différents :

- les adhérents engagés dans une ou plusieurs productions réalisent l'intégralité des opérations liées à la ou les production(s) concernée(s) avec la coopérative, y compris l'approvisionnement, et participent à la marche des sections spécialisées par production;
- les adhérents engagés en approvisionnement doivent réaliser un montant d'opérations au moins égal à six fois le revenu cadastral;
- enfin les adhérents simples n'ont recours qu'occasionnellement aux services d'approvisionnement de la coopérative.

L'engagement en approvisionnement n'est conçu que comme une étape et la véritable perspective est celle de la production planifiée dans le cadre de la coopérative. En 1970, COOPAGRI comptait environ 15 000 agriculteurs engagés dans une ou plusieurs productions (lait, porc, légumes, etc...), 6 000 engagés en approvisionnement et autour de 20 000 adhérents simples du type traditionnel (approvisionnement occasionnel). Dans le même sens, UNICOPA a adopté en avril 1970 un plan de développement de quatre ans qui comporte une classification des adhérents selon l'intensité de leurs relations avec leur coopérative. « Les adhérents qui ont un engagement total pour toutes les productions traitées par la coopérative décident des orientations générales de la Coopérative; celle-ci est leur maison. Les adhérents ayant un engagement pour une ou plusieurs production(s) participent à la marche de la ou des section(s) spécialisée(s)... Les usagers sont simplement informés de la marche de la coopérative. » (1).

#### *La concentration et la recherche de la polyvalence.*

Nous avons déjà noté dans le chapitre précédent l'important remaniement survenu dans le domaine coopératif breton depuis plusieurs années. Les cartes suivantes (n°s 10, 11, 12, pages 163,164,165) permettent d'apprécier les progrès qui ont été réalisés dans le sens d'une rationalisation du secteur coopératif : alors qu'en 1960-1962 on avait une juxtaposition de coopératives isolées et sans lien entre elles, en 1970 une simplification réelle de la carte coopérative est déjà intervenue, par la réalisation d'une dizaine de fusions et d'unions polyvalentes ou spécialisées.

Le degré de concentration se manifeste également au niveau du chiffre d'affaires; on peut ainsi dire que, concernant l'exercice 1968-1969 :

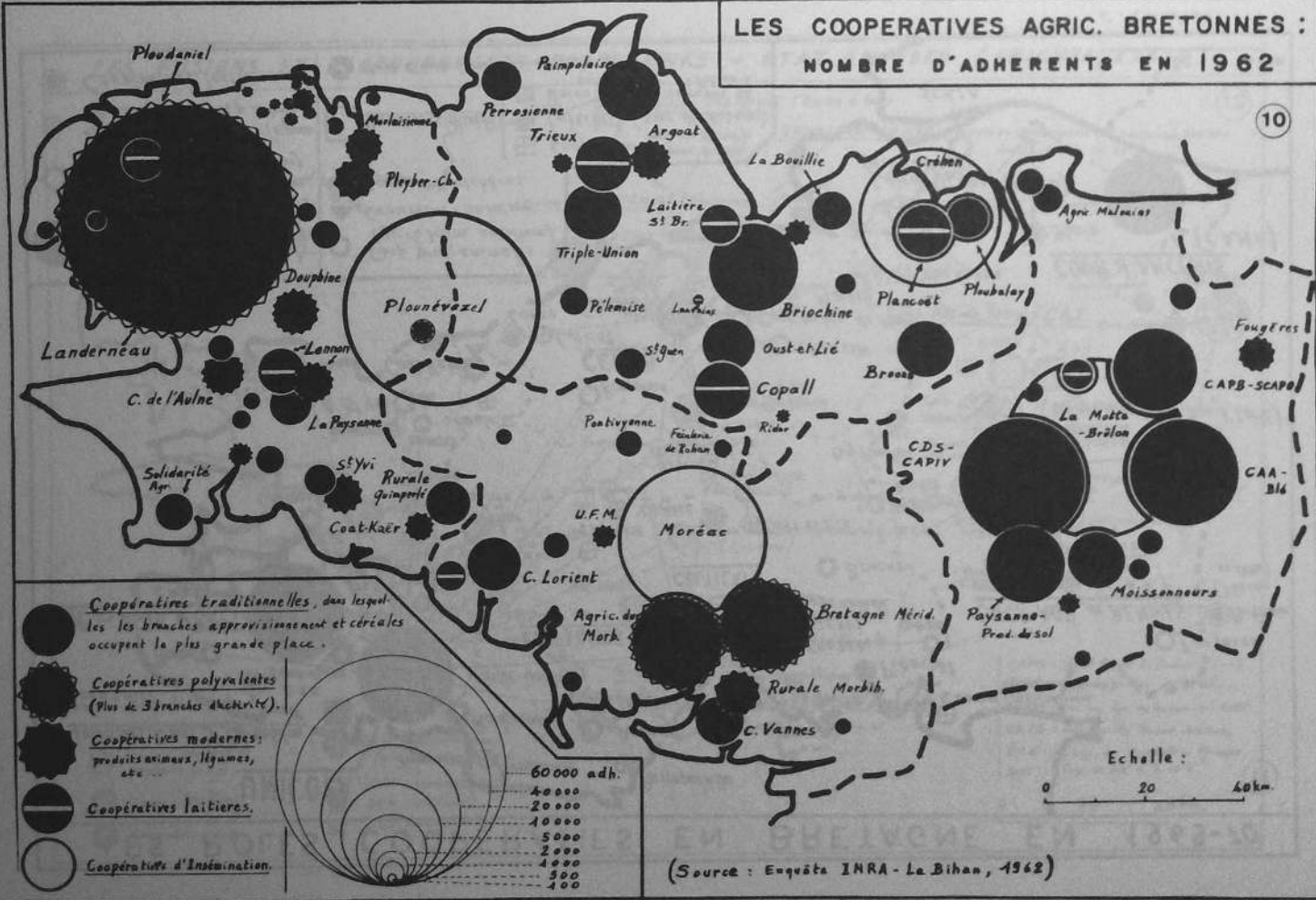
- les trois pôles COOPAGRI, UNICOPA et la C.A.N.A. réalisent

(1) *Temps de l'Ouest*, mensuel d'information du groupe UNICOPA, n° 2, mai 1970, page 3.

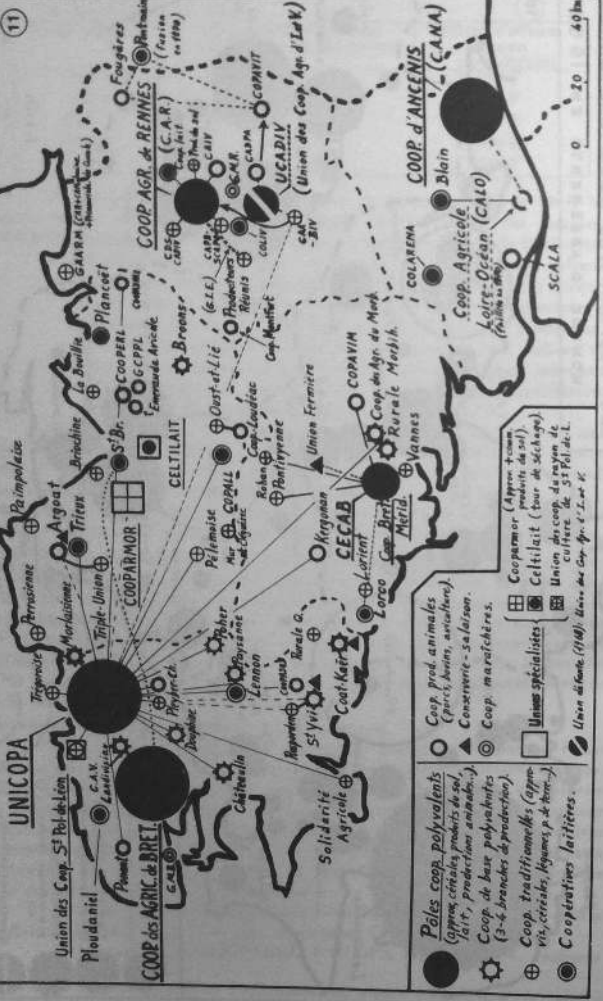


# LES COOPERATIVES AGRIC. BRETONNES : NOMBRE D'ADHERENTS EN 1962

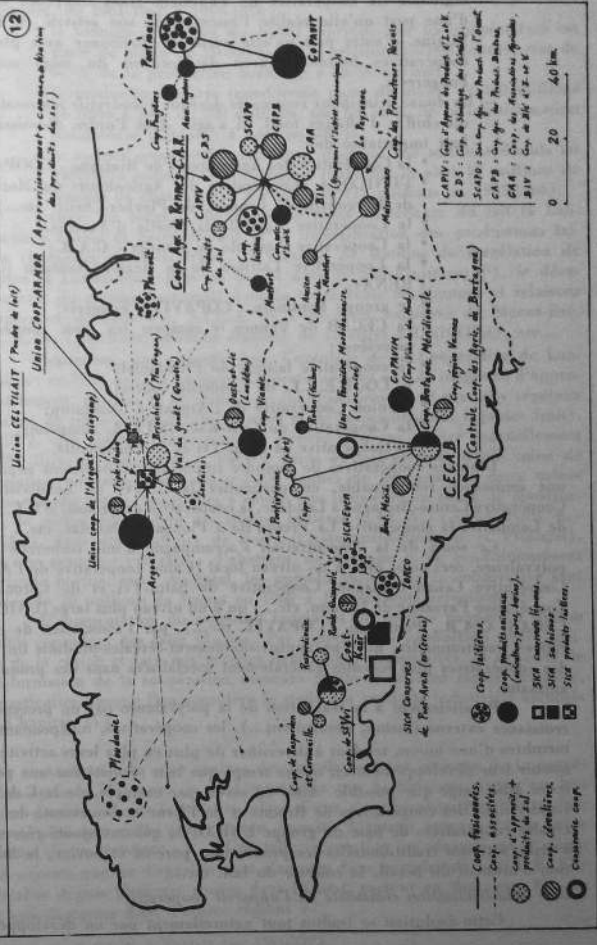
10



# LES POLES COOPERATIFS EN BRETAGNE EN 1969-70



# LES FUSIONS ET REGROUPEMENTS COOPERATIFS - ETAT EN 1970 (UNICOPA EXCLU)



la moitié du chiffre d'affaires total de la coopération agricole régionale (la coopérative de Pontmain étant comprise, du fait d'une part qu'elle réalise l'essentiel de son activité en Ille-et-Vilaine, d'autre part qu'elle vient de fusionner avec plusieurs coopératives bretonnes, avec déplacement du siège social à Fougères);

— les douze principaux centres de décision coopératifs réalisent 80 % du chiffre d'affaires total. Il s'agit, dans l'ordre décroissant de leur importance de :

- la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne - COOPAGRI;
- l'UNICOPA (Coopérative des Agriculteurs du Morbihan, de Kergonan, de Lennon, de Pleyber-Christ, etc...);
- la Coopérative Agricole la Noëlle d'Ancenis;
- la Coopérative Agricole de Rennes - C.A.R.;
- la Coopérative Laitière de la Région Nantaise (COLARENA);
- le groupe Pontmain - COPAVIT - Fougères;
- la CECAB de Vannes (y compris les trois coopératives associées);
- la coopérative laitière de Ploudaniel;
- la COOP.E.R.L. de Lamballe (porcs);
- l'Union Coopérative de l'Argoat, à Guingamp;
- la Coopérative du Coat-Kaër (S.I.C.A. comprise);
- la Coopérative de Saint-Yvi et de Cornouaille.

D'autres coopératives de moindre importance connaissent néanmoins une croissance remarquable, en particulier la C.A.V. de Landivisiau, la Coopérative Centre-Bretagne à Loudéac, la coopérative de Broons, le G.C.P.P.L. de Lamballe, la coopérative La Presqu'île à Plougastel-Daoulas, etc...

Ce souci de la concentration s'accompagne d'une recherche de la polyvalence, ceci aussi bien à un niveau local (Union coopérative de l'Argoat, Coopérative Centre-Bretagne, Coopérative de Saint-Yvi et de Cornouaille, Coopérative Paysanne de Lennon, etc...) qu'à un niveau plus large (UNICOPA, CECAB, C.A.R., Pontmain - COPAVIT, etc...), par l'association de coopératives traditionnelles, du type approvisionnement-céréales-produits du sol, à des coopératives plus récentes généralement spécialisées dans des productions animales.

Parallèlement à la réalisation de la polyvalence par un processus de croissance externe (fusion, absorptions...), les coopératives, indépendantes ou membres d'une union, tendent à diversifier de plus en plus leurs activités et à asseoir leur développement en même temps que leur sécurité sur une polyvalence aussi large que possible. Ainsi en est-il, par exemple, de la C.A.V. de Landivisiau, des coopératives de Broons et de l'Urne et Gouessant, des principales coopératives de base du groupe UNICOPA, qui ont ajouté récemment à leurs activités traditionnelles les productions porcine et bovine, la fabrication d'aliment du bétail, la collecte du lait, etc...

*Une industrialisation croissante de l'appareil coopératif.*

Cette évolution se traduit tout naturellement par un développement

très net de l'équipement industriel des coopératives bretonnes. La comparaison des deux cartes indiquant la localisation des « coopératives industrielles » en 1962 et en 1969-1970 est éloquent (cf. n° 13 et 14, pages 62 et 63). A titre d'exemples, de 1961-1962 à 1969-1970 :

- le tonnage d'aliment du bétail fabriqué par les coopératives est passé de moins de 50 000 tonnes à environ 350 000 tonnes, soit de 10 % de la production bretonne à 28 % environ;
- la production laitière transformée passe de moins de 150 millions de litres à près de 700 millions, soit de 16 % de la transformation industrielle régionale à environ 28 %;
- le secteur coopératif conditionne quelque 250 millions d'œufs en 1969-1970 contre 125 millions en 1961-1962 et abat 12 millions de poulets de chair contre 8,5 millions (17 millions en 1965-1966).

Notons, en outre, l'apparition de tours de séchage du lait (à Landerneau, Carhaix et Saint-Brieuc) et la diversification des productions laitières (fromages, produits frais), la création de stations de surgélation de légumes (à Landerneau, plus un projet dans le Sud-Finistère) (1), le développement du secteur coopératif dans la conserverie de légumes et salaisons (Coopérative de Saint-Yvi, S.I.C.A. de Pont-Aven, salaisons du Menez-Bré, S.I.C.A. du Coat-Kaër, produits élaborés de volailles à UNICOPA), etc...

Reprenons, une nouvelle fois, l'exemple de la Coopérative de Landerneau : en 1960, celle-ci ne disposait pratiquement que de magasins d'approvisionnement, de silos et de centres de conditionnement de produits végétaux (pommes de terre primeurs, de semence et de consommation, légumes frais). En 1970, elle dispose d'une centrale laitière pouvant traiter journellement 400 000 litres de lait entier et 600 000 litres de lait écrémé, d'une usine de surgélation pouvant conditionner 4 000 tonnes de légumes, de deux usines d'aliments du bétail, auxquelles s'ajoute une troisième en cours de construction, de participations dans des affaires laitières (S.I.C.A. - LAITA, S.I.C.A. - COLAB), dans des abattoirs de porcs (Châteauneuf-du-Faou et Plouaret), dans une grande « centrale » d'abattage, de découpe et de conditionnement de viande bovine, etc... Au total, les immobilisations de la coopérative sont passées de 30 millions de francs en 1960 à 115 millions actuellement.

L'augmentation du potentiel industriel du secteur coopératif breton ne doit cependant pas faire illusion. Par rapport à la production totale agricole de la région et face aux grandes firmes agro-alimentaires, la capacité de transformation de la coopération demeure faible et souvent même dérisoire, en particulier lorsque l'on considère le stade des produits industriels élaborés (cf. Chapitre IV).

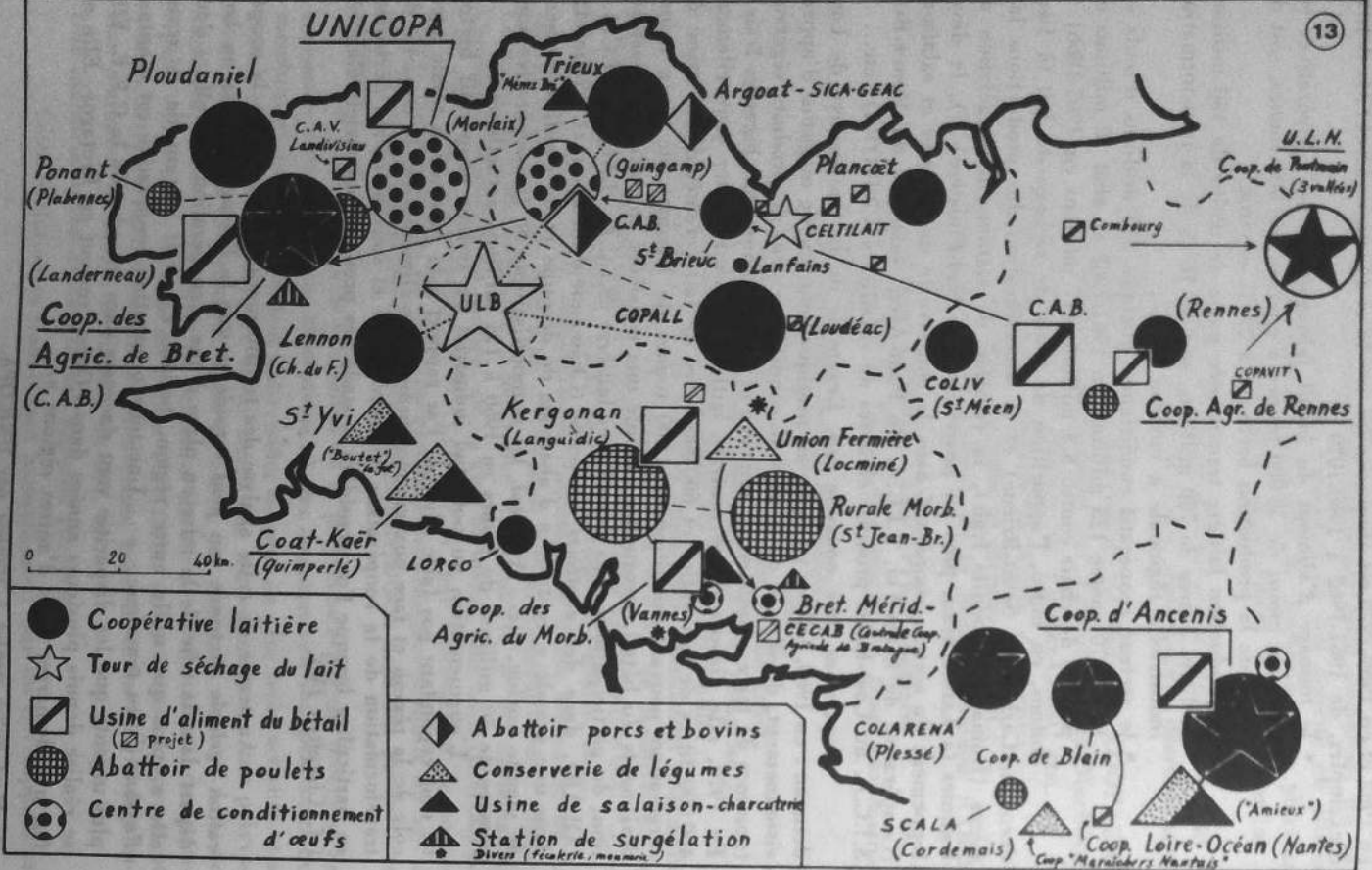
Au terme de cette analyse des transformations récentes de la coopération agricole bretonne, on peut considérer que la Bretagne a pris un bon départ dans la voie de la mise en place d'une « coopération nouvelle » dont elle a, plus que nulle autre région, besoin. L'extrait suivant de la revue *Paysans* (2) en témoigne : « ... Une telle orientation coopérative est d'autant plus urgente que les disparités vont s'accroître dans le cadre de la C.E.E. Elle se réalise depuis plusieurs années dans l'Ouest, surtout en Bretagne. Elle ne fait que démarrer dans d'autres régions ».

(1) Ainsi qu'un projet à Vannes par UNICOPA.

(2) *Paysans*, n° 64, février-mars 1967, H. Lamotte : « La coopération a-t-elle un avenir ? », page 96.

# LES COOPERATIVES INDUSTRIELLES EN 1969-70

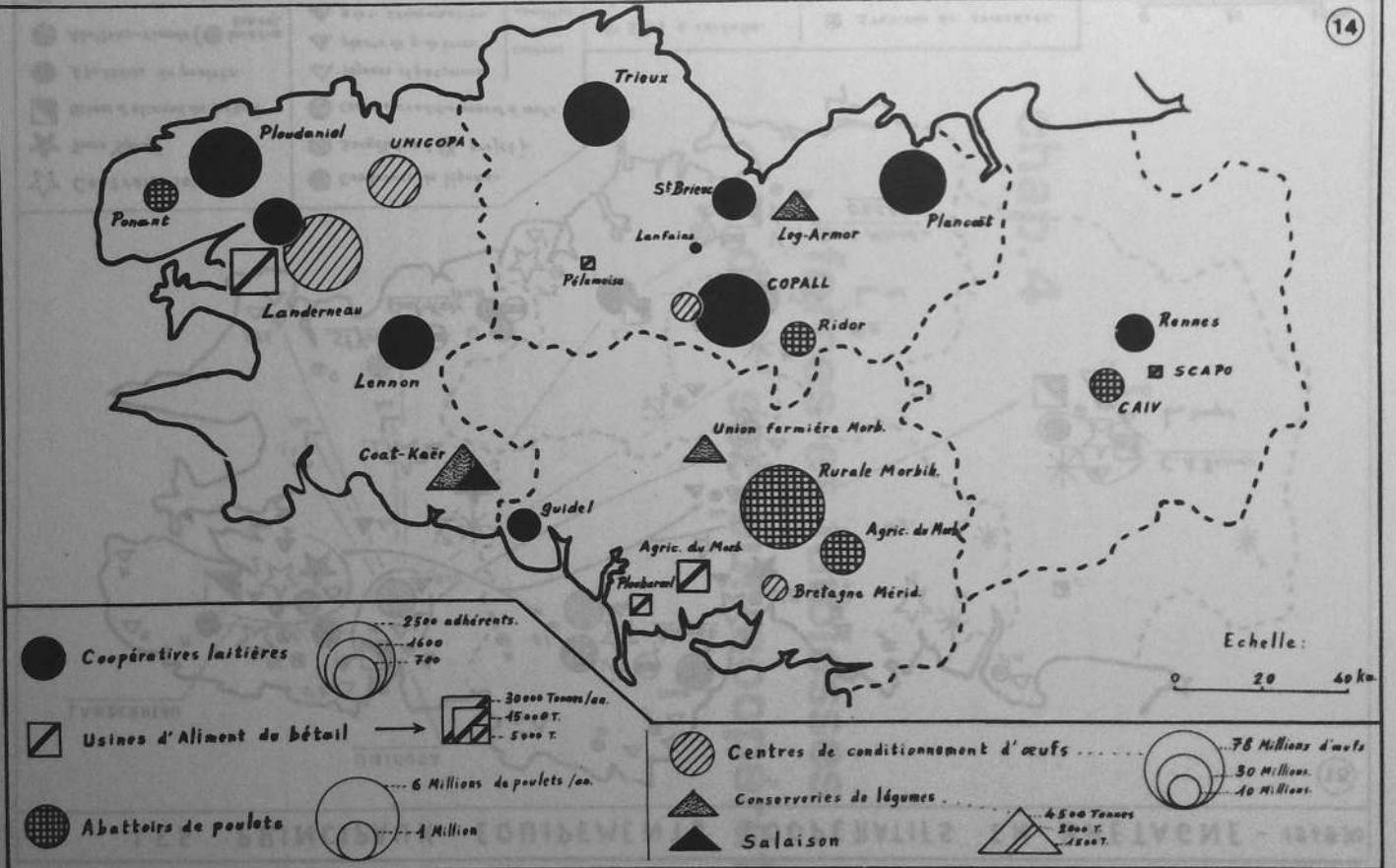
13



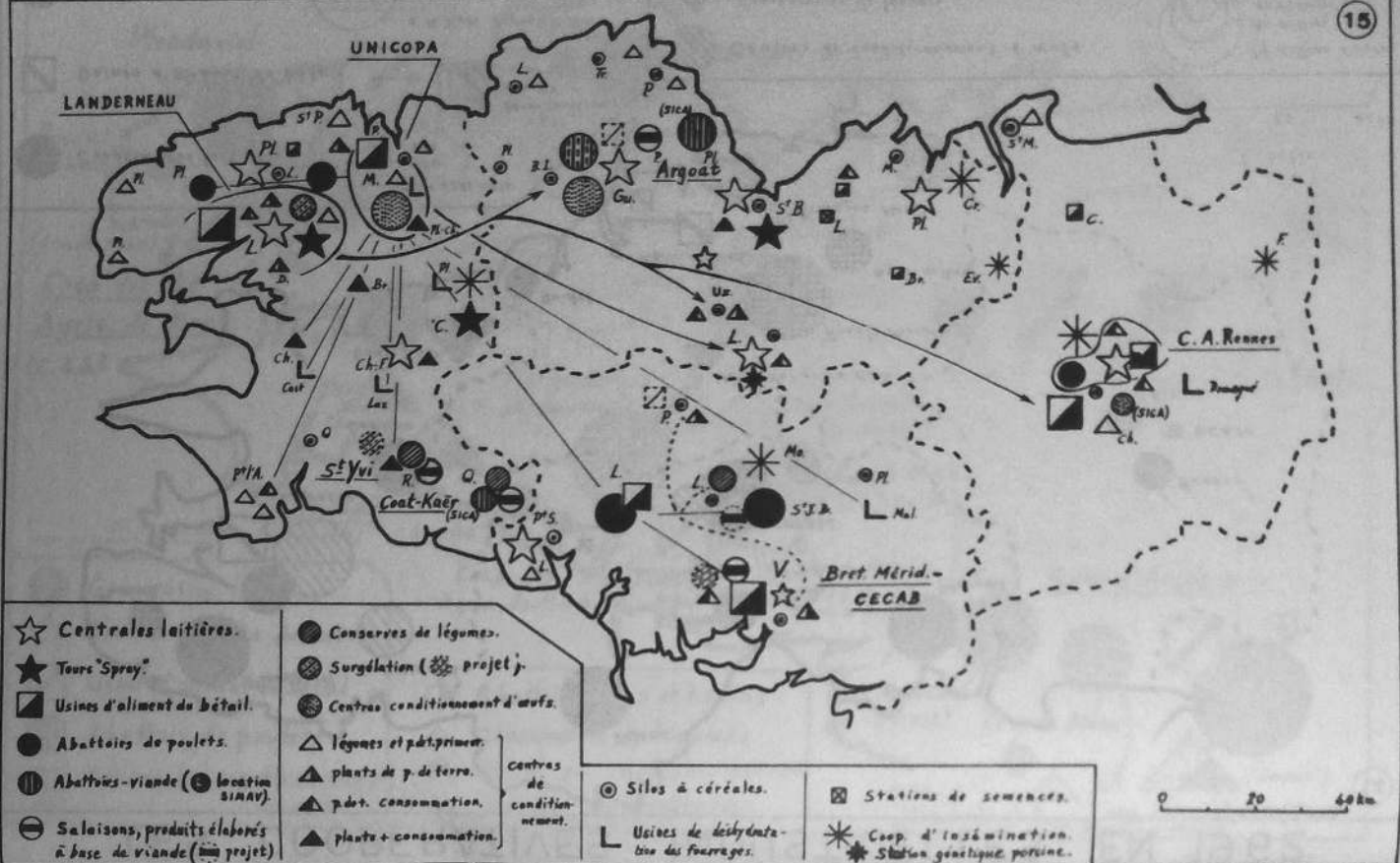
C. Canévet

# LES COOPERATIVES INDUSTRIELLES EN 1962

14



# LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS COOPERATIFS EN BRETAGNE - 1969-70



## chap. 4

# forces et faiblesses du "secteur coopératif"

Le secteur coopératif est un secteur en pleine croissance. Il est devenu un acteur majeur de l'économie française. Ses forces et faiblesses sont les suivantes :

**Forces :**

- Une structure démocratique et participative.
- Une gestion transparente et responsable.
- Une capacité d'innovation et d'adaptation.
- Une forte capacité de mobilisation des ressources humaines.
- Une forte capacité de résilience.

**Faiblesses :**

- Une structure souvent complexe et lourde.
- Une gestion parfois peu professionnelle.
- Une capacité limitée de financement.
- Une faible capacité de marketing.
- Une faible capacité de gestion des risques.

L'analyse des étapes de croissance et des transformations récentes du secteur coopératif a révélé une mutation profonde de la coopération agricole bretonne. Il reste à préciser ce tableau général du mouvement coopératif par l'étude, d'une part de l'importance économique de ce secteur dans l'agriculture bretonne, d'autre part de ses faiblesses et de ses contradictions, avant d'entamer dans les chapitres suivants une analyse plus directement géographique des groupes en présence et de l'implantation géographique des coopérateurs.

#### 1 — L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DU SECTEUR COOPERATIF

Cette importance peut être appréciée selon plusieurs critères et en particulier d'après le nombre d'adhérents concernés et l'importance de la production contrôlée par le secteur coopératif.

##### *Le nombre de coopérateurs.*

Le recensement général de la coopération agricole de 1966 dénombrait en Bretagne 456 000 « coopérateurs » ou plus exactement, adhésions juridiques à des coopératives diverses (1). Le rapport du nombre de ces porteurs de parts sociales sur le nombre d'exploitations en Bretagne donnait un taux de participation coopérative de 2,55, c'est-à-dire qu'en moyenne chaque agriculteur breton était adhérent à plus de deux coopératives à la fois. Ce taux de « coopératisme », très voisin de la moyenne française (2,56), ne doit pas faire illusion car il est très peu significatif de l'importance réelle de la coopération : un même agriculteur adhère communément à plusieurs coopératives aux fonctions différentes et complémentaires (insémination artificielle, céréales, approvisionnements et produits du sol, collecte laitière, produits animaux, etc...), voire parfois à des coopératives concurrentes ayant le même objet (collecte des céréales en particulier). En outre, l'adhésion à une coopérative polyvalente assurant l'ensemble des opérations commerciales a un poids économique bien plus important qu'une adhésion à une coopérative plus ou moins étroitement spécialisée. Le chiffre global de 456 000 porteurs de parts sociales ne donne donc, en définitive, aucune idée de l'impact réel du secteur coopératif dans la population agricole bretonne.

Plus instructifs sont les effectifs d'adhérents par type de coopératives. Le R.C.C.A. dénombrait ainsi dans les quatre départements de la région économique « Bretagne » les effectifs suivants.

(1) *Résultats préliminaires du Recensement général de la Coopération Agricole* — Etudes et Conjoncture, n° 2, février 1968.

Tableau n° 7 : R.G.C.A.-1966 : Nombre d'adhérents actifs dans la région de programme « Bretagne ».

	Bretagne	France	Bret.-France	Chiff. d'aff. moyen par adhérent actif en Bretagne
Céréales	99 300	758 500	13,1 %	2 118
Fruits et légumes	80 600	143 000	56,3 %	2 685
Gros bétail-viande	4 040	76 000	5,3 %	13 118
Lait	14 000	312 000	4,5 %	6 556
Produits avicoles	1 870	40 300	4,6 %	62 505
Approvisionnement	165 300	1 667 800	9,9 %	1 764
Insémination artif.	132 000	1 082 000	12,2 %	—
Toutes adhésions	587 370	5 249 500	11,1 %	Moyenne : 2 444

Mais ce tableau présente des anomalies évidentes : le nombre d'adhérents « actifs » dans la branche des céréales et dans celle des produits du sol est nettement surestimé : le nombre de coopérateurs ayant effectivement livré des céréales à un organisme coopératif ne s'est élevé, pour la campagne 1968-69, qu'à 34 300 (source : direction régionale de l'O.N.I.C.) ; quant au secteur des fruits et légumes, l'effectif des coopérateurs n'atteint pas 20 000. Par contre, le rapport Bretagne-France conduit à sous-estimer l'importance de la coopération bretonne en matière de productions animales : le cas est particulièrement net pour les produits avicoles, où aux 1 870 coopérateurs bretons spécialisés s'opposent les 40 300 coopérateurs, surtout artisanaux, recensés sur l'ensemble de la France : les premiers représentent à eux seuls près de la moitié de la production avicole coopérative française.

On doit compléter les chiffres avancés par le R.G.C.A. par les quelques précisions suivantes, toujours relatives à la seule région de programme :

- S'agissant de l'approvisionnement, la quasi-totalité des producteurs adhère à une coopérative quelconque, ce qui ne veut pas dire qu'en quantité, et plus encore en valeur, le secteur coopératif assure la plus grande partie des divers approvisionnements ;
- La branche des « produits du sol » (pommes de terre, légumes divers) regroupe quelque 17 500 coopérateurs, dont plus de la moitié sont localisés dans le Finistère. 6 500 producteurs livrent des légumes frais (artichauts, choux-fleurs, pommes de terre primeurs, produits maraîchers et fruits), 4 500 des pommes de terre sélectionnées de semence, 3 000 des légumes de conserve, etc...
- Le nombre de coopérateurs livreurs de lait s'élève à environ 25 000, soit 24 % des agriculteurs dont la production laitière fait l'objet d'une collecte industrielle ;
- L'ensemble des exploitants ayant des contrats coopératifs de productions animales se chiffre à près de 10 000 producteurs, dont 6 650 dans le secteur porcin, 1 100 en aviculture (volailles et œufs de consommation) et plus d'un millier dans la branche de la

production bovine, actuellement en plein essor (taurillons, veaux, etc...). A cela s'ajoutent, bien entendu, les livreurs de bétail occasionnels (vaches de réforme, etc...).

Le tableau ci-dessous, qu'il convient de considérer avec une certaine prudence, indique la ventilation des coopérateurs par branche de production et par département :

Tableau n° 7 bis : Nombre de coopérateurs par branche de productions et par département.

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Région
Approvisionnement	40 000	40 000	35 000	25 000	140 000
Céréales	10 000	6 000	14 000	4 300	34 300
Légumes, pom. de t.	5 000	10 000	1 000	1 800	17 800
Lait	7 200	8 700	6 700	2 400	25 000
Production animale	3 200	2 700	1 600	2 000	9 500
Total cumulé	65 400	67 400	58 300	35 500	226 600
Nombre d'exploitat. en 1967	42 200	41 600	42 900	35 800	162 500
Taux de « participation coopérative »	1,55	1,62	1,36	0,99	~ 1,40

La mesure de l'importance du mouvement coopératif par l'appréciation du nombre des coopérateurs concernés ne pourrait être pleinement satisfaisante que s'il était possible d'apprécier d'une façon précise le degré d'engagement de chaque coopérateur, en dégagant en particulier le nombre de producteurs travaillant exclusivement avec le secteur coopératif, compte tenu naturellement dans ce calcul uniquement des services que le pôle coopératif est en mesure d'assurer. Une telle analyse, qui supposerait une connaissance de chaque cas individuel (système de production, etc...) est évidemment impossible. Elle seule cependant permettrait d'apprécier réellement l'impact des coopératives en même temps que leur rôle auprès des exploitations : Ainsi parmi les 15 000 engagés dans une production contractuelle à la Coopérative de Landerneau, combien sont « coopérateurs à 100 % », c'est-à-dire livrent la production de tous leurs ateliers à la coopérative ? Le taux de « participation coopérative » dégagé dans le tableau, qui mélange coopérateurs à 100 % et coopérateurs occasionnels à 5 ou 10 %, n'a ainsi aucune signification concrète.

#### La production contrôlée.

L'importance du secteur coopératif est naturellement plus facile à saisir lorsque l'on considère les quantités mises sur le marché par les unités coopératives.

Le tableau suivant montre tout d'abord le degré de diversification de ces unités coopératives et la variété des branches d'activité.



Tableau n° 8 : Branches d'activité des coopératives et unions coopératives de Bretagne en 1970 :

	Céréales	Approvisionn.	Fabr. alim. du bétail	Fruits Légumes		Bétail Viandes		Avicult.		Lait		Divers	TOTAL	nombre Coop. et unions	Taux de diversification	
				Production	Prod. transf. Surgélation	Production	Prod. transf. industrielle	Production	Prod. abat. ou conds.	Collecte	Collecte et transf.					insém. artif.
C.-du-N.	13	15	7	13	0	8	1	3	0	0	6	2	1	69	32	2,15
Finistère	14	26	3	22	4	12	2	8	2	5	4	1	1	104	40	2,60
L.-et-V.	7	6	3	4	0	6	0	0	1	1	2	1	1	32	18	1,77
Morbihan	4	6	1	2	2	4	0	3	0	1	1	1	2	27	13	2,07
Région	38	53	14	41	6	30	3	14	3	7	13	5	5*	232	103	2,25
Loire-Atl.	7	6	2	9	2	2	1	3	2	0	4	1*	2*	41	25	1,64
Bretagne	45	59	16	50	8	32	4	17	5	7	17	6	7	273	128	2,13

\* = activités diverses : chanvre (2 coop.), cidre (2 coop.), féculerie (1 coop.), miel (2 coop. en Loire-Atlantique).

\*\* = une union départementale regroupe les 16 coopératives locales d'insémination de Loire-Atlantique.

Fondé sur des estimations, le tableau ci-dessous permet d'apprécier la contribution de la coopération au niveau de la production agricole finale bretonne en 1961-62, 1966 et 1969.

Tableau n° 9 : Part de la coopération dans la production agricole finale bretonne (estimations).

	1961 - 1962			1966			1969		
	-1- Structure de la production agricole finale en valeur *	-2- Part de la coopération dans la production finale de chaque branche	-3- Part de la coopération dans la production agricole finale globale	-1- *	-2- %	-3- %	-1- %	-2- %	-3- %
Bovins	16,1 %	2 à 3 %	0,9	19,8	5 %	2,23	17,7	8	1,41
Porcs	20,9			21,7			26,7	17	4,54
Lait	20,6	7,4 %	1,52	25,9	17,0	1,40	22,9	23,6	5,40
Avic.	17,0	16 %	2,7	11,9	25	2,98	15,9	25	3,97
Autres prod. anim.	1,2	—	—	1,4	—	—	2,1	—	—
Total prod. anim.	75,8	6,75 %	5,12	83,7	11,48	9,61	85,3	17,96	15,32
Céréales	6,2	70	4,34	2,6	65	1,69	2,4	60	1,44
Légum. p. de fruits	15,5	20	3,10	11,4	20	2,28	12,3	20	2,46
Autres pr. vég.	2,5	—	—	2,3	—	—	0	—	—
Total pr. vég.	24,2	30,7 %	7,44 %	16,3	24,3	3,97	14,7	26,5	3,90
Prod. totale	100,0		12,56 %	100		13,58	100		19,22

(\*) Source : J.L. Brangeon et P. Rainelli : « Les comptes de production et d'exploitation de la branche agricole bretonne, 1960 à 1966 », INRA-Rennes, Série travaux de recherches, n° 3, janvier 1968.

(\*\*) Source : I.N.S.E.E. : « Les comptes de l'agriculture française », collection de l'I.N.S.E.E., Comptes et Planification, septembre 1969.

Ainsi, d'après nos estimations, la part de la production agricole prise en charge par le secteur coopératif serait passée d'environ 12,5 % en 1961-1962 à 19% en 1969. Nous n'insisterons pas sur le caractère approximatif de nos données, ni sur les légères divergences qui apparaissent selon les sources quant à la structure de la production agricole finale. La tendance au renforcement de la coopération est si nette, en particulier depuis quelques années, qu'elle ne peut être mise en doute. Cela correspond d'ailleurs tout à fait à ce que l'on peut observer sur le terrain, en particulier le développement de l'organisation coopérative dans les branches animales : le tableau précédent indique qu'en ce domaine la part de la coopération au niveau de la production agricole finale serait passée, en huit ans, de moins de 7 % à environ 17,5 %. Au contraire, ce pourcentage, plus élevé en ce qui concerne la production végétale finale, y demeure assez stationnaire. L'expansion coopérative récente est donc essentiellement imputable aux branches animales.

Une récente étude de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France (1) vient confirmer la vraisemblance de nos chiffres, bien que le champ d'étude soit différent : l'analyse porte sur les deux régions de programme « Bretagne » et « Pays de Loire » et sur l'exercice 1967-1968. Elle englobe, en plus des coopératives, les S.I.C.A. de producteurs ; celles-ci sont peu nombreuses et ont généralement un chiffre d'affaires assez modeste (2) ; en outre, cette introduction des S.I.C.A. de producteurs est compensée par l'absence d'un certain nombre d'entreprises coopératives dont la C.C.A.O.F. n'avait pu obtenir les chiffres d'affaires. Les résultats de cette étude apparaissent sur le tableau ci-dessous.

Tableau n° 10 : C.C.A.O.F. - Part de la coopération dans la production agricole finale des régions de programme « Bretagne » et « Pays de Loire » (1967-1968).

	Valeur de la production agricole finale (millions de F)	Valeur des apports aux coopératives et S.I.C.A. de producteurs (millions de F)	Part des Coop. et S.I.C.A. de prod. dans la prod. agric. finale
Céréales, semences de céréales	408,4	137,3	33,6 %
Légumes, pommes de terre, fruits, produits végétaux divers	1 355,4	299,5	22,1 %
Vin, cidre, alcool	164,4	12,6	7,7 %
TOTAL productions végétales	1 928,2	449,4	23,3 %
Gros bétail, viande, aviculture, produits animaux divers	4 543,7	474,1	10,4 %
Lait	2 243,7	706,3	31,6 %
TOTAL productions animales	6 787,4	1 180,4	17,4 %
TOTAL productions agricoles	8 715,7	1 629,8	18,7 %

Enfin, c'est donc environ 19 % de la production agricole finale qui passe par le secteur coopératif.

Le graphique ci-joint, « Importance du secteur coopératif par branche

(1) Premiers résultats de l'inventaire de la coopération agricole dans les régions de programme « Bretagne » et « Pays de Loire », - C.C.A.O.F., février 1970, 15 pages ronéotées.

(2) Sauf exception : la S.I.C.A. du Nord-Finistère qui réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions de francs.

d'activité en Bretagne » (n° 16, page 80), précise la place de la coopération pour chaque production. Il appelle un certain nombre de remarques :

- La part des coopératives dans la production commercialisée est extrêmement variable, puisqu'elle passe de près de 70 % pour la collecte des céréales à moins de 10 % pour la vente des bovins.
- Cette part est plus élevée en ce qui concerne les productions végétales traditionnelles (céréales, pommes de terre, etc.), ainsi que dans le secteur de l'approvisionnement en facteurs de production (environ 40 % des engrais par exemple).
- Le secteur coopératif est par contre nettement moins bien représenté dans les productions animales (contrôle allant de 8 % à moins de 30 %) ; l'action coopérative ne porte ici que sur moins de 18 % de la valeur totale de ces produits (productions végétales = plus de 25 %). Or, l'on sait que l'agriculture bretonne repose essentiellement et de plus en plus sur les productions animales : 85 % du revenu des agriculteurs provient de ce secteur. Finalement, la coopération apparaît donc comme assez bien développée en ce qui concerne les productions traditionnelles en relative perte de vitesse, productions qui étaient les plus faciles à prendre en charge ; elle est au contraire sous-représentée dans les branches vitales pour l'économie agricole bretonne.
- Une profonde transformation, que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises (cf. les croquis n° 9 sur l'évolution du chiffre d'affaires coopératif, en page 56), est cependant en cours depuis plusieurs années. Le renforcement des positions coopératives dans le domaine des productions animales apparaît clairement dans le tableau précédent n° 9, renforcement qui se limite le plus souvent à l'organisation de la production et à la mise en vente.

#### La coopération en Bretagne et en France.

La coopération agricole est-elle mieux implantée en Bretagne que dans la moyenne des régions françaises ? La Bretagne constitue-t-elle une région pilote pour l'organisation coopérative ? Les deux questions, on le verra, ne se confondent pas.

Tout d'abord, l'importance de la coopération au niveau de l'ensemble de la France est assez mal connue, faute d'études précises sur ce secteur économique particulièrement complexe et divers ; les analyses régionales font également défaut. Les estimations généralement avancées au sujet de la part de la coopération dans la commercialisation des produits agricoles sont les suivantes (1) :

Blé : 80 % de la production commercialisée.

Vin : 37 %

Fruits et légumes : 25 %

Viande bovine : 8 %

Viande porcine : 4 %

Produits laitiers : 40 %

Aviculture : 10 %.

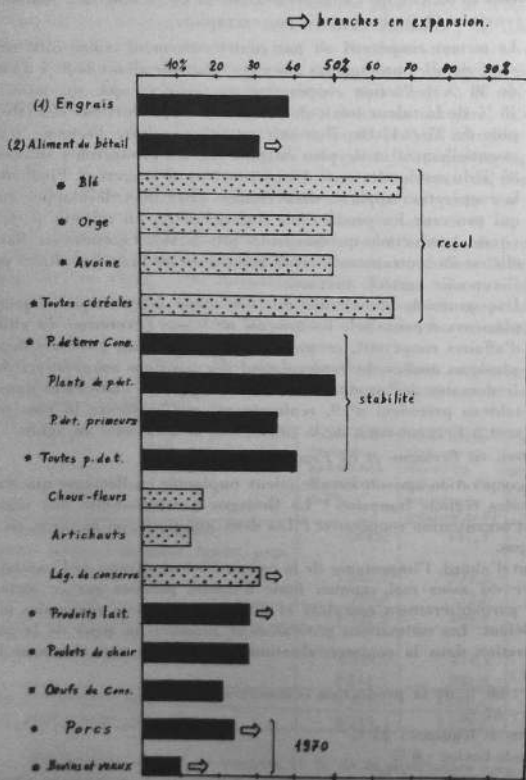
Au total, le secteur coopératif contrôlerait, au niveau de la simple

(1) Cf. Revue Paysans, n° 80, octobre 1969 - mai 1970, page 16.

# IMPORTANCE DU SECTEUR COOPERATIF PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN BRETAGNE

16

PART DES COOPERATIVES DANS LA PRODUCTION COMMERCIALISEE EN 1969



• = par rapport à la production commercialisée.  
 (4) = Approvisionnement en engrais.  
 (2) = Part de la coopération dans la fabrication des aliments.

collecte, environ 20 % de la production agricole finale en France. Son importance dans certains secteurs cache un grand nombre de faiblesses; les coopératives ne transforment en particulier qu'une très faible partie des volumes commercialisés; en outre, le contrôle du stade de la production demeure fort limité en ce qui concerne les productions animales; à l'exception de la collecte laitière, les coopératives bretonnes ont plus largement pénétré dans ces branches (1).

La série des quatre cartes ci-jointes (n° 17, page 82), permet de situer approximativement, à l'aide des données disponibles (2), la position de la Bretagne par rapport aux autres régions de programme. La coopération y apparaît comme moyennement développée; face aux régions voisines, l'implantation coopérative semble parfois plus faible: ceci tient aux critères utilisés, le nombre de salariés employés soit par l'ensemble des coopératives, soit par les seules coopératives industrielles; l'essentiel de ces salariés est constitué par les coopératives laitières, particulièrement développées dans les régions de Basse-Normandie, Pays de Loire et Poitou-Charentes.

D'après les résultats du recensement coopératif de 1966, la Bretagne ne comptait que 1,8 % des coopératives françaises (134 sur 7 350 unités juridiques en France, dont plus de 2 500 coopératives laitières et « fruitières » et 1 500 caves coopératives, de taille souvent très réduite) et 1,35 % des coopératives industrielles du secteur des industries agricoles et alimentaires (19 sur 1 410 entreprises coopératives industrielles en France); par contre, elle regroupait 9,3 % des adhérents juridiques et ses coopératives industrielles réalisaient, en 1967, 8,5 % du chiffre d'affaires de la branche des I.A.A. coopératives.

Le tableau suivant regroupe quelques données qui permettent une meilleure comparaison entre la situation de la coopération bretonne (région-programme) et celle de la moyenne française.

Tableau n° 11 : La coopération en Bretagne et en France.

Source		Bretagne	France	% Hist. Fr.
R.G.C.A. 1966	Nbre de coop.	134	7 350	1,8 %
	Nombre d'adhérents juridiques	456 000	4 859 000	9,3 %
	Nombre d'adhérents par coopérative	3 400	660	—
	Nbre d'employés de coop. à plein temps pour 1 000 ha de S.A.U.	2,13	2,26	—
Structure des I.A.A. 1967	Nbre de coop. industrielles	19	1 410	1,35 %
	Chiffre d'affaires réalisé en 1967 (millions)	743	8 736	8,5 %
	Chiffre d'affaires moyen	39,1	6,18	—
	Nbre de salariés	2 808	37 453	7,5 %
Annuaire sta. agricole 1968	Chiffre d'affaires total des coop. (1968) (millions)	1 630	13 928	18 %

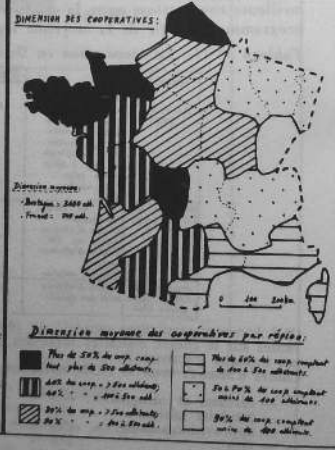
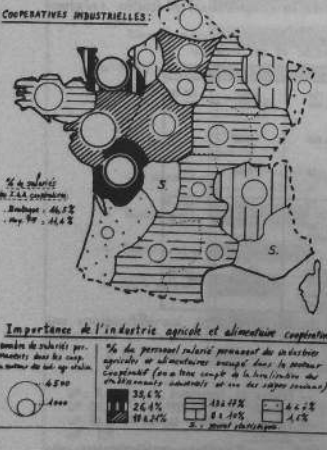
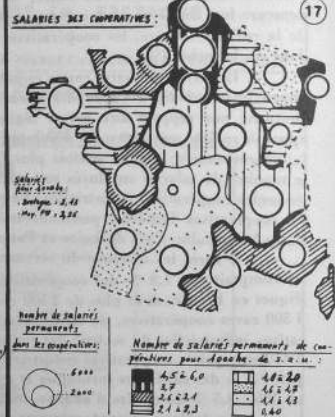
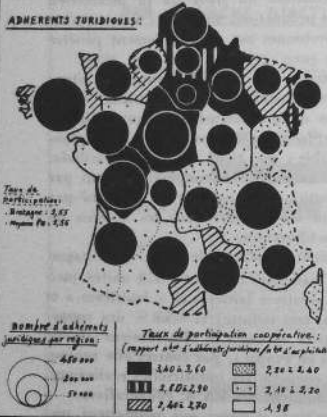
(1) L'Annuaire statistique agricole de 1969 donne, pour 1968, les indications suivantes sur le chiffre d'affaires total des coopératives en France et sa ventilation par branche d'activités:  
 Chiffre d'affaires total = 15,928 milliards de francs, dont:

- céréales et oléagineux : 41,3 %
- produits laitiers : 17,5 %
- approvisionnements : 15,0 %
- Vins : 10,0 %
- fruits et légumes : 3,8 %
- viande + aviculture : 1,85 %
- fabricat. alim. bétail : 1,45 %
- divers : 9,1 %

(2) Etudes et Conjoncture, n° 2, février 1968 : « Résultats préliminaires du recensement général de la coopération agricole », et Statistique Agricole — Série Etudes, n° 55, novembre 1969 : « Structure des entreprises agricoles et alimentaires en 1967 ».

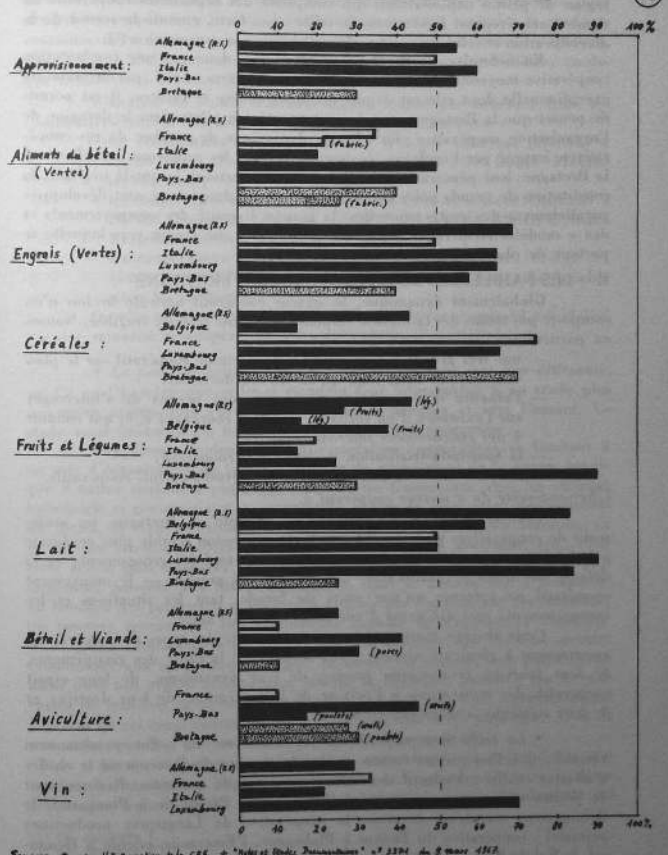
# LA COOPERATION AGRICOLE PAR REGION

Source: - Recensement Général de la Coopération Agricole de 1966.  
- Statistique de Coopération n° 2 - Janvier 1968.  
- Etudes de l'Institut agricole de l'Administration des P.S.E. (France)  
- Etudes de l'Institut agricole de l'Administration des P.S.E. (Belgique, 1968).



# ACTIVITE DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LA C.E.E.

POURCENTAGE DE LA PRODUCTION COMMERCIALISEE EN 1966



Source: Service d'Information de la CEE - "Notes et Etudes Préliminaires" n° 2394 du 2 mars 1967.

La coopération bretonne présente donc une position originale dans l'ensemble français, que ne manque pas de relever le rapporteur du recensement coopératif : « Dans l'ensemble de cette analyse, il importe de souligner la situation tout à fait remarquable et exceptionnelle de la Bretagne. Cette région de petites exploitations, qui comprend des organismes coopératifs en nombre relativement faible mais de taille assez forte, cumule le record de la diversification et celui du nombre des adhérents par organisme » (1).

En définitive, la Bretagne se caractérise donc par une implantation coopérative moyenne mais aux structures particulières. Aussi, par la mutation exceptionnelle dont elle est depuis quelques années le théâtre, il est permis de penser que la Bretagne peut devenir une région pilote dans le domaine de l'organisation coopérative. En effet, le dynamisme de nombre de ses coopératives, imposé par l'évolution économique et par les problèmes spécifiques à la Bretagne, leur pénétration accélérée dans des secteurs jusque-là négligés, la constitution de grands pôles coopératifs aux côtés desquels se sont développés parallèlement des unités nouvelles, la grande diversité des comportements et des « modèles coopératifs » font de la Bretagne une région vers laquelle se portent de plus en plus les regards.

## II — LES FAIBLESSES DE LA COOPERATION BRETONNE

Globalement dynamique, le secteur coopératif agricole breton n'en comporte pas moins des faiblesses, responsables d'une certaine fragilité. Notons en particulier :

- une très grande hétérogénéité de l'ensemble coopératif sur le plan économique aussi bien qu'au niveau doctrinal;
- l'absence d'une politique commune qui permet de s'interroger sur l'existence d'un véritable « secteur coopératif », et qui conduit à des concurrences inter-coopératives;
- la sous-industrialisation de l'appareil coopératif;
- les problèmes du financement et des investissements coopératifs.

### *L'hétérogénéité du « secteur coopératif ».*

Peut-on parler d'une Coopération agricole en Bretagne, ou seulement de coopératives agricoles ? La seconde expression semble plus conforme à la réalité, car au-delà de l'objectif commun à tous les groupements — la défense des intérêts économiques des producteurs groupés — le mouvement coopératif ne présente qu'une unité de façade, tant les situations et les comportements sont différents d'une coopérative à l'autre.

Cette absence d'unité et la grande diversité des types de coopératives apparaissent à plusieurs niveaux : aux niveaux de la taille des groupements, de leur fonction économique précise, de leur dynamisme, de leur esprit coopératif, des motivations à l'origine de leur création, de leur doctrine et de leur stratégie économique enfin.

• La taille des coopératives bretonnes est en effet extrêmement variable, que l'on prenne comme critère le nombre d'adhérents ou le chiffre d'affaires réalisé : l'effectif des adhérents passe de quelques dizaines pour de petites coopératives spécialisées (légumes : la Presqu'île à Plougastel, le Groupement maraîcher brestois, la coopérative de Langueux; productions animales : coopérative du Ponant à Plabennec, l'Émeraude avicole à Hénansal, le Val de Rance à Guitté; approvisionnement : coopérative de Tréveneuc).

à plus de dix mille pour la C.A.R. de Rennes, la C.A.N.A. et UNICOPA et même à plusieurs dizaines de milliers pour un groupement comme la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne.

Quant au chiffre d'affaires, qui n'a pas de lien direct avec le nombre des coopérateurs, il varie de moins d'un million de francs nouveaux pour des petites coopératives limitées à certaines productions végétales, à plusieurs centaines de millions pour les plus grands pôles (pour l'exercice 1969-70, UNICOPA a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 580 millions, tandis que COOPAGRI dépassait 650 millions de francs).

L'analyse du chiffre d'affaires moyen réalisé par adhérent selon les coopératives met en évidence de très grosses oppositions entre :

- les coopératives traditionnelles : C. d'A. par adhérent inférieur à 10 000 francs (Perrosienne, St-Guen), voire à 1 000 francs (Ploubalay-céréales);
- les coopératives nouvelles spécialisées : C. d'A. souvent supérieur à 100 000 francs par adhérent (COOP.E.R.L., COOPASUD, G.M.R., Kergonan, etc.);
- les coopératives polyvalentes : C. d'A. intermédiaire (C.A.B. = 15 000 francs, UNICOPA = 30 à 40 000 francs) mais très variable selon les producteurs.

De plus en plus, l'essentiel du chiffre d'affaires coopératif est réalisé par une minorité de coopérateurs : les entrepreneurs spécialisés.

• La fonction économique des coopératives peut être fort différente, on l'a vu (2), selon que celles-ci étendent leur intervention à un stade plus ou moins avancé vers l'aval de l'exploitation agricole et vers l'amont. Ce stade varie lui-même en fonction de la production concernée.

Rappelons simplement ici que certaines coopératives se limitent à un rôle d'organisation de la production et de négociation de la vente, tandis que d'autres tendent à prolonger leur activité économique vers les secteurs industriels et commerciaux, en prenant en charge la fabrication des aliments du bétail, la transformation industrielle du lait, du pore, des légumes, en créant des circuits propres de distribution auprès des grossistes, etc... Par cette action plus élaborée, ces coopératives cherchent à se substituer le plus largement possible aux firmes capitalistes, dans le double but d'accaparer, au bénéfice des producteurs, les profits réalisés par ces firmes et de constituer un pouvoir économique des producteurs capable de s'opposer à l'emprise du « grand capitalisme » en agriculture et d'apporter une certaine sécurité économique aux agriculteurs groupés; ce besoin est ressenti tout particulièrement dans une région périphérique comme la Bretagne, menacée par le processus de transfert de certaines productions ou des usines de transformation. L'action de ces coopératives industrielles répond-elle à ces objectifs ? C'est là une autre question que nous évoquerons ultérieurement (3).

Ainsi s'opposent les coopératives polyvalentes et industrielles qui tendent à s'identifier à l'agriculture bretonne et à prendre en main le développement régional et les groupements de production qui abandonnent ces

(1) Cf. chapitre I.

(2) Cf. chapitre VII.

(1) *Op. cit.* page 114.

projets de rôle moteur pour exercer une action plus limitée et à plus court terme, au profit immédiat des producteurs groupés (type COOP.E.R.L.).

• Un autre facteur d'opposition au sein de la coopération bretonne réside dans la participation coopérative qui anime — ou n'anime pas — les groupements. Les coopératives sont, en effet, loin d'être toujours des entreprises modèles gérées démocratiquement. Trop souvent elles sont perçues par les agriculteurs « de base » comme des entreprises peu différentes des autres, comme l'affaire du directeur ou d'un état-major, comme un « trust » lointain préoccupé surtout de son développement propre, etc...

L'agriculteur moyen perçoit d'autant moins la coopérative avec laquelle il est en rapport comme son affaire personnelle que, bien souvent, son engagement financier est dérisoire et ses transactions avec la coopérative peu fréquentes et irrégulières.

Les déviations fréquentes de l'esprit coopératif vers le paternalisme, le technocratie, le mercantilisme ou tout simplement vers la sclérose, peuvent s'expliquer par de multiples raisons :

- les motivations à l'origine de la création de certaines coopératives : créations de notables qui ont voulu maintenir une certaine doctrine sociale dans les campagnes plus que servir directement les paysans; créations de négociants désireux de se « reconvertir », etc...;
- le « goulot intellectuel » dont souffre la paysannerie : faiblesse de la formation et de l'information générale, à plus forte raison coopérative; or une coopération véritable ne peut reposer que sur une formation humaine poussée. Ce problème se retrouve même au niveau des cadres de coopératives : en 1962, J. Le Bihan observait que 60 % des directeurs avaient une formation générale qui n'atteignait pas le niveau de l'enseignement secondaire;
- le non-renouvellement des responsables qui conduit à une sclérose progressive (coopératives traditionnelles);
- la mauvaise circulation de l'information, consciente ou inconsciente, qui favorise une déviation technocratique et entraîne l'indifférence des adhérents à l'égard du caractère coopératif de « leur » entreprise;
- le faible engagement des adhérents : trop souvent il y a une simple coexistence entre la coopérative et les exploitations et non coopération véritable. Cependant, la tendance à la généralisation des contrats coopératifs de production contribue à modifier les rapports entre l'adhérent et sa coopérative;
- la taille des groupements; mais l'échelle « humaine » n'implique pas nécessairement participation à la gestion, tandis que certains grands groupes présentent des structures plus favorables à l'exercice de la démocratie interne;
- enfin et surtout, l'absence d'une doctrine claire et d'une stratégie globale fixant les objectifs de l'entreprise coopérative, ses moyens et ses limites.

D'une façon très schématique, on peut présenter l'attitude des coopératives et des coopérateurs à l'égard de la participation à la marche de leur entreprise de la façon suivante :

*Au niveau des grands groupes coopératifs*, la participation est d'autant plus effective que les coopérateurs ont souscrit des contrats de production et pris des engagements financiers plus importants. La participation est donc élevée au sein des sections spécialisées (exemple : section porcine), ce qui s'explique aisément d'une part parce qu'une certaine sélection des producteurs a lieu lors de l'engagement contractuel (ainsi pour la production porcine, une taille minimum est exigée par atelier : 50 à 60 pores élevés par bande en général), d'autre part parce que cette spéculation constitue pour l'adhérent un secteur essentiel de son exploitation.

Les agriculteurs les plus attachés à la marche de leur coopérative et au contrôle de sa gestion sont naturellement ceux qui réalisent des opérations importantes avec elle, soit sous la forme d'une production spécialisée réalisée à une grande échelle, soit en confiant l'ensemble ou la plus grande partie de leurs secteurs de production à la coopérative.

Les producteurs non engagés ou adhérents « libres » participent par contre assez peu ou pas du tout au fonctionnement du pôle coopératif. Pour ces usagers, la coopérative n'est qu'un simple intermédiaire fournisseur d'approvisionnements et l'« intéressement » fait alors place à l'indifférence, voire à l'hostilité. Les groupements COOPAGRI et UNICOPA distinguent d'ailleurs eux-mêmes ces adhérents de seconde catégorie des adhérents à part entière, engagés dans une ou plusieurs sections spécialisées, et qui seuls ont le pouvoir d'orienter la coopérative.

*Au niveau des coopératives de taille plus modeste*, on retrouve un clivage assez semblable entre :

- les coopératives dans lesquelles la participation des adhérents est réelle, parfois même très poussée : il s'agit le plus généralement de groupements jeunes, orientés vers des productions en plein développement (le porc en particulier, également les cultures maraîchères, légumes forcés et fruits) et qui appliquent un règlement assez strict (apport total, contrôle de la production, voire des approvisionnements, prélèvements pour une caisse de péréquation, etc...). Participation à la gestion et intéressement financier vont de pair. Ici également, une sélection s'est déjà faite et il s'agit d'agriculteurs dynamiques et « capables » de par leurs compétences et leurs possibilités financières, ce qui facilite bien les choses en ce qui concerne la participation au groupement commun;
- les coopératives conservatrices, plus ou moins sclérosées, axées sur des activités traditionnelles (approvisionnement, céréales, produits du sol) : la coopérative est assimilée à ses dirigeants et n'est pas fondamentalement différente, dans son comportement, d'un intermédiaire classique. Ces groupements sont condamnés à plus ou moins brève échéance à l'absorption ou à la disparition

pure et simple. Il en subsiste d'ailleurs de moins en moins.

• Dernier facteur d'hétérogénéité et de division au sein de la coopération : l'absence d'une doctrine claire et d'une stratégie globale commune au mouvement coopératif. Celui-ci est, en effet, en Bretagne comme ailleurs, caractérisé par une « nébulosité idéologique » : l'objectif général du mouvement coopératif agricole n'a jamais été clairement dégagé.

S'agit-il de refuser le système capitaliste et de mettre en œuvre une démocratie économique au service des paysans, de développer en quelque sorte des « îlots socialistes » au sein du modèle libéral ? S'agit-il de définir une troisième voie entre capitalisme et socialisme, fondée sur la « société coopérative » ? S'agit-il d'établir un secteur témoin coopératif destiné à limiter les abus du capitalisme et à moraliser les marchés ? S'agit-il de se mettre « au service » du monde agricole, de façon à y exercer une influence et contrôler son évolution socio-économique ? Ou s'agit-il tout simplement de s'assurer le meilleur revenu possible, l'union faisant la force face aux partenaires industriels ou commerçants : on peut atteindre ainsi collectivement une « dimension capitaliste », à défaut de l'avoir soi-même, ce qui permet, dans les meilleurs des cas, de faire jouer la concurrence à son profit. Enfin, la coopération, forme essentielle de l'agriculture organisée, ne devient-elle pas un instrument de développement privilégié pour tous ceux qui veulent préserver l'avenir et s'y ménager une place ; la coopération, instrument de survie, n'est-elle pas de plus en plus et dans le même temps une affaire de privilèges ?

Au-delà des déclarations communes de principe du type « la coopérative société de personnes dans une société de capitaux... », il n'existe pas d'unité idéologique au sein du mouvement coopératif. À côté de coopératives « de droite », fondées précisément pour contribuer à maintenir un certain ordre social dans les campagnes, voisinent des coopératives réputées « de gauche » ou plus exactement « républicaines », créées pour contrecarrer l'influence de la tendance adverse ; il faut signaler en outre, des coopératives anciennes « apolitiques » (les créations de négociants par exemple) et surtout le développement de coopératives nouvelles (viande, légumes spécialisés) préoccupées essentiellement par les problèmes économiques et l'amélioration du revenu de leurs adhérents et soucieuses de se tailler une place dans l'agriculture de demain.

Bien que ces oppositions doctrinales tendent à se réduire, notamment du fait de la primauté accordée bon gré mal gré aux problèmes économiques, et que les coopératives, du moins les plus importantes, se rejoignent sur un même plan, celui de leurs préoccupations communes en matière de développement agricole régional, il n'en reste pas moins que plusieurs conceptions de l'action coopérative subsistent nettement. Une formule schématique, mais qui a le mérite de la clarté, résume assez bien ces différences d'esprit et de comportement : on dit parfois en effet dans les milieux agricoles bretons que « à Landerneau on travaille pour la maison, à l'Argoat on travaille pour les idées, à la COOP.E.R.L. on travaille pour le fric ». Ce raccourci saisissant illustre à lui seul plusieurs « esprits » coopératifs :

• la coopérative de Landerneau qui, plus qu'un instrument au ser-

vice des agriculteurs, apparaît surtout comme une grosse affaire, le « trust » de Landerneau, comme on l'entend dire couramment ; l'esprit de firme tend à y supplanter la notion de coopérative ;

• la coopérative de l'Argoat, animée par des syndicalistes, où l'on s'efforce de rester fidèle aux principes coopératifs (gestion démocratique et participation, formation et promotion des hommes, solidarité, etc...) et de tenir compte des problèmes humains et sociaux (mettre au maximum d'agriculteurs de monter dans « le train du progrès ») ;

• la coopérative des Eleveurs de la région de Lamballe, représentative de ce que l'on appelle de plus en plus « l'esprit de Lamballe », un esprit essentiellement pratique et réaliste qui ne s'embarrasse pas de doctrine.

Finalement, deux conceptions de l'action coopérative voisinent, sans qu'il soit toujours aisé de saisir les différences dans le comportement quotidien entre les deux types :

— la conception « idéaliste », qui repose sur une analyse politique et suppose un refus du modèle libéral du développement. Ces coopératives « idéalistes », peu nombreuses, souvent animées par de jeunes agriculteurs proches du C.R.J.A. (1), du type de l'Argoat et d'UNICOPA à ses débuts, s'efforcent de concilier les exigences économiques et les principes coopératifs socialisants présumés traditionnels au « Mouvement Coopératif » depuis les « Equitables pionniers de Rochdale », mais qui sont l'exception dans la coopération agricole. Cet « idéalisme » ne va évidemment pas sans problèmes, compte tenu de la contradiction entre cette doctrine coopérative fondée sur la solidarité et les principes du jeu libéral de la concurrence — qui suppose élimination — auxquels toute coopérative doit nécessairement se plier (2) ;

— la conception « réaliste », uniquement fondée sur l'efficacité économique : la coopérative est au service des agriculteurs-chefs d'entreprise et est pour eux un outil de croissance ; les plus gros producteurs tiennent évidemment la place la plus importante, en fait sinon en droit. Les déclarations de principe sur le rôle social et humain de la Coopération et autres « sentiments » n'ont pas leur place, sinon dans les discours annuels d'assemblée générale. Bref, ces entreprises coopératives s'intègrent parfaitement dans le système libéral dominant et ne pensent nullement à combattre le capitalisme en tant que tel. Leur principal souci est surtout d'atteindre une dimension et une efficacité qui leur permettent de devenir des interlocuteurs valables face aux grandes firmes agro-alimentaires (3). Ne contestant pas le capitalisme, elles sont par contre de plus en plus contestées par le syndicalisme jeune (C.R.J.A.).

Deux variantes à ces coopératives « réalistes » en Bretagne :

• Les grandes coopératives, type COOPAGRI, que leur dimension même et l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels elles sont affrontées contribuent à éloigner de leur base et à adopter un comportement de firme qui entre parfois en contradiction avec l'intérêt des adhérents : tendance à payer au plus juste les producteurs de façon à demeurer compétitives, tendance à éliminer les petits producteurs marginaux, etc... (cf. chapitre VII).

(1) Centre régional des jeunes agriculteurs.

(2) Cf. chapitre VII : les limites de l'action coopérative.

(3) Cf. le groupe coopératif national « La Fayette » (coopératives céréalières) qui se définit comme « une forme originale de capitalisme » et se veut « pragmatique et libéral » (Le Monde du 22 avril 1969).

• Les coopératives spécialisées, regroupant des producteurs efficaces dont l'adhésion est subordonnée à l'engagement d'une production minimum. L'« esprit de Lamballe », né de la COOP.E.R.L., se retrouve également, avec des nuances diverses, au G.C.P.P.L. ou à l'Émeraude Avicole, mais également dans d'autres secteurs géographiques et sous d'autres formes : dans le Nord-Finistère en particulier, avec par exemple la S.I.C.A. du Léon et du Tréguier, qui regroupe uniquement de gros producteurs de porcs (A. Gourvennec entre autres), élevant souvent un cheptel de 100 à 300 truies plus l'engraissement des porcelets. Bien souvent les formules juridiques proposées aux agriculteurs depuis une dizaine d'années sont d'autant mieux accueillies par ces exploitants qu'elles s'accompagnent de subventions et d'avantages non négligeables (S.I.C.A., G.A.E.C., etc...).

Cet « esprit de Lamballe », outre son réalisme et son efficacité économique, se caractérise par un certain refus de la concentration coopérative, refus fondé sur la méfiance à l'égard de la grande coopérative jugée difficilement contrôlable et moins efficace que les groupements spécialisés qui se limitent à l'organisation de la production et à la négociation de la vente. Ces coopérateurs refusent le groupement qui voudrait tout faire alors qu'il éprouve des difficultés à prendre en charge à la fois l'organisation de la production et la transformation du maximum de produits. A ces coopératives polyvalentes et industrielles, ils préfèrent les groupements qui font jouer efficacement la concurrence entre les entreprises industrielles et permettent ainsi d'obtenir de meilleurs prix par le secteur privé (1).

Ce résultat suppose naturellement que ces groupements aient atteint une certaine dimension de telle sorte que le rapport de force soit équilibré et par là la négociation fructueuse. En conséquence, ces groupements de production sont économiquement efficaces pour leurs adhérents face à un secteur privé peu concentré, c'est-à-dire face à des « firmes » locales ou régionales. Mais le problème se posera en d'autres termes lorsque les interlocuteurs des groupements seront de grandes firmes agro-alimentaires extérieures à la région.

On voit ainsi que l'opposition idéologique entre « réalistes » et « idéalistes » se double d'un autre niveau d'opposition surtout économique entre les groupements de production et les groupements de type industriel dont l'action est à la fois plus globale et plus régionale. Nous retrouvons là les deux conceptions, déjà évoquées, du niveau d'intervention économique des coopératives : la conception horizontaliste et la conception verticaliste.

Le clivage entre « réalistes » et « idéalistes » se retrouve sous certaines formes au sein des coopératives industrielles. Ainsi, par exemple, COOPAGRI s'oriente vers une politique de croissance de type inter-professionnel, en développant des accords et en prenant des participations dans des entreprises privées de taille régionale, pour la transformation et la commercialisation de ses produits (en particulier pour le lait, la viande et les œufs : cf. chapitre V, page 124). UNICOPA au contraire développe uniquement des équipements propres, qu'il contrôle en totalité. Il s'agit donc de deux types de politique, l'une exclusivement professionnelle (croissance

(1) Cf. la déclaration d'A. Gourvennec à un journaliste qui l'interrogeait sur l'intérêt pour les éleveurs d'avoir leur propre abattoir : « A chacun son métier. Nous ne sommes pas des fanatiques du couteau dans la bidoche... » (Le Monde du 27 octobre 1970).

interne + reprise d'entreprises locales en difficulté), l'autre plus souple et plus ouverte sur le secteur privé (croissance externe par association, locations d'équipements, etc...).

Finalement, l'hétérogénéité du « secteur coopératif » apparaît étonnante, que l'on considère la dimension des groupements, leur fonction économique ou leur « philosophie ». Cette absence d'unité est-elle en soi un facteur de faiblesse ? Pour certains, cette diversité serait au contraire un facteur stimulant. Mais ce qui est grave, c'est que cette hétérogénéité (atténuée par le fait que les coopératives, entreprises issues du milieu agricole, sont cependant dans l'ensemble plus proches les unes des autres que des entreprises capitalistes) conduit à des concurrences inter-coopératives, qui ne font finalement que refléter la difficulté, voire l'impossibilité, pour les coopératives, de rester fidèles à ce qui devrait être, selon la tradition coopérative, leurs principes.

#### Les concurrences intercoopératives.

Existe-t-il véritablement un secteur coopératif au sein de l'agriculture bretonne ? Ou y a-t-il seulement juxtaposition de coopératives sans lien entre elles ? Autrement dit, la diversité des conceptions et des situations analysées précédemment conduit-elle à des concurrences inter-coopératives sur le terrain économique, au point que l'on ne puisse plus parler d'un secteur coopératif face au secteur privé ? Les coopératives mènent-elles chacune une politique propre sans référence à l'ensemble du « mouvement coopératif », c'est-à-dire en se comportant comme autant d'« entreprises capitalistes de groupe » ?

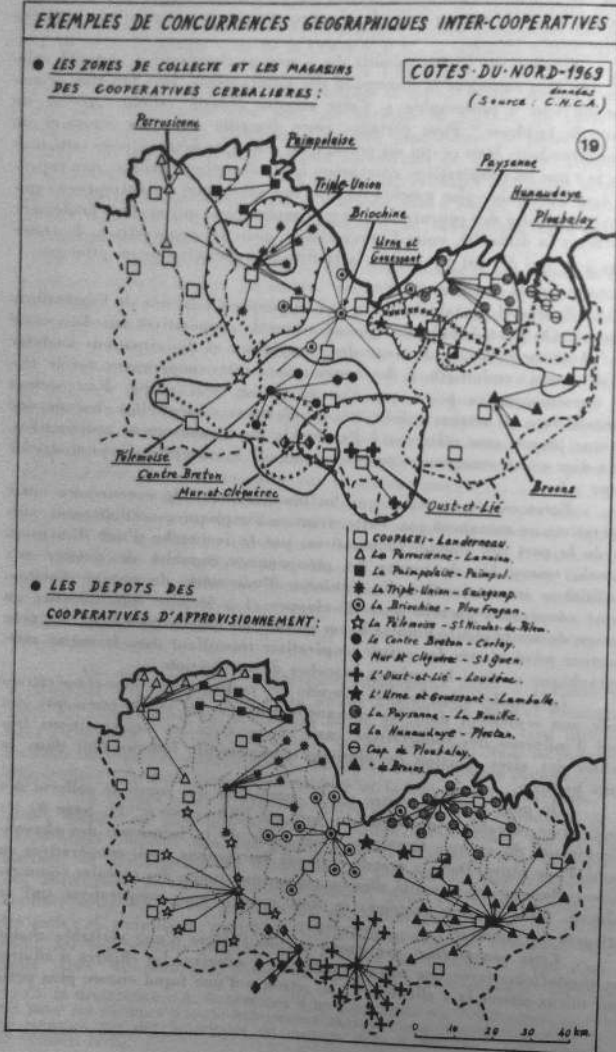
Force est de constater que les manifestations de concurrence entre coopératives ne manquent pas. Cette situation s'explique essentiellement, surtout de la part des grandes coopératives, par la recherche d'une dimension optimale susceptible de rendre les groupements capables de résister aux compétitions internationales. En l'absence d'une unité de vue et d'action, chaque coopérative cherche à se développer et à étendre son influence en fonction de ses objectifs propres et en entrant en concurrence à la fois avec le secteur privé et avec les autres coopératives travaillant dans la même zone géographique et dans les mêmes branches de production.

La manifestation la plus concrète des concurrences inter-coopératives réside non seulement dans les chevauchements et les enchevêtrements des zones d'influence des coopératives, mais encore dans les superpositions fréquentes des aires d'action de plusieurs groupements fonctionnant dans la même branche.

On peut juger, ci-contre, de la complexité des zones de collecte des coopératives céréalières des Côtes-du-Nord en 1969 (carte n° 19, page 92) : la confusion du croquis témoigne à elle seule de la fréquence des chevauchements de zones. Dans la grande majorité des cantons, trois coopératives au moins collectent une quantité plus ou moins importante des céréales commercialisées. Dans certains secteurs, ce sont jusqu'à cinq coopératives qui se partagent la clientèle.

Cette concurrence, qui prend parfois l'allure d'une véritable chasse aux producteurs (avec une certaine tendance à exagérer les chiffres d'affaires pour mieux attirer la « clientèle »), se retrouve d'une façon encore plus nette





dans les productions en pleine expansion; la carte représentant l'implantation géographique par canton, en 1969-1970, des différentes coopératives de production porcine est à cet égard très expressive, en particulier dans l'Est du département des Côtes-du-Nord (cf. carte n° 82, page 236) : il n'est pas rare d'y trouver des cantons dans lesquels « travaillent » cinq coopératives, voire six (Moncontour, Evran, Ploubalay). Un exemple récent dans le secteur de Lamballe a montré que tel groupement n'hésitait pas à profiter des difficultés passagères d'une autre coopérative pour essayer d'attirer à lui des adhérents.

Cette situation conduit à un gaspillage et à des sur-investissements dans certains domaines, par suite de la tendance de chaque coopérative à réaliser des investissements analogues, non complémentaires, sur une même zone géographique. La carte des dépôts des coopératives d'approvisionnement dans les Côtes-du-Nord, plus encore celle des magasins des coopératives céréalières, illustrent ce gaspillage : la commune de Plouagat, par exemple, compte à elle seule trois magasins de stockage de céréales appartenant à trois coopératives différentes. En Ile-et-Vilaine, la Coopérative de Landerneau, pour appuyer sa récente implantation, construit plusieurs silos à céréales alors que le potentiel coopératif existant, celui de la C.A.R. par exemple, est de plus en plus sous-utilisé.

La concurrence inter-coopérative se manifesterait également par des manœuvres sur les prix à la production. Outre les prix préférentiels consentis en faveur des gros acheteurs de biens d'approvisionnement, il existerait des modulations de prix selon les différentes zones géographiques de l'aire d'action d'une même coopérative. Ainsi Landerneau a établi quatre secteurs (Nord-Finistère, Sud-Finistère, Côtes-du-Nord-Ouest, Côtes-du-Nord-Est) entre lesquels les prix peuvent être variables. On peut considérer que ces variations entrent au moins partiellement dans les manifestations de la concurrence coopérative (1).

Enfin, cette concurrence dépasse le plan de la production agricole pour se manifester également à l'amont et à l'aval. A l'amont, par la concurrence dans les domaines de la recherche et de l'expérimentation : pour l'alimentation animale, différentes techniques s'opposent : celles d'UNICOPA, de la C.C.P.A. (Centrale coopérative de productions animales dont font partie Landerneau et Ancenis), de l'U.C.A.A.B. (Union des Coopératives agricoles pour l'alimentation du bétail); les recherches sur des techniques nouvelles (déshydratation des fourrages, mise au point d'ateliers types pour les productions animales, stations d'amélioration génétique, etc...) sont le plus souvent menées isolément.

A l'aval, la concurrence s'exerce sur les marchés de consommation; des progrès sensibles ont cependant été enregistrés ces dernières années dans ce domaine, à la suite d'accords inter-coopératifs, en particulier en ce qui concerne la commercialisation des œufs, où sévissait une concurrence sévère entre les trois principales coopératives de production (Union des coopératives de l'Ain, UNICOPA et Landerneau).

Quels sont les secteurs de Bretagne où s'exerce la plus vive concurrence coopérative ? Il est difficile de répondre à une telle question et l'on est

(1) Cf. Institut d'Etudes Sociales de Grenoble : *Les grandes orientations de la coopération en agriculture; l'efficacité coopérative et les conditions de sa réalisation* — Tome I, page 164, Grenoble, septembre 1968.

tente de répondre que cette concurrence se manifeste finalement partout, quoique à des degrés divers. Elle varie, en effet, à la fois selon les zones géographiques et selon les productions. Vive dans les productions en cours d'industrialisation (le porc, les jeunes bovins), elle l'est également dans les zones où il n'y a pas de coordination entre de nombreuses coopératives : ainsi l'Est des Côtes-du-Nord. (Dans le Nord-Finistère la concurrence a lieu non seulement entre coopératives, mais également avec les formes voisines d'organisation : S.I.C.A. et Groupements de producteurs.) Dans le centre du Finistère et une partie des Côtes-du-Nord, UNICOPA et Landerneau se partagent les coopérateurs. L'Ille-et-Vilaine, où la coopération départementale a été longtemps en sommeil, est devenue la zone d'action des grands groupes coopératifs bretons ou « ouestiens » (Landerneau, la C.A.N.A. d'Ancenis, l'Union laitière normande), cependant que des groupements locaux font de plus en plus preuve d'un dynamisme nouveau (la C.A. de Rennes et surtout l'ensemble Pontmain-COPAVIT-Fougères).

Les fusions récentes (cf. page 65) ont certes beaucoup contribué à réduire les cas de concurrence, en ce qui concerne les activités traditionnelles notamment (en Ille-et-Vilaine par exemple), mais les luttes d'influence — en particulier pour la recherche et la conservation des agriculteurs dynamiques — demeurent vives au niveau des grandes coopératives. Cette concurrence a sans doute un effet stimulant et donc positif (1), mais elle traduit surtout chez les coopératives l'existence de stratégies de firmes qui s'opposent à l'élaboration d'un projet coopératif global intéressant l'ensemble de la région.

Il faut cependant signaler ici le développement des relations et des accords inter-coopératifs. Ces relations, qui se développent parfois aussi avec le secteur privé, sont davantage imposées par les problèmes de l'agriculture bretonne qu'elles ne découlent d'une volonté de rapprochements au sein d'un même « secteur coopératif ». La situation géographique de la Bretagne et l'état de son industrialisation font en particulier que les mécanismes libéraux de l'organisation française et européenne de l'économie — notamment des marchés agricoles — y sont plus durement ressentis dans leurs effets sélectifs qu'ailleurs; ceci tend à imposer une certaine concertation au niveau régional.

Outre les fusions ou les unions de coopératives déjà évoquées, les accords réalisés concernent le plus fréquemment des points bien précis et limités à une production : accords entre COOPAGRI et UNICOPA pour la collecte du lait dans le centre de la Bretagne; création de l'Union Celtilaire pour le traitement de la poudre de lait, de la S.I.C.A. - Even pour la commercialisation des produits de quatre coopératives laitières, de la S.I.C.A. conserverie de Pont-Aven pour la reprise de l'ancienne usine du groupe anglais Cerebos, de la SICANOR entre COOPAGRI et UNICOPA pour la commercialisation de leurs produits dans le Nord de la France; accords de fourniture d'aliments du bétail par UNICOPA (S.I.C.A. - SOBANA) à des coopératives extérieures au groupe (Paysanne d'Erquy, Argoat, Paimpolaise, etc...); regroupement de coopératives, en particulier des Côtes-du-Nord, au sein de l'U.C.A.A.B. (Union des coopératives agricoles pour l'alimentation animale.

(1) Cf. la déclaration de M. de Foucaud (Président de COOPAGRI) : « Sur le terrain, la concurrence est une émulation. Par exemple, si UNICOPA n'avait pas été créé, j'en demande dans quelle mesure Landerneau ne se serait pas endormi... » Le Télégramme du 21 février 1970; compte rendu d'un débat organisé par le C.D.J.A. des Côtes-du-Nord sur la coopération.

du groupe national Mac-Mahon); efforts de coordination entre coopératives menés par la Fédération départementale des coopératives des Côtes-du-Nord; projet d'action coordonnée des groupes COOPAGRI, C.A.N.A. d'Ancenis et Maine-Viande-SOCOPA en vue de l'organisation des productions bovines et enfin, en mars 1971, l'important accord entre l'U.L.B.-UNICOPA et Négobureau-U.L.N., relatif à la collecte et à la transformation laitières sur les trois départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi qu'à la commercialisation en commun.

Au total, on ne peut plus parler d'une simple juxtaposition de coopératives totalement indépendantes et travaillant en ordre dispersé, mais on est encore loin d'être arrivé à un secteur coopératif réellement coordonné. Les relations qu'entretiennent les coopératives ne se font d'ailleurs pas toujours préférentiellement avec le secteur coopératif; le cas de Landerneau est particulièrement caractéristique à cet égard (cf. page 123), ainsi que les divers groupements de type inter-professionnel mis sur pied dans le Finistère : la concertation se fait moins entre des coopératives en tant que telles qu'entre des entreprises industrielles soucieuses de croissance. La constitution, il y a quelques mois, d'un groupement d'intérêt économique entre les principales entreprises laitières en Bretagne, coopératives et firmes privées, témoigne également de cette tendance ainsi que de l'accélération du développement des relations inter-entreprises dans certains domaines bien précis.

Caractéristique des difficultés des relations inter-coopératives est l'échec relatif de la S.O.C.O.A. Cette Société d'Organisation Coopérative de l'Ouest Agricole, créée en 1966 à l'instigation de la Confédération des coopératives de l'Ouest, regroupait les principaux groupements coopératifs des trois régions de programme de l'Ouest, en particulier COOPAGRI, UNICOPA, la C.A.N.A. d'Ancenis, l'U.L.N., l'U.M.A. (Mayenne), la C.A.S.A.M. (Manche) et la C.A.V.A.C. (Vendée). Son objet était d'« élaborer une stratégie du développement économique afin de permettre à l'agriculture de l'Ouest de faire face aux problèmes qui lui sont posés par les transformations de structures de l'économie moderne » (1). Plus concrètement, elle devait contribuer à développer les échanges de service entre les coopératives et susciter des réalisations communes.

En réalité, après avoir contribué à l'élaboration du Plan Laitier Breton de 1966, la S.O.C.O.A. a pratiquement cessé toute activité depuis plusieurs années. Cet échec est généralement imputé, outre à l'insuffisance des moyens financiers, à la difficulté de faire coopérer entre elles des unités en pleine croissance et de surcroît assez souvent en situation de concurrence.

Paradoxalement, la « coopération entre coopératives » apparaît donc finalement assez limitée. Cette situation s'explique essentiellement par les objectifs de firme qui caractérisent trop souvent l'action des coopératives. Les rapports de domination ne sont pas étrangers au secteur coopératif; de là les réticences de groupements plus petits ou spécialisés face au pôle coopératif qui cherche à s'étendre. On peut d'ailleurs se demander si ce pôle cherche à développer l'action et l'idée coopératives ou plus simplement à étendre sa suprématie.

(1) Extrait des statuts de la S.O.C.O.A.

A ce problème général, s'ajoutent, en ce qui concerne l'établissement de relations entre des groupements d'importance plus locale, les difficultés liées à l'hétérogénéité des coopératives (caractère plus ou moins dynamique ou sclérosé, composition et âge moyen du conseil d'administration, etc...), aux problèmes de personnes (les présidents et plus encore sans doute les directeurs de coopératives qui, du fait d'un statut très particulier, sont extrêmement difficiles à remplacer ou à déplacer, sauf accord de leur part), etc...

En définitive, on peut penser qu'à l'avenir, les relations inter-coopératives ne peuvent que se renforcer, ceci essentiellement sous la poussée des nécessités et des exigences économiques; mais il n'est pas dit que ce renforcement se fera nécessairement au profit de la « Coopération »...

#### La sous-industrialisation du « secteur coopératif ».

Si la part de la production agricole bretonne qui passe par le circuit coopératif est proche de 20 % (avec de fortes variations selon les productions), la proportion des produits alimentaires finis d'origine coopérative est beaucoup plus faible. L'intervention des coopératives se limitant le plus souvent à un « contrôle primaire ». Les groupements de production-négociation en particulier se refusent par principe à aborder le stade de la transformation industrielle.

Sans vouloir aborder ici le problème de l'intérêt pour les producteurs agricoles de contrôler le stade industriel, il est certain que le rapport de forces au sein des industries agricoles et alimentaires, entre secteur coopératif et secteur privé, est largement défavorable aux coopératives. Cette sous-industrialisation de l'appareil coopératif constitue un facteur de faiblesse indéniable.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier d'une façon plus précise ce rapport de forces.

Tableau n° 12 : Répartition des salariés permanents des industries agricoles et alimentaires, selon la nature juridique de l'employeur, au 31 décembre 1967, par région de programme (on a tenu compte du lieu d'implantation des établissements industriels et non de celui des sièges sociaux (1)).

en % du total	Salariés permanents des coopératives du secteur des I.A.A.	Salariés permanents des I.A.A. privées	Classement des régions par rapport aux 21 régions de programme, selon l'importance relative des salariés des coopératives
Poitou-Charentes	33,6 %	66,4 %	1
Basse-Normandie	26,1 %	73,9 %	2
Pays de Loire	20,8 %	79,2 %	3
Bretagne	11,5 %	88,5 %	11
Moyenne française	11,1 %	88,6 %	—

On voit donc qu'en considérant le critère du nombre de salariés, les coopératives industrielles ne représentent en Bretagne qu'environ le 1/7 des industries agro-alimentaires (2 800 salariés permanents sur 19 300). Une estimation fondée sur le chiffre d'affaires donnerait sans doute une part plus

(1) Source : d'après *Etude sur la structure des entreprises agricoles et alimentaires*, statistique agricole, supplément *Serie Etudes*, n° 55, novembre 1969.

élevée pour la coopération (18 % ?), mais il faut, de toute façon, être conscient de l'insuffisance de ces calculs qui ne mesurent l'importance du secteur coopératif que par rapport au degré de développement des I.A.A. (Industries agricoles et alimentaires) en Bretagne : le secteur de la transformation industrielle des produits agricoles est sous-développé en Bretagne au même titre que l'appareil coopératif (2).

La branche industrielle coopérative de loin la plus développée est la transformation laitière; encore faut-il noter que les produits industriels d'origine coopérative sont jusqu'à présent dans l'ensemble peu élaborés (beurre et poudre de lait essentiellement); cependant des efforts de diversification sont de plus en plus entrepris, notamment au sein de la S.I.C.A. - Even (produits frais) et de l'U.L.B. - UNICOPA (caséine, fromage).

Dans les autres branches, l'élaboration industrielle est faible, voire dérisoire. A titre d'exemples :

- alors que le secteur coopératif collecte plus de 35 % des légumes de conserve produits en Bretagne, il n'en transforme que 20 %, confiant l'autre partie aux entreprises privées;
- alors qu'il organise actuellement environ 25 % de la production porcine, il ne contrôle qu'un faible pourcentage de l'abattage (5 % ?), et une proportion dérisoire de la transformation (salaison, etc...). Notons à cet égard que 28 % seulement de la production porcine bretonne est transformée sur place;
- alors que la Bretagne produit et commercialise un tonnage considérable de pommes de terre, dont une part notable par le circuit coopératif, à notre connaissance, une seule coopérative valorise cette production en commercialisant des pommes de terre crues grattées ou coupées en forme de frites et vendues sous vide. Aucune usine de chips ou de fabrication de purée, pas plus dans le secteur privé que chez les coopératives, bien que le problème soit à l'ordre du jour depuis plusieurs années.

En amont de la production, la sous-industrialisation des coopératives est aussi marquée : à l'exception de la fabrication des aliments du bétail, où le secteur coopératif est mieux représenté puisqu'il assure 28 % de la production régionale, les coopératives sont seulement des centrales d'achat, des groupements de négociation et de marchandage auprès des firmes capitalistes fournisseuses des moyens de production nécessaires aux agriculteurs (engrais, produits antiparasitaires, machines, etc...).

La carte des équipements coopératifs industriels en 1969-1970 (cf. page 70) ne doit pas faire illusion sur l'importance de la coopération dans ce domaine, malgré les progrès récents. Seulement une dizaine d'unités coopératives méritent le qualificatif d'« industrielles » :

- Tout d'abord les trois grands pôles, qui disposent d'équipements assez variés : COOPAGRI dans les domaines de l'aliment du bétail, du lait, de la surgélation, du conditionnement des œufs et plus récemment de la viande porcine et bovine, par des prises de participations dans les abattoirs régionaux; UNICOPA en

(2) La Bretagne, qui assure environ 10 % de la valeur de la production agricole finale française, ne comptait, fin 1967, que 5,9 % de l'ensemble des salariés permanents des I.A.A. en France.

matière d'aliment du bétail, de transformation laitière, d'abattage de poulets et de conditionnement d'œufs; ce groupe vient aussi de faire l'acquisition d'anciens établissements industriels privés dans le Morbihan, en vue de la valorisation des productions animales; la C.A.N.A. en matière de lait, d'aliment du bétail, de viande et œufs, de fruits, légumes et vins, etc. (cf. chapitre V).

- Deux pôles moins importants possèdent également des équipements qui méritent d'être signalés : la C.A.R. de Rennes (lait, poulets, aliments du bétail) et la CECAB élargie aux coopératives associées (lait, conserverie de légumes et surgélation, et un projet de participation dans la Société de transformation de viande et de poissons - SOTRAVIAP - prévue à Ploërmel).
- Viennent ensuite quelques coopératives de conserve et salaisons : Saint-Yvi, le Coat-Kaër et l'Argoat - S.I.C.A. - GEAC (salaisons du Menez-Bré à Pédernec).
- Enfin, des coopératives laitières, en particulier la COLARENA. Ploudaniel et Pontmain, et des usines coopératives d'aliment du bétail, de taille généralement modeste (5 à 10 000 tonnes par an).

Au total, le secteur coopératif apparaît donc essentiellement comme un fournisseur de matières brutes aux firmes privées et le degré de transformation industrielle y est d'autant plus limité que l'on avance vers les stades les plus élaborés et, par là, les plus intéressants pour la valorisation des productions.

L'évolution récente montre un développement du potentiel industriel de la coopération. Ce développement est surtout lié aux carences du secteur privé : les coopératives, afin de préserver des secteurs agricoles, ont été amenées à reprendre à leur compte des établissements abandonnés par des entreprises en difficulté ou par des firmes que leur logique conduit à éliminer des usines jugées peu rentables au profit de régions mieux situées. C'est le cas de la S.I.C.A. de Pont-Aven reprenant l'usine du groupe Cerchos, de la coopérative de Saint-Yvi rachetant la conserverie Boutet et les salaisons Le Jet de Rosporden, d'UNICOPA reprenant l'abattoir et l'usine d'aliment Le Mélinier à Languidic, l'abattoir Leclerc à Landerneau, les salaisons Yvonnick à Saint-Jean-Brévelay et la Société la Grenouillère à Vannes, de la S.I.C.A. - GEAC rachetant une entreprise familiale de salaisonnerie à Pédernec. Le processus de déménagement de la Bretagne par les firmes privées concerne naturellement les productions bretonnes en crise, c'est-à-dire essentiellement, ces dernières années, l'aviculture et les légumes de conserve. Par contre, un secteur comme le lait demeure souvent profitable et sans risques commerciaux (Inter-lait) pour les industriels et la Bretagne constitue un réservoir considérable, notamment au point de vue de la densité laitière; aussi a-t-on pu y observer un phénomène contraire : la colonisation par des firmes ou des groupes financiers extérieurs à la région, rachetant des entreprises locales<sup>(1)</sup>. Il n'est pas dit cependant que même dans ce secteur un processus analogue ne se développe à terme : la Bretagne est en effet depuis plusieurs années

(1) Cf. J.B. Henry : *L'industrie laitière en Bretagne* — Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de géographie, Rennes, Etudes d'Economie Rurale, n° 51, mars 1966.

absente d'une façon quasi permanente des listes de subventions accordées aux investissements industriels laitiers<sup>(2)</sup>.

..

« J'ai la certitude, écrit J. Meynaud<sup>(3)</sup>, que le pouvoir des producteurs sur le marché ne sera effectif que dans la mesure où ceux-ci parviendront à contrôler une part notable de la transformation et de l'élaboration industrielle de leurs produits... L'entrée dans l'activité industrielle exige des connaissances et des capitaux que l'agriculture ne possède pas. Il appartient certes aux agriculteurs de se retourner vers l'État pour en obtenir les ressources nécessaires : mais les gouvernements sont eux-mêmes soumis à la pression des forces économiques dominantes... »

« C'est pourtant, conclut-il, la voie qu'il faut emprunter (celle de l'entrée dans l'activité industrielle), si l'on veut éviter que les efforts de productivité et d'organisation réalisés par les agriculteurs aient pour principale conséquence de renforcer la capacité de profit des grandes usines à distribution et des trusts de l'industrie alimentaire. »

Face aux firmes de dimension nationale ou internationale auxquelles la coopération est affrontée directement en Bretagne<sup>(4)</sup> ou sur les marchés de consommation, et devant des pouvoirs publics « soumis à la pression » de ces mêmes forces économiques dominantes, il est évident que la réalisation d'un « pouvoir des producteurs » par l'intermédiaire de l'outil coopératif suppose des transformations considérables qui dépassent largement le monde agricole et le simple plan économique. Ce problème, politique, n'est pas l'un des moindres facteurs de la faiblesse et de la fragilité de la Coopération...

(1) Ce qui conduit le journal *Temps de l'Ouest* (UNICOPA, n° 9, janvier 1971) à poser la question : « En accordant des subventions à ces régions (de l'Est en particulier) tandis qu'ils les refusent à la Bretagne, les pouvoirs publics ne voudraient-ils pas faire de cette dernière — dans un premier temps — une simple productrice d'une matière première transformée ailleurs ? Dans un premier temps, naturellement, car le processus, engagé d'une telle façon, aboutit fatalement au déplacement de la production laitière, comme de n'importe quelle autre, autour des unités de transformation... Voilà comment, progressivement, notre région, en pourvoyant les autres en matières premières, devient leur colonie... »

(2) Jean Meynaud : *La révolte paysanne* — Editions Payot, Etudes et Documents, Paris, 1963, page 271.

(3) Citons en particulier le groupe Unilever (La Roche-aux-Fées, Cofna), Duquesne, PURINA, CARGILL (Hens, Soja-France), SAPIEM-Préval filiale de Perrier, Gervais-Danone (Petitjean), Olida-Caby, Saupiquet-Cassegrain-CINAL, etc...

## chap. 5

### les groupes en présence

Quelles sont les principales coopératives en présence et leurs caractéristiques essentielles? Quelles sont les zones d'implantation de ces groupements et plus généralement les « régions fortes » au point de vue de la participation à l'action coopérative? Quelle importance revêtent les formes d'organisation telles que les S.I.C.A. et autres groupements de producteurs?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous analyserons successivement au cours de ce chapitre :

- les caractéristiques et la localisation des principales coopératives;
- l'action des trois grands pôles qui, à eux seuls, représentent la moitié du chiffre d'affaires du secteur coopératif de la région : la Coopérative des agriculteurs de Bretagne (Landerneau), UNICOPA et la C.A.N.A. d'Ancenis;
- enfin, la place dans l'agriculture bretonne des formes d'organisation voisines de la Coopération proprement dite.

#### 1 - TABLEAU DES COOPERATIVES AGRICOLES EN BRETAGNE

##### *Situation générale.*

A l'intérieur du secteur coopératif, constitué en Bretagne par une centaine d'unités juridiques aux dimensions et aux comportements très différents, il est possible de distinguer schématiquement trois grands ensembles :

- Les grandes coopératives polyvalentes de caractère industriel, coopératives renouvelées, telle la C.A.B. de Landerneau ou issues de fusions récentes entre des groupements plus anciens, tels UNICOPA et la C.A.R. de Rennes;
- Les coopératives nouvelles apparues depuis 1960 essentiellement dans le domaine des productions animales, coopératives spécialisées, indépendantes des groupes précédents, généralement très dynamiques mais le plus souvent limitées à l'organisation de la production;
- Les coopératives anciennes, aux activités traditionnelles (approvisionnement, productions végétales), isolées, le plus souvent sclérosées, voire condamnées.

Ce schéma se complique dans la réalité par la présence de types intermédiaires, en particulier :

- Des coopératives polyvalentes plus modestes que les pôles précédents, mais développant des activités industrielles : Saint-Yvi à Rosperden, Le Coat-Kaër à Quimperlé (en y englobant la S.I.C.A. et les coopératives traditionnelles complémentaires « Rurale approvisionnement » et « Rurale-blé »), la CEGAB à Vannes, l'Union Coopérative de l'Argoat à Guingamp (avec sa filiale la S.I.C.A. - GEAC);
- des coopératives à l'origine spécialisées s'orientant vers une certaine polyvalence, par croissance interne ou par un processus de fusion : ainsi la coopérative laitière de Ploudaniel qui a constitué

- un secteur approvisionnement et une branche production bovine; ou les regroupements récents Pontmain - COPAVIT - Fougères, Coopérative du Centre-Bretagne (Coop. - viande de Loudéac + Oust-et-Lié) et Union Coopérative de l'Argoat (Argoat + Triple-Union);
- des coopératives légumières spécialisées qui, par leur caractère « industriel » (développement des cultures en serres, etc...), constituent le pendant des réalisations récentes dans le secteur des productions animales : le Groupement maraîcher rennais, la Coopérative La Presqu'île à Plougastel-Daoulas, le Groupement maraîcher brestois, etc...;
  - enfin, l'effectif des coopératives traditionnelles s'amenuise progressivement, par disparition des unes et par fusion ou absorption des autres.

L'évolution récente marque une simplification considérable de la carte des coopératives en Bretagne et une réduction du nombre des centres de décision, en particulier dans certains départements. A la situation complexe de 1961-1962, telle qu'elle apparaît sur la carte ci-contre (n° 20, page 105) — une centaine d'unités sans aucun lien entre elles, sauf exception (1) — succède en 1969-1970 une situation plus claire dont on peut se rendre compte à la lecture de la carte représentant « les principales coopératives agricoles en Bretagne selon leur chiffre d'affaires en 1968-1969 », (n° 21, page 106); l'essentiel des coopératives actuellement en activité figure sur cette carte.

On est encore naturellement très éloigné de la structure bipolaire, voire unitaire, que d'aucuns attendent. Malgré la réduction de leur nombre, les centres de décision demeurent importants, quoique de puissance très inégale.

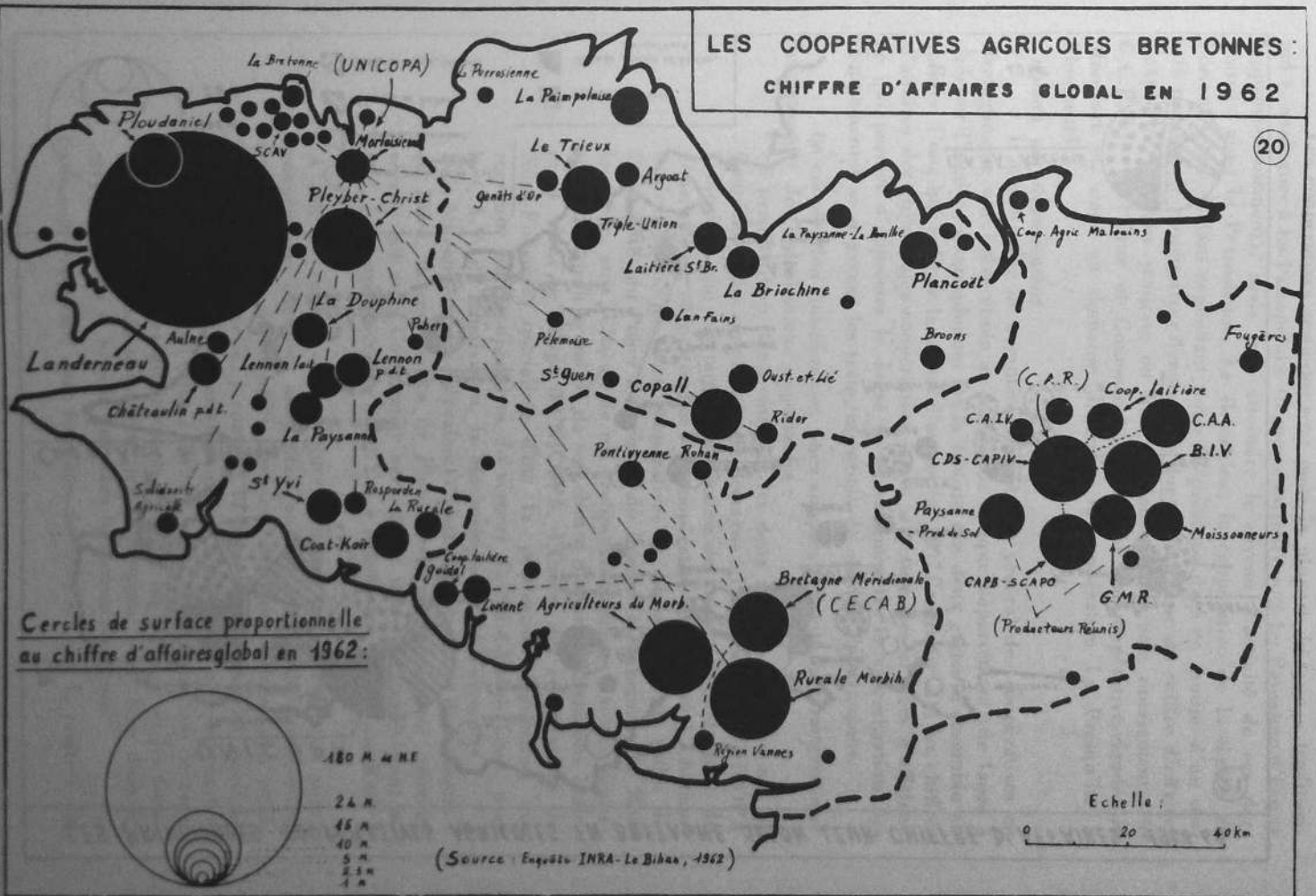
Rappelons que pour l'ensemble de la Bretagne, les douze premiers groupements représentent 80 % du chiffre d'affaires total de la coopération agricole. Ce sont (chiffres d'affaires de 1968-69) : la C.A.B. de Landerneau (500 millions de francs), UNICOPA (440 millions), la C.A.N.A. d'Anecnis (250 millions), la C.A.R. de Rennes (120 millions), la COLARENA de Loire-Atlantique (100 millions), le Groupe Pontmain - COPAVIT (90 millions), la CECAB de Vannes (85 millions avec les trois coopératives associées), la COOP.E.R.L. de Lamballe (75 millions), Ploudaniel (70 millions), l'Union Coopérative de l'Argoat (42 millions), enfin la coopérative de Saint-Yvi et le groupe du Coat-Kaër.

Viennent ensuite une douzaine de coopératives dépassant les 10 millions de francs de chiffre d'affaires en 1968-1969 ou 1969 : la C.A.V. de Landivisiau et la coopérative de Centre-Bretagne (près de 30 millions), la COLIV (24 millions), la coopérative des Maraîchers Nantais, l'U.C.A.V.E.L. (coop. des vallées de l'Erdre et Loire), la coopérative laitière de la Côte d'Émeraude à Plancoët et le G.M.R. (autour de 20 millions), l'Émeraude avicole, la Paimpolaise, la Paysanne d'Erquy à La Bouillie, enfin la coopérative de Broons (12 millions) et les Producteurs Réunis.

(1) On a indiqué sur cette carte du chiffre d'affaires des coopératives en 1962 les regroupements qui ont eu lieu après cette date; il est également à noter qu'un certain nombre de coopératives secondaires n'y figurent pas, en particulier pour les Côtes-du-Nord.

LES COOPERATIVES AGRICOLES BRETONNES :  
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL EN 1962

20





LES PRINCIPALES COOPERATIVES AGRICOLES EN BRETAGNE SELON LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES 1968-69

21



Les coopératives restantes sont pour la plupart de type « traditionnel », analogues à La Paimpolaise (légumes surtout) ou à La Paysanne d'Erquy (approvisionnement), mais sans atteindre le niveau d'activité de ces dernières : ainsi la Perrosienne, La Briochine, la coopérative de la région de Lorient, etc... Il faut cependant noter la présence dans ce groupe d'un certain nombre de coopératives dynamiques dont la faiblesse du chiffre d'affaires s'explique par leur jeunesse ou leur spécialisation; citons notamment : le G.C.P.P.L. et l'Urne et Gouessant à Lamballe, la coopérative-viande de Montfort et, dans un domaine différent, la coopérative La Presqu'île à Plougastel.

*Tableau par département.*

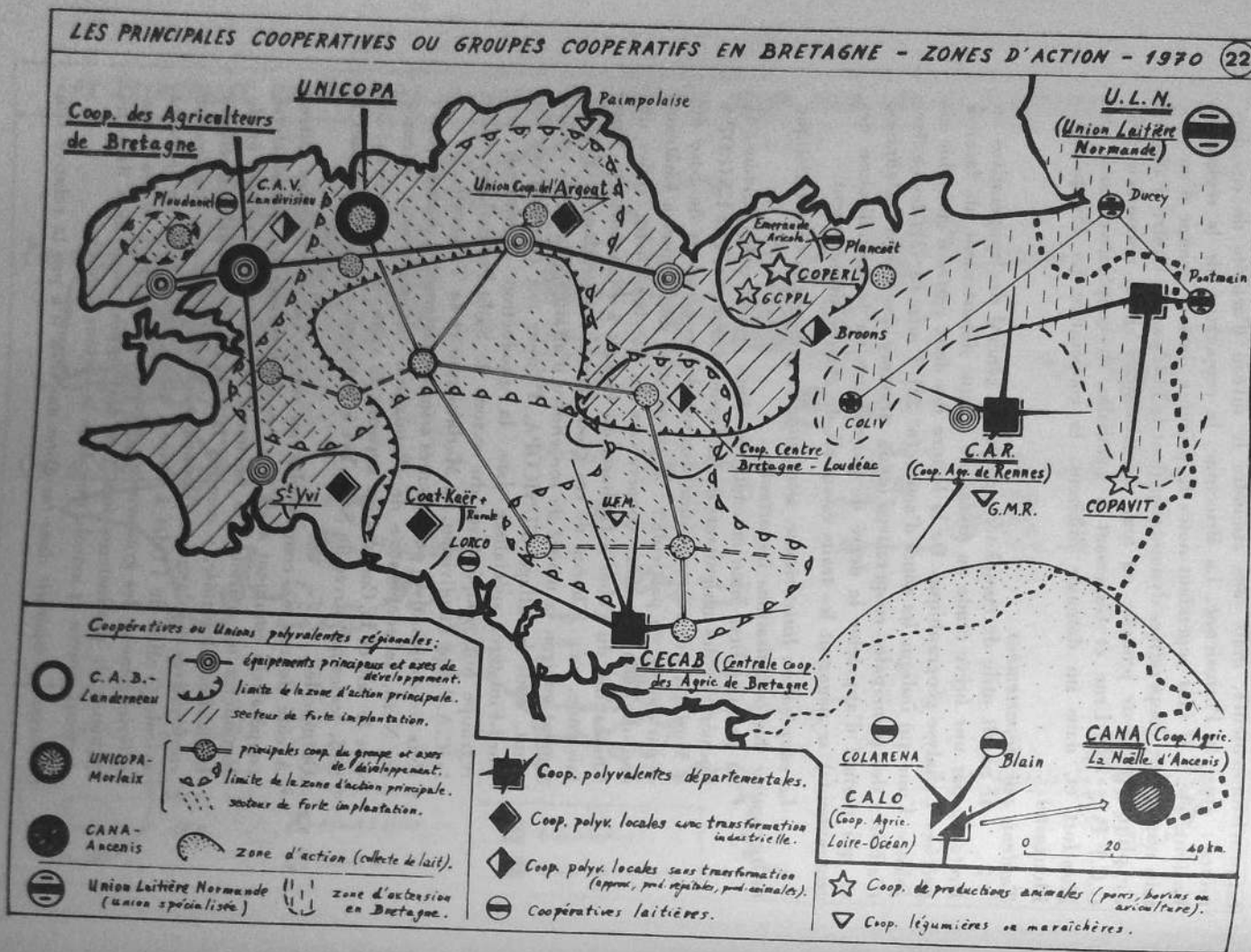
Il paraît utile de compléter ce tableau général des coopératives en Bretagne par une brève étude au niveau de chaque département, de façon à préciser l'analyse géographique. De la lecture des deux cartes d'ensemble ci-jointes, l'une qui indique les zones d'action (n° 22), l'autre (n° 21) les chiffres d'affaires des principales coopératives (et la structure des chiffres d'affaires, ce qui permet d'apprécier le degré de polyvalence ou la spécialisation des groupements) se dégagent les traits essentiels de chaque département.

*La coopération finistérienne*, assez simple, présente la caractéristique de regrouper des organisations importantes :

- en premier lieu, bien entendu, les deux grands pôles bretons, la Coopérative des agriculteurs de Bretagne à Landerneau et UNICOPA à Morlaix, qui regroupe une dizaine de coopératives de base du département, en particulier : la coopérative du Lennon à Château-neuf-du-Faou, les deux coopératives de Pleyber-Christ, celles de Châteaulin, du Poher à Carhaix, du Ponant à Plabennec, la Morlaisienne, etc... Chacun de ces groupements réalise dans ce département environ la moitié de son chiffre d'affaires. Signalons également, dans le sillage d'UNICOPA, l'Union des coopératives du Nord-Finistère, spécialisée dans la production légumière, qui regroupe huit coopératives du secteur de Saint-Pol-de-Léon, plus la C.A.V. de Landivisiau, la Morlaisienne et la Trégoroise.
- Puis des coopératives polyvalentes assez importantes et dynamiques : au Nord, la coopérative de Ploudaniel, essentiellement orientée vers le lait et la Coopérative agricole de vente de Landivisiau; au Sud, les coopératives de Saint-Yvi à Rosporden et du Coat-Kaër à Quimperlé.
- A côté de ces six centres plus ou moins polyvalents, les autres coopératives comptent assez peu : ce sont surtout des coopératives légumières ou maraîchères (secteurs de Saint-Pol-de-Léon et de la banlieue brestoïse, y compris la zone de Plougastel), quelques coopératives boulangères (Commana, Kerlouan), une coopérative avicole (Vallée de l'Odet à Briece), etc... Par contre, on le verra ultérieurement, les groupements tels que les S.I.C.A. et les Groupements de producteurs sont très développés, aussi bien dans les secteurs porcin et avicole que dans le secteur légumier.

*Le secteur coopératif dans les Côtes-du-Nord* n'a pas la relative sim-

LES PRINCIPALES COOPERATIVES OU GROUPES COOPERATIFS EN BRETAGNE - ZONES D'ACTION - 1970 (22)



plicité qui caractérise le Finistère et c'est certainement, des départements bretons, celui qui présente la situation la plus complexe.

En effet, à côté de la coopérative de Landerneau, un peu moins solidement implantée que dans le Finistère, et du groupe UNICOPA qui y réalise près du cinquième de son chiffre d'affaires (par les coopératives du Trieux à Guingamp, la COPALL à Loudéac, la Pélemoise à Saint-Nicolas-du-Pélem et la COOPADIN dans le secteur de Dinan) coexistent une vingtaine de coopératives de dimensions très variées et aux spécialisations diverses :

- la COOP.E.R.L. de Lamballe, la plus importante par son volume d'activité, quoique de création très récente, spécialisée dans la production porcine;
- des coopératives polyvalentes : l'Union coopérative de l'Argoat à Guingamp et la Coopérative Centre-Bretagne à Loudéac, dont l'activité repose essentiellement sur la production animale et l'approvisionnement; plus modestes, la coopérative de Broons, l'Urne-et-Gouessant à Lamballe, enfin la Hunaudaye à Plestan;
- des coopératives laitières, au dynamisme limité, membres de la S.I.C.A. - Even (la Côte d'Emeraude à Plancoët, l'Armoricaïne à Lanfains) ou contrôlées par Landerneau (la Coopérative laitière de Saint-Brieuc à Ploufragan, qui vient d'être officiellement absorbée par la C.A.B. courant décembre 1970 et cesse donc d'avoir une existence juridique), qui s'ajoutent au Trieux et à la COPALL;
- des coopératives aux activités plus traditionnelles : approvisionnement et céréales pour les coopératives la Briochine, la Paysanne d'Erquy et Mûr-et-Cléguère à Saint-Guen; approvisionnement, céréales et légumes pour la Paimpolaise et la Perrosienne, l'activité légumière représentant les deux tiers du chiffre d'affaires de la Paimpolaise, le quart seulement pour la Perrosienne. Citons pour mémoire trois petites coopératives spécialisées dans des secteurs traditionnels : Tréveneuc (approvisionnement), Ploubalay (céréales) et les Celliers associés à Pleudihen (coopérative cidricole du groupe Landerneau);
- des coopératives spécialisées dans les productions animales, mais qui sont loin d'atteindre la taille de la COOP.E.R.L. : le G.C.P.P.L. (Groupement coopératif des producteurs du « Porc de Lamballe ») et les Eleveurs bretons à Goudelin pour la production porcine, l'Emeraude avicole et le Val de Rance dans le domaine avicole (œufs de consommation) (1). Enfin deux petites coopératives légumières à proximité de Saint-Brieuc : Leg-Armor et la coopérative de Langueux.

Au total, la coopération agricole dans les Côtes-du-Nord est fort dispersée en de multiples centres de décision de dimension souvent très modeste et présente peu d'unité. Cependant une fédération départementale dynamique, qui regroupe l'essentiel des coopératives, contribue à rapprocher des groupements entre eux (ainsi les fusions récentes de Guingamp et de

(1) Notons la disparition récente de la Coopérative agricole de la Vallée du Ridor à Plémet, à proximité de Loudéac. Celle-ci faisait partie du groupe UNICOPA, qui dans le cadre de la concentration des abattoirs gérés par la S.O.B.A.C. (Société bretonne d'abattage et de commercialisation), a décidé de se dessaisir de l'abattoir de Plémet; ce dernier a été racheté par un industriel privé qui travaille actuellement en grande partie avec les anciens membres de la coopérative...

Loudéac, les concertations entre coopératives locales sur la zone de Lamballe) et espère arriver à la longue à mettre sur pied un secteur coopératif de structure originale dans les Côtes-du-Nord.

Le schéma coopératif dans le Morbihan est fort simple. Outre UNICOPA qui y réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires (avec deux coopératives seulement, les deux plus importantes du groupe : la C.A.M. Coopérative des agriculteurs du Morbihan à Vannes, et Kergonan à Languidic) et Landerneau dont l'implantation demeure, pour le moment, assez faible et réduite à la frange Nord-Ouest du département, la coopération est représentée par la CECAB ou Centrale coopérative des agriculteurs bretons; cette centrale, constituée en 1968, regroupe six coopératives (Coopérative agricole de la Bretagne méridionale, la plus importante, la COPAVIM-viande, la Pontivyenne approvisionnement et pommes de terre, la coopérative de la région de Vannes et la féculerie de Rohan), ce qui en fait une unité d'une dimension presque équivalente à celle de la C.A.M. En outre, trois coopératives spécialisées sont étroitement associées à la CECAB proprement dite (direction et services communs, etc...) : l'Union fermière morbihannaise à Locminé (conserverie), l'Union laitière LORCO à Pont-Scorff (groupe S.I.C.A. - Evén) et la Coopérative Blé de la Bretagne méridionale.

Face à ces groupes organisés, il reste peu de choses : deux coopératives du type traditionnel à Lorient et à Languidic, et une coopérative spécialisée dans la production porcine à Pontivy. Notons cependant que dans le Sud-Est du département, la CO.LA.RE.NA. (Coopérative laitière de la région de Nantes) réalise une collecte non négligeable; la C.A.N.A. (Coopérative agricole La Noëlle d'Anecnis) possède même une agence à Saint-Dolay.

L'Ille-et-Vilaine apparaît comme le lieu de convergence de l'action de plusieurs grands groupes coopératifs d'importance régionale, cependant que la coopération spécifiquement départementale se regroupe pour l'essentiel autour de deux pôles de création récente.

Trois grandes unités coopératives « travaillent » en effet sur l'Ille-et-Vilaine :

- Landerneau depuis environ deux ans seulement, mais dont l'implantation se renforce assez rapidement dans le secteur Nord-Ouest du département (zone légumière malouine et à l'Ouest d'une ligne Dol-Rennes-Plélan-le-Grand);
- Anecnis dont la zone d'action s'étend sur le Sud et le Sud-Est (collecte laitière, approvisionnement, production porcine) et où elle possède trois agences, respectivement au Grand-Fougeray, à Martigné-Ferchaud, et à Bain-de-Bretagne;
- L'Union laitière normande, implantée par l'intermédiaire de deux coopératives adhérentes à l'union : la coopérative des Trois Provinces à Pontmain (qui travaille surtout sur l'Ille-et-Vilaine) et la COLIV (Coopérative laitière d'Ille-et-Vilaine), groupement de ramassage seulement (siège à Saint-Méen-le-Grand) dont la production est traitée par la coopérative de Ducy dans la Manche. L'influence indirecte de l'U.L.N. en Bretagne est bien plus considérable

déritable puisque l'entreprise privée Négobeuruf, que contrôle l'Union laitière normande, traite 10 % de la collecte laitière bretonne, dans ses centres de Redon, Pontrieux, Port-Launay et Carhaix (1).

Face à ces groupes conquérants, la coopération départementale a longtemps été dispersée et peu dynamique. Mais depuis 1966, des modifications importantes sont intervenues :

- constitution de la Coopérative agricole de Rennes à partir de six coopératives (neuf actuellement, cf. page 49);
- création de l'U.C.A.D.I.V., puis son éclatement en 1968, les trois coopératives de l'union rejoignant, à la suite de difficultés financières, l'une l'U.L.N. (COLIV), une autre la COPAVIT de Vitré (C.A.D.P.A. - S.I.C.A. - AGRI-COOP), la dernière en désespoir de cause la C.A.R., après avoir noué pendant quelque temps des relations avec UNICOPA;
- fusion en 1970 de l'ensemble COPAVIT - Pontmain - Fougerès (Association des producteurs de pores), pour former un nouveau groupe polyvalent auquel se joindront vraisemblablement les coopératives de productions animales de Fougerès et de Montfort (2).

A côté de ces deux pôles départementaux, subsistent des unités spécialisées, en particulier le Groupement maraîcher rennais et la Coopérative des producteurs réunis (céréales), qui entretient des liens avec la C.A.R. au sein d'un groupement d'intérêt économique. Les autres coopératives sont d'une dimension souvent fort modeste : les coopératives du Sud-Est de Rennes, de Martigné-Ferchaud et de la Région malouine dans la branche céréalière, les coopératives de Saint-Armel et du Grand-Fougeray dans le secteur de l'approvisionnement, les coopératives des Agriculteurs malouins et la Primeuriale (Cancale) dans l'activité légumière, enfin la coopérative d'aliment du bétail de Combourg.

La Loire-Atlantique enfin se caractérisait, jusqu'à une date récente, par l'existence de trois pôles coopératifs importants (C.A.N.A., COLARENA, C.A.L.O.), auxquels s'ajoutaient une vingtaine de coopératives nettement plus petites. Avec la disparition de la C.A.L.O. et sa reprise partielle par la C.A.N.A., ce schéma s'est simplifié, d'autant plus qu'un mouvement de concentration de petites unités autour de la C.A.N.A. se développe de plus en plus; cette dernière coopérative travaille en outre de concert avec la COLARENA (lait) sur l'ouest du département : à eux seuls, ces deux pôles réalisent environ 80 % du chiffre d'affaires coopératif en Loire-Atlantique.

- La C.A.N.A. (Coopérative Agricole La Noëlle d'Anecnis) avec environ 20 000 adhérents, 1 300 salariés et un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 millions de francs en y intégrant les activités connexes (Société Amieux et S.I.C.A. La Noëlle), constitue le troisième grand pôle coopératif breton; son action s'étend d'ailleurs, pour environ 25 % de son volume d'activité, hors des limites de la Bretagne. On trouvera plus loin une monographie

(1) Début décembre 1970, l'U.L.N. a lancé une Offre publique d'achat sur Négobeuruf, de façon à en prendre le contrôle intégral.  
(2) La C.A.P.R.M. de Montfort, vient de décider, fin décembre 1970, de rejoindre ce groupe.

qui précise les caractères de ce complexe coopératif.

- La COLARENA (Coopérative Laitière de la Région Nantaise, 106 millions de francs de chiffre d'affaires en 1969-70, 6 350 adhérents et 500 salariés, 160 millions de litres de lait collectés) résulte de la fusion de sept coopératives laitières, effectuée en deux temps : en 1961 trois coopératives du sud de la Loire fusionnent (Fresnay, Machecoul et Nantes-banlieue); les coopératives du nord du département se regroupent également afin de réaliser des investissements communs (coopératives de Notre-Dame des Landes, Savenay, Campbon et Plessé). En 1965, ces deux ensembles fusionnent pour donner naissance à la COLARENA, à laquelle vient également d'adhérer la coopérative l'Immaculée de Saint-Nazaire. Il faut enfin ajouter que la COLARENA possède une participation importante (34 %) dans la société Frigé-Crème qui, dans sa nouvelle usine de Saint-Herblain, fabrique environ 10 % de la crème glacée consommée en France.
- La C.A.L.O. (Coopérative Agricole de Loire-Occéan) résulte de la fusion, il y a une douzaine d'années, de la Coopérative Agricole de Nantes (coopérative d'approvisionnement créée en 1934 à la suite du regroupement de nombreux syndicats communaux d'approvisionnement en engrais et produits divers) et de la Coopérative Centrale Céréalière de Nantes. A partir de cette base traditionnelle, la C.A.L.O. tente d'élargir ses activités vers la fabrication d'aliments du bétail, la production de porcs et de veaux de boucherie. En 1965, une équipe jeune issue du syndicalisme prend la direction de la coopérative et lui redonne un dynamisme perdu depuis longtemps : elle connaît alors un développement considérable, trop précipité sans doute et fondé sur des bases financières trop fragiles car en 1970 elle est en faillite après avoir réalisé durant le dernier exercice un chiffre d'affaires de 77 millions de francs auprès de 12 000 adhérents théoriques, des adhérents pour la plupart peu engagés avec leur coopérative et non dégagés du poids des habitudes prises durant la période précédente. A partir de juillet 1970, la C.A.N.A. reprend les activités de la C.A.L.O. et s'implante ainsi solidement dans tout l'ouest du département, tout en y abandonnant cependant l'activité laitière à la COLARENA.
- Signalons enfin, parmi les autres coopératives de Loire-Atlantique, les plus caractéristiques : la Coopérative des Maraichiers Nantais (25 millions de chiffre d'affaires) qui vient de céder son usine de conserve de légumes de Saint-Sébastien-sur-Loire à la C.A.N.A.; l'ECAVEL à La Chapelle-Basse-Mer (Union des Coopératives Agricoles des Vallées de l'Èdre et de la Loire, chiffre d'affaires : 20 millions); la récente COPARL (Coopérative de la Région de Loire à Nantes) membre du groupe UNICOPA; etc. Notons que la COPARL est née en 1970 de la cessation d'activité

de la C.A.L.O. et regroupe surtout d'anciens producteurs organisés de porcs de cette coopérative; l'adhésion de la COPARL à UNICOPA s'explique par le fait que la C.A.L.O. bénéficiait depuis 1967 d'un certain nombre de services techniques de la part d'UNICOPA (aliments du bétail en particulier).

#### L'activité coopérative par département.

Si chaque département présente une structure coopérative relativement originale, ces différences se retrouvent sur le plan de l'importance économique de la coopération, que celle-ci soit étudiée globalement ou par secteur d'activités.

Le tableau suivant, fondé sur les résultats de l'enquête I.N.R.A. - Le Bihan pour les années 1957 et 1961-1962 et sur des estimations personnelles pour 1968-1969, montre l'importance du « secteur coopératif » d'après le chiffre d'affaires réalisé et son évolution récente pour chaque département (1).

Tableau n° 13 : Part estimée de chaque département dans le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur coopératif dans la région « Bretagne ».

	1957		1961-1962		1968-1969	
	Chiffre d'affaires (millions NF)	%	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
Finistère	122	38,1	190	36,5	630	36,0
Côtes-du-Nord	86	26,9	150	29,0	570	32,5
Morbihan	44	13,8	90	17,2	240	37,2
Ille-et-Vilaine	68	21,2	90	17,2	310	17,7
Total	320	100	520	100	1 750	100

Plusieurs points se dégagent de ce tableau :

- En premier lieu, la place préminente des deux départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, qui réalisent à eux seuls, aussi bien en 1957 qu'en 1969, les deux tiers du chiffre d'affaires total. La présence du groupe de Landerneau n'est pas étrangère à cette situation, aussi bien par son importance propre que par les « réactions » qu'il a suscitées.
- Second point : la stabilité assez remarquable des positions coopératives de chaque département depuis les douze dernières années. Aucun bouleversement spectaculaire n'est intervenu et la croissance du secteur coopératif a été sensiblement comparable dans les quatre départements.
- Il faut cependant noter :
  - le recul relatif du Finistère dont la position prédominante s'est légèrement atténuée (de 38 à 36 %) ;
  - au contraire la progression assez nette des Côtes-du-Nord, de 27 à 32,5 %, qui s'explique surtout par un développement régulier de la production animale coopérative, avec une accélération ces dernières années ;
  - les deux autres départements présentent une stabilité relative. On peut voir néanmoins que le Morbihan a connu une forte croissance vers les années 1960 (liée au développement de l'aviculture)

(1) Précisions qu'il s'agit là d'évaluations qui peuvent comporter une certaine marge d'erreurs : il a fallu en effet estimer le chiffre d'affaires probable de certaines coopératives en l'absence d'indications précises et évaluer, avec les données disponibles, la part de l'activité réalisée dans chaque département par les groupes d'importance régionale (Landerneau, par exemple, qui étend son action à la fois sur les quatre départements, mais aussi la COPALL, qui collecte une partie de son lait dans le Morbihan, la C.A.N.A. qui travaille partiellement sur l'Ille-et-Vilaine, etc.).

mais a retrouvé en 1969 son niveau relatif de 1957 (1). La coopération en Ille-et-Vilaine, relativement développée en 1957, mais fondée surtout sur des activités traditionnelles (céréales, approvisionnement), a « perdu du terrain » vers 1960-1965 par suite de son retard à organiser les productions animales; cependant elle reconquiert peu à peu ses positions de 1957, après le développement considérable de la coopération laitière et animale dans ce département depuis 1965-1966.

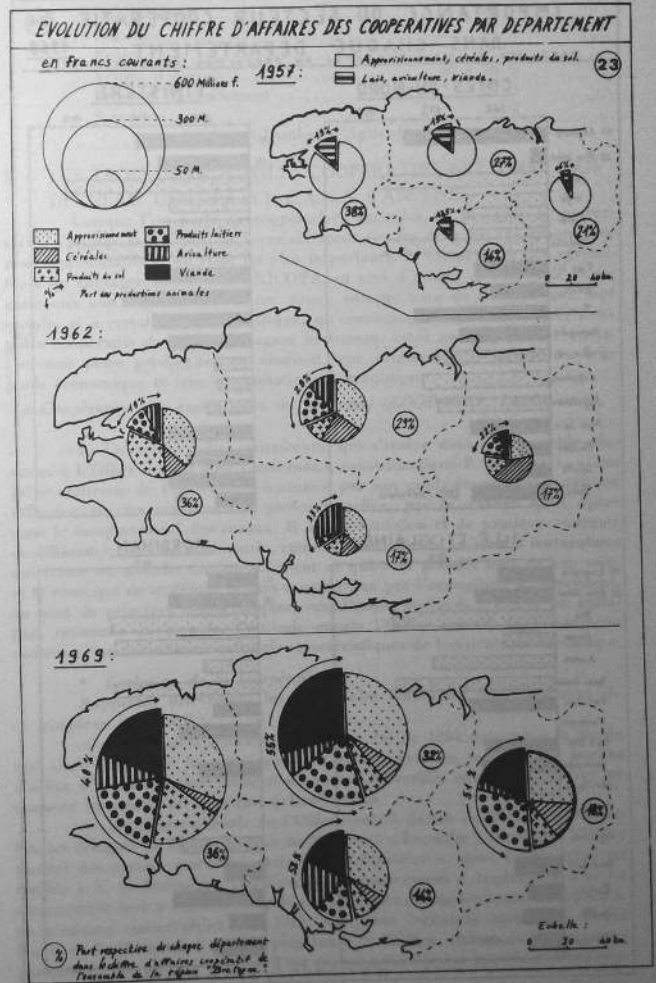
Les deux documents ci-joints (n° 23 : Evolution de la structure du chiffre d'affaires du secteur coopératif par département de 1957 à 1969; n° 24 : Importance du secteur coopératif en fonction de la part de la production commercialisée prise en charge par les coopératives) permettent de préciser les indications précédentes. On remarque en particulier les modifications spectaculaires intervenues dans la composition du chiffre d'affaires et ceci, à des degrés divers, dans tous les départements : les activités liées aux productions animales tendent à l'emporter sur les autres secteurs, alors qu'en 1957 elles ne représentaient qu'une part minime du chiffre d'affaires. Au contraire, les activités traditionnelles voient leur part relative diminuer constamment, en particulier la branche céréalière dont la collecte a connu ces dernières années une chute importante; à noter cependant que le secteur de l'approvisionnement conserve une place importante qui tient à l'accroissement considérable des achats d'aliments du bétail, tandis que la part relative des approvisionnements traditionnels décline (engrais, etc...). C'est dans les Côtes-du-Nord que le chiffre d'affaires lié aux activités animales (apports des producteurs + élaboration industrielle et vente) est, en termes relatifs, le plus élevé : de l'ordre de 55 % et plus des deux tiers si l'on y introduit le secteur de l'alimentation animale. Les activités liées aux productions laitières, avicoles, porcines et bovines représentent un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions de francs en 1968-1969 dans chacun des départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, et moins de cette somme pour les deux autres départements réunis.

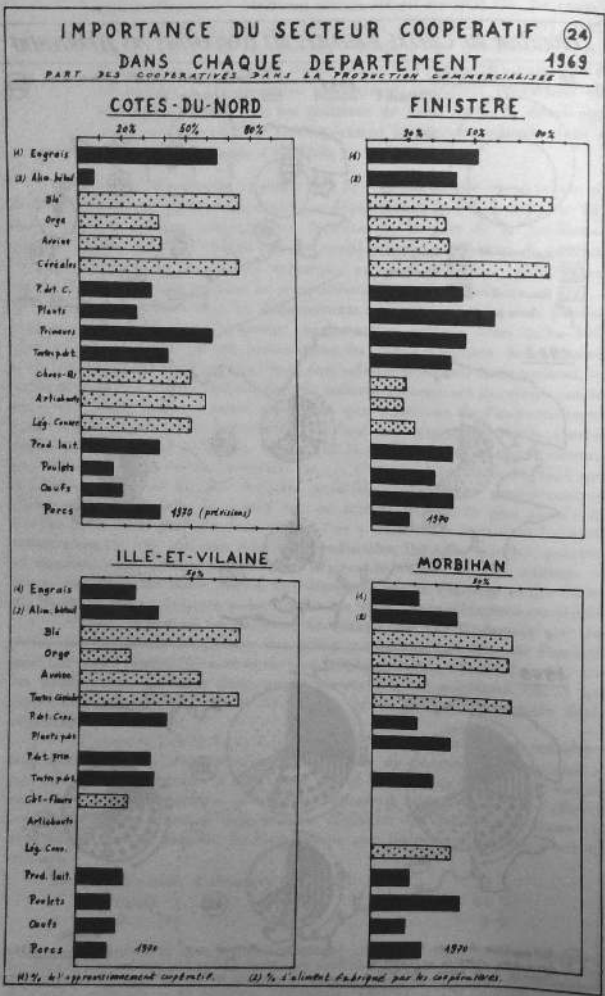
Cette évolution de l'activité coopérative ne fait finalement que traduire une meilleure adaptation des groupements aux caractères de l'agriculture bretonne, essentiellement et de plus en plus orientée, comme l'on sait, vers les productions animales (lait, pores, viande bovine, aviculture, etc...) qui constituent environ 85 % de la valeur de la production agricole finale régionale.

L'enquête I.N.R.A. — Le Bihan de 1961-62 n'ayant pris en considération que les quatre départements de la région de programme, il ne nous a pas été possible d'étudier d'une façon précise l'évolution de l'activité coopérative en Loire-Atlantique. Précisons cependant que le chiffre d'affaires coopératif réalisé dans ce département dépassait 400 millions de francs en 1968-69 et que la part de la coopération par branche d'activités y est la suivante :

Fabrication d'aliments du bétail .....	25 %
Céréales .....	65 %
Vins .....	3 %

(1) A noter cependant que le développement coopératif dans le Morbihan pour les prochaines années est prometteur; un seul exemple : la C.A.M. a vu son chiffre d'affaires progresser de 46 % durant le dernier exercice (1968-1969 = 62 millions de francs, 1969-1970 = 91 millions; prévisions 1970-1971 = 150 millions).





Lait .....	45 %
Bovins-porc	10 %
Légumes .....	15 %
Fruits .....	40 %
Ventes d'engrais .....	65 à 70 %
Produits de traitement .....	25 %
Semences .....	15 %

(Source : Chambre d'Agriculture.)

#### II - LES TROIS GRANDS POLES COOPÉRATIFS BRETONS : LANDERNEAU, UNICOPA et la C.A.N.A. d'ANCENIS

Lorsque l'on parle de coopératives agricoles en Bretagne la conversation s'engage rapidement et invariablement sur les deux grands groupes les plus représentatifs et du reste les plus importants, la Coopérative des agriculteurs de Bretagne et l'Union UNICOPA, et ceci d'autant mieux qu'il existe entre eux une certaine opposition. Aussi, compte tenu de l'importance tant sociale, et à certains égards politique, qu'économique que tiennent ces deux pôles coopératifs dans les campagnes bretonnes, est-il naturel de leur consacrer une place privilégiée, en étudiant leur origine, leurs structures, leur poids économique et leur implantation géographique.

*La Coopérative des agriculteurs de Bretagne (COOPAGRI, Landerneau).*

La Coopérative des agriculteurs, qui s'insère dans un ensemble plus vaste, « L'Office central » de Landerneau, constitue, écrit P. Houée (1), « une pièce maîtresse de l'agriculture bretonne par son poids économique, par son influence sur les organisations professionnelles, par le clivage qu'il opère dans le comportement des ruraux. Il est de tradition et de pratique courante de différencier le clan landerniste, conservateur, clérical, « trust » tentaculaire qui écrase ou absorbe impitoyablement ce qui veut grandir hors de son sein, et le reste qui ne se définit le plus souvent que par l'opposition au précédent, au nom de principes démocratiques, socialistes, évolutifs... Claire ou ambiguë, raisonnée ou aveugle, l'attitude envers l'Office central de Landerneau constitue l'un des schémas culturels caractéristiques de l'agriculture bretonne ».

**Evolution de la Coopérative :**  
Rappelons brièvement les principales étapes du développement de ce complexe coopératif :

- les premiers syndicats issus de la loi de 1884 naissent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1906, les syndicats finistériens créent en commun un bureau d'achat d'engrais et une caisse d'assurances mutuelles contre l'incendie; un modeste immeuble est construit à Landerneau.
- les débuts officiels de l'Office central datent de 1911 : à Châteaulin, les délégués de 28 syndicats et de 33 caisses « Incendie » fondent « l'Office central des œuvres mutuelles agricoles du Finistère », dont la direction est confiée à A. de Boisanger. Dès l'origine le mouvement « landerniste » se lie ouvertement avec « l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France », de tendance conservatrice. En 1919, un jeune ingénieur agronome, Hervé Budes de Guébriant, est élu à la présidence de l'Office, charge qu'il conservera pendant de très longues années; il est encore actuellement président d'honneur

(1) P. Houée : *Développement et Coopération agricole dans la Bretagne Centrale (région de Loudéac)* — Thèse de Sociologie, 1965, Poitiers.



de l'Office central.

— en 1926, les associations agricoles des Côtes-du-Nord fusionnent avec celles du Finistère; de ce « mariage de raison » naît « l'Office central des associations agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord ». Ainsi le groupe de Landerneau se développe et se diversifie-t-il (Coopération, crédit, mutualité, etc. .), alors qu'à la même époque les groupements « anti-landernistes » en sont encore à leurs premiers pas.

— 1963 marque une étape fondamentale dans l'évolution de l'Office central, directement par la décision de réformer les activités coopératives du groupe, indirectement par l'apparition d'UNICOPA qui va stimuler cette transformation.

Les coopératives rattachées à l'Office central s'étaient en effet créées sans liaison formelle entre elles, de sorte que l'on avait, en 1962-1963, six coopératives différentes :

- la Coopérative des agriculteurs (produits du sol + approvisionnement),
  - la Coopérative de blé (céréales),
  - la Coopérative laitière de Brest et du Bassin de Châteaulin,
  - la Coopérative agricole de Bretagne-Elevage,
  - la Coopérative d'insémination artificielle (Plounévezel),
  - la Coopérative cidricole de Pleudihen (Côtes-du-Nord).
- A ce secteur coopératif s'ajoutaient, et s'ajoutent toujours, les autres activités de l'Office central, à savoir :

- le Crédit (Caisse de Bretagne de crédit agricole mutuel, Caisse fédérale bretonne de crédit mutuel pour les non-agriculteurs, Fédération régionale des caisses de crédit mutuel);
- les Assurances-Mutuelles (accidents, incendie, mortalité du bétail, chirurgie, S.A.M.D.A. - assurances automobiles);
- la Mutualité sociale agricole, pour le Finistère uniquement (allocations familiales, assurances sociales, vieillesse et maladies);
- l'Habitat (Coopérative d'habitat rural, Société de crédit immobilier, Société anonyme d'H.L.M. du Finistère);
- la Formation (Syndicat de promotion professionnelle coopérative et mutualiste, Syndicat d'enseignement agricole et ménager);
- enfin, le secteur Services (S.I.C.A. de services communs U.M.A.C. - Union meunière agricole et commerciale, société civile immobilière).

La réforme de 1963 vise à réaliser un ensemble coopératif moderne, polyvalent et fortement intégré. A cette fin, deux décisions sont prises essentiellement :

- la fusion des quatre premières coopératives citées plus haut, pour constituer une unité polyvalente qui ne reposerait plus seulement sur des activités traditionnelles : si en 1963 les coopératives du groupe collectaient 40 % du blé des deux départements et assuraient une grande partie de l'approvisionnement, elles présentaient un sous-développement manifeste dans les secteurs de la viande et du lait (1,5 % de la viande porcine et 1 % du lait produit dans les deux départements);

• une réorganisation des structures coopératives de façon à dégager de la masse des quelque 60 000 usagers des adhérents plus engagés; d'où la distinction entre les trois catégories d'adhérents (adhérents simples, adhérents engagés en approvisionnement, adhérents engagés dans une ou plusieurs productions); d'où également le découpage de la circonscription géographique en sections territoriales (32 actuellement) et de l'activité de la coopérative en sections spécialisées (pores, volailles, lait, légumes frais, etc...). Cette double structure, horizontale et verticale, devait faciliter la participation de la « base », le Conseil d'administration de la nouvelle Coopérative étant l'émanation à la fois des sections territoriales et des sections spécialisées<sup>(1)</sup>. Dernière étape significative dans l'évolution de la Coopérative de Landerneau : en 1966, elle demande et obtient l'extension territoriale de sa zone d'action aux départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine (extension limitée auparavant aux cantons limitrophes du Finistère et des Côtes-du-Nord) et prend la dénomination de Coopérative des agriculteurs de Bretagne (en abrégé COOP-AGRI ou C.A.B.).

• Son importance économique :

Les deux tableaux suivants permettent de comparer l'importance économique actuelle des trois grands groupes coopératifs polyvalents bretons. Ces trois pôles se situent aux premiers rangs des unités coopératives polyvalentes en France.

Tableau n° 14 : Structure des chiffres d'affaires des grands pôles coopératifs bretons - exercices 1968-1969 et 1969-1970.

	C.A.B. Landerneau		U.N.I.C.O.P.A. Morlaix (*)		C.A.N.A. Ancenis	
	1968-69	1969-70	1968-69	1969-70	1968-69	1969-70
Chiffre d'affaires (millions de F)	505	652	440 (*)	585 (*)	250	291
% approvis.	20,4	18	8	7	19	20,8
% aliments du bétail	19,1	19	25	25	18	18,7
% produits végétaux	18,6	19	6	6	10	10,1
% produits laitiers	20,5	20	25	31	35	29,6
% produits animaux (pores, bovins, aviculture)	21,4	24	36 (**)	31 (**)	18	20,8
Total	100	100	100	100	100	100

(\*) Contrairement aux deux autres groupes, le chiffre d'affaires lié à l'activité avicole l'emporte à UNICOPA sur les productions porcine et bovine (98 millions contre 80 millions en 1969-1970).

(\*\*) Le chiffre d'affaires d'UNICOPA ne concerne que les activités prises en charge par le groupe, c'est-à-dire à l'exclusion des légumes de l'Union des coopératives du Nord-Finistère, de la Solidarité agricole, de la production avicole du Fober, etc..

(1) Pour plus de précisions sur cette réforme, voir entre autres choses, dans *Nouvelles des Marchés Agricoles*, Etude F.N.C.E.T.A., n° 1110, janvier 1966 : *La coopérative des Agriculteurs des Côtes-du-Nord et du Finistère - un exemple d'adaptation de la coopération agricole aux exigences de l'économie moderne*, par J. Painvin (9 pages).

Tableau n° 15 : L'importance économique des grands pôles coopératifs bretons - exercices 1968-1969 et 1969-1970.

Nombre d'adhérents	C.A.B.	UNICOPA	C.A.N.A.
	45 000 (dont env. 15 000 engagés en sections spécialisées)	15 - 16 000	20 000 (dont 8 000 réalisent 80 % du C. d'A.)
Chiffre d'affaires			
— 1968-1969	505 millions	440 millions	250 millions
— 1969-1970	652 millions	585 millions	291 millions (+ Amieux = 380 millions)
Collecte de lait :			
— 1968-1969	145 millions	1969 = 181 mill.	184 millions
— 1969-1970	158 millions de litres	1970 = 212 mill.	177,5 mill.
Production porcine :			
— 1968-1969	136 000 porcs	100 000 porcs	22 800 porcs
— 1969-1970	185 000 porcs	115 000 porcs	27 500 porcs
Volailles (ton. vif)			
— 1968-1969	2 100 tonnes	27 500 T. (dont SOBAC = 20 000 T.)	1 600 tonnes
— 1969-1970	2 800 tonnes	27 500 T. (dont SOBAC = 20 000 T.)	2 000 tonnes
Œufs (unités) :			
— 1968-1969	107 millions	125 millions	24,5 millions
— 1969-1970	125 millions	140,7 millions	34,5 millions
Pommes de terre :			
— 1968-1969	80 000 tonnes	40 000 tonnes	
— 1969-1970	85 000 tonnes	43 000 tonnes	
Fabr. aliments bétail :			
— 1968-1969	137 000 tonnes	160 000 tonnes	65 000 tonnes
— 1969-1970	174 000 tonnes	204 000 tonnes	81 500 tonnes
Engrais :			
— 1968-1969	258 000 tonnes	113 000 tonnes	67 000 tonnes
— 1969-1970	276 000 tonnes	150 000 tonnes	75 000 tonnes

La Coopérative des agriculteurs de Bretagne apparaît donc comme la première entreprise coopérative bretonne. Elle emploie plus de 2 000 salariés, dont 1 500 permanents. L'évolution récente de son chiffre d'affaires (hors taxes) traduit la régularité de sa croissance et une accélération récente très sensible :

- 1961-1962 = 180 millions
- 1962-1963 = 220 millions
- 1963-1964 = 260 millions
- 1964-1965 = 309,8 millions
- 1965-1966 = 319,8 millions
- 1966-1967 = 344,4 millions
- 1967-1968 = 402,4 millions
- 1968-1969 = 504,9 millions
- 1969-1970 = 652,2 millions
- prévision 1970-71 = 750 à 800 millions.

#### • Implantation géographique :

Les trois séries de cartes suivantes (Equipements et structures de la coopérative en 1969-1970, localisation des adhérents engagés dans des sections de production en 1966, développement des sections laitière et porcine depuis 1966) montrent d'une façon précise l'implantation géographique de COOP-AGRI, à savoir :

— Une implantation assez homogène dans le Finistère, plus développée cependant dans le Nord du département; là où d'autres coopératives sont implantées, ou des groupements de producteurs, le nombre des adhérents est généralement plus faible : Sud-Est (Saint-Yvi, Coat-Kaër), secteur de Pleyber-Christ, de Ploudaniel, etc...

— Dans les Côtes-du-Nord par contre, la localisation des adhérents est plus diversifiée : le Trégor compte un nombre assez important de coopératives, mais ceux-ci fournissent surtout des productions végétales; dans la seconde zone de forte implantation, disposée selon un axe S.-O. - N.-E. allant de Mur-de-Bretagne vers Matignon, les adhérents se livrent par contre davantage aux productions animales, en particulier dans le secteur Nord-Est. En revanche, Landerneau est moins implanté dans le Sud-Ouest, malgré des progrès récents liés à l'extension de la zone de collecte laitière.

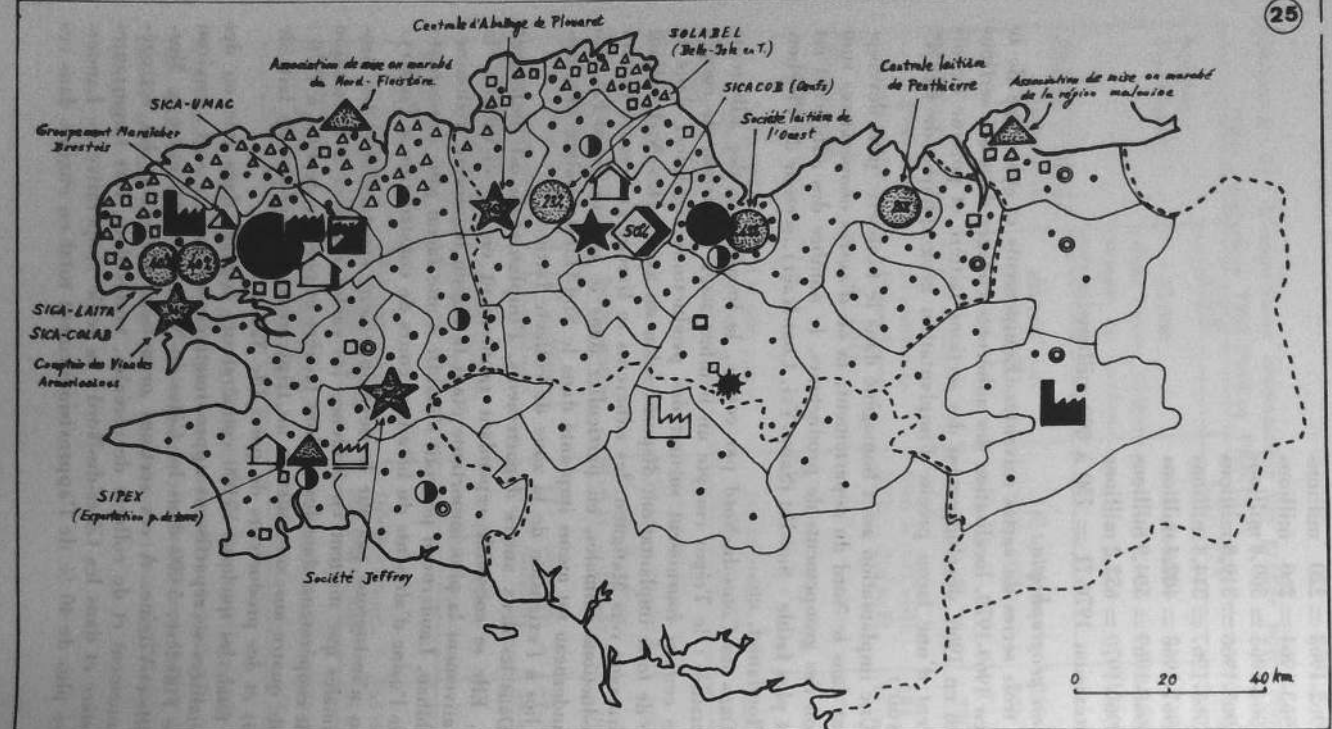
— Dans les deux autres départements, l'implantation est nettement plus limitée. Elle se consolide cependant rapidement en Ille-et-Vilaine, la zone quantitativement la plus importante étant la région légumière malouine. Dans le Morbihan, Landerneau pourrait s'établir d'une façon plus importante à la faveur de l'usine d'aliments du bétail en cours de construction à Pontivy.

Nous n'insisterons pas sur le développement spectaculaire des productions animales que mettent en évidence les cartes relatives à l'évolution du nombre de coopérateurs dans les sections laitière et porcine de 1966 à 1970 : en l'espace de quatre ans, on assiste à un triplement des livreurs de lait (de 1 700 à 5 000) et des producteurs de porcs (de 320 à 1 150).

Au total, les quelque 15 000 coopérateurs engagés dans une ou des sections spécialisées se répartissent approximativement comme suit : environ 9 000 dans le Finistère, 5 000 dans les Côtes-du-Nord, et 1 000 entre le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine. A ces sections organisées s'ajoutent les activités d'approvisionnement et de collecte de céréales, toutes deux fort importantes dans le Finistère et dans les Côtes-du-Nord : la seule coopérative de Landerneau a réalisé plus de 40 % de l'approvisionnement total en engrais dans ces

EQUIPEMENTS ET STRUCTURES DE LA COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE BRETAGNE (LANDERNEAU) - 1969-70

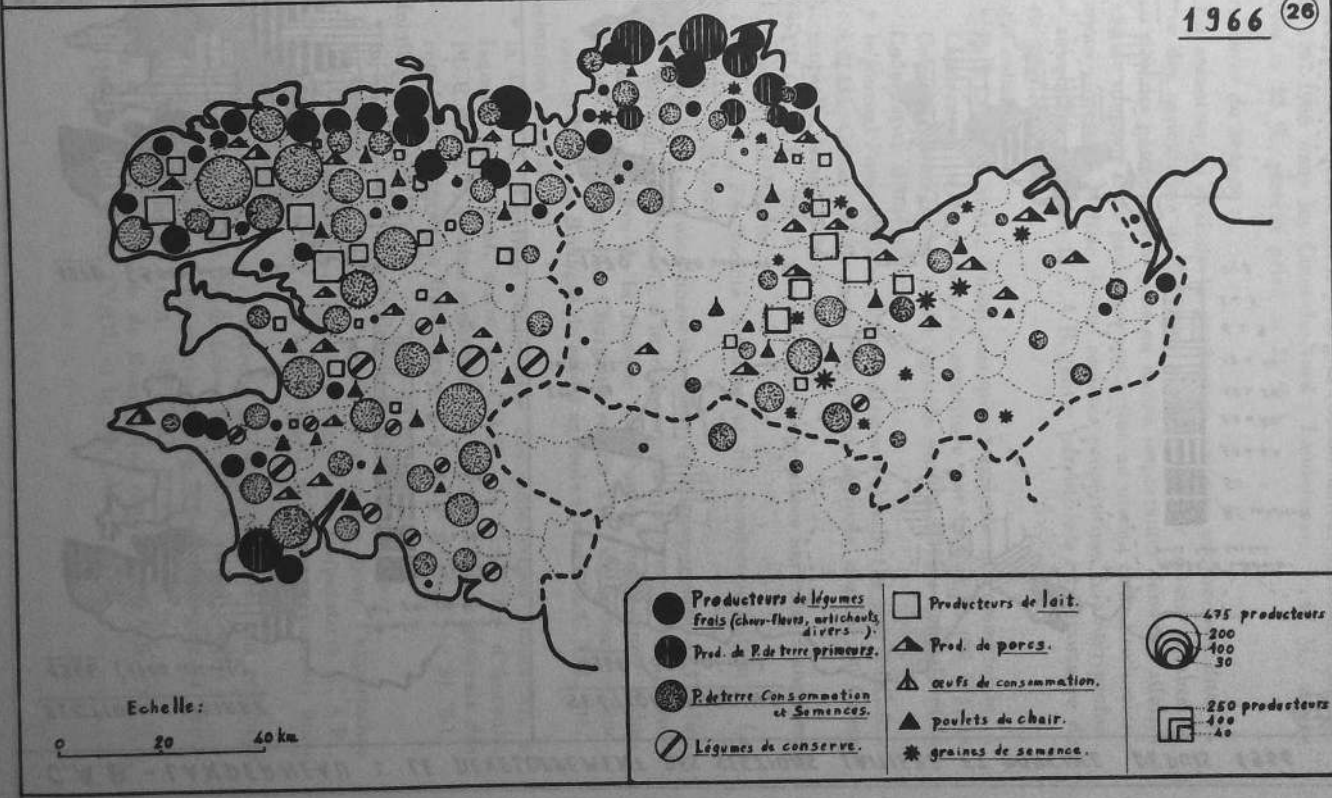
25



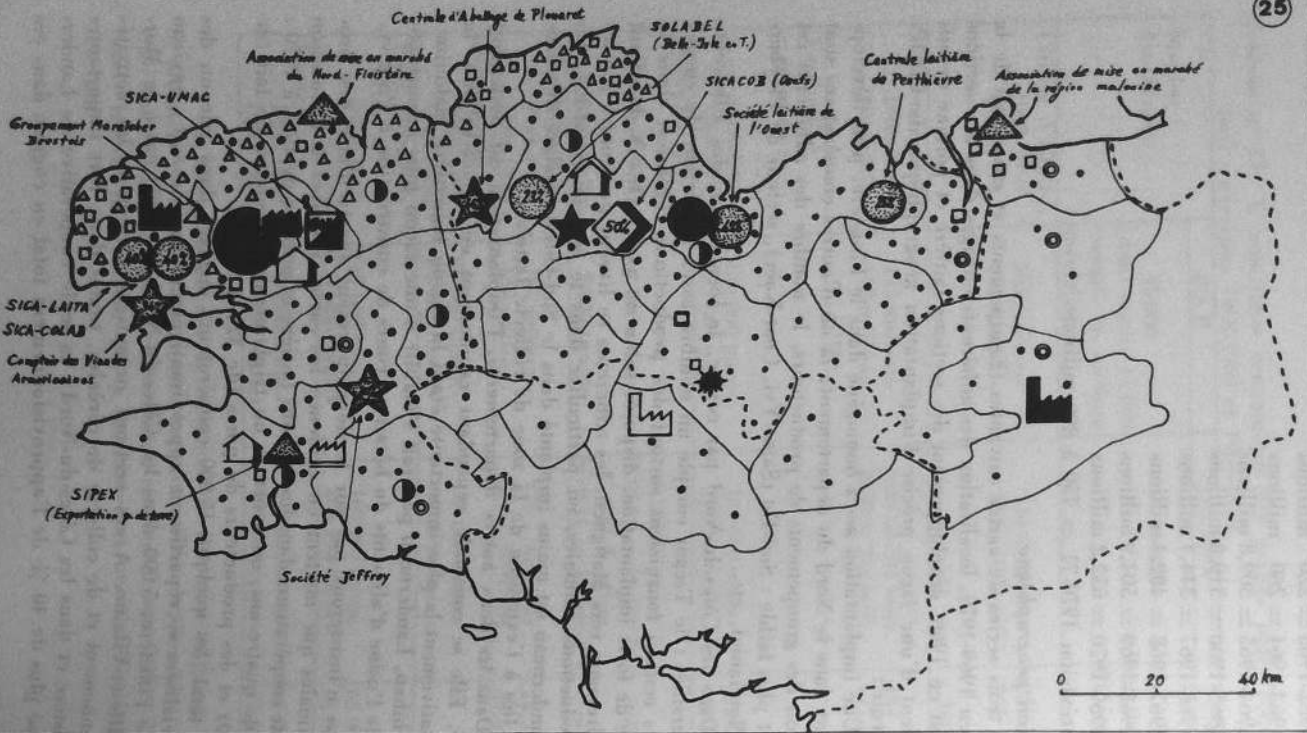
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Usine laitière.</li> <li>● Participation dans une société laitière privée (60% = % de participation).</li> <li>○ Centre primaire de collecte de lait.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Usine d'aliment du bétail.</li> <li>■ Usine de surgélation.</li> <li>■ Usines en projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Abattoir de viande: SIMAV-Guingamp. (porcs-bœufs)</li> <li>★ Participation dans un abattoir privé ou société d'exportation.</li> <li>◇ Centre de conditionnement d'œufs.</li> <li>○ Séchoirs à maïs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ SICA-Union Mutuals Agricole et Commerciale, contribution à 50% - commercialisation.</li> <li>▲ Participation à des associations de mise en marché de légumes.</li> <li>▲ Participation au SIPEX: exportation de pommes de terre.</li> <li>▲ Coop. Gp Marché Bretons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Magasin général d'approvisionnement.</li> <li>○ Silo ou magasin de céréales.</li> <li>△ Centre de conditionnement de légumes.</li> <li>□ " " de pommes de terre.</li> <li>★ Station génétique porcine.</li> <li>--- limite des circonscriptions territoriales.</li> </ul>
---	--	--	--	--

COOP. DE LANDERNEAU : ADHERENTS PAR SECTION DE PRODUCTION ET PAR CANTON 1966

26

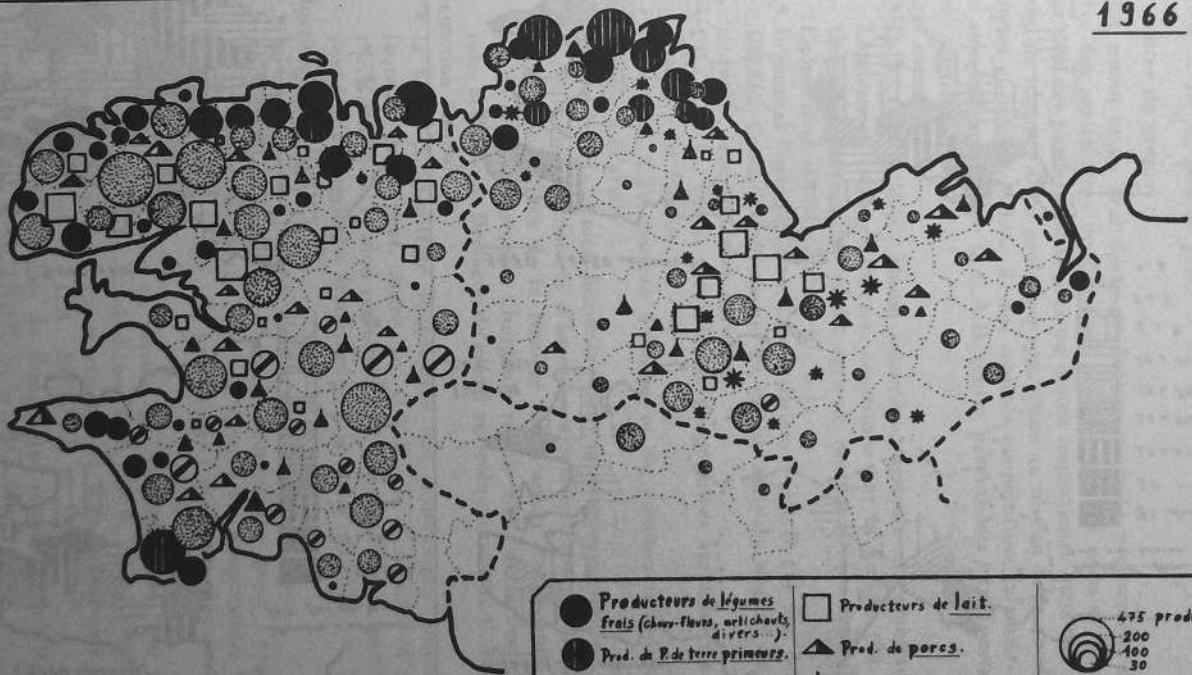


<ul style="list-style-type: none"> <li>● Producteurs de légumes frais (chou-fleurs, artichauts divers...)</li> <li>● Prod. de P. de terre primaires.</li> <li>● P. de terre consommation et semences.</li> <li>○ Légumes de conserve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Producteurs de lait.</li> <li>▲ Prod. de porcs.</li> <li>▲ œufs de consommation.</li> <li>▲ poulets de chair.</li> <li>* grains de semence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 475 producteurs</li> <li>○ 200</li> <li>○ 100</li> <li>○ 30</li> <li>■ 250 producteurs</li> <li>■ 100</li> <li>■ 40</li> </ul>
--	---	---



0 20 40 km

● Usine laitière.	■ Usine d'aliment du bétail.	★ Abattoir de viande: SIMAV - Guingamp. (porcs - bœufs)	◻ SICA - Union Moyenne Agricole et Commerciale, cotisée à 90% commercialisation.	⌂ Magasin général / d'approvisionnement.
⊙ Participation dans une société laitière privée (60% = % de participation).	■ Usine de surgélation.	★ Participation dans un abattoir privé ou société commerciale.	⬆ Participation à des associations de mise au marché de légumes.	⊙ Site ou magasin de céréales.
○ Centre primaire de collecte de lait.	⌚ Usines en projet.	◊ Centre de conditionnement d'œufs.	⬆ Participation au SIPEX: approvisionnement de pommes de terre.	⊙ Centre de conditionnement de légumes.
		○ Séchoirs à maïs.	⬆ Coop. gp. Marchés Bretons.	⊙ " " de pommes de terre.
				★ Station guidage par voie.
				--- limite des circonscriptions territoriales.



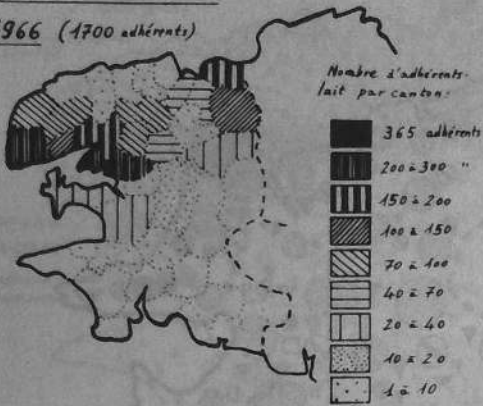
Echelle: 0 20 40 km

● Producteurs de légumes frais (choux-fleurs, artichauts divers...)	□ Producteurs de lait.	⊙ 475 producteurs
● Prod. de P. de terre primeurs.	▲ Prod. de porcs.	⊙ 200
● P. de terre consommation et semences.	▲ œufs de consommation.	⊙ 100
⊙ Légumes de conserve.	▲ poulets de chair.	⊙ 30
	★ graines de semence.	⊙ 250 producteurs
		⊙ 100
		⊙ 40

C.A.B. - LANDERNEAU : LE DEVELOPPEMENT DES SECTIONS LAITIERE ET PORCINE DEPUIS 1966

SECTION LAITIERE

1966 (1700 adhérents)



SECTION PORCINE

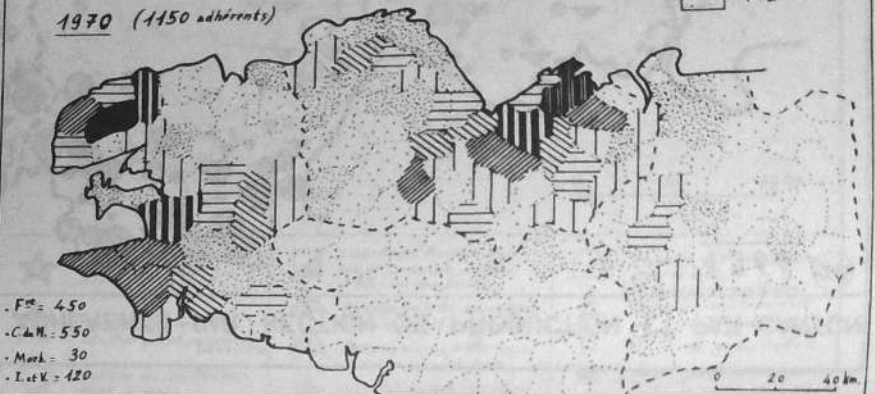
1966 (320 adhérents)



1970 (5000 adhérents)



1970 (1150 adhérents)



deux départements, ce qui en fait le plus gros consommateur national d'engrais. (Ainsi en 1967-1968 dans les Côtes-du-Nord : Landerneau = 42 %, autres coopératives = 23 %, secteur privé = 35 %.)

• *Les structures du groupe :*

En amont et en aval de la production agricole proprement dite, la Coopérative des agriculteurs de Bretagne a développé un certain nombre de sociétés ou pris des participations plus ou moins importantes dans des affaires privées, afin de soutenir et de prolonger son action au niveau de la production. Nous donnons ci-dessous la liste de ces sociétés coopératives ou inter-professionnelles auxquelles participe la C.A.B. (entre parenthèses : l'importance de la prise de participation).

— Activités communes :

- la S.I.C.A. - UMAC, Union meunière, agricole et commerciale, à Landerneau (services divers), constituée par la C.A.B. (90 %), la Caisse de Bretagne de crédit agricole mutuel (Office central) et la Coopérative d'insémination (O. C.);
- le journal *Paysan Breton*, à Saint-Brieuc : C.A.B. (14 %), S.I.C.A. - UMAC, Caisse de Bretagne de crédit agricole mutuel et Caisse mutuelle de réassurance agricole;
- l'U.G.C.A.F., Union générale des coopératives agricoles françaises, groupe « La Fayette »;
- la S.E.C.L.A.F., Société d'études et de commercialisation « La Fayette » (Paris);
- l'U.F.I.N.A.L., Union financière pour le développement de l'industrie alimentaire, Société d'investissements qui compte des participations financières de la Banque de l'union européenne industrielle et financière, des Chargeurs réunis S.A., de la Société générale, la Caisse de Bretagne de crédit agricole mutuel, la C.A.B., etc...

— Alimentation animale :

- la C.C.P.A. (Centrale coopérative des productions animales), à laquelle participent, outre la C.A.B., la C.A.N.A. d'Ancenis, l'U.R.A.B.A.U. (Union régionale de l'Ain) et l'Union générale des coopératives agricoles françaises - U.G.C.A.F. (C.A.B. = 31 %).

— Productions végétales :

- la Coopérative « Groupement maraîcher brestois »;
- la SIPEX, Groupement d'intérêt économique pour l'exportation de la pomme de terre, constitué entre trois coopératives (C.A.B., Saint-Yvi et la C.A.V. de Landivisiau) et quatre négociants finistériens;
- l'Association de mise en marché du Nord-Finistère, qui regroupe la S.I.C.A. de Saint-Pol-de-Léon, le S.Y.P.A. et la C.A.B.;
- l'Association de mise en marché de la région malouine, à Saint-Méloir-des-Ondes (S.I.C.A. - SIPEFEL + C.A.B.);
- la S.I.C.A. - Entrepôts de Rungis qui réunit la C.A.B. (20 %), l'U.G.C.A.F., la SICANJOU et la SECLAF.

— Productions animales :

- la S.I.C.A. - COB de Guingamp, S.I.C.A. de Commercialisation des œufs de Bretagne : S.I.C.A. - UMAC et C.A.B. (50 %), entreprise Delaunay de Ploërmel (casserie d'œufs);
- la C.A.P., Centrale d'abattage de Plouaret (porcs) : C.A.B. (46 %), Bénijo (Montfort/Meu) et E. Sillou;
- la Société « Abattoirs Jeffroy » à Châteauneuf-du-Faou (bovins) : C.A.B. (30 %), P. Jeffroy et Mme Guégan;
- le C.V.A., Comptoir des viandes armoricaines à Brest : C.A.B. (34 %), Le Meur;
- SOCOPA - Abattoir de La Ferté-Bernard (Sarthe), (22 %).

— Productions laitières :

- la Coopérative laitière de Saint-Brieuc, à Ploufragan, absorbée en décembre 1970;
- la S.I.C.A. - LAITA, société de commercialisation des produits laitiers en Bretagne : C.A.B. (40 %), Germolait (Plonéis-Finistère), Coopérative laitière de Saint-Brieuc et S.I.C.A. - UMAC;
- la S.I.C.A. - COLAB, Compagnie laitière bretonne à Brest : C.A.B. (40 %), Société industrielle et agricole de Châteaubourg, S.A. Cornic, S.I.C.A. - UMAC;
- la S.L.O., Société laitière de l'Ouest à Hffiniac : C.A.B. (40 %), Société ind. et agr. de Châteaubourg, U.F.I.N.A.L.;
- la S.T.H.A.R., Société Thomas-Herpe-agriculteurs réunis à Rungis (Société de commercialisation pour la région parisienne) : C.A.B. (36 %), U.F.I.N.A.L., Thomas et Herpe;
- la S.I.C.A. Centrale laitière de Penthièvre à Créhen : C.A.B. (25 %), Coopérative laitière de Plancoët, S.A. Cornic (Paris), Laiterie nouvelle de l'Arguenon (Créhen);
- la SOLABEL, Société laitière et beurrière de Belle-Isle-en-Terre : C.A.B. (23 %), L. Alexandre, Laiterie nouvelle de l'Arguenon, Société industrielle et agricole de Châteaubourg;
- la S.I.C.A. - UNILAIT à Paris (commercialisation en France et à l'étranger) : C.A.B. (11 %), S.A. Cornic, Société industrielle et agricole de Châteaubourg, UCALM-UCALEX.

Cette longue liste montre quelle est la stratégie économique du groupe de Landerneau : outre l'acquisition en pleine propriété d'équipements industriels (centrale laitière, usines d'aliments du bétail, ateliers de surgélation, etc...), la coopérative opère des rapprochements avec des groupes privés ou coopératifs, essentiellement régionaux, par le canal de prises de participations dans des sociétés spécialisées. Durant les dernières années, elle s'est surtout préoccupée de l'organisation de l'infrastructure laitière; l'action porte désormais essentiellement sur les productions animales : de la production, organisée sous le contrôle intégral de la coopérative, celle-ci passe au stade de l'abattage (participation minoritaire, mais qu'elle espère bientôt majoritaire, dans des abattoirs ou des comptoirs de vente); l'étape de la transformation industrielle n'est pas pour le moment abordée.

En définitive, la Coopérative des agriculteurs de Bretagne, le « trust » de Landerneau, n'est pas seulement la première entreprise coopérative en Bretagne; elle est également, par son chiffre d'affaires, la plus importante coopérative polyvalente en France. La plus solide aussi sans doute, si l'on songe à la puissance de l'ensemble des associations que recouvre « l'Office central de Landerneau ». Enfin, vraisemblablement celle qui a marqué le plus profondément toute une région, bien que, à Landerneau comme dans de nombreuses autres coopératives, l'« économique » l'emporte de plus en plus sur le « politique ».

*L'Union régionale U.N.I.C.O.P.A.*

Depuis 1965, le caractère conservateur et clérical de Landerneau dont parlait P. Houé s'est voilé derrière les préoccupations et les transformations économiques. De même, « l'opposition anti-landerniste » s'est organisée, essentiellement au sein de l'U.N.I.C.O.P.A. Mais prétendre que cette union s'est constituée sur le seul thème de l'opposition à l'Office central serait trahir la vérité. Après sept années d'existence, le succès économique de l'entreprise prouve qu'elle était fondée sur des bases plus solides. Un bref rappel des circonstances qui ont présidé à sa création le montre également clairement.

• *Les origines d'U.N.I.C.O.P.A. :*

Tout a commencé vers 1960 par la prise de conscience de quelques dirigeants de coopératives indépendantes des Côtes-du-Nord et du Finistère, de la nécessité de joindre aux activités traditionnelles de la coopération des productions animales ayant un caractère plus « élaboré ».

Ainsi fut créée en 1960 l'Union des coopératives agricoles UNICOPA - première formule : constituée de trois, puis cinq coopératives, en particulier la Coopérative de plants de pommes de terre de Pleyber-Christ, cette union fut d'abord chargée de commercialiser la production coordonnée d'œufs de consommation de ses unités de base. On remarquera qu'UNICOPA tire son origine de groupements habitués de longue date à une certaine rigueur dans l'organisation, du fait de leur orientation vers la production du plant de pommes de terre, spéculation soumise à des déclarations de culture, contrôles réguliers et disciplines de production. Cela a permis la mise en place d'emblée d'une production animale rigoureusement coordonnée; l'œuf de consommation a été choisi à l'époque pour des raisons de conjoncture économique.

Très rapidement les promoteurs d'UNICOPA ont pris conscience de la nécessité d'un contrôle coopératif du stade de la fabrication des aliments. Aussi une seconde union, l'U.R.C.A.A.B. (Union régionale des coopératives agricoles d'alimentation du bétail), fut-elle constituée entre 17 coopératives du Finistère et des Côtes-du-Nord, avec comme premier objectif, la construction d'une usine coopérative d'aliments composés.

En mai 1963, les deux unions fusionnent au sein de l'UNICOPA. Dès lors UNICOPA - seconde formule va étendre progressivement son action sur le plan géographique (en particulier par l'adhésion de coopératives du Morbihan) et sur le plan de la polyvalence de ses activités : des œufs, l'union passe en 1963 à la fabrication des aliments du bétail (usine de Penzé, près de Morlaix), en 1964 au poulet de chair, en 1965-1966 à la production porcine et

laitière, en 1968-1969 au secteur des jeunes bovins, tandis qu'une grande centrale laitière est élevée à Carhaix.

L'année 1964 a marqué une étape décisive dans l'évolution du groupe. Encore très modeste alors, UNICOPA se fait connaître à l'extérieur en acquérant, non sans difficulté, les équipements de la société Le Mélinier, de Languidic, en faillite par suite de la crise du marché du poulet de chair. Du même coup, l'Union renforce à la fois son audience (l'affaire Le Mélinier et ses suites firent grand bruit à l'époque, plusieurs mois durant) et son potentiel industriel en matière d'abattage de volailles comme de fabrication d'aliments.

Aussi la physionomie du groupe se fixe-t-elle dans ses grandes lignes dès 1965-1966. L'évolution récente se caractérise par quatre faits majeurs :

- une pénétration accrue dans le secteur des productions animales (porcs, taurillons), accompagnée d'innovations techniques (porcheries-types, usines de déshydratation);
- le souci, au niveau industriel, de fournir des produits les plus élaborés possibles (produits laitiers, volailles, projets pour la viande);
- sur le plan géographique, un net renforcement dans le Morbihan tant en ce qui concerne les coopérateurs que les équipements industriels;
- la conclusion en mars 1971 d'importants accords avec l'Union Laitière Normande, accords relatifs d'une part à la collecte et à la transformation laitières dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan (rationalisation et investissements communs entre les filiales U.L.B. et Négobeureuf), d'autre part et d'une façon plus large, à la commercialisation en commun des produits laitiers et autres des deux groupes. Par ces accords, UNICOPA s'associe à une force commerciale qu'elle ne possède pas, tout en renforçant son secteur industriel et de production; mais on peut se demander si, à terme, elle n'y perdra pas de son autonomie.

• *Importance économique et coopératives adhérentes :*

Depuis sa création, UNICOPA a connu une progression spectaculaire de son chiffre d'affaires annuel. Qu'on en juge :

- 1962 : 9,7 millions
- 1963 : 12,8 millions
- 1964 : 56 millions
- 1965 : 120 millions
- 1966 : 200 millions
- 1967 : 270 millions
- 1968 : 310 millions
- 1969 : 440 millions
- 1970 : 585 millions
- prévision 1971 : 750 millions.

Cette croissance s'explique, durant la première phase, par le développement externe du groupe (adhésions nouvelles), aussi bien que par le nombre

croissant de produits pris en charge par l'Union; actuellement elle est liée au développement propre des activités mises en place.

Le groupe emploie en 1970 environ 1 500 salariés pour un chiffre d'affaires voisin de 600 millions. L'importance économique d'UNICOPA est donc proche de celle de la C.A.B. (Landerneau). Leurs activités présentent cependant des différences (cf. tableaux n<sup>os</sup> 14 et 15 en pages 119 et 120) : alors que Landerneau a un secteur « approvisionnement » très développé qui touche plus de 40 000 agriculteurs, l'activité d'UNICOPA se concentre sur un nombre plus réduit d'adhérents (15 000 environ) et davantage sur les activités animales. Les branches « aliments du bétail », « produits laitiers » et « produits animaux » représentent 86 % du chiffre d'affaires d'UNICOPA en 1968-1969 et 61 % de celui de la C.A.B. En chiffres absolus, cela donne 344 millions de francs pour UNICOPA et 308 pour Landerneau (324 avec la S.I.C.A. - UMAC) : le secteur des « usagers » mis à part, le poids économique des deux groupes est donc fort comparable. Notons cependant une place plus importante d'UNICOPA dans la collecte laitière, la fabrication des aliments du bétail et surtout la production de volailles de chair, au contraire une prééminence de Landerneau en production porcine et surtout dans le domaine végétal (fruits et légumes, céréales).

Quelles sont les coopératives membres d'UNICOPA ? Elles sont actuellement au nombre de 22, soit, classées dans l'ordre approximatif de leur adhésion :

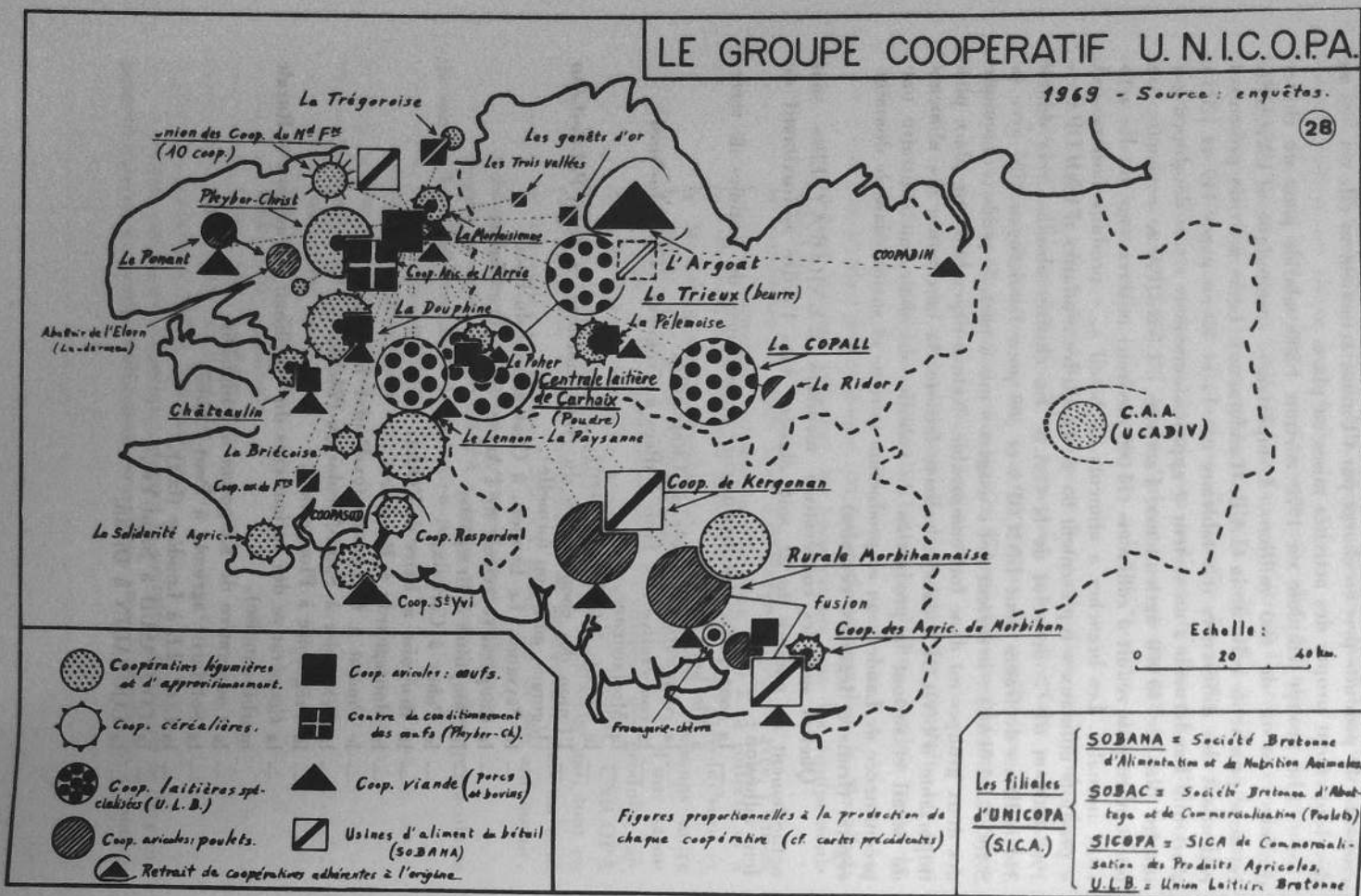
- la coopérative des producteurs de semences de pommes de terre, à Pleyber-Christ,
- la coopérative agricole de Châteaulin,
- la coopérative des Trois Vallées à Troguéry (Côtes-du-Nord),
- la Morlaisienne,
- le Trioux, à Guingamp (lait),
- l'Union des coopératives du Nord-Finistère, à Saint-Pol-de-Léon (légumes, adhésion formelle),
- la Paysanne - Le Lennon, à Châteauneuf-du-Faou,
- la Coopérative avicole de l'Arrée, à Pleyber-Christ,
- la Douphine à Brasparts,
- le Poher à Carhaix,
- la Briécoise à Briec-de-l'Odé,
- la Montagnarde à Brasparts,
- le Ponant à Plabennec (ex-Poulet brestois),
- la Pélemoise à Saint-Nicolas-du-Pélem,
- la Trégoroise à Plougastou,
- la Coopérative des agriculteurs du Morbihan à Vannes (+ Rurale morbihannaise),
- la Coopérative de Kergonan à Languidic,
- la Solidarité agricole à Pont-l'Abbé,
- la COPALL à Loudéac (lait),
- la COOPASUD à Saint-Yvi,
- la COOPADIN à Dinan.



# LE GROUPE COOPERATIF U.N.I.C.O.P.A.

1969 - Source : enquêtes.

28



Figures proportionnelles à la production de chaque coopérative (cf. cartes précédentes)

**Les filiales d'UNICOPA (SICA.)**

- SOBANA** = Société Bretonne d'Alimentation et de Nutrition Animales
- SOBAC** = Société Bretonne d'Abattage et de Commercialisation (Poulets)
- SICOFA** = SICA de Commercialisation des Produits Agricoles
- U.L.B.** = Union Laitière Bretonne

— la COPARL en Loire-Atlantique.

Toutes ces coopératives, à l'exception des trois dernières de création récente, existaient avant la constitution d'UNICOPA. Le groupe a rassemblé un nombre plus important d'unités juridiques, jusqu'à 29; la réduction de ce nombre est liée :

- à certaines fusions : la coopérative du Lennon regroupe les activités de trois unités autrefois séparées et spécialisées; la C.A.M. de Vannes a absorbé la Rurale morbihannaise;
- à la disparition de petites unités spécialisées dans la production avicole : le Ridor à Plémet, les Genêts d'Or à Guingamp, la Coopérative avicole du Finistère à Quimper;
- enfin, au départ de deux coopératives qui ont préféré reprendre leur indépendance : l'Argoat à Guingamp, la Coopérative de Saint-Yvi à Rosporden; la C.A.A. de Rennes n'a été que partiellement et momentanément liée à UNICOPA.

La carte ci-jointe (n° 28) précise la localisation et les activités principales des coopératives du groupe. Les unités les plus importantes par leur chiffre d'affaires et par leur influence au sein de l'union sont actuellement la C.A.M. (91 millions de chiffre d'affaires en 1969-1970), Kergonan (55 millions), le Lennon (47,5 millions), puis Pleyber-Christ, Châteaulin, le Trieux et la COPALL.

Les équipements industriels d'UNICOPA sont nombreux et variés. Citons en particulier :

- les trois usines d'aliments du bétail de Languidic, Vannes et Penzé; une quatrième doit être prochainement construite à Guingamp;
- les deux importants abattoirs de volailles de Languidic et de Saint-Jean-Brévelay, auxquels s'ajoute l'ancien abattoir Leclerc de Landerneau repris par UNICOPA pour le compte de la coopérative du Ponant;
- le centre de conditionnement d'œufs de Pleyber-Christ;
- la centrale laitière de Carhaix (poudre, caséine), la beurrerie de Guingamp, les fromageries de Loudéac, de Carhaix (en cours) et de Vannes (fromage de chèvre), le centre de concentration de lait de Vannes;
- au niveau de l'élaboration industrielle : l'ancienne société « La Grenouillère » de Vannes (produits élaborés à base de volailles) et la récente acquisition des installations de la société Yvonnick (salaisons) de Saint-Jean-Brévelay, en vue de la création d'un important complexe agro-alimentaire;
- il faut enfin citer les usines de déshydratation des fourrages de Plounévézcl, Cast, Laz et Pleyber-Christ dans le Finistère, de Malestroit dans le Morbihan, les réalisations en cours dans les Côtes-du-Nord à Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Plévin et Saint-Nicolas-du-Pélem; enfin les stations expérimentales bovines, porcines et avicoles de la ferme du Baudry à Languidic, de Coatilézec dans le secteur de Morlaix, etc...

On peut se faire une idée de l'implantation géographique d'UNICOPA par la lecture de la carte n° 29 (Pourcentage d'adhérents à la C.A.B. et à UNICOPA par canton). Toutefois ce document, établi d'après le nombre d'adhérents aux coopératives en 1962 et sur la base des unités membres du groupe en 1965, surestime l'implantation dans le secteur de Guingamp (départ de l'Argoat) et la sous-estime au contraire dans le Morbihan. L'appréciation de l'aire d'influence d'UNICOPA doit être corrigée en tenant compte du développement récent des branches de production importantes, telles que la collecte laitière et la production porcine. Les deux séries de cartes suivantes (n°s 30 et 31) permettent à la fois de mieux estimer l'implantation d'UNICOPA et de comparer les zones d'intervention réciproques de la C.A.B. et d'UNICOPA.

Si l'on prend en considération l'ensemble des activités de l'Union, les pourcentages suivants doivent donner une idée à peu près exacte de la répartition de son chiffre d'affaires global par département :

- Finistère : environ 50 %.
- Morbihan : environ 33 %.
- Côtes-du-Nord : environ 17 %.

• *Stratégie économique et structure du groupe :*

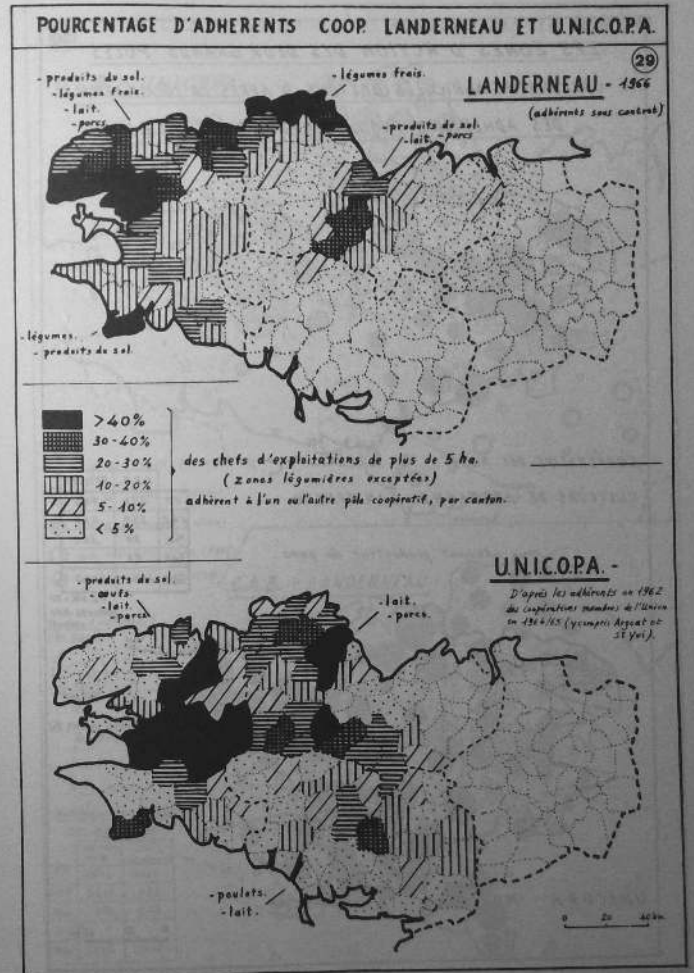
Tout comme les autres coopératives modernes, la politique d'UNICOPA comporte l'application des méthodes d'organisation dites d'« intégration », avec toutes les disciplines qu'elles comportent. Mais, nuance importante, on parle beaucoup plus volontiers à UNICOPA de « coordination coopérative », par opposition à « l'intégration capitaliste ».

Alors que le groupe s'est à l'origine développé essentiellement sur la base des productions dites sans sol (œufs de consommation, poulets de chair), UNICOPA adopte une attitude de plus en plus réservée à l'égard de ces spéculations qui présentent le grand inconvénient de pouvoir être réalisées n'importe où et en particulier dans les grandes régions céréalières et les zones proches des gros centres de consommation. Aussi l'Union cherche-t-elle de plus en plus à tirer parti au maximum de la rente de situation dont dispose la Bretagne, notamment grâce à son climat : l'herbe ; de là découlent les recherches (déshydratation des fourrages) et le développement d'un élevage industriel des animaux mangeurs d'herbe. « Nous voulons faire des paysans bretons les Beaucerons de l'herbe », déclare volontiers G. Pérus, directeur d'UNICOPA (1). Sur ce plan, UNICOPA est à l'avant-garde en France, tant par les innovations introduites que par l'importance économique qu'elle s'est d'ores et déjà acquise dans ce domaine (premier groupement français par l'effectif des jeunes bovins sous contrat, selon le F.O.R.M.A. (2)).

Le projet UNICOPA d'industrialisation de la production bovine va plus loin et envisage une restructuration complète de l'appareil productif agricole : l'établissement des unités de déshydratation doit en effet provoquer un regroupement dans une même zone géographique des surfaces fourragères, du troupeau bovin et des bâtiments d'élevage et, par voie de conséquence, un certain regroupement géographique d'adhérents sélectionnés en fonction de leurs compétences professionnelles. On voit ainsi que l'utilisation rationnelle de techniques industrielles avancées telles que la déshydratation — procédé

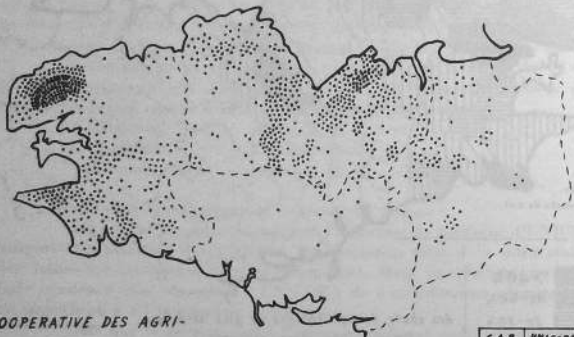
(1) Cf. *Le Monde*, du 1<sup>er</sup> octobre 1970 et *L'Express* du 12-18 octobre 1970. Depuis la rédaction de ces lignes, G. Pérus a été remplacé à la direction d'UNICOPA par F. Kersulec, agriculteur et président du groupe. Le conseil d'administration s'est en effet séparé de son directeur-général, auquel a été surtout reproché de n'avoir pas su ou pas pu partager sa responsabilité ; « au fond, c'est un style, un type de direction que le conseil a remis en cause », déclare à cette occasion F. Kersulec (in « Temps de l'Ouest », n° 15, juillet 1971).

(2) Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.



LES ZONES D'ACTION DES DEUX GRANDS POLES (30)

COOPERATIFS AGRICOLES BRETONS D'APRES LA LOCALISATION  
DES ADHERENTS PRODUCTEURS DE PORCS EN 1969



COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE BRETAGNE - LANDERNEAU

• un adhérent producteur de porc.

	C.A.B.	UNICOPA
FR	450	540
CAH	350	400
Mak	30	360
Int	80	-
Total	400	400

\* L.A.N. 50  
(UNICOPA - 500  
- 400)

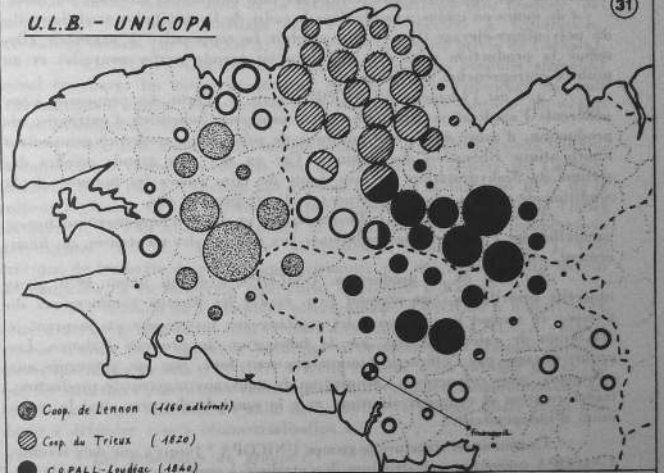


UNICOPA - MORLAIX

0 20 40 km

UNICOPA ET C.A.B. : LOCALISATION DES ADHERENTS-LAIT EN JUIN 1970 (31)

U.L.B. - UNICOPA



- Coop. de Lennou (460 adhérents)
- ◐ Coop. du Tréoux (1820)
- C.O.P.A.L. - Loudéac (1840)
- Coop. polymètres diverses (380)
- ◐ Coop. de Kerpan - lait et chères (32)

C.A.B. - LANDERNEAU

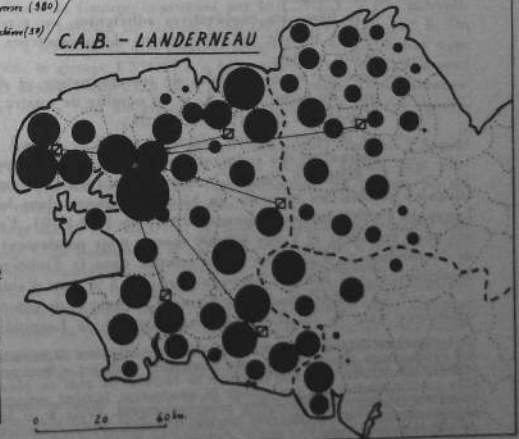
Nombre d'adhérents  
par canton:



☐ Centres primaires  
de collecte.

ventilation des adhérents  
par département:

	UNICOPA - U.L.B.	C.A.B. - Landerneau
FR	4576	3683
CAH	3409	225
Mak	225	434
Int	1	-
Total	5203	5042



0 20 40 km

coûteux mais intensif (jeune bovin engraisé en 16 mois au lieu de 30) qui exige une grande compétence de la part des éleveurs pour en assurer la rentabilité, par opposition aux techniques plus habituelles (ensilage du maïs) — est de moins en moins possible dans le cadre de l'exploitation traditionnelle de polyculture-élevage (1) ; ce qui conduit la coopérative à organiser elle-même la production dans des structures en grande partie nouvelles et au profit d'entrepreneurs sélectionnés.

« C'est l'honneur d'UNICOPA, écrit G. Pérus, en proposant à ses adhérents l'application rigoureuse d'un processus industriel d'entreprise de production, d'avoir défini une politique de production moderne, comportant l'authentique libération des hommes. Car un des plus grands mérites des ateliers de déshydratation est sans doute de faire passer les hommes de la condition de paysan aux compétences de l'entrepreneur (2).

Ce schéma ambitieux d'organisation et de développement se heurte naturellement à de multiples problèmes aux niveaux des mentalités, du financement, etc...

En aval de la production, UNICOPA a défini, début 1970, deux objectifs prioritaires : en premier lieu, étoffer les réseaux commerciaux du groupe; en second lieu, réserver les capitaux aux investissements assurant le maximum de valeur ajoutée, par la fabrication de produits élaborés. Les profits dégagés par l'efficacité économique sont donc, non pas ristournés aux adhérents, mais consacrés à l'acquisition de nouveaux moyens de production, transformation et commercialisation, avec le souci de s'assurer ainsi le maximum d'indépendance.

Comment est structuré le groupe UNICOPA ? Jusqu'à une date récente, UNICOPA présentait une structure décentralisée à trois niveaux, et par là très différente de la C.A.B. :

- à la base, les coopératives adhérentes, en général polyvalentes, jouant le rôle de groupements de producteurs au niveau de la petite région;
  - puis les sociétés filiales de transformation et de commercialisation, de forme S.L.C.A. et au nombre de quatre : la SOBANA, la SOBAC, la SICOPA et l'U.L.B.;
  - au sommet l'Union régionale, dont le conseil d'administration, émanation des coopératives de base, définit la politique générale.
- La SOBANA (Société bretonne d'approvisionnement et de nutrition animale) produit les aliments du bétail du groupe dans les trois usines de Languidic (90 000 tonnes d'aliments divers en 1969-1970), Vannes (50 000 tonnes pour volailles) et Penzé (40 000 tonnes pour poules). En 1969, 44 % de la production d'aliments a été écoulée dans le Finistère, 37 % dans le Morbihan, 17,5 % dans les Côtes-du-Nord et 1,5 % dans d'autres départements.

• La SOBAC (Société bretonne d'abattage et de commercialisation) est spécialisée dans la volaille; ses deux abattoirs de Languidic (ex. Le Méli-

(1) Le système de polyculture-élevage, déjà partiellement démantelé par le « départ » des productions animales sans sol désormais réalisées « hors-système » dans des ateliers spécialisés, voit son domaine se rétrécir de plus en plus aux activités les plus contraignantes, en particulier la production laitière, puisque l'élevage bovin lui-même (viande) s'industrialise progressivement. (Voir à ce sujet : « Les techniques actuelles de production bovine provoquent-elles l'éclatement du système de polyculture-élevage ? », par J. Cranney et P. Evrard, *Economie Rurale*, n° 85, juillet-septembre 1970, pages 67 à 74.)

(2) G. Pérus : « Politique laitière et développement régional », in *Temps de l'Ouest*, n° 8, décembre 1970.

ner) et de Saint-Jean-Brévelay (ex. Rurale morbihannaise) traitent environ le cinquième de la production bretonne de volailles (20 000 tonnes) et en font la plus importante affaire de volailles en France. A cela s'ajoute l'activité avicole, réalisée hors de la SOBAC et beaucoup plus modeste, des coopératives du Ponant (abattage dans l'abattoir Leclerc à Landernau, récemment racheté par UNICOPA) et du Poher (abattoirs privés de Carhaix).

• La SICOPA (Société de commercialisation des produits agricoles) prend en charge les autres productions du groupe, en particulier les œufs (120 millions d'unités, conditionnées à Pleyber-Christ) et contrôle des dépôts à Paris, Mulhouse, Nancy et Lyon.

• L'U.L.B. enfin (Union laitière bretonne) regroupe l'activité laitière, essentiellement concentrée depuis peu sur la centrale laitière de Carhaix. Celle-ci a traité en 1970 environ 240 millions de litres de lait, soit 10 % de la collecte régionale. Ce lait provient de trois coopératives spécialisées, le Trioux (beurrerie), la COPALL (fromagerie) et le Lennon, et de six coopératives polyvalentes (C.A.M., Pélemoise, Morlaisienne, Châteaulin, etc...). Une fabrique de fromages de chèvre, approvisionnée par des adhérents du secteur de Languidic, a en outre été récemment implantée à Vannes.

Par décision de l'assemblée extraordinaire d'UNICOPA d'avril 1970, cette structure pyramidale à trois niveaux a été modifiée : les S.L.C.A. - filiales cessent d'avoir toute existence juridique et deviennent de simples départements spécialisés au sein d'UNICOPA. Cette réforme a été justifiée par le fait que les structures précédentes contribuaient à développer dangereusement des forces centrifuges nuisibles à l'unité de la Société, « chaque filiale ayant tendance à défendre « sa » commercialisation ».

#### • Les problèmes du groupe :

« La politique de Groupe exprimées par le C.N.J.A. » (1), pouvait-on lire en 1966 dans le bulletin de liaison *UNICOPA-Information*, n° 8. On s'accorde volontiers à reconnaître que pendant longtemps, en particulier dans les années 1964-1966, le groupe UNICOPA a fait preuve d'un fonctionnement exceptionnellement démocratique, fait assez rare dans la coopération bretonne comme ailleurs, et qui a valu au groupe un développement externe spectaculaire.

Mais on constate par ailleurs qu'une coopérative comme l'Argoat (où l'on travaille, dit-on, pour les idées) a quitté l'Union depuis déjà plusieurs années, parce que les principes de fonctionnement du groupe ne lui laissaient pas une marge d'initiative suffisante.

À l'intérieur même d'UNICOPA, certaines coopératives occupent une position particulière. C'est notamment le cas de Kergonan qui, à la suite d'une entorse aux principes coopératifs, fait figure de « déviationniste ».

Tandis que le départ de l'Argoat est lié à un problème de conception coopérative (auquel n'est pas insensible le Trioux, partagé entre l'Argoat et UNICOPA), le cas de la coopérative de Kergonan, d'une partie assez faible de la coopérative plus exactement, est très différent et révèle concrètement les difficultés au sein d'une union, à concilier l'intérêt général du groupe et

(1) Allusion au rapport présenté par le C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs), lors de son congrès de 1964, intitulé : « Pour une Agriculture de groupe Industrielle et Commerciale ». On sait que depuis lors le C.N.J.A. a évolué et perdu quelque peu son originalité; une tendance minoritaire, hostile à l'actuelle direction nationale et lui reprochant son manque de combativité, s'est développée depuis quelques années, en particulier en Bretagne.

les intérêts des coopérateurs spécialisés. Les faits sont simples : à la suite de la fixation du prix de base du poulet de chair par le Conseil d'administration d'UNICOPA pour 1969, un certain nombre de producteurs (le dixième de l'effectif de la coopérative environ), jugeant ce prix insuffisant et inférieur à ceux pratiqués par certaines entreprises privées, ont refusé de continuer de travailler avec UNICOPA et la SOBAC. Afin que ces mécontents ne quittent pas la coopérative, celle-ci a décidé — situation paradoxale — de constituer un secteur-témoin dans la coopérative travaillant uniquement avec le secteur privé : ainsi le dixième de l'aliment consommé par Kergonan provient non pas de la SOBANA mais d'un industriel privé, tandis que les poulets produits par les dissidents sont abattus par des privés (à Briec et Guerlesquin).

Dans cet exemple précis, l'intérêt général d'UNICOPA (politique d'investissements industriels et d'indépendance à long terme, à partir des profits réalisés sur l'aliment du bétail et les poulets) se heurte à l'intérêt à court terme des producteurs spécialisés, qui réclament les prix les plus rémunérateurs possibles et les ristournes. UNICOPA peut certes se justifier en déclarant que s'il n'existait pas un secteur coopératif organisé dans le domaine de la volaille, les contrats consentis par les firmes privées seraient eux-mêmes inférieurs à ce qu'ils sont, le problème n'en demeure pas moins.

Ce cas, qui pose en fait toute la question du sens de l'action coopérative et de ses limites (1) reste exceptionnel et, à notre connaissance, unique sous cette forme. Il peut s'expliquer en partie par l'origine de la coopérative de Kergonan; il s'agit, en effet, d'un groupement sans « tradition coopérative », dont les adhérents sont devenus coopérateurs un peu fortuitement et sans qu'ils aient réellement et personnellement choisi la solution coopérative. Après la faillite de l'entreprise Le Mélinier, la coopérative de Kergonan a « récupéré » la plupart des producteurs de cette firme, mais le rôle essentiel dans cette affaire a été joué par UNICOPA, dans une certaine mesure par l'ancien propriétaire, mais surtout par les techniciens de la firme au contact avec la « base » et qui ont largement contribué au succès de la solution coopérative (2).

Si le cas est exceptionnel par la façon dont il a été posé, il soulève par contre le problème très général de la concordance entre l'intérêt du groupe polyvalent en tant qu'entreprise soucieuse d'assurer sa croissance et sa diversification et l'intérêt du coopérateur individuel ou de la coopérative spécialisée, soucieux de tirer le meilleur prix du produit livré (3).

Aussi lorsque les décisions prises par le groupe n'intéressent pas le

(1) Cf. chapitre VII.

(2) Ils ont d'ailleurs également partiellement contribué au mouvement de dissidence de 1969, puisque l'essentiel des mécontents ont été des producteurs finistériens du secteur de Châteaulin-Briec.

(3) De telles tensions existent également ou ont existé à la C.A.B. L'exemple le plus remarquable est celui de la COOP.E.R.L. Ce groupement de producteurs de porcs, issu à l'origine de Landerneau, a, lorsqu'il faisait partie intégrante de la C.A.B., tenté de négocier avec celle-ci des accords préférentiels : les producteurs du secteur de Lamballe voulaient ne cotiser que l'équivalent du service réellement rendu par Landerneau dans leur branche de production. Cette demande ayant d'abord été acceptée puis refusée par la coopérative, les producteurs ont quitté la C.A.B. pour constituer une coopérative autonome spécialisée et limitée à la production. Plus récemment, fin décembre 1970, plusieurs centaines de producteurs de lait menaçaient de quitter la coopérative si le prix du litre de lait payé aux coopérateurs n'était pas majoré... De même courant 1971, un conflit éclatait au sein de la S.A.R. de Rennes, à l'issue duquel un nombre important de producteurs spécialisés dans les branches porcine et avicole quittait la coopérative polyvalente.

producteur ou la coopérative spécialisés, à plus forte raison si ces décisions les pénalisent au profit d'une autre branche et ceci au nom de l'intérêt général, il n'est pas étonnant que, en l'absence d'accord profond sur ce que recouvre cet « intérêt général », le producteur ou la coopérative se plaignent d'une tendance à la technocratisation et à la centralisation, ou d'un « césarisme » exercé par la direction générale. De même, la préoccupation des instances supérieures de l'union de préserver cet « intérêt général » et d'assurer la consolidation et l'expansion du groupe dans une perspective de développement régional les conduit à prendre le pas sur les coopératives de base et à avoir tendance à leur transférer les risques ainsi que les tâches ingrates (liaisons avec les adhérents, explication des décisions, fonction de sélection par la caution financière, etc...).

Des problèmes redoutables de communication se posent au sein d'UNICOPA, comme de toute coopérative, mais à une échelle plus grande. Le risque le plus grave est celui d'une distorsion accrue entre les conceptions des cadres coopératifs (administratifs et élus) et l'état de la « base », qui risquerait de conduire à un éclatement, par suite d'une domination trop nette de l'élite incapable de faire partager pleinement ses vues d'une part, (sinon à une minorité), insuffisamment soucieuse des préoccupations quotidiennes de ses « troupes » et des limites de son propre projet d'autre part.

Analysant les rapports coopérateurs-coopérative, le conseil d'administration d'UNICOPA écrit ces phrases troublantes : « Un certain nombre de données ont modifié assez rapidement depuis quelques années les rapports du coopérateur et de sa coopérative. La Loi d'orientation, par la création des Groupements de producteurs, a introduit une notion nouvelle d'inspiration syndicale et contestataire. Cette tendance porte, en elle-même, la destruction de la Coopération, dont la signification la plus profonde, illustrée par son « image de marque » de deux mains jointes, est de travailler « avec » et non point « contre ».

« De plus, une dégradation générale du civisme, qui est un fait national, ne peut manquer d'être ressentie en Bretagne, et donc à UNICOPA... » (4).

Est-ce à dire qu'il y ait antinomie entre la coopération et le syndicalisme de contestation? La Coopération est-elle si idéale qu'elle ne puisse souffrir aucune remise en cause? Ou si intégrée au système dominant? On s'attendrait au contraire à ce que le groupe UNICOPA souligne lui-même les limites de son action dans le cadre d'une économie concurrentielle et donc sélective; à moins que l'on n'y voit déjà plus que l'objectif économique à la portée d'une minorité...

La politique d'UNICOPA, traduction dans les faits des doctrines du C.N.J.A.? Depuis 1964, le C.N.J.A. a bien changé et H. Mendras incline à voir dans sa doctrine du succès économique, « une idéologie de nouveaux koulaks, fils de petits qui veulent devenir des gros en laissant mourir ceux qui ne se modernisent pas. Or a-t-on jamais vu des koulaks de gauche? » (5).

UNICOPA semble avoir également fait des choix, tout au moins si l'on en juge par ses rapports d'orientation (6) et l'on pourrait, sans doute, prolonger

(1) Source : Rapport d'orientation du Conseil d'administration d'UNICOPA. Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 1970.

(2) H. Mendras, in *La fin des Paysans - Futuribles* - SEDEIS - Paris - 1967 (p. 274).

(3) Cf. page 143

le parallèle avec le C.N.J.A. Mais l'un est un organisme économique : d'autres choix sont-ils possibles ? L'autre est un syndicat, ce qui est tout différent.

**La C.A.N.A. - Coopérative Agricole La Noëlle d'Ancenis.**

• **Origine et étapes de croissance :**

La C.A.N.A. voit le jour en 1932, non pas à Ancenis mais à Saint-Mars-la-Jaille, à environ vingt kilomètres au nord de la ville. Fondée par neuf agriculteurs pour commercialiser les céréales, cette coopérative compte 480 adhérents et 5 agences deux ans plus tard et 3 000 membres vers 1939, époque à laquelle elle élargit ses activités à l'approvisionnement. En 1942 est constituée la laiterie coopérative de Riaillé qui s'associe avec un groupement similaire de Candé au sein de la coopérative de Saint-Mars-la-Jaille.

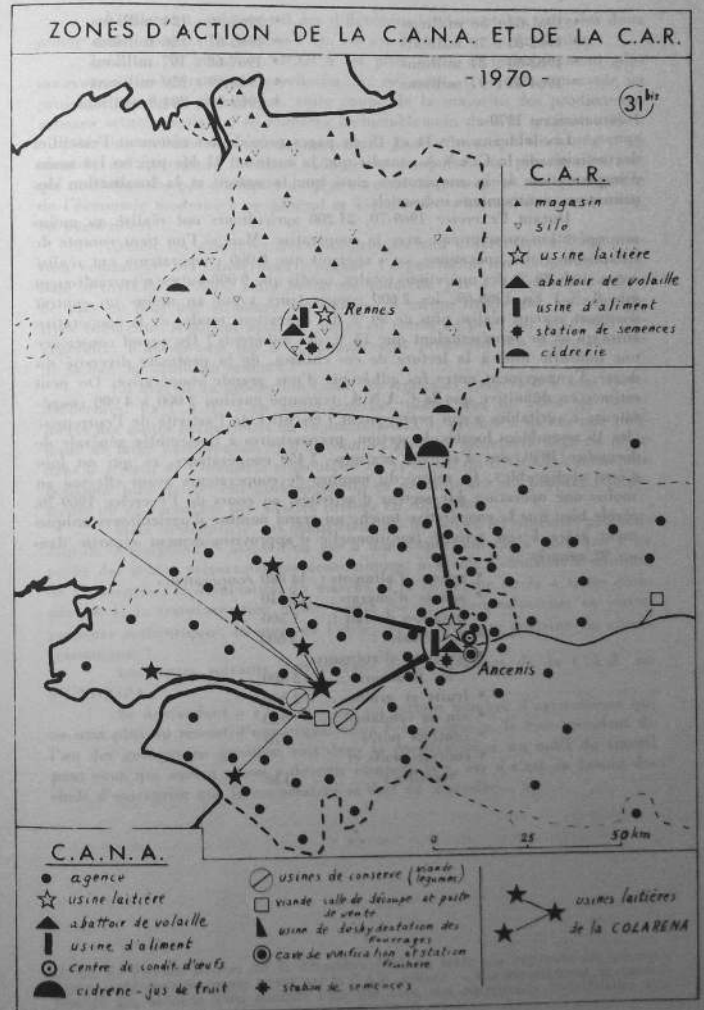
La période de l'après-guerre est marquée d'une part par une phase d'industrialisation (laiterie, silo, usine d'aliments du bétail, service d'habitat rural), d'autre part par le transfert, en 1952, du siège social de la coopérative à Ancenis. Ce transfert correspond à un élargissement des activités et des équipements : centrale laitière d'Ancenis, cave de vinification, silos à blé, distillerie, etc.

La croissance de la C.A.N.A. est marquée par de nombreuses fusions et absorptions de coopératives et dans une moindre mesure d'affaires privées :

- absorption des coopératives laitières de Candé et de Riaillé ; en 1955, de la coopérative laitière de Châteaubriant ; en 1960, de la coopérative des éleveurs des Vallées de l'Erdre et Loire ; en 1966, des coopératives d'approvisionnement de Saint-Georges-sur-Loire et de Chemillé ; en 1970 enfin, de la petite coopérative de Mésanger et surtout de la C.A.L.O. ;
- en 1960, la C.A.N.A. prend le contrôle de la distillerie de Martigné-Ferchaud ; en 1967, de la Société Amieux de Nantes (90 millions de chiffre d'affaires en 1969-70), et ces dernières années de deux affaires de négociants et chevillards nantais (salles de découpe et postes de vente). Signalons aussi que la Coopérative des Maraichers Nantais a cédé l'exploitation de son usine de conserve de légumes, d'une capacité de l'ordre de 10 000 tonnes, à la C.A.N.A.

Ce rapide survol du développement de la C.A.N.A. illustre les principales étapes de la croissance de la coopérative : le passage de la phase céréales-approvisionnement à la phase laitière actuellement en stagnation, enfin à la troisième étape abordée depuis peu et durant laquelle l'accent sera mis surtout sur la viande. La C.A.N.A. a en effet établi, fin 1970, un plan de développement industriel qui porte sur un programme de 157 millions de francs d'investissements : ce plan, centré sur l'élaboration des produits animaux, doit compléter les équipements de La Noëlle (laiterie, cave de vinification, usine d'aliments, centre de conditionnement d'œufs...) par un second complexe industriel à L'Hermitage-Ancenis (salaison, charcuterie et conserve de viandes, abattoir de volailles, fromagerie et tour Spray, usine de jus de fruits, etc...).

La série suivante, qui donne l'évolution récente du chiffre d'affaires de la coopérative (Amieux non compris), permet de comparer son poids économique et son rythme de croissance à ceux de COOPAGRI et d'UNICOPA.



- 1961-62 : 56 millions
- 1962-63 : 78 millions
- 1963-64 : 87 millions
- 1964-65 : 97 millions
- 1965-66 : 124 millions
- 1966-67 : 156 millions
- 1967-68 : 197 millions
- 1968-69 : 250 millions
- 1969-70 : 291,3 millions

• *Situation en 1970 :*

Les tableaux n° 14 et 15 en pages précédentes résument l'essentiel des activités de la C.A.N.A., tandis que la carte n° 31 bis précise les zones d'implantation de la coopérative ainsi que la nature et la localisation des principaux équipements industriels.

Durant l'exercice 1969-70, 21 200 agriculteurs ont réalisé au moins une opération commerciale avec la coopérative. Mais si l'on tient compte de l'importance des opérations, on s'aperçoit que 8 000 coopérateurs ont réalisé à eux seuls 80 % des opérations totales, tandis que 9 000 autres n'en réalisaient que 8 % ! En 1968-69, les 2 600 coopérateurs ayant au moins un contrat d'apport avaient réalisé plus de 50 % des opérations totales de la coopérative alors qu'ils ne représentaient que 13 % des adhérents ! On prend conscience une nouvelle fois, à la lecture de ces chiffres, de la profonde diversité du degré d'engagement entre les adhérents d'une grande coopérative. On peut estimer en définitive que la C.A.N.A. regroupe environ 3 000 à 4 000 coopérateurs « véritables » qui représentent l'essentiel de l'activité de l'entreprise (les 19 assemblées locales de section, préparatoires à l'assemblée générale de décembre 1970, ont d'ailleurs regroupé 3 450 coopérateurs, ce qui est loin d'être négligeable). Le relevé du nombre de coopérateurs ayant effectué au moins une opération par secteur d'activités, au cours de l'exercice 1969-70, révèle bien que la coopérative touche un grand nombre d'agriculteurs uniquement grâce à son activité traditionnelle d'approvisionnement répartie dans ses 92 agences.

- achats d'aliments : 14 880 coopérateurs
- achats d'engrais : 12 540
- livraison de lait : 7 500
- de céréales : 5 600
- livraison d'animaux de boucherie : 3 800
- fruits et graines : 2 300
- vin ou vendange : 950
- contrats pores : 270
- contrats œufs et volailles : 130

Finalement, subsiste-t-il des différences fondamentales entre les deux grands pôles coopératifs bretons ? On est en droit de se le demander.

Certes, le groupe UNICOPA est plus jeune et techniquement plus innovateur (déshydratation, porcherics...); en outre, il semble concevoir un projet économique plus global, voire coupé de la majorité des producteurs-artisans actuels, mais qui se réalisera inéluctablement dans le système actuel, à l'intérieur ou hors du contexte coopératif. Landerneau, qui s'est longtemps identifié à l'agriculture bretonne, adopte un comportement plus prudent, ce qui ne l'empêche pas d'adapter de plus en plus son entreprise aux « exigences de l'économie moderne » en général et à celles de sa minorité entreprenante en particulier.

Certes, les structures des deux groupes sont différentes; à l'organisation centralisée de Landerneau s'oppose l'organisation en coopératives de base d'UNICOPA. Mais cette union ne tend-elle pas à adopter elle-même de plus en plus une structure centralisée, en même temps que les coopératives adhérentes semblent avoir de moins en moins de prise sur les problèmes généraux; n'assiste-t-on pas à un éloignement progressif des responsabilités de la base au profit du sommet ?

En aval de la production enfin, les stratégies coopératives sont certes différentes. La C.A.B. « en règle générale, plutôt que de créer de toutes pièces des unités industrielles ou commerciales... », préfère « mener une politique de large participation et d'association avec les structures déjà en place dans le secteur de l'industrie alimentaire » (1); tandis qu'UNICOPA mène une politique plus strictement professionnelle en développant ses propres équipements ou en rachetant des affaires privées en difficulté.

Mais en définitive, les comportements de fait et les objectifs profonds sont-ils si éloignés ? N'assiste-t-on pas à une disparition du « politique » au profit des seules préoccupations économiques, à savoir l'efficacité maximum de l'entreprise, la domination du marché et la recherche de la « taille européenne », la transformation d'une partie des artisans-producteurs en entrepreneurs authentiques, le souci de l'élite, etc..., bref une doctrine du succès économique ?

Les textes suivants sont extraits de déclarations de la C.A.B. ou d'UNICOPA :

Se demandant « s'il n'y a pas un certain nombre d'agriculteurs qui ne sont plus du ressort d'une organisation économique », le vice-président de l'un des groupes en question voit dans la coopérative « un outil de travail pour ceux qui auront réussi à devenir compétitifs », car « c'est au besoin des chefs d'entreprise que la coopérative se doit de répondre... ».

(1) Cf. *Le Paysan Breton* du 21 décembre 1968; le texte qui rapporte les termes d'une conférence de presse tenue par la C.A.B., ajoute : « Paradoxalement, la quasi-totalité des accords ainsi conclus l'ont été avec des entreprises industrielles et commerciales situées hors du contexte coopératif ».



Le conseil d'administration du second groupe, quant à lui, « exprime sa foi dans la capacité des adhérents à devenir des entrepreneurs authentiques.... souligne les grandes exigences morales et de civisme qu'exige le succès.... constate que la coopération non seulement ne peut pas être le rassemblement des laissés pour compte, mais ne peut être au contraire que celui d'une élite ».

Afin d'éviter toute méprise, précisons que le premier texte émane de la C.A.B. (1), le second d'UNICOPA (2).

Cela dit, il est clair que ces choix sont imposés aux coopératives par le système économique dominant, car « il est interdit à la coopération de sacrifier la moindre part de son efficacité économique sous peine de mort » (3). Affrontée à des firmes capitalistes de plus en plus concentrées et puissantes, la coopération ne peut « réussir » économiquement qu'en utilisant les mêmes méthodes, et on voit mal comment elle pourrait adopter un comportement foncièrement différent. Mais cette réussite économique ne conduit-elle pas à un échec social ? Ceci fixe les limites étroites de l'action coopérative et explique que les coopératives, quelles qu'elles soient, adoptent, bon gré mal gré, une attitude de plus en plus semblable au comportement des firmes privées bien que leurs objectifs (développement régional en particulier) et la destination des profits demeurent évidemment différents. C'est là un problème que nous analyserons plus longuement ultérieurement (cf. chapitre VII).

### III — S.I.C.A. ET GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

A plusieurs reprises déjà, nous avons évoqué l'importance dans l'agriculture bretonne des formes parfois très voisines des coopératives que sont les S.I.C.A. et plus généralement les Groupements de producteurs. Aussi est-il nécessaire de présenter en un bref dossier le bilan actuel de ces groupements, de façon à préciser la place du secteur coopératif dans l'ensemble de « l'agriculture organisée ». Tout comme la coopération, ces divers groupements témoignent en effet des gros efforts d'organisation qui ont été entrepris depuis plusieurs années par les agriculteurs bretons, notamment dans les secteurs des productions légumières et animales. En effet, qu'il s'agisse des S.I.C.A. ou des Groupements de producteurs, la Bretagne occupe sur ce plan une place privilégiée et fait souvent figure de région-pilote (organisation légumière). On a même pu évoquer récemment l'« impérialisme » breton qui se manifesterait au niveau des groupements de producteurs de pores.

#### *Caractères généraux.*

Les S.I.C.A. constituent un secteur trop hétérogène pour pouvoir faire l'objet d'une étude d'ensemble; en outre, ceci nous éloignerait considérablement de notre sujet. Plus simplement, la carte ci-contre (n° 32) présente les S.I.C.A. qui jouent un certain rôle dans l'organisation économique de l'agriculture bretonne. On y retrouve une grande hétérogénéité entre :

(1) Cf. *Le Paysan Breton* du 6 décembre 1969.

(2) Cf. Rapport d'orientation présenté par le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'UNICOPA du 9 avril 1970.

(3) Y. Corbel, président d'UNICOPA, in *Temps de l'Ouest*, n° 1, avril 1970.

# LES S.I.C.A. EN BRETAGNE

32



**SICA-EVEN** SICA produisant avec plusieurs coopératives.

**SICA-COB** SICA avec participation de coopératives et de fermes privées.

**SICA-PRO** SICA constituée à l'initiative de firmes privées (aliments, matériel d'agri.).

- les S.I.C.A. de producteurs qui comportent comme adhérents des personnes civiles, notamment des agriculteurs en plus ou moins grand nombre (S.I.C.A. de mise en marché des légumes, S.I.C.A. de Cornouaille, etc...) et les S.I.C.A. constituées entre sociétés, coopératives ou privées (S.I.C.A. - Even, S.I.C.A. - LAITA, S.I.C.A. filiales d'UNICOPA, etc...);
- les S.I.C.A. de type coopératif (S.I.C.A. de Cornouaille, S.I.C.A. - Émeraude, C.P.O.I.V.) ou prolongeant une coopérative (S.I.C.A. - GEAC, S.I.C.A. de Pont-Aven, du Coat-Kaër, etc...), les S.I.C.A. interprofessionnelles à participation coopérative (S.I.C.A. - COB, S.I.C.A. - COLAB, etc...) et les S.I.C.A. contrôlées par des firmes privées (S.I.C.A. de Léon et Cornouaille, SIBAR, S.I.C.A. - Coque, etc...);
- et, bien évidemment, l'hétérogénéité liée à la dimension (plusieurs milliers d'adhérents : S.I.C.A. du Nord-Finistère et S.I.C.A. - GOPEX), au secteur d'activité (légumes, lait, viande, congélation, etc...), à la fonction économique enfin (organisation de la production, mise en marché, transformation industrielle, commercialisation, stockage, etc...).

L'action des S.I.C.A. les plus importantes étant évoquée dans l'étude de la coopération proprement dite (notamment dans le chapitre VI : « la coopération par branche d'activités »), nous ne développerons pas davantage ce point.

Les Groupements de producteurs par contre appellent une analyse particulière. Rappelons qu'il ne s'agit pas là d'organismes nouveaux au statut particulier, mais d'une reconnaissance accordée à des groupements (coopératives, S.I.C.A., Associations ou Syndicats) répondant à certaines normes d'efficacité (disciplines de production, dimension économique, etc...) sur le plan de l'organisation des productions agricoles : la notion de Groupements de producteurs relève de la conception « horizontaliste » de l'organisation de l'agriculture et des rapports entre l'agriculture et les secteurs industriels et commerciaux (cf. chapitre I).

Tout comme pour les S.I.C.A., la caractéristique essentielle de l'ensemble « Groupements de producteurs » est la très grande diversité des situations. Diversité en effet par :

- leur nature juridique;
- leur taille, que l'on considère le nombre des adhérents, l'importance des surfaces ou des cheptels contrôlés, les volumes de production;
- surtout par leur rôle économique : il faut en effet distinguer nettement les groupements qui assurent eux-mêmes la transformation et la vente de leurs produits des « groupements de production » qui se limitent à l'organisation de la production et confient la transformation et la commercialisation au secteur privé.

Au-delà de cette diversité, on peut classer les groupements en deux types fondamentaux :

— Les groupements de production-commercialisation, de type coopératif, parmi lesquels il est possible de distinguer :

- Les complexes coopératifs polyvalents, d'existence plus ou moins ancienne, qui ont obtenu leur reconnaissance pour de nombreux secteurs de production (UNICOPA, C.A.B., etc...);
- Les groupements spécialisés dans un secteur de production et qui assurent la commercialisation de leurs produits après conditionnement ou transformation : coopératives légumières et maraîchères, coopératives ou S.I.C.A. de productions animales (l'Argoat, la S.I.C.A. de Cornouaille, la S.I.C.A. du Coat-Kaër, la S.I.C.A. des producteurs d'œufs d'Ille-et-Vilaine, etc...).
- Les groupements spécialisés de production qui travaillent dans un cadre contractuel avec l'industrie et le commerce :
  - Coopératives, S.I.C.A., voire associations, assurant la commercialisation de leurs produits en l'état (la plupart des coopératives porcines, l'Émeraude avicole, l'Association avicole des Côtes d'Armor, la S.I.C.A. pores du Léon et du Tréguier, etc...);
  - S.I.C.A. de mise en marché, de type interprofessionnel (légumes);
  - Groupements de production contrôlés par une firme : ce sont essentiellement des associations ou syndicats, voire des S.I.C.A. dans les secteurs avicoles ou porcins.

Sans vouloir entreprendre une étude détaillée des groupements de producteurs bretons (analyse qui sera partiellement développée dans le chapitre suivant « la Coopération par branche d'activités »), nous présenterons ici un tableau général de la situation de ces organismes axé sur deux points : la place des Groupements de producteurs dans l'agriculture bretonne et les problèmes liés à leur développement.

#### La place des groupements de producteurs.

C'est en Bretagne que les groupements de producteurs ont pris naissance, à la suite des manifestations dans les zones légumières des années 1960-1961 et de la Loi complémentaire agricole de 1962, qui instituait officiellement ces groupements. Les trois premiers organismes « reconnus » l'ont été en Bretagne, en février 1964 : il s'agit de la S.I.C.A. de ventes aux enchères du Nord-Finistère à Saint-Pol-de-Léon, de la Coopérative de Landerneau (section légumière) et de l'Union des coopératives du Nord-Finistère également à Saint-Pol (groupe UNICOPA). Partie du secteur légumier, l'organisation sous forme de Groupements de producteurs s'est ensuite rapidement étendue à la branche avicole et, plus tardivement, aux productions porcine et bovine (cf. le graphique d'évolution en page suivante).

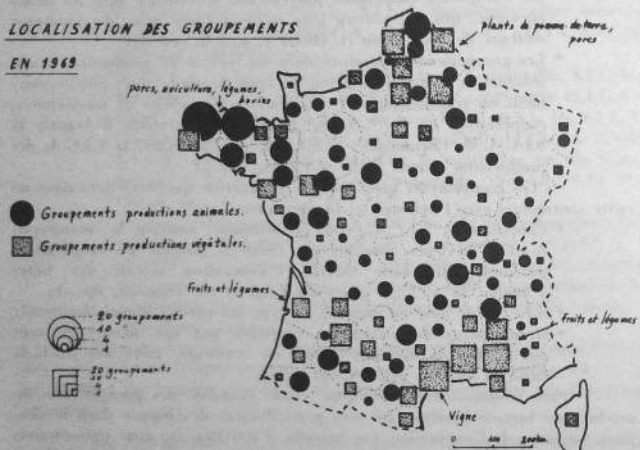
La carte ci-jointe (n° 33) illustre l'état des groupements de producteurs en France en 1969. On y voit la place privilégiée occupée par la Bretagne :

- les cinq départements concentrent environ 15 % de l'ensemble des groupements reconnus, près du quart en ce qui concerne les productions avicoles et 27,5 % dans les secteurs porcine et bovine;
- la Bretagne présente un équilibre entre groupements végétaux et groupements animaux; l'ensemble des secteurs tend à s'organiser (légumes, aviculture, pores, bovins), alors que les autres régions

LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS (33)

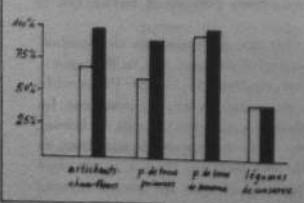
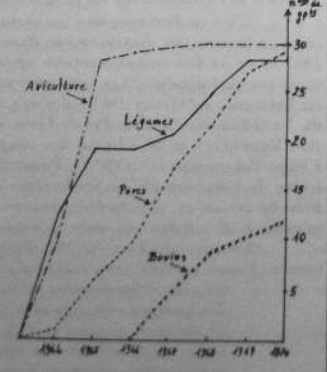
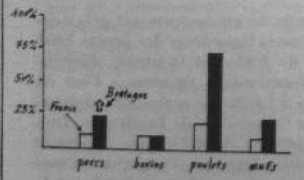
LOCALISATION DES GROUPEMENTS

EN 1969



POURCENTAGE DE LA PRODUCTION CONTROLÉE PAR LES GROUPEMENTS (1969)

LE DEVELOPPEMENT DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS EN BRETAGNE



à forte concentration de groupements doivent ce fait à des productions spéciales : les groupements viticoles dans le Midi, les groupements de producteurs de plants de pommes de terre dans la région Nord-Picardie (alors que la Bretagne, qui produit les deux tiers des pommes de terre de semence, ne compte qu'un groupement dans cette branche : le G.O.P.E.X., qui regroupe l'ensemble des producteurs). Les organismes bretons sont souvent de taille considérable, en particulier en matière de productions légumières : ainsi le G.O.P.E.X. : 9 000 adhérents, la S.I.C.A. du Nord-Finistère : 4 000 ; en 1968-1969, sur les six groupements de producteurs porcins qui, à l'échelon hexagonal, dépassaient l'effectif de 20 000 porcs à l'engrais, cinq se trouvaient en Bretagne : au total, le pourcentage de la production contrôlée par les groupements est généralement plus élevé qu'en moyenne française, ainsi qu'en témoignent les graphiques ci-joints : en 1969, 100 % de la production de choux-fleurs, d'artichauts et de pommes de terre, 75 % des poulets de chair (France : 25 %), 20-22 % des porcs charcutiers (France : 10 %), etc... Un récent rapport officiel sur l'activité des groupements de producteurs, le rapport Lenoir, réalisé à la demande du ministre de l'Agriculture en 1969-1970, souligne d'autre part que les meilleurs résultats ont été enregistrés en Bretagne : ce n'est guère en effet que pour les primeurs bretons que l'extension des règles de discipline a permis de mettre en place une organisation économique effective.

Quels sont les secteurs géographiques principalement concernés par ce développement de l'« agriculture organisée » ? Le tableau ci-dessous montre l'importance des groupements par département et leur ventilation selon les branches de production (1) : on trouvera par ailleurs une carte (n° 34) indiquant leur localisation géographique au niveau de la région de programme.

Tableau n° 16 : Le nombre de groupements de producteurs par département et par secteur de productions en Bretagne en 1970 :

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Région
Fruits et légumes	6	14	4	2	26
Volailles	4	10	1	4	19
Œufs	4	3	1	0	8
Porcs	9	13	4	3	29
Bovins	3	5	3	1	12
Ovins	—	—	—	1	1
Chanvre	—	1	—	1	2
TOTAL	26	46	13	12	97

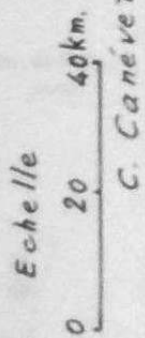
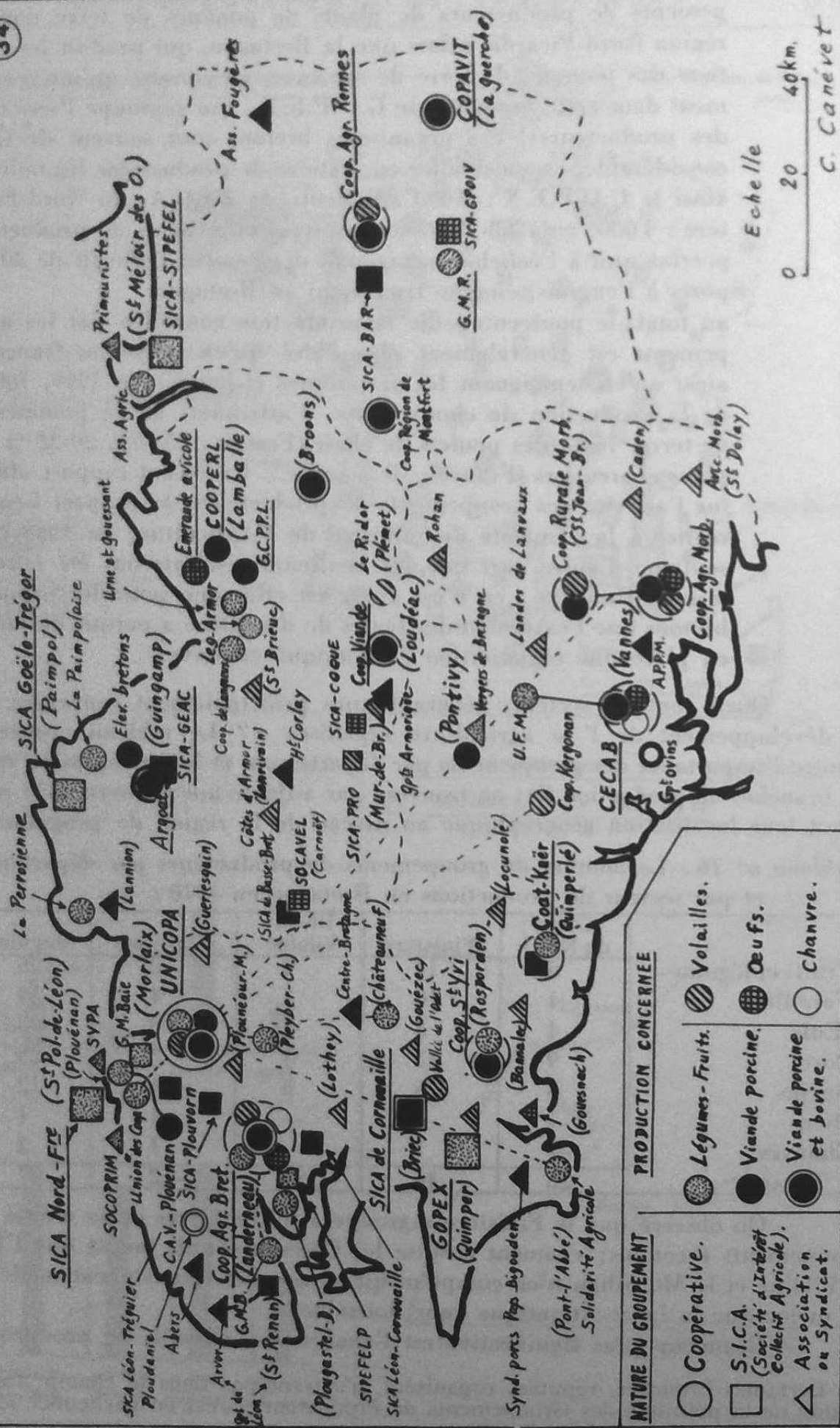
On observe que le Finistère regroupe à lui seul près de la moitié des groupements reconnus ; viennent ensuite les Côtes-du-Nord, tandis que l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan n'en comptent qu'un nombre relativement modeste, de même que la Loire-Atlantique (une douzaine).

Beaucoup plus significative est l'analyse des effectifs de producteurs

(1) Certaines branches, réputées organisées, n'entrent pas dans le champ d'application de la politique des Groupements de Producteurs, c'est en particulier le cas des céréales et des produits laitiers.

# LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS EN BRETAGNE - 1970

34



PRODUCTION CONCERNÉE	
●	Légumes - Fruits.
●	Viande porcine.
●	Viande porcine et bovine.
●	Oufs.
○	Chanvre.

NATURE DU GROUPEMENT	
○	Coopérative.
□	S.I.C.A. (Société d'Intérêt Collectif Agricole).
△	Association ou Syndicat.

concernés par département et par production. Le tableau suivant donne ces éléments pour les principales activités.

Tableau n° 17 : les adhérents aux Groupements de producteurs par département et par production, en 1969-1970 (1) :

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Région
<i>Fruits et légumes</i>	6 500	19 000	2 500	2 500	30 500
dont coopér.	5 000	10 000	1 000	1 800	17 800
% coopér.	76 %	52 %	40 %	72 %	58 %
<i>Prod. porcine</i>	3 120	2 300	970	1 530	7 920
dont coopér.	2 870	1 600	875	1 360	6 705
% coopér.	92 %	69,5 %	90 %	88,8 %	84,6 %
<i>Volailles</i>	234	379	54	750	1 417
dont coopér.	53	142	48	357	600
% coopér.	22,6 %	37,4 %	88,8 %	47,6 %	42,3 %
<i>Oufs</i>	251	274	34	45	604
dont coopér.	159	267	34	45	505
% coopér.	63,3 %	97,4 %	100 %	100 %	83,6 %
<i>Ensemble des product. anim.</i>	3 605	2 953	1 058	2 325	9 941
dont coopér.	3 082	2 009	957	1 762	7 810
% coopér.	85,4 %	68,0 %	90,4 %	75,7 %	78,5 %
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	10 105	21 953	3 558	4 825	40 441
dont coopér.	8 082	12 009	1 957	3 562	25 610
% coopér.	80 %	54,7 %	55 %	73,8 %	63,3 %

Ici encore le Finistère domine largement, avec la moitié des « organisés » bretons, suivi des Côtes-du-Nord avec près du quart de l'effectif total. Mais on remarque que le nombre des producteurs groupés varie notablement selon les productions concernées : la prééminence du Finistère est uniquement liée à l'importance de la branche légumière. C'est au contraire le département des Côtes-du-Nord qui l'emporte dans le secteur porcin et le Morbihan pour le secteur avicole.

Il faut distinguer nettement deux types de productions et de producteurs organisés :

- les groupements « fruits et légumes » rassemblent la quasi-totalité des producteurs, du moins dans les secteurs pour lesquels a été appliquée la procédure d'extension des disciplines, c'est-à-dire en matière de choux-fleurs, artichauts et pommes de terre primeurs (environ 15 000 producteurs) et pommes de terre de semence (9 - 10 000 producteurs); l'organisation touche également, mais à un moindre degré, les branches « légumes de conserve » et « pommes de terre de consommation ». C'est donc dans le domaine des légumes que l'on trouve la grande masse des organisés (30 000 environ), constitués dans leur grande majorité de

(1) Les chiffres de la branche « fruits et légumes » sont des estimations plus ou moins rigoureuses. Le nombre global des producteurs organisés est en effet difficile à cerner, du fait des doubles-comptes à l'intérieur d'un même groupement (on dispose dans une coopérative du nombre d'adhérents par sous-section spécialisée — légumes frais, légumes de conserve, plants de pommes de terre — mais non du nombre global de producteurs pour l'ensemble de la branche, chiffre qui est inférieur à la somme des adhérents des sous-sections, compte tenu des producteurs polyvalents) et des doubles-comptes entre plusieurs groupements (les producteurs de plants de pommes de terre figurent à la fois au G.O.P.E.X. et dans certaines coopératives). Le secteur « production bovine », le plus souvent en cours d'organisation, n'a pas été pris en considération; il ne compte encore que quelques centaines de producteurs de jeunes bovins, auxquels s'ajoutent des éleveurs de veaux de boucherie, nombreux surtout en Ille-et-Vilaine (COPAVIT).

petits producteurs artisanaux;

- les groupements de productions animales rassemblent au contraire des producteurs spécialisés qui disposent d'ateliers (porcheries, poulaillers, etc...) relativement importants, de type plus ou moins « industriel ». Il s'agit là d'une élite par rapport à la masse des petits producteurs artisanaux, qui ne dépasse guère le chiffre de 10 000 (2 000 aviculteurs intensifs, 8 000 producteurs porcins, quelques centaines de producteurs de jeunes bovins). A noter que certains groupements maraîchers entrent également dans cette catégorie (secteurs de Rennes, Morlaix - Saint-Pol-de-Léon, Plougastel - Brest).

Au total, seulement un agriculteur sur quatre fait partie d'un groupement de producteurs. Si l'on considère uniquement les groupements animaux, le pourcentage d'organisés tombe à moins de 7 % de l'ensemble des agriculteurs bretons (9 % des chefs d'exploitation dépassant une superficie de 5 hectares).

Les pourcentages indiqués dans le tableau précédent indiquent la part des coopérateurs seulement par rapport aux agriculteurs organisés dans le cadre des groupements de producteurs reconnus. En effet, il existe, outre le secteur traditionnel « inorganisé » (le secteur privé non contractuel), des producteurs intensifs non groupés mais liés par contrat à une firme, et parfois des groupements qui n'ont pas été reconnus parce que créés et contrôlés par des firmes privées (ainsi un groupement porcin au Grand-Fougeray). Ces pourcentages reflètent donc mal la part des coopérateurs par rapport à l'ensemble des producteurs intensifs des branches animales. A plus forte raison ne représentent-ils en aucune façon l'importance du circuit coopératif, y compris pour le secteur « fruits et légumes », constitué de sections aux effectifs et au poids économique très divers (légumes frais, pommes de terre primeurs, de semence et de conservation, légumes de conserve, légumes de serre, fraises...).

Au niveau géographique, l'action des groupements varie naturellement en fonction des productions concernées. Elle est très importante dans les zones légumières traditionnelles (Nord-Finistère, Trégor, région malouine), relativement importante dans le Finistère et le Morbihan par le biais des cultures de plants de pommes de terre et de légumes de conserve. Ces zones d'action apparaîtront plus clairement dans le chapitre suivant.

En ce qui concerne les productions animales coordonnées, l'intervention des groupements de producteurs apparaît sur la carte ci-jointe (n° 35). Trois zones se dégagent nettement :

- l'est des Côtes-du-Nord, centré sur Lamballe (groupements porcins de type coopératif);
- le nord-ouest du Finistère, autour de Plabennec (groupements porcins de type S.I.C.A. ou Associations);
- le centre du Morbihan, en particulier le canton de Saint-Jean-Brévelay (volailles de chair).

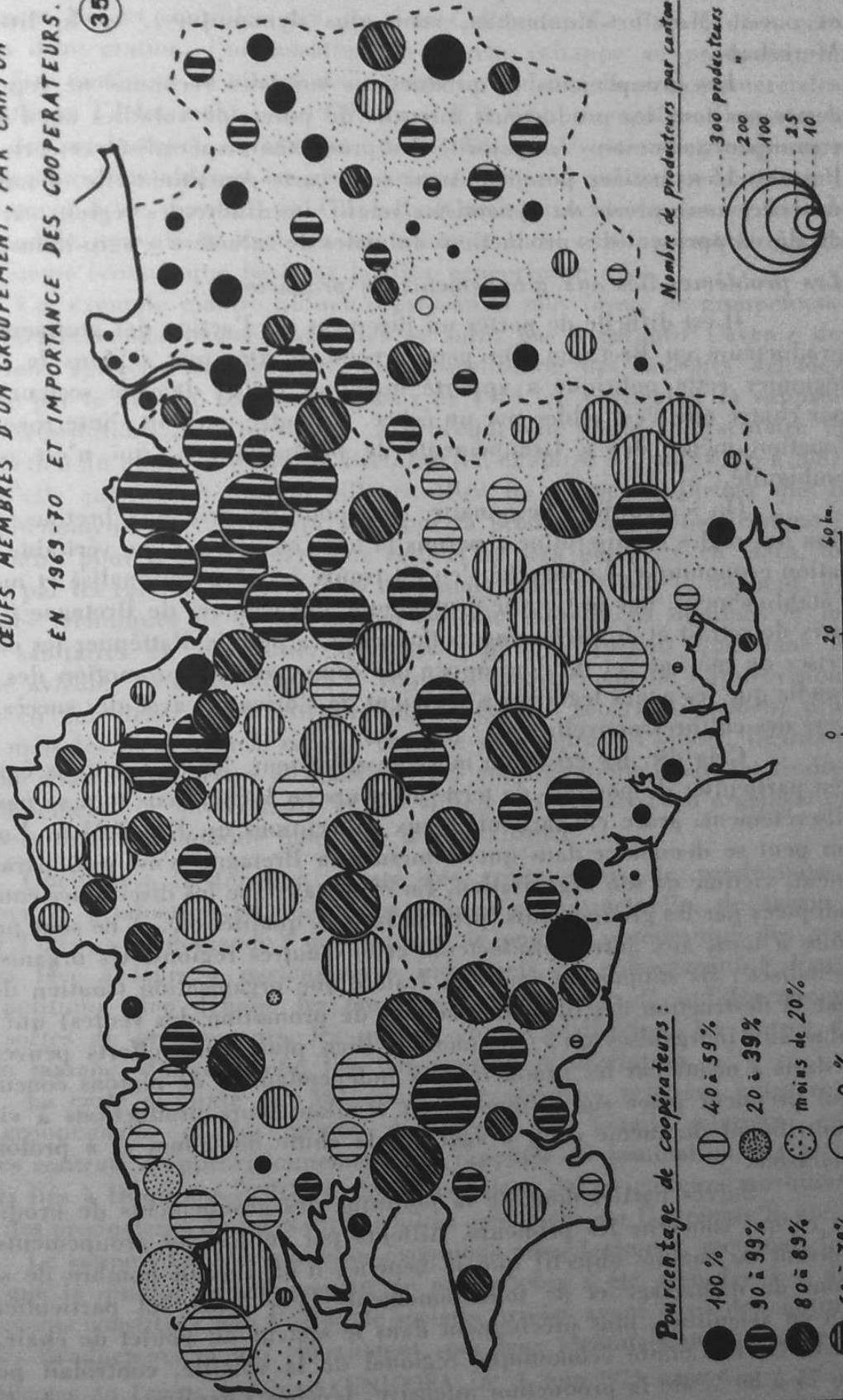
Le centre du Finistère (Châteaulin-Brice-Carhaix) ainsi que la zone de Guingamp présentent également une implantation assez importante. Par

# L'ORGANISATION DES PRODUCTIONS ANIMALES :

NOMBRE DE PRODUCTEURS DE PORCS, VOLAILLES ET  
ŒUFS MEMBRES D'UN GROUPEMENT, PAR CANTON

EN 1969-70 ET IMPORTANCE DES COOPERATEURS.

35



Pourcentage de coopérateurs :

- 100 %
- ◐ 90 à 99 %
- ◑ 80 à 89 %
- ◒ 60 à 79 %
- ◓ 40 à 59 %
- ◔ 20 à 39 %
- ◕ moins de 20 %
- 0 %

Nombre de producteurs par canton :



0 20 40 km.



contre, deux secteurs géographiques principaux tranchent par la faiblesse des effectifs d'agriculteurs membres de groupements de producteurs : l'Ille-et-Vilaine, en particulier le sud-ouest et le nord (les zones sud-est, Vitré-Janzé, et ouest, Montfort-Montauban, sont plus dynamiques), et le littoral du Morbihan.

Les groupements de productions animales reconnus ne représentent certes pas tous les producteurs intensifs de porcs, de volailles ou d'œufs. Ils regroupent néanmoins la majorité des producteurs spécialisés et certainement l'essentiel en matière porcine. Aussi cette carte constitue-t-elle, à notre sens, un reflet assez précis du dynamisme relatif des différentes régions sur le plan du développement des productions animales de caractère « agro-industriel ».

#### Les problèmes liés aux groupements de producteurs.

Il est difficile de porter un jugement sur l'action des groupements de producteurs en Bretagne. On peut cependant dire que si dans le domaine légumier cette politique a apporté quelques fruits, dans le secteur avicole par contre elle s'est soldée par un échec. En outre, on doit s'interroger sur la fonction même des « Groupements de producteurs », qui n'est pas sans ambiguïté.

On s'accorde à reconnaître que pour les primeurs bretons, l'extension des règles de discipline a permis la mise en place d'une véritable organisation économique. Le marché s'en est trouvé à la fois rationalisé et moralisé : l'établissement, par le Comité économique des légumes de Bretagne (1), d'un prix de retrait et de prélèvements financiers, a permis d'atténuer les effets des crises de mévente et de développer des campagnes de promotion des ventes, tandis que les zones légumières tentaient de s'orienter, avec des succès divers, vers des cultures nouvelles.

Cela dit, les crises de mévente subsistent, les destructions également (en particulier de pommes de terre primeurs en 1968), mais tout se passe plus discrètement, grâce en particulier aux subventions du F.O.R.M.A. En outre, on peut se demander dans quelle mesure la Bretagne n'est pas, paradoxalement, victime de son organisation. En effet, tant que les disciplines communes adoptées par les groupements (prix de retrait, qualité, etc...) ne sont pas étendues à tous, aux autres producteurs et aux autres régions, les organisés sont pénalisés : ils supportent seuls les frais d'une organisation (soutien des prix par la destruction des invendus, actions de promotion des ventes) qui profite plus aux inorganisés qu'à eux-mêmes. Bien plus, leurs efforts peuvent être réduits à néant par les producteurs « indépendants » de régions concurrentes qui prennent place sur le marché en écoulant leurs productions à vil prix, contribuant du même coup à aggraver la chute des cours et à prolonger le marasme.

Succès partiel donc de la politique des groupements de producteurs en ce qui concerne les primeurs. Ailleurs par contre, les groupements n'ont souvent eu comme objectif que le bénéfice d'un certain nombre de subventions de démarrage et de fonctionnement. Leur échec est particulièrement net en aviculture, plus précisément dans le secteur du poulet de chair, où le CERVO, le Comité économique régional de la volaille, contrôlait pourtant de 75 à 80 % de la production intensive. L'échec s'explique ici à la fois par

(1) Le C.E.R.A.F.E.L., qui réunit et coordonne l'action des divers Groupements de producteurs.

l'état de crise permanente de ce marché en Bretagne depuis 1964 (en liaison avec la mise en vigueur des règlements « communautaires » de la C.E.E.) et par l'hétérogénéité des groupements : beaucoup d'entre eux sont en effet directement liés et contrôlés par des firmes d'amont ou d'aval ; dans cette situation d'intégration, l'organisation du marché échappe au producteur et ne peut être tentée qu'au niveau des entreprises industrielles et commerciales. Ceci explique l'éclatement, en 1970, du C.E.R.V.O., incapable d'assurer la défense des producteurs, du fait des intérêts divergents entre les groupements de producteurs véritables et les groupements d'intérêts privés, et la création, parallèlement à ce dernier, du C.J.A.B. (Comité interprofessionnel avicole breton) où le pouvoir de décision appartient « à ceux qui jouent le jeu de notre système économique basé sur la libre concurrence » (1).

Cet exemple montre qu'une organisation sous forme de groupements de producteurs aussi poussée soit-elle, ne suffit pas à garantir l'avenir des productions agricoles en Bretagne. La libéralisation des marchés avicoles, instaurée par le Marché commun à partir de 1964 (en particulier la suppression des restitutions aux frontières), a provoqué une chute spectaculaire de la production du poulet de chair en Bretagne (cf. chapitre VI, pages 206 à 208), alors qu'elle augmentait souvent ailleurs. Rien ne permet d'affirmer que le même phénomène ne se produira pas pour la production porcine (comme il s'est produit pour le petit pois) ; que celle-ci ne sera pas prise en main, tôt ou tard, par les céréaliers des régions de grande culture. Pour le moment, les problèmes techniques de la production porcine sont moins dominés et les risques sanitaires en particulier demeurent plus importants que dans le domaine avicole ; en outre subsiste le goulot d'étranglement de l'approvisionnement en porcelets. Aussi cette production est-elle géographiquement plus stable ; mais les aléas actuels ne peuvent que se réduire à l'avenir, facilitant du même coup un processus de transfert. Ces considérations fixent les limites des groupements de producteurs et des différentes tentatives d'organisation dans un système économique fondé sur le libéralisme.

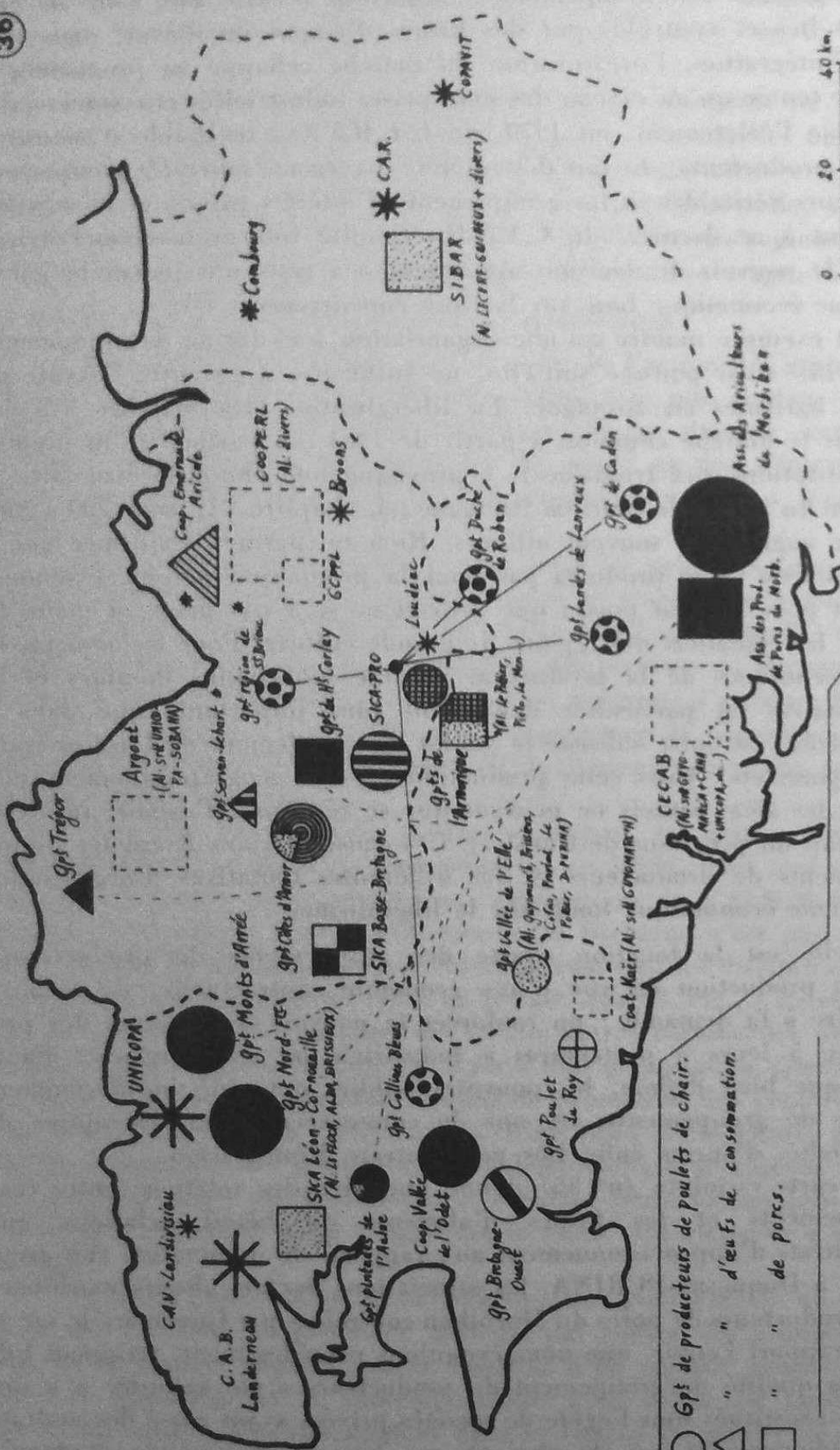
Quelle est la fonction exacte des groupements de producteurs ? Organiser la production en vue d'une économie contractuelle, de façon à adapter l'offre à la demande ? ou renforcer le pouvoir économique des producteurs face à leurs « partenaires » industriels ou commerçants ? Faute d'une politique bien définie, les pouvoirs publics ont aidé indifféremment toutes sortes de groupements, les uns de commercialisation, les autres de mise en marché, d'autres enfin liés par contrats d'intégration.

La carte ci-jointe (n° 36) donne une idée des relations entre certains groupements et les firmes d'aliments du bétail, relations qui vont des contrats d'approvisionnement aux rapports de domination (les groupements liés à Duquesne-PURINA, les associations des aviculteurs morbihanais et des producteurs de porcs du Morbihan contrôlés par Guyomarc'h, etc.).

Le rapport Lenoir, que nous évoquions précédemment, reconnaît lui-même que la qualité de groupement de producteurs a été accordée à « des groupements constitués sous l'égide de sociétés privées ayant passé des contrats avec des producteurs et qui cherchaient, par leur reconnaissance, à obtenir

(1) F. Nicolas, in *Temps de l'Ouest* (UNICOPA), n° 3, juin 1970, page 8.

# GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS ET FIRMES D'ALIMENTS DU BÉTAIL



- Gp't de producteurs de poulets de chair.
- △ " " d'œufs de consommation.
- " " de porcs.

- Firme Guyomarç'h
- ⊕ Le Pottier - UFAC
- ⊙ Duquesne - PURINA
- ⊕ Philippe - Argoat Al.
- ⊙ Glan - "Sanders"
- ⊙ Le Gall - "Provim"
- ⊙ "Provim"
- ⊕ Brissieux
- ⊙ Piéto - UFAC

- Approvisionnement divers.
- ⊙ Groupements coopératifs.
- ⊙ Groupements coopératifs fabriquant leurs propres aliments composés.
- ⊙ Groupements divers.
- ⊙ Groupements coopératifs.
- ⊙ Groupements coopératifs fabriquant leurs propres aliments composés.

des aides publiques ». Le rapport signale en outre l'existence de « groupements d'intérêt privé où figurent de riches personnalités, soit de l'agriculture, soit même du monde des affaires... qui ne semblent guère avoir besoin d'aides ».

On peut se demander dès lors si les efforts d'organisation consentis par les producteurs ne profitent pas essentiellement aux firmes agro-alimentaires qui peuvent ainsi disposer, grâce à des subventions publiques, de techniciens pour organiser, contrôler et adapter la production à leurs besoins, ou plus simplement pour se constituer une clientèle fidèle et grosse consommatrice d'aliments pour bétail : la création de groupements à l'initiative de firmes d'aliments ou d'industriels laitiers (aliments pour veaux) se développe d'une façon remarquable depuis quelques années dans les secteurs porcin et bovin...

Enfin, la politique des groupements de producteurs est incontestablement un moyen d'accélérer l'évolution des structures : elle facilite en effet les processus de concentration et de sélection des producteurs, d'autant plus que l'on tend de plus en plus à leur réserver les aides et subventions (cf. le plan de relance porcine). Le développement des groupements est donc l'occasion d'un clivage de plus en plus net à l'intérieur de l'agriculture bretonne, notamment dans le secteur des productions animales en cours d'industrialisation, entre une minorité dynamique qui se dégage progressivement de la masse, minorité qui a les moyens financiers et intellectuels de se moderniser, et « les autres », la masse des agriculteurs artisanaux acculés dans une position chaque jour plus marginale, chaque jour plus incertaine.

Ceci ne veut pas dire que l'avenir soit assuré pour tous les « organisés » actuels, pour tous ces modernistes en voie ou du moins en tentative de mutation vers une agriculture « efficace ». L'évolution de l'aviculture intensive montre ainsi par exemple que le nombre de producteurs de poulets de chair membres des groupements reconnus est passé de plus de 2 500 en 1965-1966 à 1 400 en 1969 (dont UNICOPA : de 900 à 470). Les producteurs organisés de porcs, au nombre d'environ 8 000 en 1970, représentent déjà le tiers de la production totale régionale; cet effectif s'accroîtra encore, mais la crise actuelle (baisse cyclique des prix) freine déjà ce mouvement et contribuera à éliminer nombre de producteurs artisanaux, tandis que la production se concentrera en ateliers de plus en plus importants : à moyen terme, le nombre d'entreprises spécialisées est appelé à se réduire d'année en année.

En définitive, les groupements de producteurs posent donc tout le problème de l'avenir des agriculteurs bretons, en particulier de ce « secteur social », considéré de plus en plus comme « inutile » et « inefficace », sauf pour les productions les plus contraignantes...

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

L'ordre mondial doit être basé sur la coopération internationale et le respect des droits de l'homme. Les États doivent travailler ensemble pour résoudre les problèmes mondiaux et promouvoir la paix et la stabilité.

### chap. 6

## la coopération par branche d'activités

#### 1. APPROVOUSSEMENT

Le parti de droite a obtenu un succès inattendu lors des élections de 1965-1966, ce qui a conduit à la formation d'un gouvernement de coalition.

Le gouvernement a mis l'accent sur la coopération internationale et le développement économique.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité des biens et des personnes, de maintenir l'ordre public et de promouvoir le bien-être de la population.

L'étude générale développée au cours des chapitres précédents a permis de dégager les caractères essentiels de la coopération sur les plans de l'évolution historique, des transformations récentes, de la situation présente du mouvement coopératif et des différentes forces qui le composent. Il reste à compléter ce tableau synthétique par une analyse sectorielle de la coopération, en passant en revue les différentes branches où s'exerce l'action coopérative. Cette analyse, plus concrète, plus localisée, devrait permettre de préciser la physionomie de la coopération agricole bretonne, d'illustrer certains caractères évoqués précédemment et de mieux saisir les transformations récentes de ce secteur économique dans les divers domaines de production.

Nous analyserons l'importance, les caractères et l'évolution de la coopération bretonne, en premier lieu dans les activités d'amont (approvisionnement des exploitations), puis au stade de la commercialisation, en distinguant les branches de productions suivantes :

- les céréales;
- le secteur des « fruits et légumes » (pommes de terre incluses);
- la production laitière;
- l'aviculture (volailles et œufs de consommation);
- enfin la production de viande porcine et bovine.

#### I — L'APPROVISIONNEMENT

La part du secteur coopératif au niveau de l'approvisionnement des exploitations en consommations intermédiaires est extrêmement difficile à saisir avec précision, du fait notamment de la grande variété des produits consommés. En outre, il faudrait connaître dans le détail l'activité de chaque coopérative dans ce domaine, ainsi que l'ensemble des approvisionnements absorbés chaque année par les exploitations de la région.

La Confédération des coopératives agricoles de l'Ouest a pu estimer la part générale des coopératives d'approvisionnement à 29,5 % pour l'exercice 1967-1968, en faisant le rapport de la valeur totale des approvisionnements cédés par les coopératives à la valeur estimée de tous les biens d'approvisionnement consommés par les exploitations bretonnes.

La place du secteur coopératif varie sensiblement selon les produits et selon les départements. Généralement assez élevée pour les fournitures d'engrais, de produits de traitement et de défense des cultures, elle est plus faible pour l'approvisionnement en aliments du bétail, en semences, en quincaillerie, plus encore en machines agricoles et en carburant. Relativement importante dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, en particulier à cause de la présence de « Landerneau », l'implantation coopérative en amont des exploitations est plus faible dans les autres départements.

A titre indicatif, la Chambre d'agriculture du Finistère estimait, en 1966, la part de la coopération départementale dans l'approvisionnement à :

- 65 - 70 % pour les engrais,
- 30 - 35 % pour les aliments du bétail.

- 50 % pour les semences de céréales,
- 10 - 15 % seulement pour les autres semences,
- 60 - 65 % pour les produits de défense des cultures,
- 30 % pour le matériel agricole et la quincaillerie,
- 0 % pour le carburant (à noter que depuis deux ans, la coopérative du Lennon assure l'approvisionnement direct en carburant domestique),
- pour mémoire, 100 % pour l'insémination artificielle.

Dans les Côtes-du-Nord, le secteur coopératif a assuré, en 1967-1968, 65 % de l'approvisionnement en engrais (Landerneau : 42 %, coopératives départementales : 23 %, secteur privé : 35 %).

La carte suivante (n° 37) présente la localisation géographique et l'aire d'action approximative des coopératives d'approvisionnement en 1962. Il faut tenir compte, depuis cette date, à la fois de certaines fusions (C.A.A. et C.A.R. en Ille-et-Vilaine, C.A.M. et Rurale morbihannaise, Bretagne méridionale et Coopérative de la région de Vannes, Saint-Yvi et Rosporden, Paysanne et Lennon, etc...), de quelques disparitions (Le Croisty, Marzan), enfin de l'extension de certaines unités, en particulier Landerneau vers l'Ille-et-Vilaine. Autrement dit, les chevauchements de zones et les concurrences sur le terrain demeurent actuelles.

L'essentiel des approvisionnements pris en charge pour le compte de ses adhérents par le circuit coopératif lui est fourni par des entreprises industrielles du secteur privé, le plus généralement par de grandes firmes (engrais, machines agricoles, produits chimiques de traitement, etc...). Un secteur cependant mérite une mention spéciale, l'aliment du bétail, pour lequel la fabrication assurée par les coopératives représente un pourcentage non négligeable, en particulier en Bretagne (1). Ceci est d'autant plus important que ce poste de l'alimentation animale occupe une position stratégique dans le phénomène de l'industrialisation de l'élevage.

La coopération fabrique environ 28 % des aliments produits actuellement en Bretagne. Ce pourcentage n'était que de l'ordre de 10 % en 1961-1962. On mesure ainsi le chemin parcouru : de 48 000 tonnes à 350 000 tonnes pour les quatre départements (cf. carte n° 38).

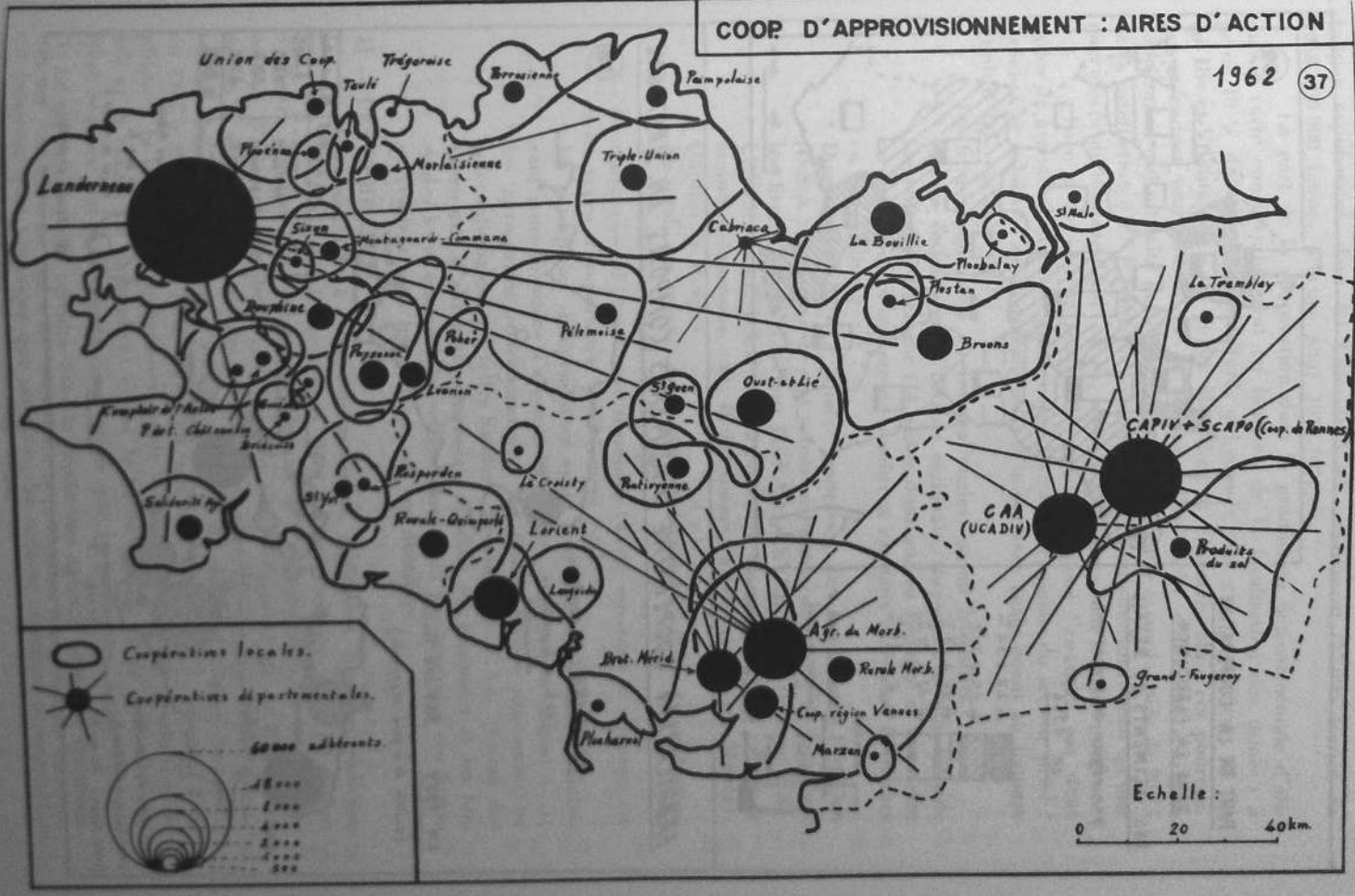
Par rapport aux autres régions (cf. carte n° 39), la Bretagne apparaissait, en 1966, à la fois comme la circonscription où la production totale d'aliments était la plus importante (15,5 % de la production française) et celle qui fournissait la production coopérative la plus considérable (17,5 % de la production coopérative française, soit 200 000 tonnes, suivie par les régions du Centre, Pays de Loire et Basse-Normandie avec 100 000 à 110 000 tonnes). A cette date, la part de la coopération dans la fabrication des aliments était de 22 % pour l'ensemble de la France, de 25,2 % en Bretagne.

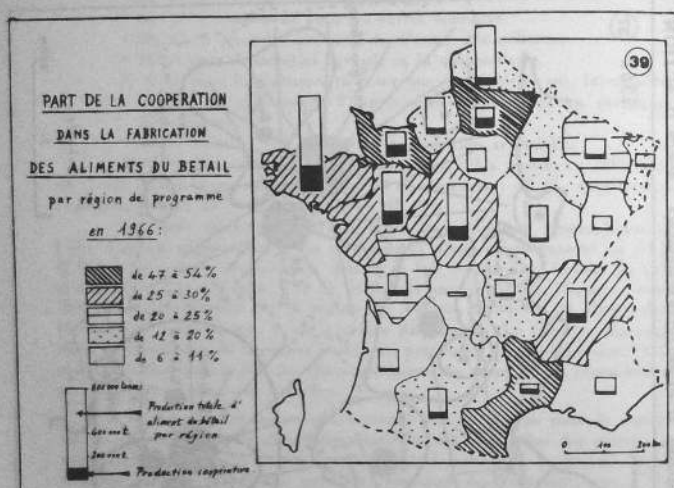
Les deux grandes unités de production en ce domaine sont la C.A.B. de Landerneau et UNICOPA ; elles totalisent environ 300 000 tonnes en 1969, soit 85 % de la production coopérative, et prévoient un tonnage de près de 400 000 tonnes pour l'année 1970. Les autres entreprises coopératives sont beaucoup plus petites et dispersées. Elles tendent néanmoins à se déve-

(1) Signalons aussi qu'une partie plus ou moins importante des semences végétales (céréales, fourrages, etc...) et la totalité des semences animales (insémination) sont produites par les coopératives.

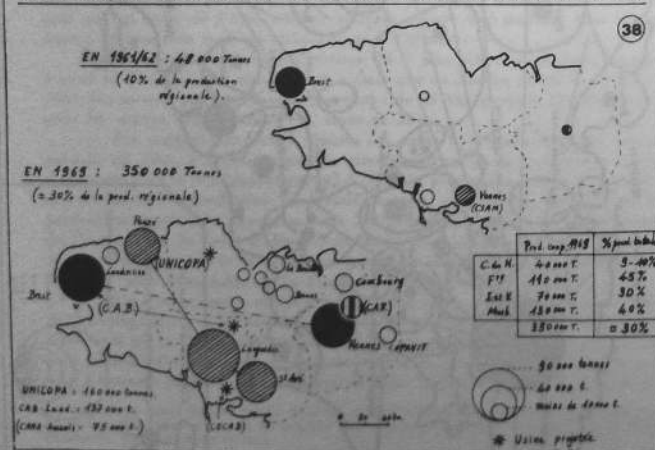
COOP. D'APPROVISIONNEMENT : AIRES D'ACTION

1962 (37)





### FABRICATION COOPERATIVE D'ALIMENTS COMPOSES EN BRETAGNE



l'opper rapidement, dans les Côtes-du-Nord, notamment (25 000 tonnes en 1968, 60 000 tonnes prévues pour 1970-1971).

La part de la coopération dans la production départementale d'aliments varie considérablement en fonction de la localisation des usines : à peine 10 % dans les Côtes-du-Nord, qui sont le plus gros producteur, 20 % en Ile-et-Vilaine, 40 à 45 % en Morbihan et Finistère. Mais ces pourcentages rendent mal compte de la consommation réelle d'aliments d'origine coopérative qui est faite par chaque département : par exemple, près de 20 % de la production d'UNICOPA est écoulée dans les Côtes-du-Nord, ainsi qu'une part élevée du tonnage de la C.A.B., alors que les usines sont localisées ailleurs.

Face à ce secteur coopératif représenté pour l'essentiel par deux pôles de grande dimension, quelles sont les caractéristiques du secteur privé ? Celui-ci se subdivise en deux catégories d'importance égale quant au tonnage produit (cf. carte n° 40) :

- les firmes nationales ou internationales, parmi lesquelles :
  - la plus importante, d'origine régionale, Guyomar's, qui déborde largement la Bretagne (14 usines dont une en Espagne et une autre en Belgique) et compte de nombreux capitaux extérieurs (Genivain en particulier);
  - Duquesne-PURINA, filiale française de la Ralston-PURINA (U.S.A.), qui possède sept usines en France, dont celle de Loudéac;
  - les firmes CARGILL-Hens (U.S.A.), LEVER-Cofma (groupe UNILEVER) et LESIEUR-Sodeva possèdent ou contrôlent des usines de moindre dimension (30-40 000 tonnes) à Guingamp (ex. Ménéz), Quintin et Rennes.
- Au total, ces groupes financiers représentent 25 % de la production d'aliments du bétail en Bretagne.
- les entreprises d'importance régionale (45 % environ) se divisent en deux types d'importance sensiblement égale :
  - les entreprises indépendantes ayant leur marque propre et élaborant leurs formules d'aliments (Brissieux, Philippe - « Argoat »...);
  - les entreprises concessionnaires de firmes-services nationales ou internationales, qui telles Sanders, Proximi, l'U.F.A.C. (Union des fabricants d'aliments composés), vendent les composés et les formules à ces entreprises; celles-ci sont liées par contrat à ces firmes et vendent sous les marques de ces dernières.

### II — LES CEREALES

Contrairement à l'approvisionnement, également branche traditionnelle de l'activité coopérative, mais dont la part relative dans le chiffre d'affaires diminue peu, notamment du fait de l'augmentation de la consommation d'aliments du bétail, la branche céréalière constitue le secteur au déclin le plus net. La part des céréales a en effet baissé d'une façon spectaculaire depuis une dizaine d'années (de 36 % du chiffre d'affaires coopératif en 1957 à 20 % en 1961-1962 et environ 6 % en 1968-1969) (1). Ce recul s'explique à la fois par la progression rapide d'autres branches de production (le lait et la viande en particulier) et par la baisse relative de la collecte céréalière réalisée par les coopératives, tandis que la production totale demeure

(1) Le recul relatif des céréales dans la production agricole finale est également très net : de 5,2 % en 1960 à 2,4 % en 1968 ; la production finale végétale bretonne est beaucoup plus légumière que céréalière. La collecte céréalière ne représente que moins du quart de la production totale.



# LES USINES D'ALIMENT DU BETAIL EN BRETAGNE - 1969



**Entreprises coopératives:**

- UNICOPA (SABANA)
- C.A.B. - Landrevar (CCPA)
- Autres coop.

30%

**Entreprises régionales:**

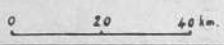
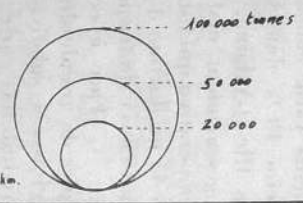
- Concessionnaires de firmes services nationales mit.
- Ayant leur marque propre.
- Entreprises d'importation secondaire.

35%

**Firmes nationales ou internationales:**

- Guyomarç'h
- Duquesne-PURINA Rabbin-P. (U.S.A.)
- CARGILL-Hens (U.S.A.)
- LEVER-COFNA UNILEVER
- LESIEUR-Sodeva

35%



relativement constante (progression de l'orge et du maïs, pour l'essentiel auto-consommés sur l'exploitation <sup>(1)</sup>, au détriment des autres céréales).

En effet, alors que pour la campagne 1938-1939, la collecte de blé par les coopératives s'élevait à 3 588 000 quintaux, soit 91,6 % de la collecte totale, en 1961-1962 la collecte coopérative n'est plus que de 2 400 000 quintaux, soit 80 % du total collecté (36,5 % de la production totale) et en 1968-1969 de 2 000 000 quintaux, soit 67,6 % de la collecte (31 % de la production totale). Pendant le même temps, la part du négoce passe donc de 8,4 % à 32,4 %, soit de 326 000 quintaux à 962 000 quintaux. Parallèlement, le nombre de livreurs coopératifs diminue considérablement : estimé à environ 70 000 en 1961-1962, il n'est plus que de 34 300 pour la campagne 1968-1969 <sup>(2)</sup>.

En ce qui concerne la collecte des céréales dites secondaires, la part de la coopération varie de 50 à 65 % environ. En chiffres absolus, cela représente peu de chose par rapport au blé : 268 000 quintaux d'orge en 1968-1969, 36 000 quintaux de maïs, 76 000 d'avoine et 7 000 de seigle ; au total 17,2 % de l'ensemble de la collecte coopérative de céréales, qui ne représente elle-même qu'environ 15 % de la production totale céréalière (blé = 31 %, autres céréales = 4 %).

L'importance du circuit coopératif est également variable selon les départements : de 80 % environ dans le Finistère, le pourcentage coopératif descend à 60-70 % dans les autres départements. Les deux cartes suivantes précisent les zones de plus forte implantation coopérative, d'une part au niveau de l'ensemble de la France (carte n° 41), d'autre part sur le plan de la Bretagne (n° 42).

Une troisième carte (n° 43) montre la localisation des coopératives céréalières en 1962 et leurs zones approximatives de collecte. En 1969, 33 coopératives céréalières, totalisant 613 centres de collecte et une capacité de stockage de 2 900 000 quintaux pour une collecte de 2 250 000 quintaux, étaient en activité. Des petites « coopératives » locales, affaires plus ou moins familiales lancées par un ancien négociant en céréales, disparaissent en effet régulièrement. Comme pour l'approvisionnement, on retrouve ici des superpositions très fréquentes d'aires de collecte, qui se doublent sur le terrain d'une juxtaposition d'équipements de stockage ; ceux-ci, adaptés au niveau de collecte des années 1960-1964, tendent à être sous-utilisés : la diminution de l'activité céréalière coopérative entraîne un état de suréquipement d'autant plus important que les concurrences inter-coopératives étaient élevées.

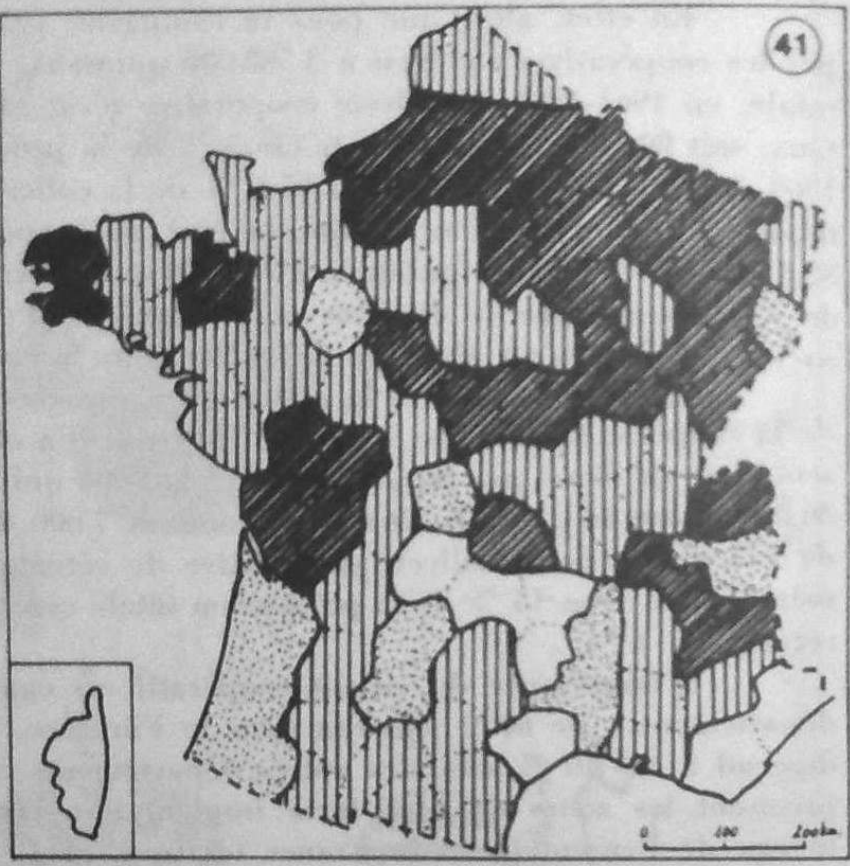
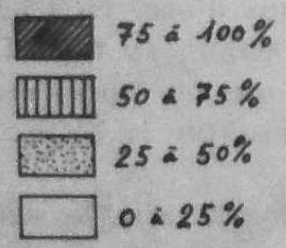
En définitive, la collecte céréalière reste néanmoins le secteur où l'activité coopérative est proportionnellement la plus importante, plus précisément même, le seul secteur où la coopération contrôle la majorité de la part commercialisée d'un produit : environ les deux tiers de la collecte globale. Cette situation, issue du monopole de fait établi en faveur des coopératives de stockage par l'O.N.I.B. (Office national interprofessionnel des blés) en 1936, se détériore cependant progressivement. Il faut d'ailleurs reconnaître que la coopération n'avait pas su, ou pas pu, exploiter cet avantage en prolongeant son intervention vers les opérations de transformation et d'élaboration de cette matière première. Ce n'est, par exemple, que récemment que les

(1) Parallèlement à la production industrielle d'aliments du bétail, tend à se développer une fabrication réalisée sur l'exploitation elle-même, lorsque la taille de l'élevage le justifie. Dans ce cas, l'exploitant n'achète que les composés complémentaires auprès de sa coopérative ou du commerce.

(2) Source : Direction régionale de l'O.N.I.C.

**PART DE LA COOPERATION  
DANS LA COLLECTE DES CEREALES**

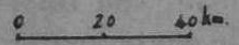
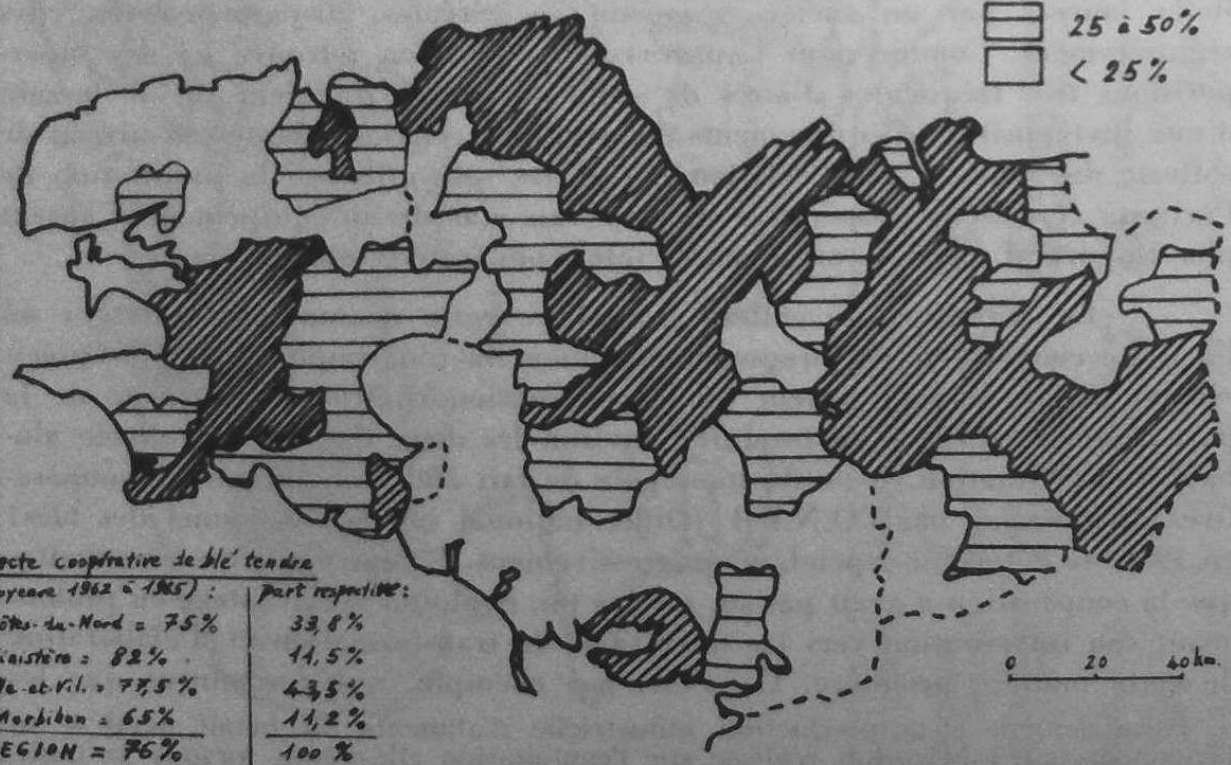
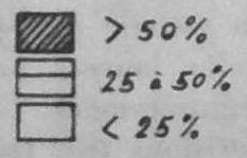
**PAR DEPARTEMENT :  
(1965)**



(Source : "Coopération Agricole"  
n° 151-152 - Février 1967)



**COOPERATIVES CEREAALIERES : % d'adhérents par rapport à l'ensemble des exploitations  
par canton - exploit. céréalières ou non - 1962**

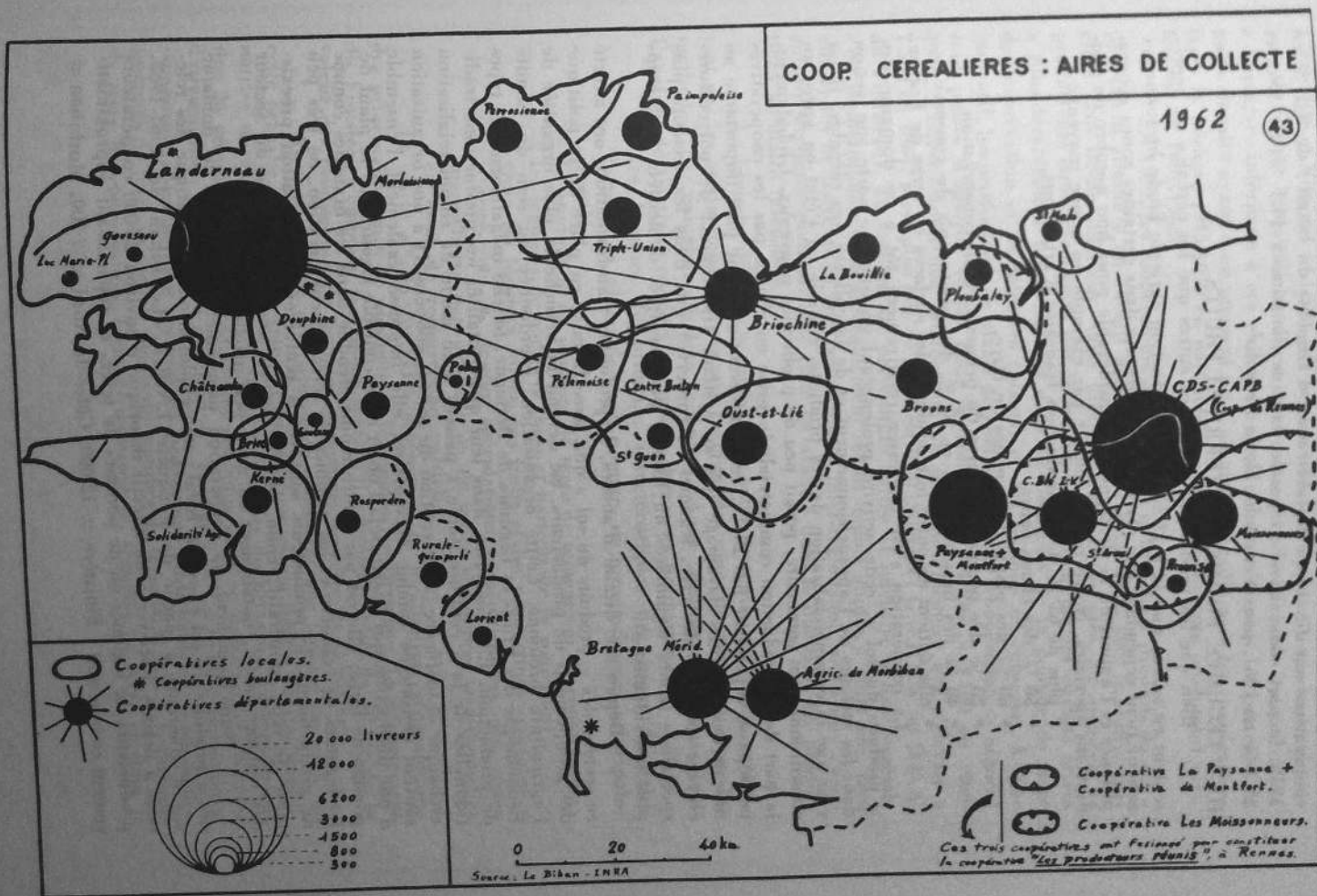


collecte coopérative de blé tendre  
(moyenne 1962 à 1965) :

	part respective :
• Côtes-du-Nord = 75%	33,8%
• Finistère = 82%	11,5%
• Ille-et-Vil. = 77,5%	43,5%
• Morbihan = 65%	11,2%
<b>REGION = 76%</b>	<b>100%</b>

# COOP. CEREALIERES : AIRES DE COLLECTE

1962 (43)



coopératives ont développé la fabrication d'aliments du bétail : de 8,2 % en 1958, la part coopérative est passée dans ce domaine à 14,7 % en 1962 et 23,3 % en 1967, pour l'ensemble de la France.

### III — LEGUMES, POMMES DE TERRE ET FRUITS

Bien que les productions végétales autres que les céréales ne représentent en valeur que 12 à 13 % de la production agricole finale bretonne, ce secteur tient cependant une place très importante dans certaines zones géographiques et l'apport de la Bretagne est considérable pour bon nombre de productions spéciales. Notre région fournit par exemple en année moyenne :

- plus de 65 % de la production française d'artichauts,
- 50 % des choux-fleurs,
- 60 % des plants de pommes de terre,
- 20 % des pommes de terre de primeur et de conservation,
- 40 % des haricots verts et 20 % des petits pois de conserve,
- elle détient en outre le cinquième des surfaces en serre de France.

La coopération s'est intéressée relativement tôt à ce domaine des « produits du sol », cette activité prolongeant en quelque sorte son action dans les secteurs de l'approvisionnement et de la collecte des céréales. Il est vrai que la commercialisation de ces produits, réalisée en l'état ou après un conditionnement sommaire, posait peu de problèmes nouveaux. Globalement, la part de la production commercialisée prise en charge par les coopératives ne dépasse cependant pas 25 %, cette intervention étant plus importante au niveau des produits davantage liés au système traditionnel de polyculture-élevage (pommes de terre, légumes de conserve) que dans les secteurs plus spécialisés (zones légumières du littoral par exemple, demeurées longtemps plus individualistes).

Depuis une dizaine d'années, de profondes transformations ont affecté ce secteur des « produits du sol » qui, avec la mise en place de la politique des groupements de producteurs, est devenu la branche la plus organisée de l'agriculture bretonne. Cette organisation, coordonnée au sein du Comité Economique des Fruits et Légumes de Bretagne, touche inégalement les types de production. Elle concerne, dans leur quasi-totalité, les productions traditionnelles de la « ceinture dorée » passées d'un mode de commercialisation archaïque et inefficace (à l'exception du secteur coopératif) à une organisation souvent considérée comme exemplaire; elle intéresse également l'ensemble d'une production qui faisait déjà l'objet d'un contrôle rigoureux : le plant de pomme de terre; elle est par contre moins étendue dans les branches comme les légumes de conserve et les pommes de terre de conservation, où très peu de groupements de producteurs sont venus renforcer l'organisation préexistante de type coopératif; enfin, elle a conquis une large partie du secteur des légumes forcés, notamment en zone péri-urbaine.

Numériquement, la coopération proprement dite dans le domaine des « produits du sol », est en recul : une exploitation systématique des relevés d'adhérents à partir de l'enquête I.N.R.A. - Le Bihan de 1961-1962, nous a permis d'arriver à un effectif théorique d'environ 25 000 coopérateurs producteurs de légumes ou de pommes de terre, se répartissant approximativement comme suit : Finistère = 12 000, Côtes-du-Nord = 7 500, Morbihan =

1 000, Ille-et-Vilaine = 1 500 (cf. carte n° 44, qui donne l'importance présumée de chaque coopérative). Il est certain que les effectifs réels étaient, même à l'époque, inférieurs à ces chiffres; ceux-ci concernent plus les porteurs de parts sociales ayant à un moment ou à un autre travaillé avec les coopératives (vers la période 1945-1950 en particulier), que les adhérents produisant réellement en 1961-1962.

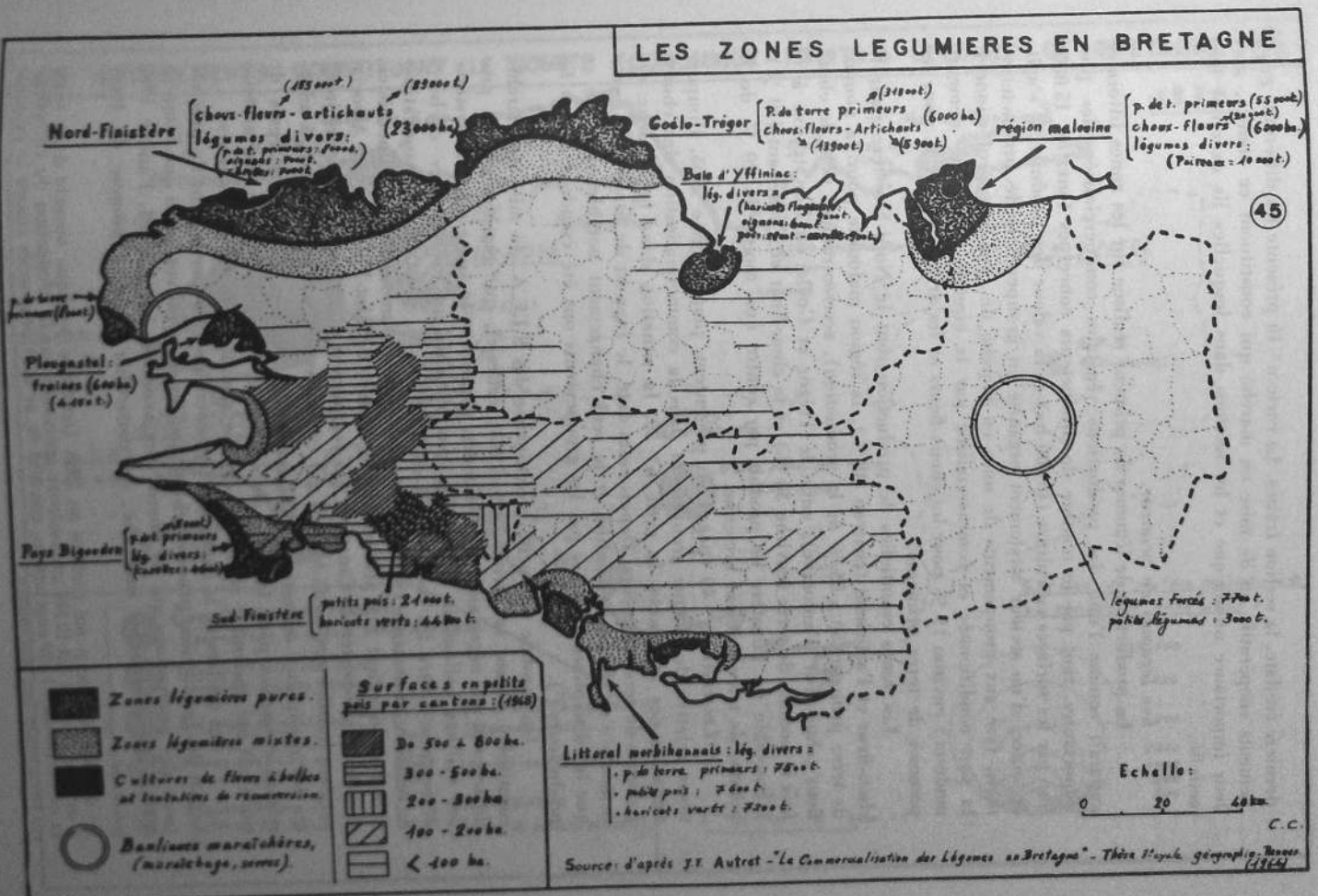
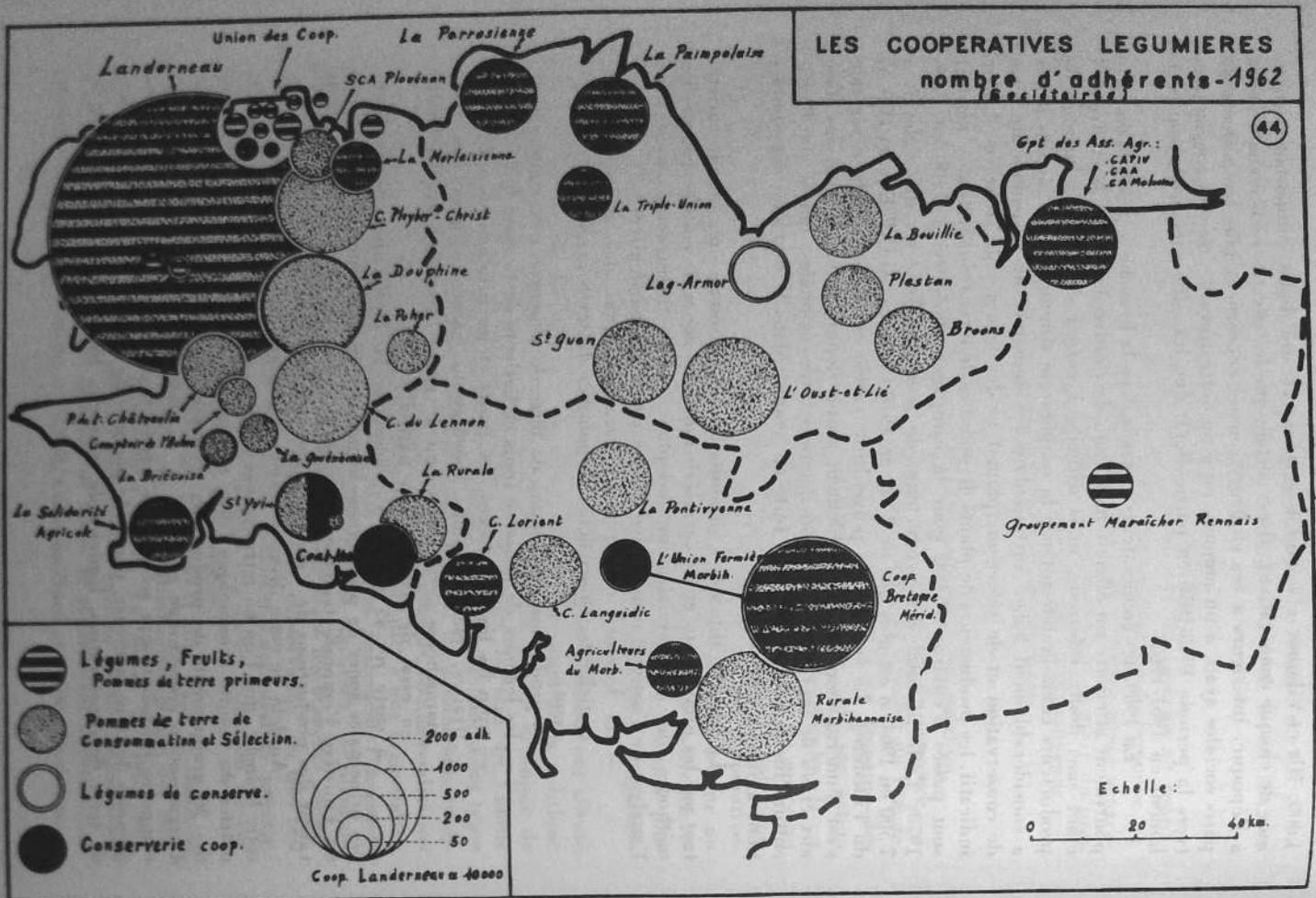
En 1969, les coopérateurs engagés dans la branche « produits du sol » pourraient atteindre un effectif maximum de l'ordre de 17 800, le chiffre réel étant sans doute inférieur, mais difficile à cerner de près. Le nombre de producteurs commercialisant par la coopération comme par les circuits privés a considérablement baissé surtout dans les domaines de la pomme de terre de conservation et de sélection (plants) et des légumes de conserve. A titre indicatif, les producteurs de plants de pommes de terre (coopération + négoce) sont passés d'environ 16 000 pour la campagne 1964-1965 à 9 100 en 1969-1970; l'effectif total des producteurs de pois du Finistère, qui s'élevait à 7 500 en 1964, n'est plus que de 2 570 en 1970 (Sources : G.O.P.E.X. et D.D.A. du Finistère). Le système de polyculture variée et intensive à base végétale s'est numériquement considérablement réduit depuis quinze à vingt ans, face aux crises de mévente et aux concurrences inter-régionales, tandis que l'agriculture bretonne poursuit sa « fuite en avant » dans le domaine des productions animales intensives.

La branche dite des « produits du sol » présente une grande variété, tant par les productions et les caractéristiques des zones de culture que par les méthodes de commercialisation adoptées. Aussi distinguerons-nous dans l'analyse de l'activité coopérative quatre domaines particuliers :

- les légumes de primeur, caractéristiques des zones littorales (artichauts, choux-fleurs et pommes de terre primeurs principalement);
- la production de pommes de terre de semence et de conservation;
- les légumes de conserve (pois et haricots de la zone Sud);
- enfin les légumes forcés, les fruits et les productions spécialisées (fraises, etc...), toutes spéculations caractéristiques des zones maraîchères péri-urbaines ou de zones légumières traditionnelles en essai de reconversion partielle.

La carte n° 45 (p. 173) schématise la localisation géographique des principales zones de productions légumières en Bretagne. Le département du Finistère l'exporte largement, puisqu'il représente plus de 50 % de la valeur des productions de légumes et pommes de terre de la région.

Au-delà de cette diversité existe cependant une unité d'ensemble de cette branche, que l'on ne retrouve pas ailleurs, et qui tient à l'action coordinatrice du Comité économique fruits et légumes de Bretagne, rassemblement des 26 groupements de producteurs reconnus dans ce domaine (cf. Schéma d'organisation économique générale, n° 1, page 27). Ce Comité économique comporte lui-même sept sections de production : artichauts et choux-fleurs, pommes de terre primeurs, plants de pommes de terre (G.O.P.E.X.), pommes de terre de conservation, légumes de conserve, légumes de serre et enfin la



dernière en date, la section fraises. La carte n° 46 présente les différents groupements coopératifs ou de mise en marché qui constituent ce comité, avec leur importance numérique et les sections dans lesquelles ils exercent leur activité.

#### *Les légumes de primeur.*

La production de légumes de primeur réalisée sur les zones littorales apparaît comme l'une des productions végétales commercialisées les plus importantes, tant par le nombre de producteurs concernés (environ 15 000) que par les surfaces en culture (40 000 ha) et la valeur des produits. Il s'agit, en outre, d'un secteur totalement organisé en groupements de producteurs; mais, face aux groupements de mise en marché de type interprofessionnel, la part conditionnée et commercialisée par le circuit coopératif demeure modeste : environ 15 % pour les choux-fleurs et les artichauts, 35 % pour les pommes de terre primeurs.

Les zones essentielles de production sont le Nord-Finistère pour le chou-fleur et l'artichaut (environ 80 %), la région malouine pour la pomme de terre primeur (50 à 55 % de la production), accessoirement pour le chou-fleur (chou-fleur d'automne), enfin le Trégor et Goëlo où l'on trouve à la fois la pomme de terre (environ 30 %) et le chou-fleur et l'artichaut (10 %). L'ensemble du Finistère ne produit par contre que moins de 20 % de la pomme de terre primeur bretonne.

Les cartes n° 49 (page 177), présentent, pour l'année 1965, l'importance relative de chaque groupement dans la commercialisation des choux-fleurs et des artichauts, la carte n° 50, la situation dans la branche des pommes de terre primeurs. Depuis cette date, le rapport de force entre groupements s'est fort peu modifié et le seul changement notable vient de ce que les disciplines adoptées par les groupements ont été étendues à tous les producteurs (1).

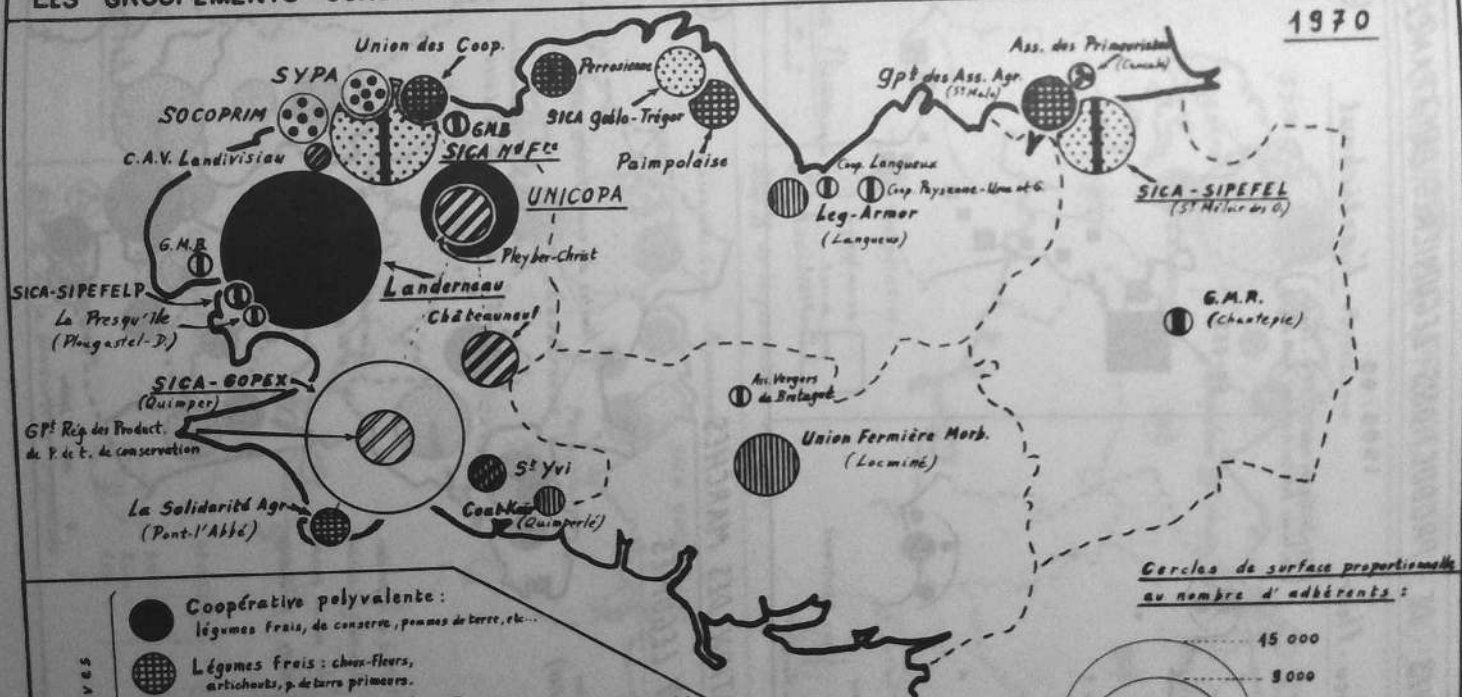
On constate une nette prééminence des S.I.C.A. de mise en marché, constituées durant la période 1961-1963; celles-ci, qui regroupent des producteurs et des négociants conventionnés, organisent la vente selon le système des veilings hollandais, c'est-à-dire par marchés au cadran avec enchères dégressives. Outre les coopératives et les S.I.C.A., existent des associations de moindre importance (SOCOPRIM ou Société commerciale des primeuristes, SYPA ou Syndicat des primeuristes d'Armor, à Saint-Pol-de-Léon, Association des primeuristes de Cancale), qui regroupent d'anciens producteurs indépendant hostiles aux S.I.C.A. mais qui en sont venus, bon gré mal gré, à adopter les disciplines collectives (déclaration des surfaces en culture, prix de retrait, cotisation pour la caisse de soutien du marché, etc...); ces associations ont été également reconnues comme groupements de producteurs.

Les chiffres de la campagne légumière de 1968 permettent de préciser la part des productions prises en charge par les coopératives, ainsi que l'importance des productions qui ne purent être vendues; à cet égard, l'année 1968 fut exceptionnellement mauvaise, en particulier pour la pomme de terre primeur.

(1) Cette extension a été réalisée en 1966. L'enquête publique ouverte à ce sujet a montré que sur les 10 524 producteurs concernés par la production du chou-fleur et de l'artichaut, 1 139 exactement, soit 10,8 %, se sont prononcés contre le principe de l'extension des disciplines.

# LES GROUPEMENTS CONSTITUANT LE COMITE ECONOMIQUE FRUITS & LEGUMES DE BRETAGNE

1970



- Coopératives**
- Coopérative polyvalente : légumes frais, de conserve, pommes de terre, etc...
  - Légumes frais : choux-fleurs, artichauts, p. de terre primeurs.
  - Légumes de conserve.
  - Pommes de terre de consommation.
  - Légumes divers et cultures forcées, fruits et fleurs.
  - SICA de mise en marché (légumes frais).
  - Association (lég. frais).
  - SICA - BOPEX (Plants de pommes de terre).



Echelle : 0 10 20 30 40 km.



# LES ZONES DE PRODUCTIONS LEGUMIERES EN FRANCE

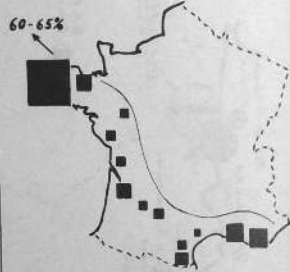
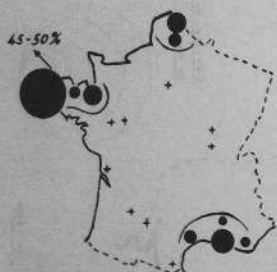
le chou-fleur

1965/66

l'artichaut

(47)

(Statistiques du C.T.I.F.L. : Centre Technique Interprofessionnel Fruits et Lég.)



150 000 tonnes  
30 000 t.  
15 000 t.

70 000 tonnes  
10 000 t.  
5 000 t.

## L'ORGANISATION DES MARCHES DE FRUITS ET LEGUMES

(D'après "L'Information Agricole", n° 1, juin 1966)



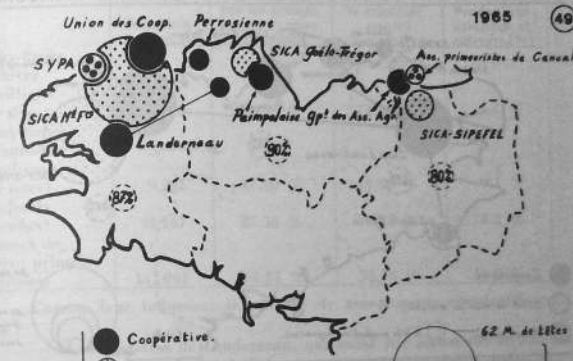
**Légumes** Part de la production totale contrôlée par les groupements de producteurs

**Fruits** Part de la production totale contrôlée par les groupements de producteurs

150 000 tonnes  
30 000 t.  
15 000 t.

# LES GROUPES DE PRODUCTEURS LEGUMES FRAIS

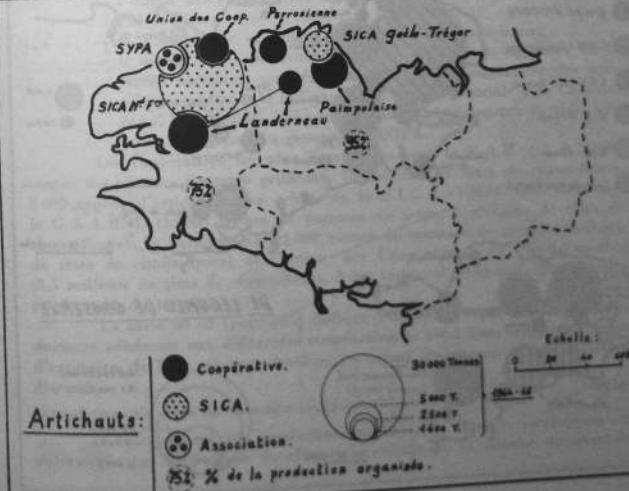
1965



Choux-fleurs:

Coopérative.  
SICA.  
Association.  
75% de la production organisée.

62 M. de tonnes  
31 M.  
15 M.

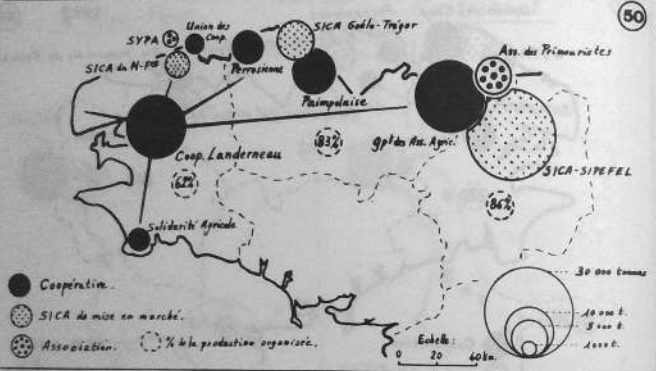


Artichauts:

Coopérative.  
SICA.  
Association.  
75% de la production organisée.

Echelle:  
30 000 tonnes  
15 000 t.  
7 500 t.

**LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE P. DE TERRE PRIMEURS - 1965**



**LES COOPERATIVES DE COMMERCIALISATION DE P. DE T. DE CONSOMMATION**

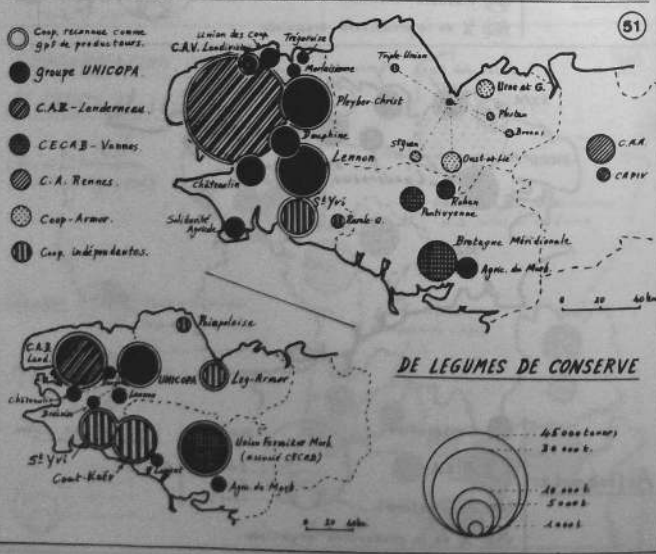


Tableau n° 18 : Part des coopératives dans la commercialisation des légumes de primeur - 1968 :

	Quantités totales	% contrôlé par les groupements de mise en marché	% contrôlé par les coopératives	Production invendue et détruite (%)
Choux-fleurs d'hiver (millions de têtes)	123.276	86,58 %	13,42 %	9,5 %
Choux-fleurs d'automne (millions de têtes)	9.285	81,00 %	19,00 %	0,1 %
Artichauts (tonnes)	93 147	87,58 %	12,42 %	18,2 %
Pommes de terre primeurs (tonnes)	141 091	64,25 %	35,75 %	56,3 %

Comme leur influence, le nombre de groupements coopératifs est limité :

- la Coopérative de Landerneau, qui étend son action sur le Finistère, les Côtes-du-Nord (Trégor) et depuis peu la région malouine: en effet, par l'intermédiaire de la S.I.C.A. - UMAC, la C.A.B. fait partie des associations de mise en marché et peut s'y approvisionner;
- l'Union des coopératives légumières du Nord-Finistère, à Saint-Pol-de-Léon;
- la Paimpolaise et, moins importante, la Perrosienne;
- le G.A.A.R.M. ou Groupement des associations agricoles de la région malouine, qui réunit la C.A.R., la Coopérative des agriculteurs malouins et la Coopérative la « Primeuriale » de Cancale;
- enfin, la Solidarité agricole de Pont-l'Abbé (pommes de terre primeurs), membre du groupe UNICOPA.

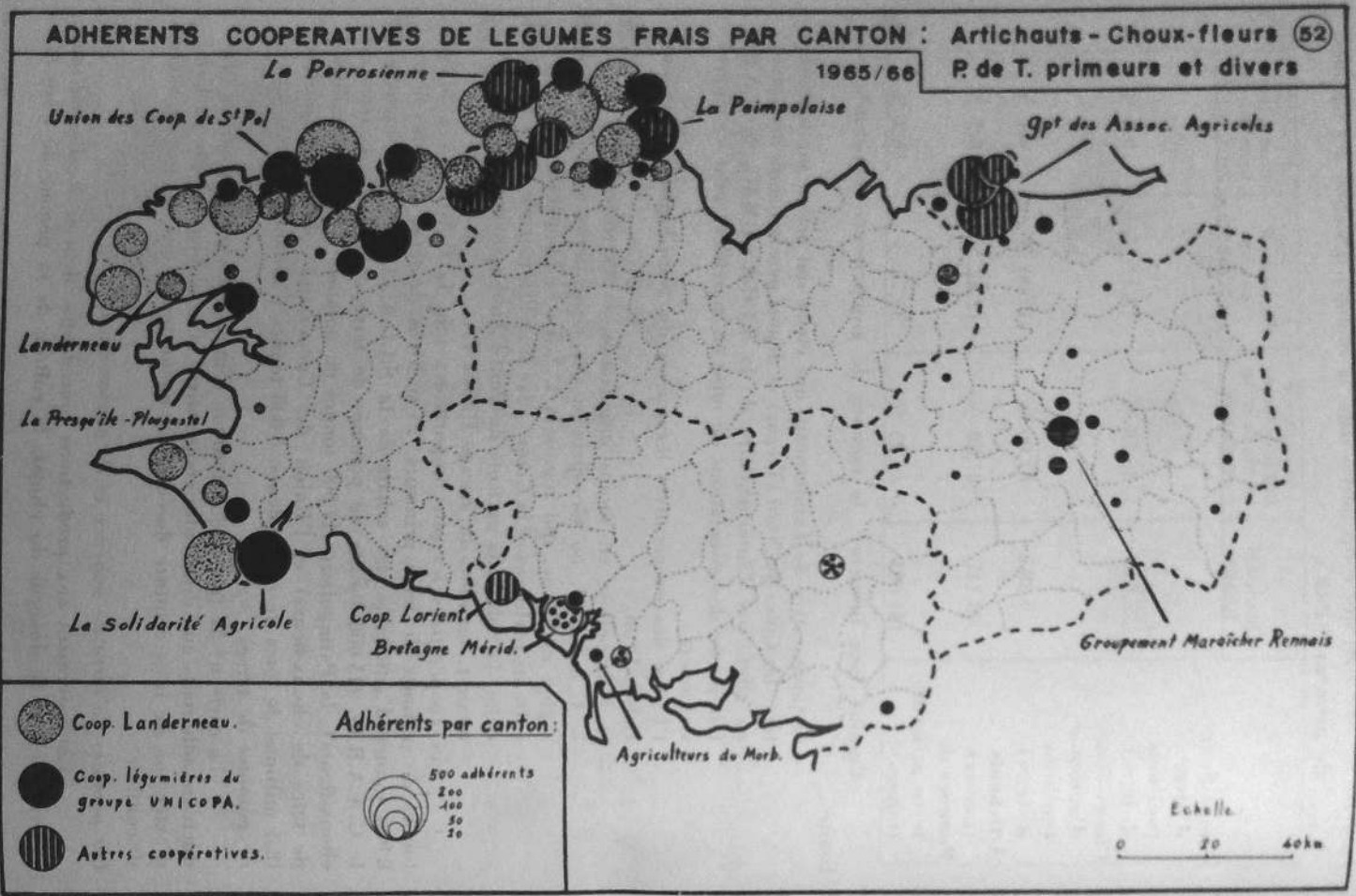
Les coopératives les plus importantes sont la C.A.B. (15 à 20 000 tonnes de pommes de terre primeurs, 15 millions de têtes de choux-fleurs, 8 000 tonnes d'artichauts, les achats de la S.I.C.A. - UMAC non compris), le G.A.A.R.M. (15 000 tonnes de pommes de terre, 2 millions de têtes de choux-fleurs), la Paimpolaise (11 000 tonnes de pommes de terre, 4 millions de têtes de choux-fleurs) et l'Union des Coopératives du Nord-Finistère (8,5 millions de têtes de choux-fleurs, 3 000 tonnes d'artichauts, 2 000 tonnes de pommes de terre).

La carte n° 52 (page 180) indique l'importance par canton des producteurs adhérents aux différentes coopératives et rend bien compte de l'aire d'extension de la « ceinture dorée », en même temps que de son caractère discontinu.

Les pommes de terre de semence et de conservation.

Contrairement aux productions précédentes, dont la localisation est déterminée par la douceur du climat, la culture de la pomme de terre de

ADHERENTS COOPERATIVES DE LEGUMES FRAIS PAR CANTON : Artichauts - Choux-fleurs (52)  
 1965/66 P. de T. primeurs et divers



semence et de conservation (ou consommation) est réalisée essentiellement à l'intérieur des terres et tout particulièrement dans le Finistère qui fournit 70 % du plant et les deux tiers de la pomme de terre de conservation commercialisée.

La production du plant de pomme de terre est, dans sa quasi-totalité, coordonnée par le G.O.P.E.X., le Groupement d'orientation, de production et d'exportation pour l'organisation du marché de la pomme de terre de semence en Bretagne. Créée en 1962 par la fédération des syndicats bretons des producteurs de plants de pommes de terre, cette S.I.C.A. regroupe les quelque dix mille agriculteurs spécialisés dans cette production, à l'exception d'une vingtaine d'indépendants. Comme les S.I.C.A. légumières, le rôle de ce groupement est d'organiser et d'orienter la production, d'établir des prix minimum de campagne par variété, d'indemniser les producteurs en cas de marchandises invendues (8,4 % de la production en 1968), de développer les exportations, etc... Le contrôle de la production (surfaces, traitement, classement de la marchandise...) est effectué par des agents de la fédération nationale des syndicats de producteurs de plants de pommes de terre.

Cette organisation a contribué à maintenir cette production en Bretagne : depuis plus de dix ans, la région regroupe de 63 à 66 % des surfaces ensemencées en France. Les surfaces et le nombre des producteurs diminuent néanmoins régulièrement : 17 200 hectares et environ 17 000 producteurs en 1959, 10 700 ha et 9 100 producteurs en 1969 (1); la production elle-même est en baisse : 300 000 tonnes produites en moyenne de 1960 à 1963, 200 000 tonnes de 1965 à 1968, tandis que les collecteurs (coopératives et négociants) sont passés de 68 en 1965 à 35 en 1970.

C'est dans le domaine du plant de pomme de terre que la part du secteur coopératif est la plus élevée : elle se situe à 49 - 50 % depuis plusieurs années. La coopération a d'ailleurs joué un rôle primordial dans le développement de cette culture en Bretagne et tout particulièrement la coopérative de Landerneau : sur les 56 syndicats de sélection existant en 1944 dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, 37 avaient été constitués par Landerneau.

Les chiffres de la campagne 1968-1969 illustrent l'importance de la coopération :

- production totale : 203 400 tonnes
- % commercialisé par les coopératives : 48,7 %
- % commercialisé par le négoce : 49,7 %
- % commercialisé par les producteurs-vendeurs membres du G.O.P.E.X. : 1,0 %
- % commercialisé par les indépendants : 0,6 %.

Ainsi que le montre la carte n° 54 (page 183), la C.A.B. et UNICOPA réalisent l'essentiel de la commercialisation coopérative et 40 % de la commercialisation totale bretonne; viennent ensuite trois autres groupements : la C.E.C.A.B., Saint-Yvi et la C.A.V. de Landivisiau (ex-Plouénan).

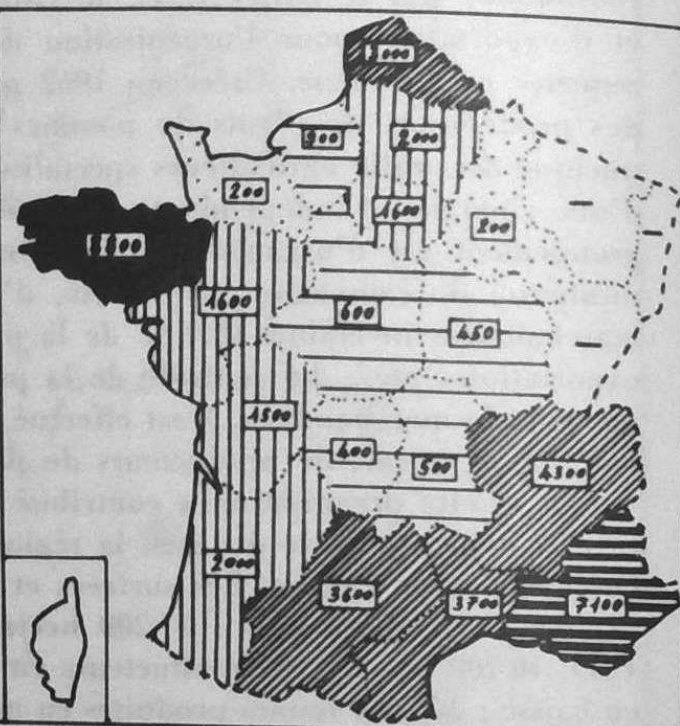
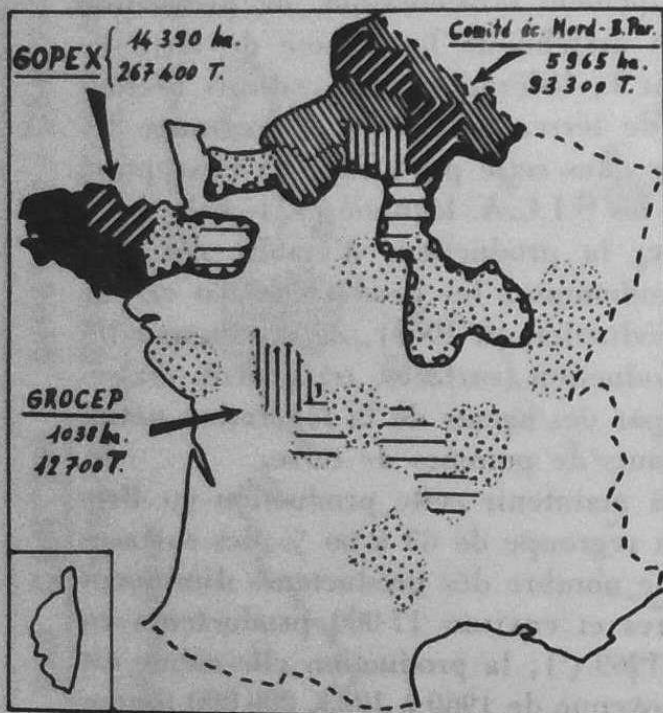
Le tableau suivant indique la ventilation de l'ensemble des producteurs et l'importance de la collecte coopérative par département. Il permet de voir la prééminence du Finistère sur le plan du nombre de producteurs

(1) 8 252 producteurs pour la campagne 1970.

# LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE

## PLANTS DE POMMES DE TERRE

## POMMES DE TERRE DE PRIMEUR



récolte 1965 : nombre d'ha par département.

- |  |               |
|--|---------------|
|  | 500-700 ha.   |
|  | 9850 ha.      |
|  | 250 ha.       |
|  | 3180 ha.      |
|  | 100-200 ha.   |
|  | 1200-1400 ha. |
|  | < 100 ha.     |

(Bretagne = 66% des surfaces)

récolte 1965 : ha. par région-programme.

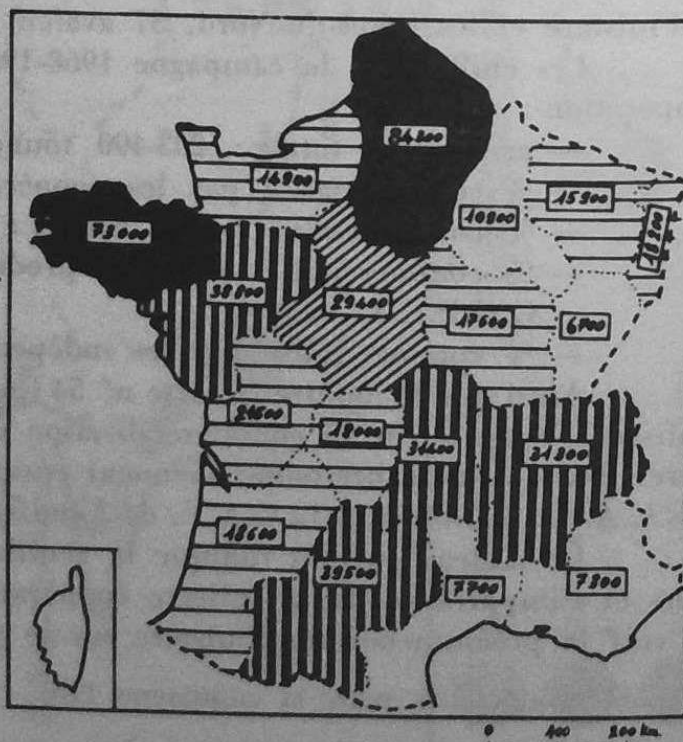
- |  |               |  |               |
|--|---------------|--|---------------|
|  | 8800 ha.      |  | 1500-2000 ha. |
|  | 7100 ha.      |  | 400-900 ha.   |
|  | 3000-4300 ha. |  | 200 ha.       |
|  |               |  | négligeable.  |

(Bretagne = 20,5% des surfaces)

## POMMES DE TERRE DE CONSERVATION

récolte 1966 - superficies en ha.

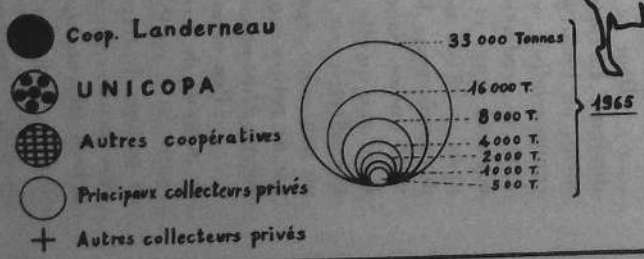
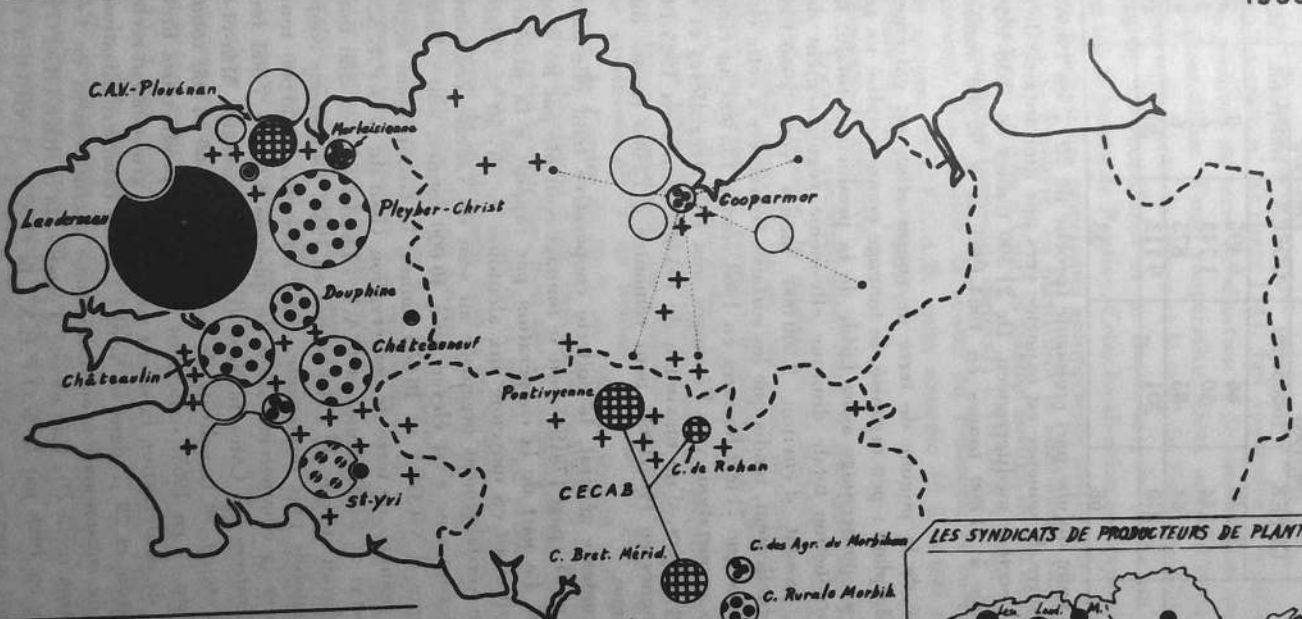
(Bretagne = 15% des surfaces)  
10% de la commercialisation totale)



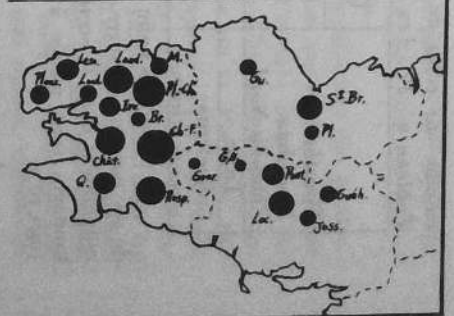
Source : d'après "Bulletin des Marchés Agricoles" (FNCEA) - n° 116 - Oct 1966

# LA COMMERCIALISATION DES PLANTS DE POMME DE TERRE EN BRETAGNE

1965



## LES SYNDICATS DE PRODUCTEURS DE PLANTS PdT.



comme sur celui de l'organisation coopérative.

Tableau n° 19 : Les producteurs de plants de pommes de terre.

	1965-1966		1969-1970		% de la coll. coopérat.
	GOPEX	Indépend.	GOPEX	Indépend.	
Finistère	10 540	66	6 495	8	58 %
Morbihan	2 554	50	1 743	6	34 %
Côtes-du-Nord	1 784	85	875	6	25 %
TOTAL	14 878	201	9 113	20	49 %
Collecteurs conventionnés	68		35		

Signalons enfin qu'une part croissante (proche de 50 % en 1969-1970) de ces pommes de terre de semence est exportée vers une quarantaine de pays, notamment dans le secteur méditerranéen. De 21 500 tonnes en 1958-1959, les tonnages sont passés à 51 800 tonnes en 1964-1965 et à 92 080 tonnes en 1969-1970.

Le marché de la pomme de terre de conservation est extrêmement différent de celui du plant : peu organisé, le tonnage commercialisé ne représente en outre qu'un pourcentage assez faible de la production totale, moins de 20 %. Cette production totale diminue elle-même régulièrement depuis plusieurs années, passant d'environ 2 500 000 tonnes vers 1960-1963 à 1 500 000 tonnes actuellement, tandis que les surfaces consacrées à cette culture ne représentaient plus que 71 000 hectares en 1968 contre 135 000 ha cinq ans auparavant (1). Les exportations vers l'étranger sont très irrégulières et vont, en l'espace de cinq années, d'un maximum de 195 000 tonnes en 1965-1966 à moins de 50 000 tonnes en 1967-1968, pour remonter à 73 000 tonnes durant la dernière campagne.

Dans ce contexte général, la collecte coopérative tend elle-même à diminuer. La carte n° 51 (page 178) présente le tonnage contrôlé par les groupements en 1965-1966. La part de la coopération par rapport à la production commercialisée se situerait en moyenne aux alentours de 40-50 %. Mais en 1969, la production véritablement organisée au sein du Comité économique régional fruits et légumes ne s'est élevée qu'à 40 000 tonnes, soit : Landerneau = 18 000 tonnes, UNICOPA = 10 000 tonnes, le Groupement régional des producteurs de pommes de terre de conservation (issu du G.O.P.E.X.) = 9 300 tonnes, Saint-Yvi = 2 200 tonnes et C.A.V. - Landivisiau = 500 tonnes. Il est vrai qu'elle n'avait été que de 1 300 tonnes en 1968. La collecte coopérative effective est toutefois plus importante, mais inférieure à 60 000 tonnes; on peut ainsi signaler la commercialisation de quelque 6 000 à 7 000 tonnes par de petites coopératives des Côtes-du-Nord (Urne-et-Gouessant, Mûr-et-Cléguère, Oust-et-Lié, etc...), et la collecte de la CECAB (3 500-4 000 tonnes).

Peu organisée — en 1965, seulement 4,2 % des producteurs bretons de pommes de terre de conservation faisaient partie d'un groupement reconnu contre 50 % en Picardie et 28 % dans le Nord (2) — la commercialisation de la pomme de terre de consommation est faite quasi exclusivement en l'état, sans aucune valorisation réelle (3). Une société d'études, la SOBRETAPOT (4) a bien été constituée en 1968 par le G.O.P.E.X., la C.A.B., UNICOPA et la

(1) Cette diminution est à mettre en relation surtout avec les modifications dans les méthodes d'alimentation animale, porcine en particulier.

(2) Source : Statistique agricole, n° 12, avril 1966.

(3) A l'exception de la féculerie coopérative de Rohan, de l'Urne et Gouessant (vente en sachet), etc...

(4) Société bretonne d'études pour la transformation de la pomme de terre, dont le siège est à Quimper.

C.E.C.A.B. en particulier, en vue d'étudier la mise en place d'une usine de transformation de pommes de terre (purée, pommes de terre en boîte, frites, etc...), mais aucun projet précis n'a vu le jour.

La carte n° 55 (page 174) fait apparaître la localisation des producteurs de pommes de terre de sélection et de conservation qui commercialisent par l'intermédiaire d'une coopérative. Deux zones d'inégale importance se détachent nettement : le centre et le nord du Finistère (Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin, Pleyber-Christ et le Bas-Léon), le centre de la Bretagne, axé surtout sur le bassin de Pontivy. Cette localisation correspond schématiquement à l'aire d'action des principaux groupements coopératifs : Landerneau collecte surtout sur le Finistère, en particulier le nord-ouest, accessoirement dans les Côtes-du-Nord (région d'Uzel) et totalise environ 80 000 tonnes, toutes pommes de terre comprises (primeurs inclus); UNICOPA s'étend sur une zone géographique plus limitée, le centre du Finistère, et commercialise quelque 40 000 tonnes; la C.E.C.A.B. enfin contrôle 13 à 14 000 tonnes, essentiellement dans la région de Pontivy.

#### Les légumes de conserve.

Localisée essentiellement dans la Bretagne méridionale, notamment au sud-est du Finistère, la production de légumes de conserve, réalisée sur plus de 15 000 hectares, assure une place privilégiée à notre région en ce domaine; ses usines de conserve fournissent en effet 30 % de la production française, 15 % de la production de la C.E.E.

Les productions principales sont naturellement le pois et le haricot. Mais celles-ci connaissent une évolution divergente : alors qu'en 1950 la Bretagne produisait 60 % du tonnage national de pois, ce pourcentage n'est plus que de l'ordre de 20 % en 1968; le haricot vert « mange-tout » s'est par contre développé d'une façon plus régulière et la Bretagne assure environ 60 % de cette production, bien que sa progression soit inférieure à la moyenne française : en 1963, la part de la région était proche de 70 %. Au total, la part relative de la Bretagne dans la production de légumes de conserve régresse nettement, puisqu'elle est passée de 38 % en 1961 à 30 % en 1967 (1). Cette évolution défavorable, liée à la concurrence de régions mieux placées et aux structures plus adaptées à la mécanisation de la cueillette (2), a été aggravée par le départ d'industriels locaux vers ces régions plus rentables, ce qui accentue le phénomène de transfert des productions.

Face à cette évolution, la production tend à s'organiser; mais moins de la moitié des surfaces sont contrôlées par des groupements de producteurs. Le secteur coopératif proprement dit (environ 5 500 hectares et 3 000 producteurs) collecte 35 % de la production; s'y ajoutent deux S.I.C.A. récentes constituées entre des producteurs et des collecteurs privés, l'une à Quimperlé (S.I.C.A. des Trois Rivières), l'autre à Concarneau (S.I.C.A. de l'Aven).

Les groupements coopératifs de collecte apparaissent sur les cartes n° 51 (tonnage par groupement, page 178) et n° 56 (localisation par canton des adhérents, page 187). La collecte coopérative la plus importante est réalisée dans le Finistère (3 800 ha contrôlés), par la C.A.B., le Coat-Kaër, Saint-Yvi et UNICOPA, dont la production est plus modeste; dans le Morbihan, la C.E.C.A.B. collecte à elle seule près de 50 % de la production

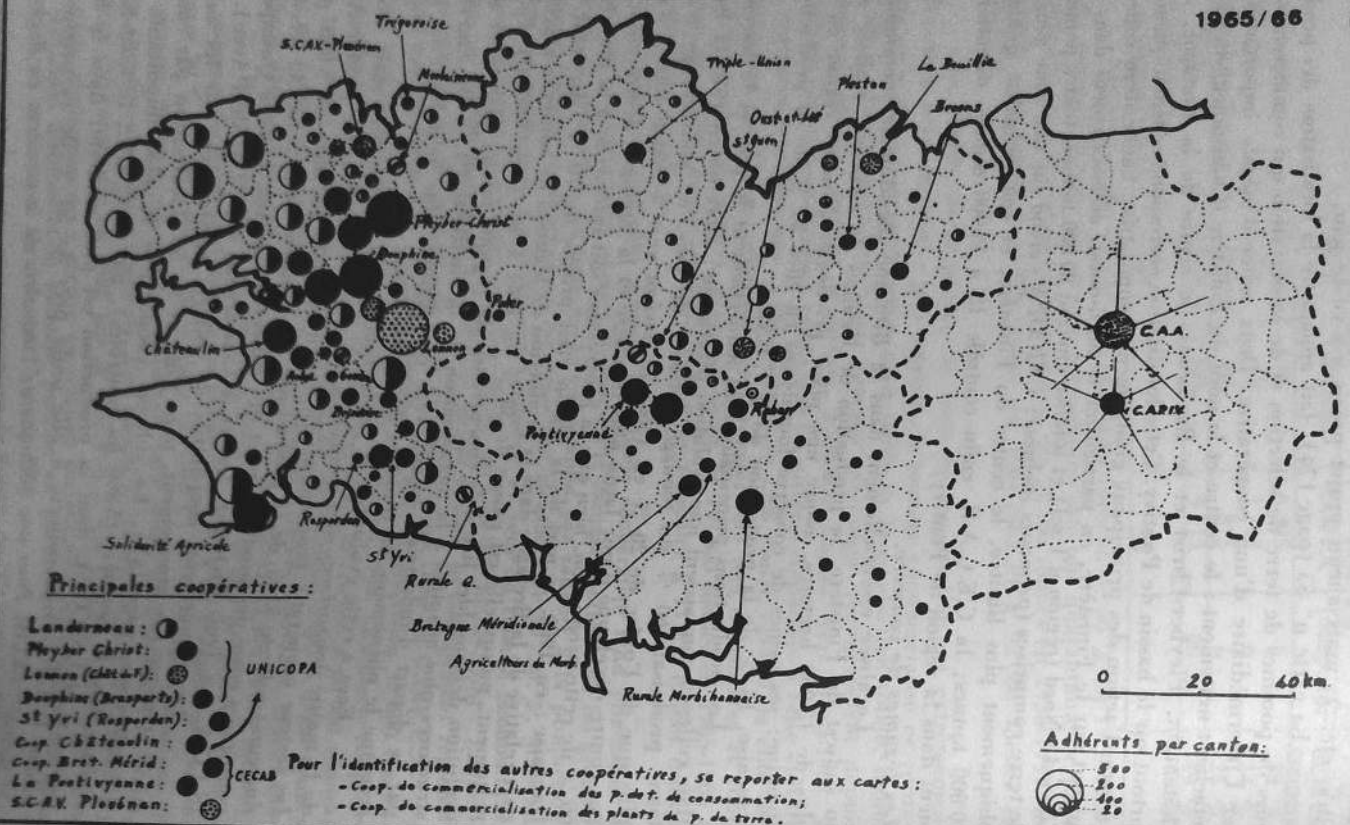
(1) Source : CELIB, Pour une politique de l'industrie de la conserve en Bretagne, février 1969.

(2) La production de pois réalisée en Picardie est passée de 12 % du tonnage français en 1950 à 51 % en 1968, pendant qu'elle tombait de 60 % à 20 % en Bretagne. La « vocation » de la Picardie à devenir le « potager de la France » se confirme dans d'autres productions : de 7 % en 1960, la part de cette région dans la production du haricot vert est passée à 17 % en 1967.

**COOP. POMMES DE TERRE CONSOMMATION ET SELECTION : ADHERENTS PAR CANTON**

1965/66

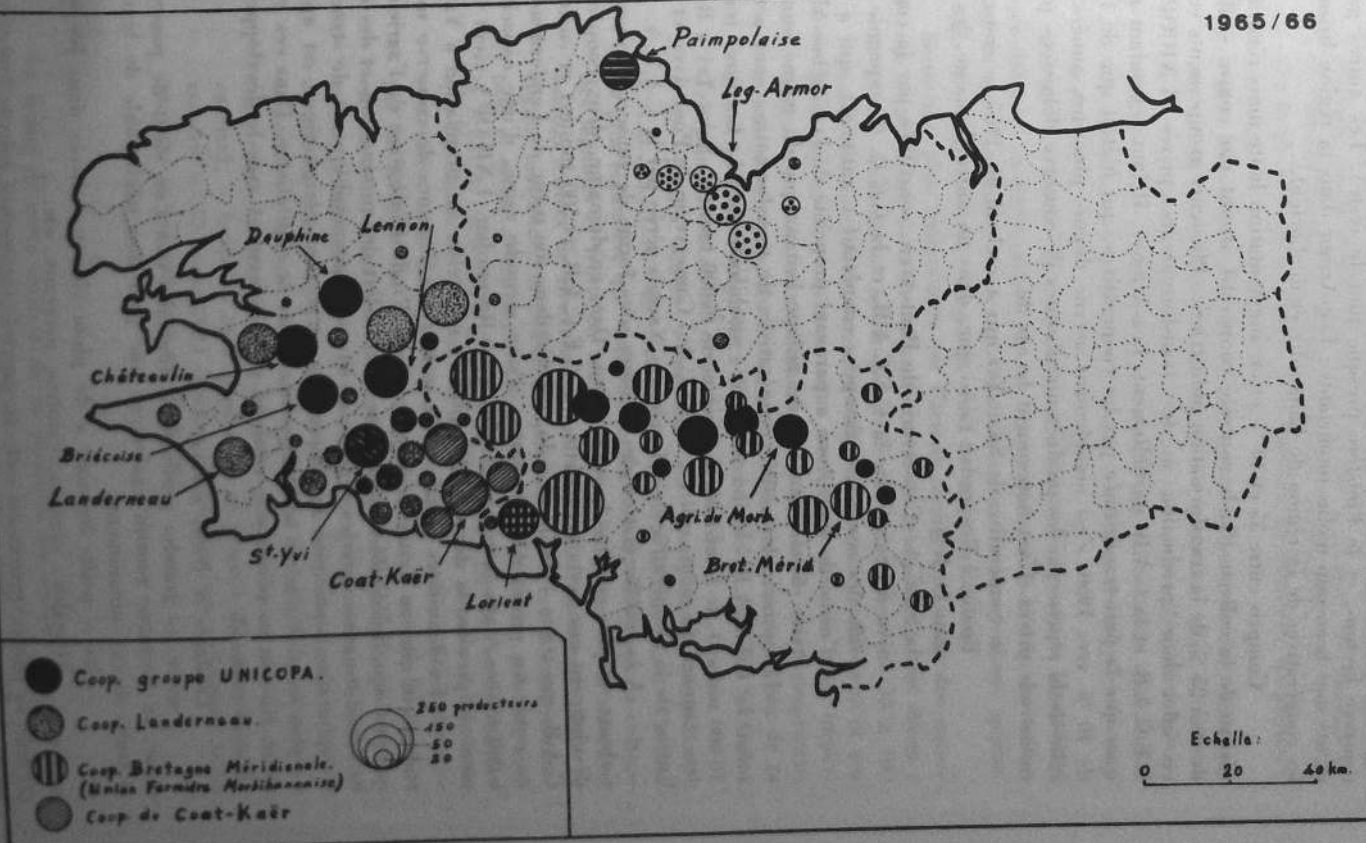
55



**ADHERENTS DES COOPERATIVES DE LEGUMES DE CONSERVE PAR CANTON**

1965/66

56





départementale (le Morbihan produisant environ le quart des légumes de conserve bretons, et le Finistère presque tout le reste). Les autres groupements sont beaucoup moins importants : Leg-Armor dans la région briochine, les coopératives de la région de Languidic et de Lorient...

Compris entre 35 et 40 % et en augmentation lente mais régulière au niveau de la collecte (1), le contrôle coopératif atteint par contre seulement de 20 à 25 % de la transformation industrielle. Plusieurs groupements vendent en effet leur production à des transformateurs privés (UNICOPA, la C.E.C.A.B. et la C.A.B. partiellement, Leg-Armor). Il faut cependant remarquer que la part transformée par les coopératives, qui n'était que de l'ordre de 10 % vers 1960, s'est notablement accrue depuis plusieurs années, à la suite de la reprise par les producteurs d'usines de conserve délaissées par les industriels privés. C'est notamment le cas de :

- la coopérative de Saint-Yvi qui a racheté en 1967 la conserverie Boutet à Rosporden (ainsi que, dans un autre domaine, les salaisons Le Jet);
- la S.I.C.A. - Conserverie de Pont-Aven, constituée par la coopérative de Saint-Yvi, la C.E.C.A.B. et la C.G.C. (Compagnie générale des conserves, groupe « coopératif » national), qui a repris l'usine de Pont-Aven auparavant propriété de la Céréhos-Alimentaire, filiale française du groupe britannique du même nom.

Les principales unités coopératives de transformation sont actuellement la C.E.C.A.B. - Union fermière morbihannaise à Locminé (environ 10 000 tonnes), le Coat-Kaër à Quimperlé (6 000 tonnes), Saint-Yvi à Rosporden (tonnage du même ordre), la S.I.C.A. - Conserverie de Pont-Aven et enfin l'usine de la Coopérative des Maraîchers Nantais gérée par la C.A.N.A.

À la transformation des légumes sous forme de conserves appertisées s'ajoute de plus en plus la surgélation. Dans ce domaine, deux coopératives développent une certaine activité : la C.E.C.A.B. (1 500 tonnes) et surtout la C.A.B. qui traite 4 000 tonnes de surgelés dans son usine de Landerneau et a en outre un projet d'implantation d'une seconde usine, d'une capacité de 6 000 tonnes, dans la région de Bannalec-Rosporden. UNICOPA vient également de prendre la décision d'implanter un atelier de surgélation à Vannes.

En définitive, l'analyse du secteur des légumes de conserve montre clairement que, en liaison avec le processus d'industrialisation de l'agriculture qui provoque un double phénomène de transfert des productions et des outils de transformation vers les régions de situation géographique et de structures d'exploitation optimum, la coopération en région périphérique est appelée de plus en plus à gérer les débris laissés par le capitalisme. Dans ces conditions, l'action coopérative se confond progressivement avec le développement agricole régional.

#### Légumes et fruits divers.

outre les grandes productions végétales que l'on vient de passer en revue, la Bretagne fournit également une part non négligeable de légumes et fruits divers, notamment :

- les « petits légumes » de plein champ cultivés dans les zones littorales : oignons, carottes, poireaux, etc...;

(1) Ainsi la part de petits pois collectée par les coopératives dans le Finistère est passée de 38,8 % en 1968 à 47,5 % en 1970.

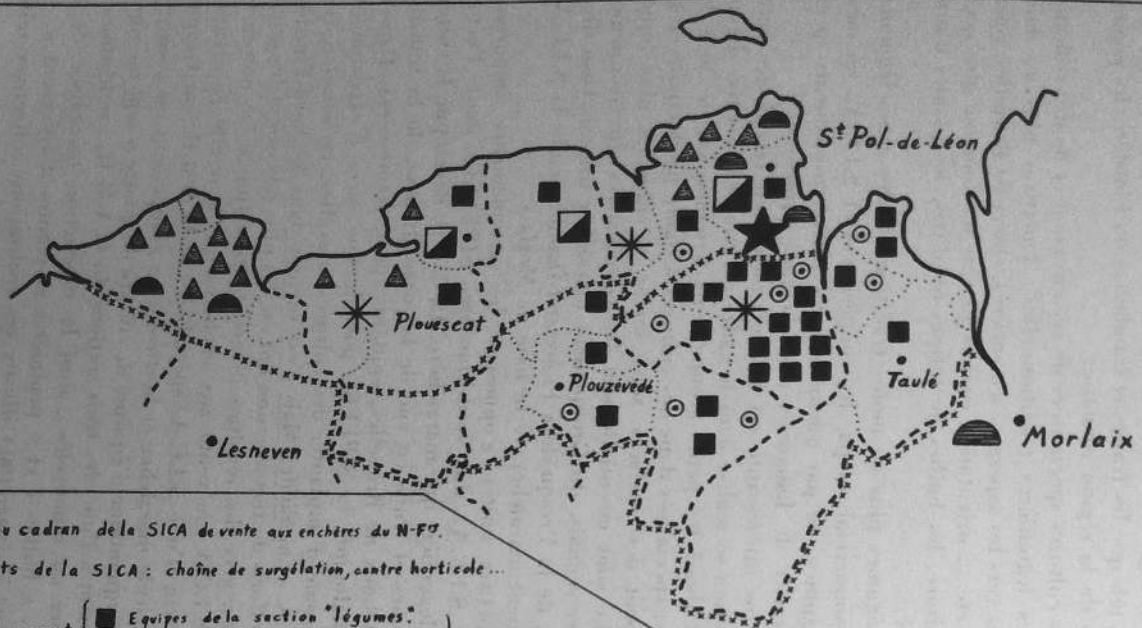
- les cultures maraîchères réalisées sous serre, sous tunnel ou sous châssis, en particulier dans les régions de Rennes, de Morlaix et de Brest-Plougastel : tomates, laitues, concombres, etc...;
- les fruits tels que les fraises et framboises du Finistère, les pommes et poires de la région rennais;
- enfin, les cultures spécialisées de reconversion et de diversification des zones légumières traditionnelles : tentatives plus ou moins heureuses vers les asperges, scorsonères, choux de Bruxelles, céleri, endives, etc...; orientation également vers un domaine plus neuf : l'horticulture, les bulbes de tulipes ou d'iris, les plantes d'ornement, etc...

Les petits légumes plus ou moins traditionnels des zones légumières sont partiellement commercialisés par les coopératives et S.I.C.A., au même titre que les gros légumes, ou par quelques rares petits groupements spécialisés, telle la coopérative de Languieux dans la zone briochine.

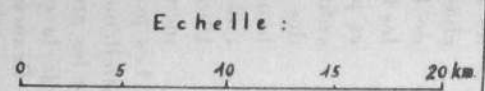
Beaucoup plus intéressante est l'action menée en faveur des autres productions. Cette action se réalise dans le cadre de groupements très divers :

- Il y a d'abord les petits groupements dynamiques, de 50 à 100 membres, spécialisés dans des cultures à haute productivité et qui développent des surfaces sous serres de plus en plus importantes. Ce sont essentiellement les coopératives du Groupement maraîcher rennais, du Groupement maraîcher brestois (issu de la C.A.B.), de la Presqu'île à Plougastel-Daoulas, enfin la S.I.C.A. - Groupement maraîcher de la baie de Morlaix.
- À ces petites unités s'opposent les groupements importants (C.A.B., S.I.C.A. du Nord-Finistère, SIPEFEL) dont l'action est plus légumière que maraîchère. La C.A.B. développe la culture des légumes et fruits en vue de la surgélation ou de la transformation (choux de Bruxelles, épinards, pois, framboises). Dans la région malouine, la SIPEFEL possède une serre d'expérimentation et essaie d'implanter des cultures nouvelles, en relation avec la S.I.C.A. - Emeraude. Mais c'est surtout dans le Nord-Finistère que les efforts de reconversion ont été les plus poussés et les mieux structurés, avec des résultats divers. Cette action a été entreprise par la S.I.C.A. de vente aux enchères qui a suscité la création en son sein d'une S.I.C.A. spécialisée, le G.A.M.H. ou Groupement agricole maraîcher et horticoles; ce groupement est constitué en une cinquantaine d'équipes de culture de quatre à sept membres appartenant à l'une des trois sections du G.A.M.H. : « légumes » (nouveaux ou renouvelés : ainsi la production mécanisée de la carotte), « bulbes » et « pépinières et plantes d'ornement ». Le croquis n° 57 (page 190) illustre ces réalisations collectives telles qu'elles se présentaient en 1966-1967.

Au terme de cette analyse de la situation du secteur coopératif au sein de la branche légumière, il apparaît que les groupements, ici comme ailleurs, présentent une grande diversité, qui va du pôle coopératif du type

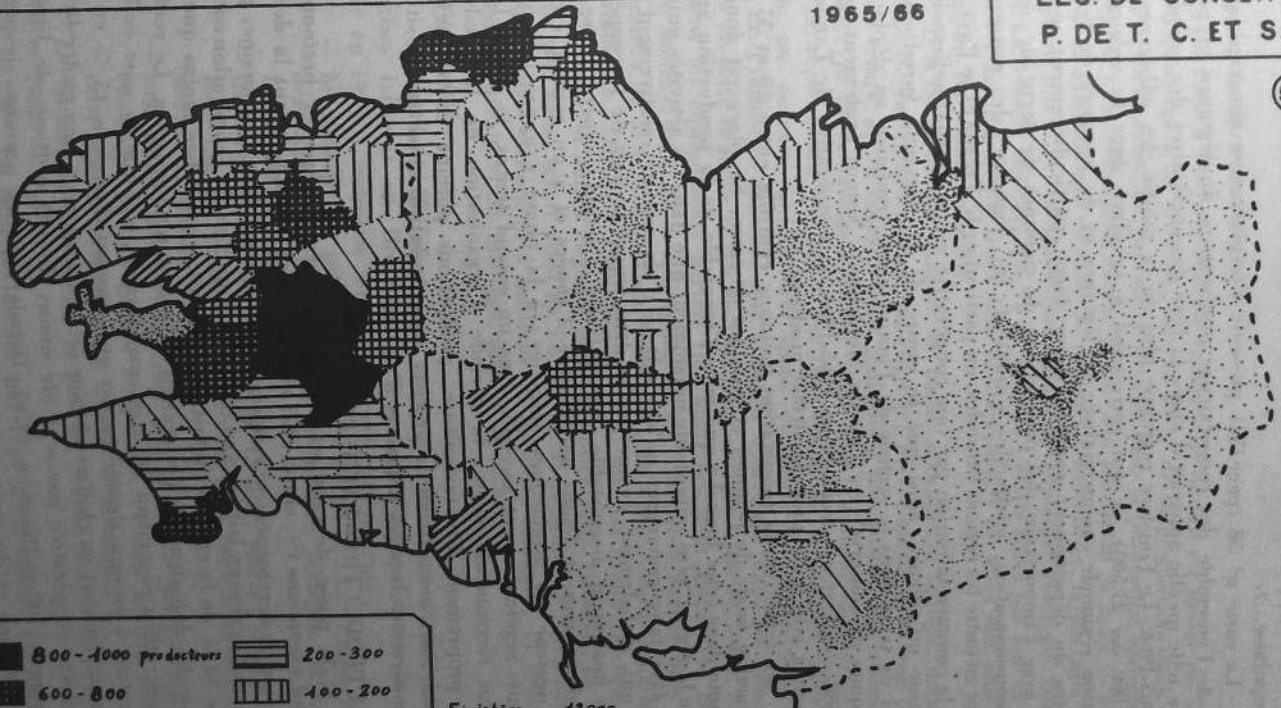


- ◻ Marchés au cadran de la SICA de vente aux enchères du N-F.
- ★ Equipements de la SICA : chaîne de surgélation, contre horticoles...
- SICA-G.A.M.H. (Groupement Agricole, Maraîcher et Horticole)
  - Equipes de la section "légumes." } 300 adhérents.
  - ▲ Equipes de la section "bulbes." }
  - ⊙ Equipes de la section "pépinières et plantes d'ornement."
- \* CETA de la zone légumière (3) } + ferme expérimentale de la "Ceinture dorée".
- xxxxx limite des G.V.A. (2)
- ◐ Autres groupements spécialisés (endives, échalottes, cultures nouvelles...).



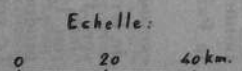
NOMBRE DE COOPERATEURS PRODUCTEURS DE "LEGUMES" PAR CANTON : LEGUMES FRAIS  
1965/66

LEG. DE CONSERVE  
P. DE T. C. ET S.



- |                        |               |
|------------------------|---------------|
| ■ 800-1000 producteurs | ▨ 200-300     |
| ▣ 600-800              | ▧ 400-200     |
| ▤ 400-600              | ▩ 50-100      |
| ▥ 300-400              | ▪ 20-50       |
|                        | ▫ moins de 20 |

Finistère = 12000  
Côtes du Nord = 5000  
Morbihan = 3500  
Ille et Vilaine = 4000  
TOTAL = 24500



de la C.A.B. - Landerneau, aux petites unités dynamiques et surtout maraîchères (G.M.R., la Presqu'île, etc...), en passant par les coopératives traditionnelles et d'apparence assez passive (La Perrosienne, la Solidarité agricole, la Paimpolaise...).

La carte n° 58 (page 191) présente l'implantation géographique par canton de l'ensemble des coopérateurs producteurs de légumes et pommes de terre telle qu'elle apparaît d'après la liste des sociétaires des coopératives vers 1965-1966. Le Finistère regroupe plus de la moitié des adhérents (environ 12 000 sur 21 500), ce qui correspond à sa place dans la valeur de la production régionale commercialisée de légumes et de pommes de terre (1). Le centre du département apparaît d'une façon particulièrement nette, en liaison avec l'importance des productions de pommes de terre de semence et de consommation, auxquelles s'ajoutent les légumes de conserve. Se dégagent en outre les régions littorales, en particulier le Trégor et le Pays Bigouden où la commercialisation par voie coopérative est proportionnellement plus importante qu'ailleurs, ainsi que le centre de la Bretagne (production de pommes de terre dans le secteur de Pontivy-Uzel, tendance au déplacement des légumes de conserve vers l'est du Morbihan). Notons également que sur les 21 500 coopérateurs recensés en 1965-1966, la coopérative de Landerneau regroupait à elle seule près de 10 000 producteurs.

En définitive, la coopération bretonne contrôle entre 20 et 25 % de la production finale de légumes et pommes de terre. Sa place est donc plus importante dans cette branche que pour l'ensemble de la production agricole finale de la région, plus importante notamment que dans les activités animales. Mais il faut faire remarquer qu'il s'agit là d'un secteur relativement traditionnel qui, globalement, évolue peu et dans lequel la part de la coopération demeure finalement assez stable. Au contraire, l'action coopérative se développe prioritairement depuis une dizaine d'années et à un rythme croissant dans le secteur des productions animales : à la phase « approvisionnement et produits végétaux » ont succédé, dans un second temps, la phase laitière puis, plus récemment encore, la période d'organisation de la production animale proprement dite (aviculture, productions porcine et bovine). Les parties suivantes permettront de préciser cette évolution ainsi que la situation de la coopération dans ces domaines d'activité.

#### IV — LA PRODUCTION LAITIÈRE

Si la phase de création des coopératives laitières et bretonnes se situe, sauf exceptions (2), entre 1950 et 1958, c'est surtout durant la dernière décennie que le développement coopératif s'est affirmé dans ce domaine, parallèlement à « l'explosion laitière » en Bretagne. Toutefois, la coopération contrôle moins de 30 % de la collecte industrielle de lait, c'est-à-dire moins que dans la plupart des départements des régions de programme voisines. Le renforcement coopératif a cependant été très considérable, puisque la part collectée par ce secteur a presque doublé en dix ans, passant d'environ 15 % en 1960 à 28 % actuellement; en chiffres absolus cela correspond à une multiplication de la collecte coopérative par sept (de moins de 100 millions de litres en 1960 à plus de 700 millions en 1970). Depuis peu, les positions respectives de la coopération et du secteur privé tendent à se stabiliser, cela d'autant

(1) La part des différents départements dans cette valeur serait approximativement la suivante : Finistère = 64 %, Côtes-du-Nord = 14 %, Ille-et-Vilaine = 12 %, Morbihan = 10 %. Source : P. Capitaine, *Ouest-France*, n° 7 423, du 20 janvier 1969.

(2) La coopérative laitière de Ploudaniel est beaucoup plus ancienne puisqu'elle date de 1930; à l'inverse, la COLIV d'Ille-et-Vilaine ne remonte qu'à 1965.

mieux qu'à la phase d'expansion du ramassage industriel et de conquête des nouveaux livreurs succède une phase de diminution régulière du nombre des producteurs fournisseurs de lait.

#### L'explosion laitière en Bretagne.

De 1960 à 1969, la collecte industrielle de lait est passée de 5,5 millions d'hectolitres à 23 millions, soit de 26 % de la production totale à plus de 75 % actuellement. La part de ce produit dans la production agricole finale de la région s'est elle-même élevée depuis dix ans de 20 % à 25 % environ. Avec une production qui dépasse 30 millions d'hectolitres, la Bretagne constitue aujourd'hui avec la Basse-Normandie le principal réservoir laitier en France. La densité laitière, qui va de plus de 150 000 litres par km<sup>2</sup> et par an en Ille-et-Vilaine à 70 000 litres dans le Morbihan, y est deux fois plus importante qu'en moyenne française.

Il n'est donc pas exagéré de parler d'explosion laitière, notamment au niveau de la transformation industrielle; ceci d'autant plus que pendant le même temps où la collecte était multipliée par quatre, une reconversion totale du type de ramassage s'opérait : alors que la collecte sous forme de lait entier ne représentait que 20 % en 1960 contre 80 % pour la crème, cette formule est devenue aujourd'hui quasi exclusive. Ce développement très récent de l'industrie laitière, qui apparaît clairement dans les effectifs de salariés de cette branche (1 260 en 1962 pour environ 6 000 en 1969), explique également les équipements parfois très modernes dont dispose la Bretagne dans ce secteur, tant en ce qui concerne les entreprises coopératives (usines très récentes de la C.A.B. à Landerneau, d'UNICOPA - U.L.B. à Carhais, de Ploudaniel, de LORCO à Pont-Scorff, etc...) que les firmes privées, venues pour la plupart d'autres régions pour exploiter cette richesse. La collecte moyenne par usine serait ainsi de l'ordre de 45 millions de litres par an en Bretagne, contre seulement 6 millions en moyenne française, 11 millions en Allemagne fédérale et 21 millions dans le Bénélux.

#### L'industrie laitière.

La carte n° 59 (page 194) présente la localisation des principales entreprises laitières en Bretagne et leur importance d'après la collecte réalisée en 1969. L'industrie laitière présente trois secteurs :

- les entreprises privées, membres de l'U.B.I.L. (Union bretonne des industriels laitiers), soit 29 sociétés laitières, 32 usines et 11 centres de ramassage;
- les coopératives, au nombre de 12 dont une de simple collecte, mais qui se regroupent en fait en cinq centres de décision possédant 11 usines;
- une forme mixte représentée par la société privée Négobeurcel contrôlée par un groupe coopératif, l'Union laitière normande; cette société dispose de 4 usines en Bretagne.

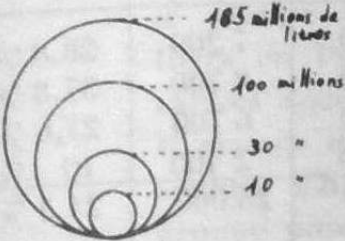
Le tableau suivant donne la part de chaque secteur dans la collecte en 1966 et 1969.

Tableau n° 20 : La collecte laitière par type d'entreprises en Bretagne en 1966 et 1969.

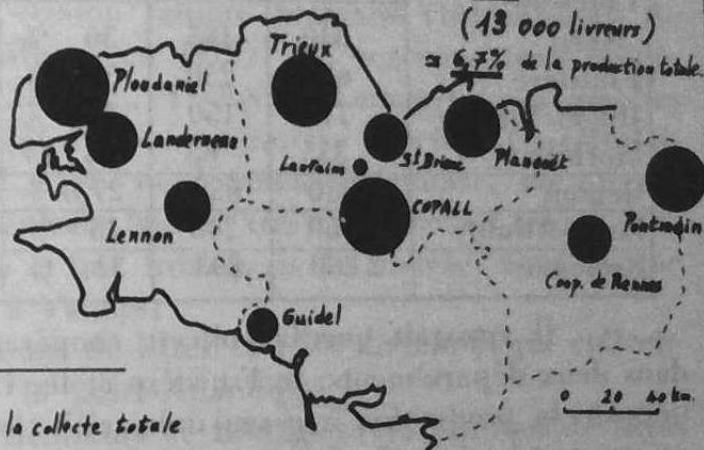
	1966	1969
Entreprises privées	66,1 %	62,0 %
Coopératives	25,8 %	27,3 %
Négo - U.L.N.	8,0 %	10,5 %

# EVOLUTION DE LA COLLECTE COOPERATIVE DE LAIT EN BRETAGNE (61)

volume collecté :



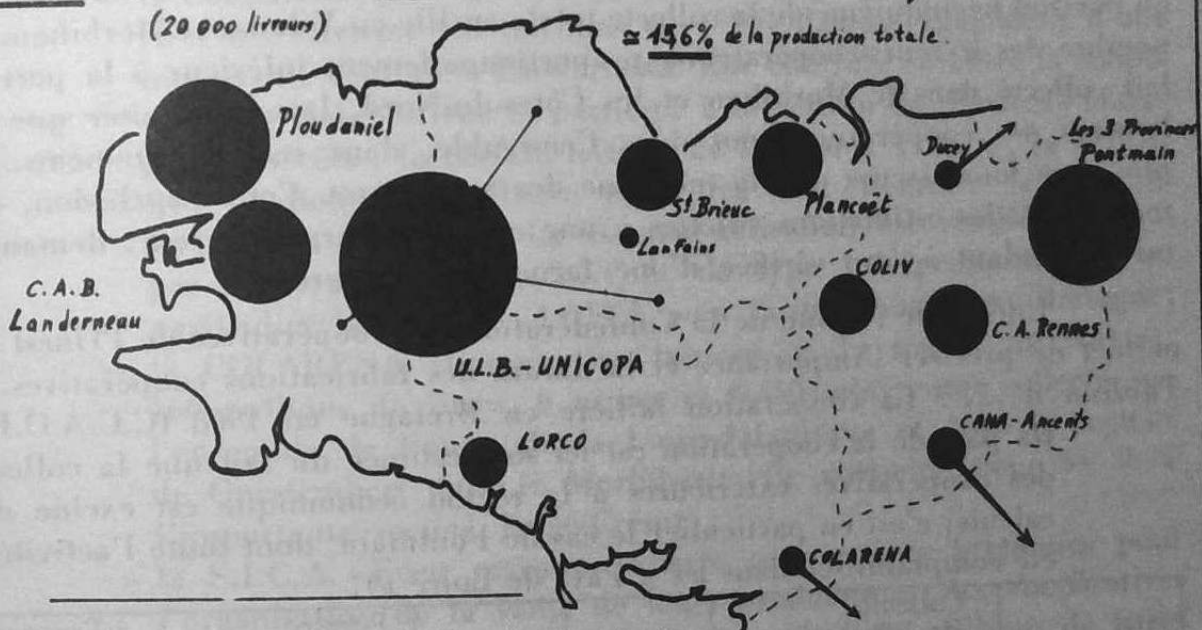
1961-62 : Cooperatives  $\approx$  150 millions de litres  $\approx$  17% de la collecte totale



1966 : 400 millions de litres  $\approx$  25% de la collecte totale

(20 000 livreurs)

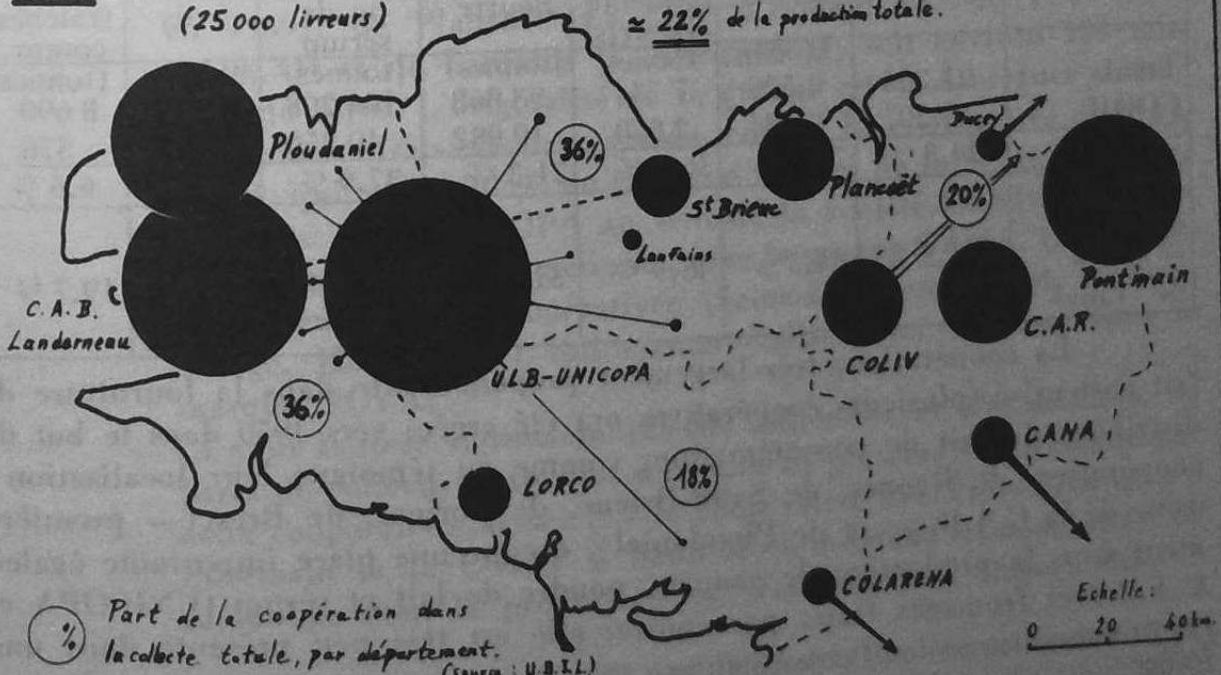
$\approx$  15,6% de la production totale.



1969 : 650 millions de litres  $\approx$  28% de la collecte totale

(25 000 livreurs)

$\approx$  22% de la production totale.



Part de la coopération dans la collecte totale, par département. (Source : U.B.I.L.)

1969 : coop. = 25 000 livreurs sur 103 000 livreurs de lait en Bretagne  $\approx$  24,3%

Trois sociétés d'origine extérieure à la région réalisent à elles seules 40 % de la collecte totale. Ce sont : Préval (groupe SAPIEM, à capitaux Perrier et Genvrain) avec une collecte en 1969 proche de 400 millions de litres, Entremont-Marcillat et Négobeurcuf - U.L.N. dont la collecte dépasse 250 millions de litres pour chacune des deux firmes. En y ajoutant l'entreprise régionale Bridel (296 millions), ces quatre sociétés ont réalisé en 1969 de 53 à 54 % de la collecte industrielle. Leur part relative demeure remarquablement constante puisqu'en 1962-1963 elles représentaient déjà 55 % de la collecte (1). L'industrie privée régionale, Bridel compris, ne réalise que 33 % de la collecte et 20 % sans cette dernière société.

La carte n° 60 (page 196) représente d'une façon très schématique les zones d'action des principales sociétés laitières qui exercent en Bretagne.

Les deux faits majeurs de l'évolution récente de l'industrie laitière dans la région sont d'une part une concentration croissante, d'autre part, à la faveur de ce mouvement de concentration, une main-mise de plus en plus importante par des firmes extérieures à la Bretagne sur la production laitière. Ce processus de colonisation économique est particulièrement net avec la pénétration progressive des groupes SAPIEM ou Entremont (2), plus récemment avec l'implantation de l'U.L.N. par société privée interposée, en Loire-Atlantique avec l'absorption de « La Roche aux Fées » par le trust international UNILEVER et la décision récente du groupe Gervais-Danone de s'établir à Châteaubriant.

#### *Le secteur coopératif.*

L'emprise croissante de groupes extérieurs en même temps que la phase de l'« explosion laitière » ont suscité un développement remarquable de la coopération dans la branche laitière depuis plusieurs années, donnant ainsi un souffle nouveau à un secteur d'activité coopérative qui semblait auparavant peu apte à se transformer.

La série de cartes ci-jointes (n° 61, page 197) illustre l'évolution de l'importance de la collecte coopérative par unité de base de 1961-1962 à 1969 : cette collecte passe d'environ 150 millions de litres en 1961-1962 à 650 millions en 1969, soit de 17 % de la collecte industrielle à 28 % ; pendant le même temps, le nombre de coopérateurs double : de 13 000 à environ 25 000. (Ces chiffres concernent seulement la région de programme.)

Le taux de progression entre ces deux dates est naturellement inégal selon les coopératives : de l'ordre de 330 % en moyenne, il se situe autour de ce chiffre pour la plupart des groupements (UNICOPA - U.L.B., Ploudaniel, Pontmain, C.A.R.) ; il est par contre plus faible pour d'autres unités (environ 100 % pour les coopératives de Plancoët et de Saint-Brieuc), mais supérieur à 1 000 % pour la C.A.B. (de moins de 12 millions de litres collectés en 1961-1962 à 145 millions en 1969).

Quelle est l'importance du secteur coopératif dans chaque département ? Le tableau suivant, fondé sur des estimations, en particulier pour le nombre de livreurs (Source : U.B.I.L. et coopératives), donne un certain nombre d'éléments d'appréciation.

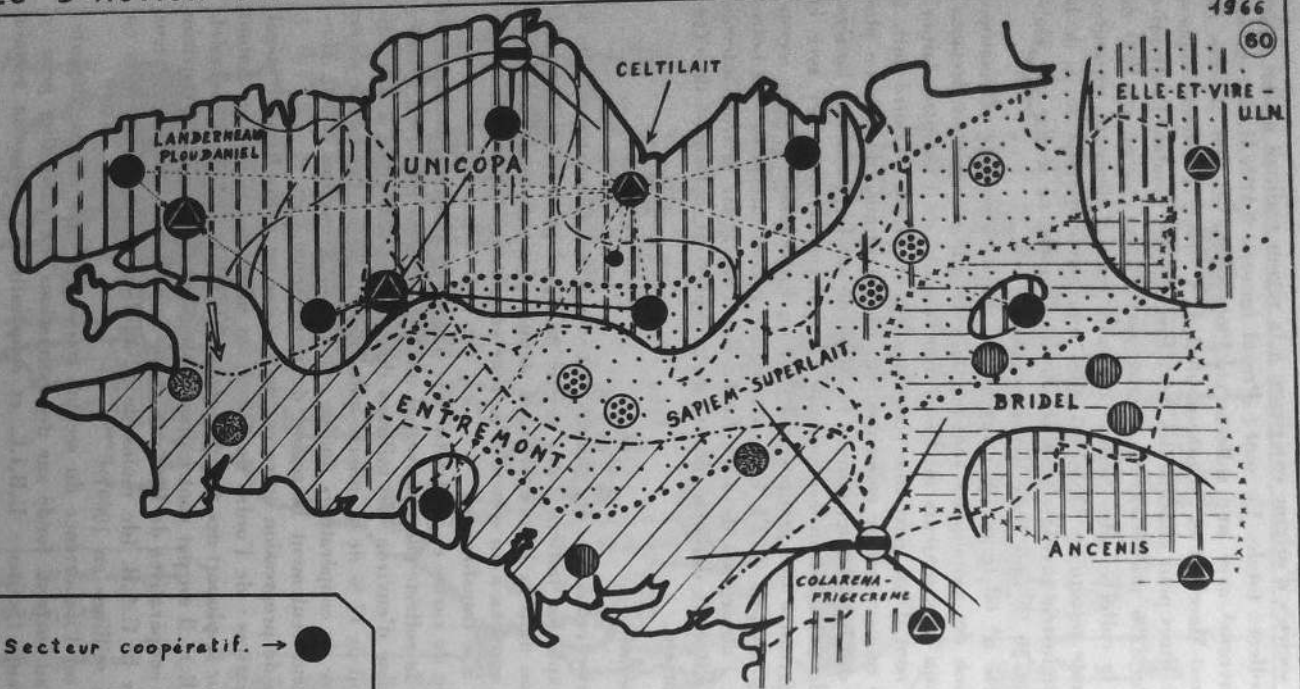
(1) Cf. J.B. Henry : *L'industrie laitière en Bretagne*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de géographie, in *Etudes d'Economie Rurale*, n° 51, Rennes 1966.

(2) Cf. J.B. Henry, *op. cit.*


ZONES D'ACTION DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS LAITIÈRES EN BRETAGNE


1966

60



-  Secteur coopératif. → ●
-  Groupe BRIDEL. → ●
-  ENTREMONT-MARCILLAT. → ●
-  SAPIEM-SUPERLAIT. → ●
-  NÉGOCEURUF - U.L.N. → ●

 UNICOPA  
(Union Laitière Bretonne).

 Coopératives équipées d'un tour de séchage de lait.

SOURCE: J. B. Henry (INRA - Rennes).

C. Carévat

# L'INDUSTRIE LAITIÈRE EN BRETAGNE - 1969 59

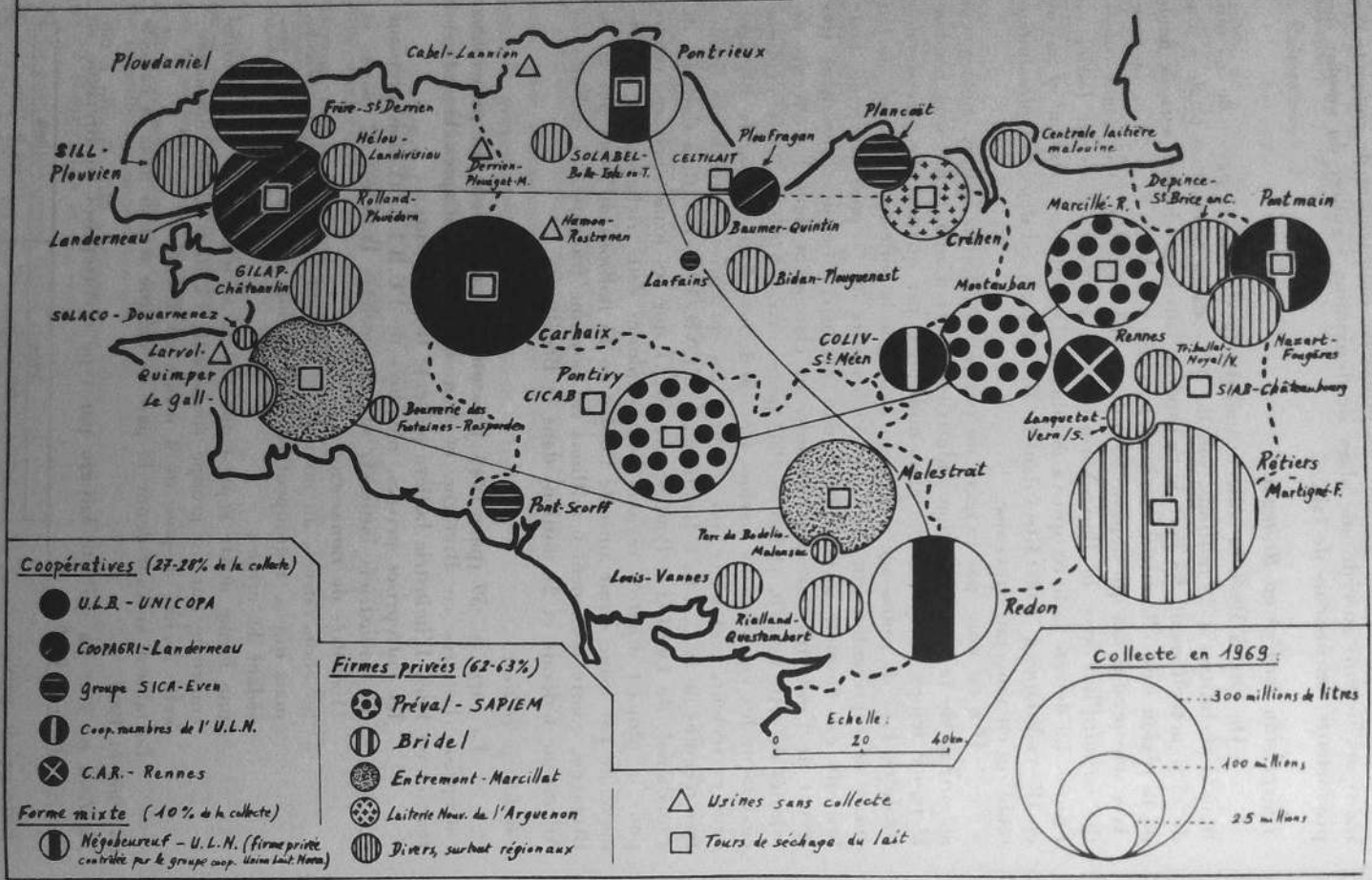


Tableau n° 21 : La collecte coopérative de lait par département en 1969 (y compris la collecte réalisée par les coopératives extérieures).

	Collecte de lait (millions d'hectolitres)			Livres de lait		
	totale	coopér.	% coop.	ensemble	coop.	% coop.
Côtes-du-Nord	510	185	36 %	25 000	7 200	28,8 %
Finistère	695	250	36 %	23 000	8 700	37,8 %
Ille-et-Vilaine	770	150	20 %	31 000	6 700	21,6 %
Morbihan	355	65	18 %	24 000	2 400	10 %
Région	2 330	650	27,8 %	103 000	25 000	24,3 %
Loire-Atlant.	550	245	45 %			
Bretagne	2 880	895	31,1 %			

Il apparaît que la collecte coopérative est relativement développée dans deux départements, le Finistère et les Côtes-du-Nord, où elle dépasse le tiers de la production à usage industriel (1); elle ne représente par contre qu'environ le cinquième de la collecte totale en Ille-et-Vilaine et Morbihan. Le nombre des livreurs-coopérateurs, proportionnellement inférieur à la part de lait collecté dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, laisse supposer que les livreurs des coopératives sont dans l'ensemble, dans ces départements, de plus gros fournisseurs que la moyenne des apporteurs. Cette conclusion, qui repose sur des estimations sujettes à une certaine marge d'erreur, demanderait cependant à être vérifiée d'une façon plus rigoureuse.

Une étude récente de la Confédération des coopératives de l'Ouest (2) permet de préciser l'importance et la nature des fabrications coopératives.

Tableau n° 22 : La coopération laitière en Bretagne en 1968 (C.C.A.O.F.) (la part de la coopération est ici sous-estimée du fait que la collecte des coopératives extérieures à la région économique est exclue des calculs; c'est en particulier le cas de Pontmain, dont toute l'activité a été comptabilisée dans les « Pays de Loire »).

	Collecte de lait (M. d'hl)	Lait pasteur. (M. d'hl)	Lait fermenté (yaourts) (tonnes)	Beurre (tonnes)	Poudre de lait ou de sérum (tonnes)	From. frais (tonnes)	Fromag. pâtes fraîches compr. (tonnes)
Total	21.325	0.520	7 734	93 868	106 208	1 472	8 690
COOP.	5.297	0.384	2 850	19 982	40 256	570	576
% coop.	24,8 %	73,8 %	36,8 %	21,3 %	37,9 %	38,7 %	6,6 %
% coop. Bretagne + Pays de Loire	34,2 %	64,3 %	45,9 %	31,7 %	38,3 %	9,0 %	19,7 %

La coopération, très largement prépondérante dans la fourniture de lait pasteurisé (plusieurs coopératives ont été créées vers 1950 dans le but de distribuer du lait de consommation, comme en témoigne leur localisation : coopératives de Rennes, de Saint-Brieuc, de Lorient, de Brest — première usine de la C.A.B. — et de Ploudaniel), occupe une place importante également dans la production de yaourts, poudre de lait et sérum (UNICOPA et C.A.B.) et fromages frais; par contre, elle est très peu présente dans une (1) Et naturellement en Loire-Atlantique où elle représente la moitié de la collecte totale.

(2) C.C.A.O.F. : La coopération laitière dans les régions de programme « Bretagne » et « Pays de Loire » en 1968 — Document ronéoté, juin 1970.

branche de produits élaborés, celle des fromages et des pâtes fraîches (2).

Ce secteur coopératif se compose de sept centres de décision essentiels, tout au moins au stade commercial. Ce sont par ordre d'importance de la collecte :

- le groupe UNICOPA - Union laitière bretonne (181 millions de litres en 1969, 212 millions en 1970), qui regroupe trois coopératives spécialisées (COPALL, Trieux et Lennon) ainsi que les livraisons de lait de plusieurs coopératives polyvalentes (Morlaissienne, Châteaulin, C.A.M. de Vannes, Pélemoise, etc...). Le groupe possède une centrale laitière très moderne à Carhaix, une beurrerie à Guingamp et une fromagerie à Loudéac, ainsi qu'une fromagerie de chèvre à Vannes;
- la C.A.N.A. (180 millions de litres et 7 500 livreurs) qui collecte surtout dans l'est de la Loire-Atlantique;
- la Coopérative des agriculteurs de Bretagne (145 millions de litres en 1969, environ 165 millions en 1970) dispose également d'une importante centrale à Landerneau. Elle contrôle en outre la coopérative de Saint-Brieuc et participe à la gestion de plusieurs entreprises privées : la Société laitière de l'Ouest à Yffinia, la SOLABEL à Belle-Isle-en-Terre et la S.I.C.A. - Centrale laitière de Penthièvre à Créhen. La commercialisation est réalisée surtout par l'intermédiaire de S.I.C.A. de type interprofessionnel, en particulier la S.I.C.A. - LAITA pour la distribution en Bretagne; la COLARENA (Coopérative laitière de la région de Nantes, 160 millions de litres, 6 usines et 6 350 adhérents) collecte sur l'ensemble de l'ouest de la Loire-Atlantique et dans le secteur de Questembert dans le Morbihan; elle participe pour 34 % à l'importante société Frigé-Crème;
- la S.I.C.A. - Even regroupe quatre coopératives bretonnes pour l'organisation de la vente de leurs productions : les coopératives de Ploudaniel (de loin la plus importante : 96 millions de litres en 1969), de Plancoët (La Côte d'Emeraude), de Pont-Scorff (LORCO) et de Lanfains (l'Armoricaïne), soit environ 150 millions de litres. L'originalité de ce groupe est de fabriquer surtout des produits frais (yaourts, suisses, etc...). La coopérative de Ploudaniel, qui assure 80 % du chiffre d'affaires de la S.I.C.A. - Even, collabore avec UNICOPA au sein de la Société Celtilait (séchage du lait) et, sur le plan national, avec le groupe GAMA. Ce groupement réunit sept coopératives (Seine-Maritime, Nord, Belfort, Ariège, Haut-Poitou) qui commercialisent en commun sous la marque NOVA;
- l'Union laitière normande (25 000 adhérents et 800 millions de litres de collecte totale) est directement présente en Bretagne par deux coopératives associées : la coopérative des Trois Provinces à Pontmain et la COLIV à Saint-Méen-le-Grand (Coopérative de ramassage dont la production est transformée à Ducey, dans la

(1) Il faut, en outre, tenir compte du fait que l'industrie laitière en Bretagne est peu élaborée : on fabrique surtout des productions « primaires » (beurre, poudre) peu rémunératrices pour les producteurs mais d'écoulement assuré pour les industriels.



Manche), soit une collecte d'environ 120 millions de litres. Rappelons que l'U.L.N. collecte en outre une quantité beaucoup plus élevée par l'intermédiaire de la société Négobeuruf. Cette situation paradoxale, dans laquelle on voit une coopérative opérer « sous le couvert » d'une entreprise privée, est une belle illustration de la suprématie du comportement expansionniste de firme sur l'esprit coopératif : les fournisseurs de Négobeuruf (contrôlé à 100 % par l'U.L.N.) n'ont évidemment pas le statut de coopérateurs. Les récents accords entre UNICOPA et l'U.L.N., importants sur le plan industriel et commercial, ne mettent pas fin à cette anomalie;

- enfin, la Coopérative agricole de Rennes (environ 45 millions de litres) apparaît assez isolée face aux groupes précédents. Au niveau de la commercialisation, la C.A.R. travaille essentiellement sur le marché rennais.

Les cartes suivantes (n<sup>os</sup> 62 et 63, pages 201 et 202) montrent la localisation des coopérateurs livreurs de lait en Bretagne en 1966 ainsi que les zones respectives de ramassage des diverses coopératives. L'implantation apparaît plus forte dans le Finistère et les Côtes-du-Nord et plus précisément dans le tiers nord et ouest de la Bretagne, tandis que la zone allant du Sud-Finistère à l'Ille-et-Vilaine présente un vide relatif parsemé de quelques implantations ponctuelles peu importantes (Pont-Scorff, etc...).

Depuis 1966, la situation a bien entendu évolué, mais sans apporter de bouleversements notables. Les zones de collecte se sont parfois étendues, avec le développement des bacs de réfrigération du lait à la ferme. C'est surtout le cas de la C.A.B. de Landerneau : on pourra apprécier l'élargissement de l'aire de collecte intervenu entre 1966 et 1970, en comparant les cartes n<sup>o</sup> 62 et n<sup>o</sup> 31 (page 135). La situation tend actuellement à se stabiliser, aussi bien sur le plan géographique que sur le plan des rapports de force entre les principaux groupes coopératifs et privés. On enregistre même depuis un an environ une diminution régulière du nombre des fournisseurs de lait, évolution qui ne peut que se prolonger dans les années à venir, avec la disparition accélérée de fournisseurs marginaux et la désaffection relative des agriculteurs à l'égard d'une production laitière peu rémunératrice.



Finalement la coopération laitière en Bretagne se classe parmi les branches d'activité qui ont connu le plus fort taux de croissance durant la période récente : de 1957 à 1968-1969, sa part dans le chiffre d'affaires coopératif est passée de moins de 10 % à environ 23 %, soit une progression, en francs courants, de quelque 30 millions de francs à environ 400 millions. C'est en outre la seule branche véritablement industrialisée à l'intérieur du secteur coopératif.

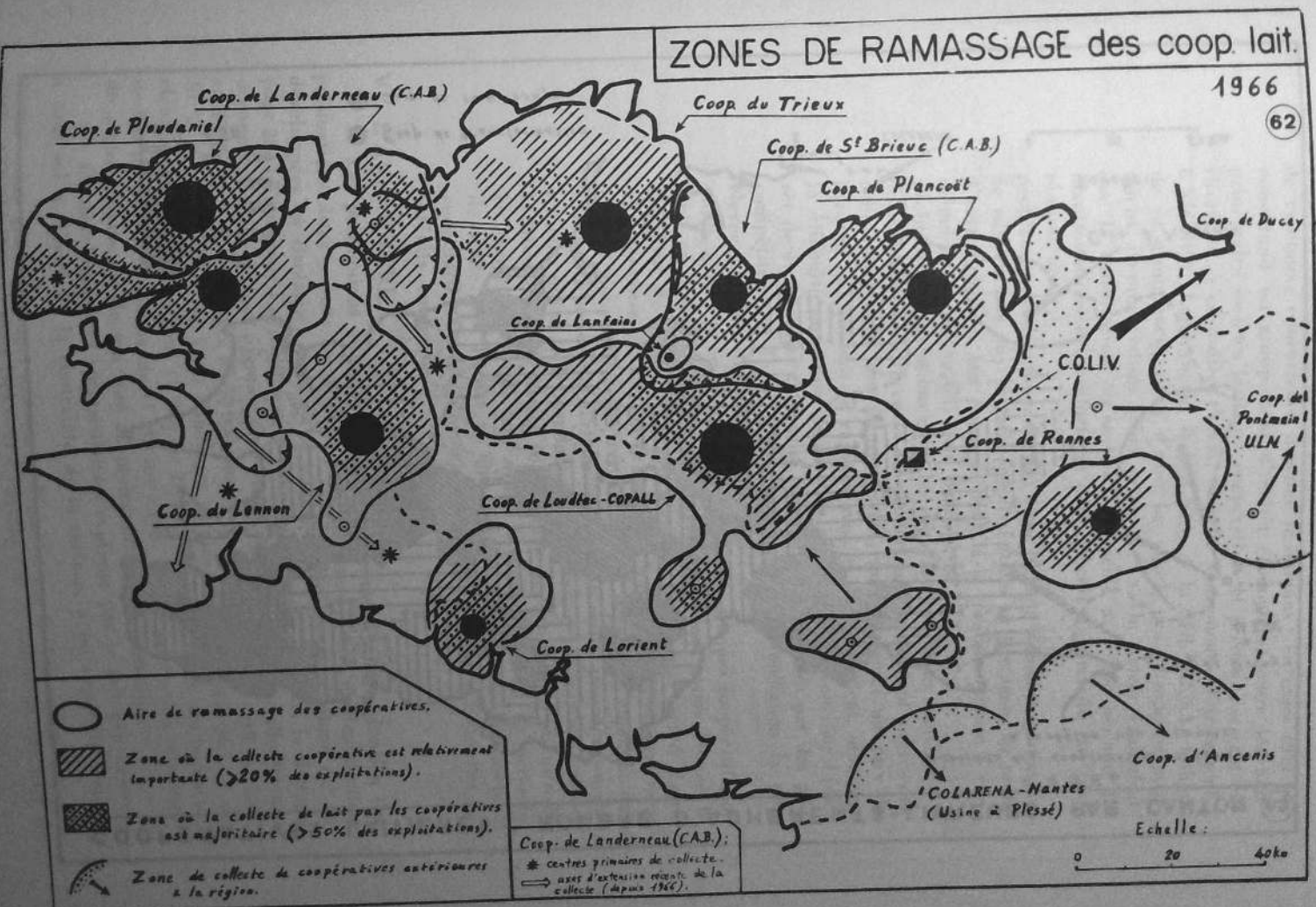
Branche en expansion, la coopération laitière n'en connaît pas moins des problèmes :

- problèmes de concurrence : les petits industriels locaux ont fait place à de grandes firmes nationales ou internationales qui disposent d'une longue expérience, d'une technique élaborée... et

# ZONES DE RAMASSAGE des coop. lait.

1966

62



- Aire de ramassage des coopératives.
- ▨ Zone où la collecte coopérative est relativement importante (>20% des exploitations).
- ▩ Zone où la collecte de lait par les coopératives est majoritaire (>50% des exploitations).
- Zone de collecte de coopératives antérieures à la région.

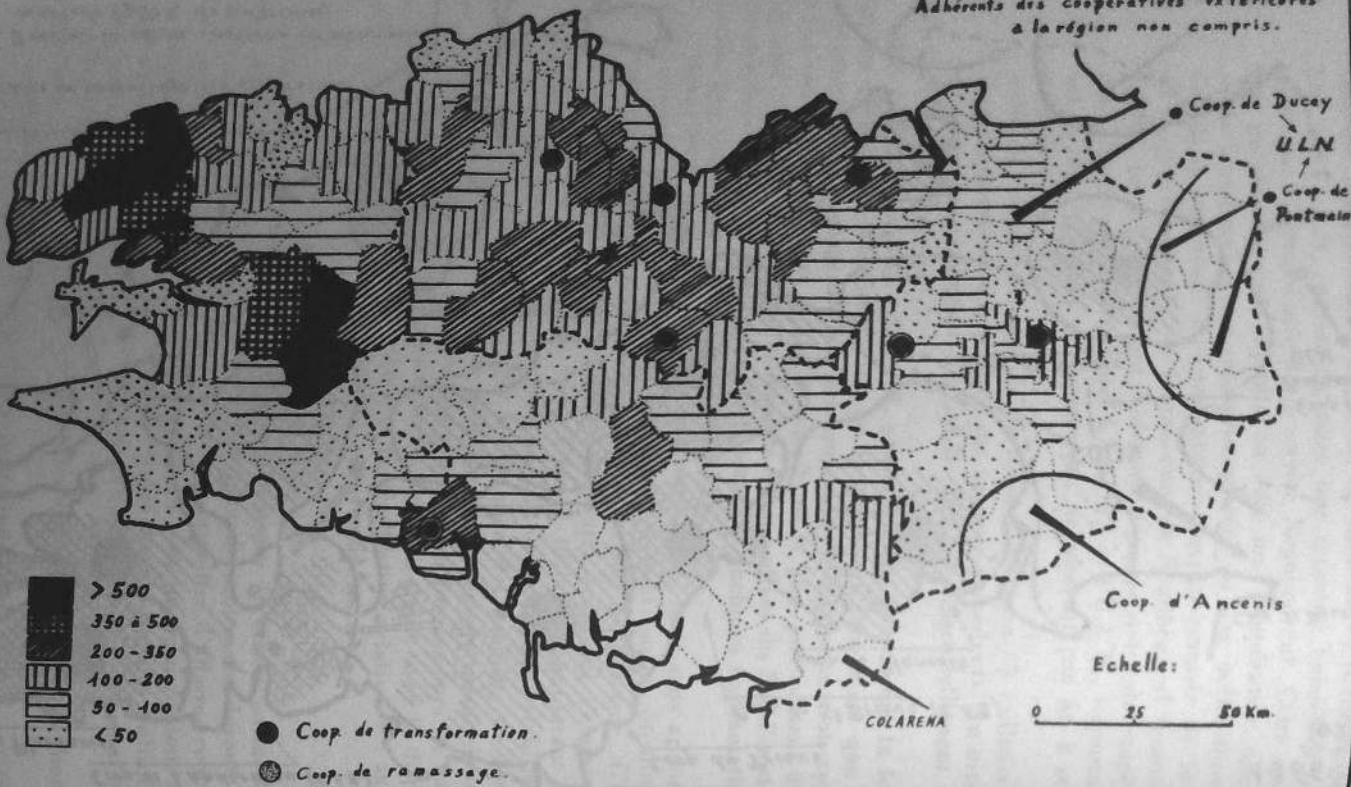
Coop. de Landerneau (C.A.B.);  
 \* centres primaires de collecte;  
 → axes d'extension récente de la collecte (depuis 1966).

Echelle :  
 0 20 40km

COOPERATIVES LAITIÈRES : NOMBRE D'ADHÉRENTS-LIVREURS PAR CANTON (63)

- 1966 -

Adhérents des coopératives extérieures à la région non compris.



de capitaux; concurrence mesurée néanmoins : en mars 1971 se constituait un groupement d'intérêt économique entre les huit principales sociétés laitières, coopératives et privées, exerçant en Bretagne, c'est-à-dire Préal, Bridel, Entremont, Négobeuruf, UNICOPA, Landerneau, la C.A.N.A. et la COLARENA; l'objet de ce groupement est « d'unir les efforts des entreprises pour mieux commercialiser leurs produits... » On notera également que la constitution de ce G.I.E. coïncide avec une période de manifestations de producteurs pour obtenir un prix du lait plus rémunérateur;

- problèmes de développement à long terme : l'absence prolongée de subventions aux investissements laitiers en Bretagne, au profit d'autres régions, fait craindre pour la « vocation laitière » elle-même de la région (cf. note page 91 );
- problèmes des relations entre les coopérateurs et leur coopérative : les manifestations récentes des producteurs de lait tant auprès des coopératives que des firmes privées, pour réclamer un prix du litre de lait qui soit en rapport avec le coût de revient, montrent la difficulté pour une coopérative industrielle de concilier l'intérêt de l'entreprise (efficacité, conquête des marchés par des prix compétitifs) et l'intérêt des producteurs (rémunération la plus élevée possible du produit livré);
- enfin, à voir le comportement de certains groupes coopératifs, on peut se demander où va la coopération. Nous avons évoqué la politique de l'U.L.N. - Négobeuruf en Bretagne; l'accord réalisé en 1969 entre l'U.L.N. et la société Préal - SAPIEM est également un fait nouveau : selon cet accord, un organisme commun doit réaliser la collecte et certains équipements seront possédés conjointement; mieux, « les producteurs, précisait un communiqué, auront la liberté soit de rester fournisseurs de l'entreprise (industrielle ou coopérative) qui leur achète actuellement, soit de permuter de l'une vers l'autre ». Que devient dans ce cas l'engagement coopératif ? On n'a plus dès lors que deux firmes industrielles aux intérêts communs...

## V - L'AVICULTURE

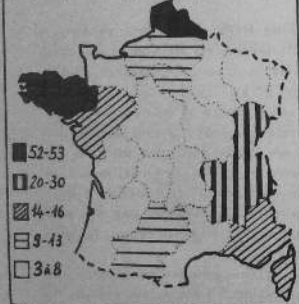
Les productions animales intensives en cours d'industrialisation (les productions dites « sans sol » ou « hors système ») sont particulièrement développées en Bretagne, ainsi qu'en témoignent les cartes ci-jointes (n° 64, page 204). Tant pour l'aviculture que pour la production porcine, la Bretagne occupe une place de tout premier plan dans l'ensemble français : elle détenait, en 1968, 38 % des élevages de 10 000 poulets et plus par bande (218 sur 576), 30 % des poulaillers de 5 000 pondeuses et plus (270 sur 881), 36,7 % des élevages de 10 truies et plus (7 700 sur 20 970) et enfin 25,3 % des porcheries de 100 pores et plus par bande (1 110 sur 4 390) <sup>(1)</sup>. La production rationnelle de jeunes bovins est de son côté en pleine phase d'organisation.

Ce développement spectaculaire s'explique par le fait que l'élevage « sans sol », libéré de la contrainte de la surface, a pu apparaître comme

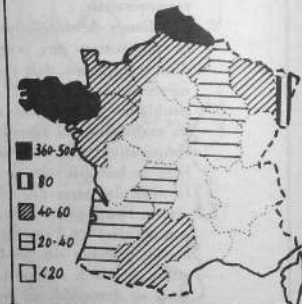
(1) Cf. « Les grands élevages avicoles en France », par G. Adjiman et F. Nicolas, INRA-CERDIA (Massy), mars 1969 — et « Paysans » n° 78, juin-juillet 1969, page 106.

## LES ZONES DE PRODUCTIONS ANIMALES INTENSIVES (64)

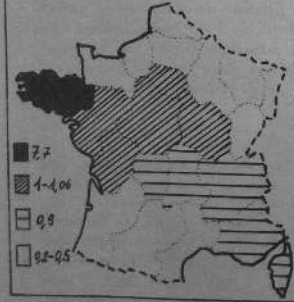
**PORCS** : nombre d'élevages de 100 porcs à l'engrais et plus par 1000 km<sup>2</sup> de S.A.U. (surface agricole utile) - déc. 1968.



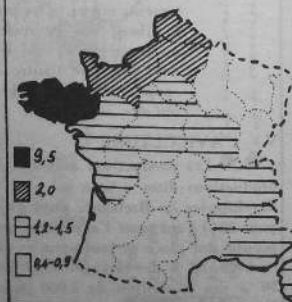
**TRUIES** : nombre d'élevages de 10 truies et plus par 1000 km<sup>2</sup> de S.A.U., décembre 1968.



**POULETS** : nombre d'élevages de 10000 poulets de chair et plus par 1000 km<sup>2</sup>, mars 1969.



**PONDEUSES** : nombre d'élevages de 5000 poules pondeuses et plus par 1000 km<sup>2</sup> - mars 1969.



Sources : "Paysans" n° 78 - juin-juillet 1968, page 106 ;  
"Les grands élevages agricoles en France" - Adjiman et Nicolas  
INRA - CERDIA - Massy, Mars 1969.

C. C.

une solution pour les petites exploitations familiales et d'une façon plus générale pour une région de forte densité agricole et de vieille tradition d'élevage comme la Bretagne. « Il n'y a pas lieu de s'étonner, écrit L. Malassis, que les productions sans sol, qui permettent d'échapper à la servitude de l'étendue, se soient particulièrement développées dans l'ouest de la France... Le développement des élevages sans sol n'est qu'un aspect de la lutte pour le plein emploi de la capacité de travail et du combat pour l'amélioration des niveaux de vie. » (1). Cette expansion s'explique donc essentiellement non par une « vocation » fondée sur des aptitudes naturelles particulières, mais par le contexte humain et social qui a imposé cette orientation vers les formes de production animale les plus intensives; cette évolution, permise par les progrès récents sur les plans technique, alimentaire et biologique, ne fait d'ailleurs que prolonger dans le secteur animal l'intensification entreprise durant la phase précédente dans le domaine végétal (pommes de terre primaires et de semence, légumes de conserve, etc...).

L'évolution récente montre que ces productions animales intensives prennent un caractère de plus en plus nettement industriel et échappent progressivement aux petites exploitations; d'année en année, la taille moyenne des ateliers augmente et le potentiel de production se concentre sans cesse : ces formes d'élevage deviennent l'affaire de quelques milliers de producteurs spécialisés et organisés, tandis que la production artisanale tend à prendre un caractère de plus en plus marginal. En outre, ces élevages agro-industriels, qui reposent sur la compétence de l'éleveur et sur ses aptitudes financières d'une part, sur la compétitivité de la région d'autre part, sont susceptibles de connaître des transferts géographiques considérables, en particulier s'agissant d'une région périphérique et pénalisée sur le plan des transports. On a même pu affirmer que le développement de tels élevages était anti-économique et de certaines sources de matières premières (céréales pour l'aliment du bétail). Au processus de transfert des petites exploitations vers les ateliers spécialisés de grande dimension tend donc à s'ajouter un phénomène de déplacement des régions traditionnelles d'élevage vers les régions « aptes à produire ».

L'expansion des productions sans sol s'est faite en grande partie à l'initiative des firmes industrielles, particulièrement les fabricants d'aliment du bétail; leur développement a été réalisé dans un cadre contractuel, la « quasi-intégration » dans laquelle le pouvoir de décision appartient aux firmes d'amont ou d'aval. Après la Loi complémentaire agricole de 1962, les groupements de producteurs se sont multipliés, soit spontanément (dissolution des contrats collectifs), soit à l'initiative des firmes intégrantes (pour bénéficier des aides à l'organisation : techniciens, etc...).

Relativement limitée lors de la première phase de développement, celle de l'aviculture, l'action des producteurs groupés devient beaucoup plus importante durant la phase porcine, tout au moins au niveau de l'organisation de la production. Elle l'est plus encore en ce qui concerne la production bovine où exercent surtout des groupements coopératifs ayant atteint une certaine dimension. Mais cette action se prolonge rarement vers l'aval, ver-

(1) L. Malassis : Perspectives de l'élevage dans l'ouest de la France, Etudes d'Économie Rurale, INRA, Rennes, n° 54, 1966.

la transformation industrielle.

Ces traits généraux relatifs aux productions animales intensives dégagés, il reste à étudier les caractères propres à chacune des productions, du point de vue de l'organisation coopérative et de son environnement. Nous commencerons par l'aviculture.

#### L'aviculture : une production spécialisée en déclin.

Autrefois production purement traditionnelle et fermière, répartie en très petits élevages sur des dizaines de milliers d'exploitations, l'aviculture offre actuellement en Bretagne le visage même de la production industrialisée : les élevages fermiers de volailles ne représentent plus qu'une part minime de la production commercialisée; la même évolution se déroule en matière d'œufs de consommation dont les élevages intensifs assurent environ les deux tiers des quantités mises sur le marché. Ce secteur de production intensive ne regroupait en 1968, pour l'ensemble de la région « Bretagne », que 4 800 aviculteurs.

Les débuts de l'aviculture rationnelle en Bretagne datent des années 1930 (1) : à cette époque commença à se développer dans le sud-ouest des Côtes-du-Nord un élevage « moderne » orienté vers la ponte (œufs de consommation); ces débuts restèrent limités du fait que certains problèmes d'ordre sanitaire et alimentaire n'étaient pas suffisamment dominés. Après guerre, vers 1948-1950, l'aviculture moderne prit un nouveau départ sous l'impulsion des fabricants d'aliments et des accouveurs; l'apparition des antibiotiques réduisit par ailleurs considérablement les risques sanitaires et les souches américaines (poulets) permettent une croissance beaucoup plus rapide. De 1950 à 1958, la progression est permanente, mais non sans crises. La période 1958-1959 à 1963-1964 correspond à une phase d'ascension verticale de la production du poulet de chair : d'environ 30 millions de têtes produits en 1958 à 80 millions en 1964. Ce développement spectaculaire a été accompagné de changements très profonds de structures en même temps que de bouleversements sur le plan de la localisation géographique :

— A l'aviculture individualiste de la période 1950-1960 a succédé une aviculture concentrée et intégrée autour d'un certain nombre de centres de décision, firmes d'aliments ou abattoirs (le plus souvent, association firme d'aliment-accouveur-volailler) : dans ce cadre, la production est réglée et ajustée par un planning, les conditions d'élevage sont nettement précisées et imposées par le centre intégrateur (aliments, poussins, bâtiments, date de démarrage des bandes, prix fixé par contrat, etc...). Cette intégration, considérée au début surtout comme un mal nécessaire pour assurer les ventes, a davantage visé à étendre les débouchés des fournisseurs de l'aviculture (accouveurs, surtout firmes d'aliments), qu'à organiser la production; cela explique qu'elle a été développée essentiellement à partir de l'amont beaucoup plus que par des firmes d'aval en fonction du marché.

— La région du Centre-Bretagne, zone de départ de l'aviculture moderne, ne s'est que partiellement reconvertie aux méthodes nouvelles : dans le sud-ouest des Côtes-du-Nord, les structures

(1) Cf. J. Le Bihan : *L'aviculture moderne en Bretagne*, Thèse de sciences économiques, Rennes, 1961.



sont demeurées souvent relativement artisanales tant au stade de la production qu'à celui de l'abattage. Au contraire les grands poulaillers de poulets de chair se sont étendus vers des régions nouvelles sous l'impulsion des centres intégrateurs : le Finistère (bassin de Châteaulin, région de Quimper, Nord-Finistère) et surtout le centre du Morbihan, autour du canton de Saint-Jean-Brévelay.

L'année 1964 marque un tournant dans l'évolution de l'aviculture bretonne : à la phase de rapide expansion succède une phase de récession et de déclin : de 80 millions de poulets en 1964, la production intensive tombe à moins de 60 millions en 1966 (- 25 %). Le 1<sup>er</sup> août 1964 en effet ont été supprimées les « restitutions » aux frontières, subventions versées aux exportateurs français de volailles, dans le cadre du Marché commun, pour compenser les différences de prix entre pays; cette suppression, qui ne devait intervenir qu'en 1970, a été sacrifiée avec 6 ans d'avance par le gouvernement français comme gage de bonne volonté permettant par ailleurs, à la suite de concessions des autres pays de la C.E.E., d'arriver à un accord sur les fruits et légumes, le lait et le riz. Or, en 1964, la Bretagne assurait 80 % du total des exportations françaises de poulets de chair (23 000 tonnes) notamment sur l'Allemagne; la suppression des subventions à l'exportation équivalait à la fermeture de fait des frontières, les coûts des autres pays étant généralement inférieurs. Comme le marché intérieur français était lui-même déjà saturé, les conséquences de cette mesure furent très graves en Bretagne, région de grande production pénalisée sur le plan des frais de transport. Conséquences d'autant plus graves que les règlements du Marché commun n'autorisent en matière de « produits dérivés des céréales » (aviculture et porc) aucune intervention de l'Etat avec fixation d'un prix de retrait garanti aux aviculteurs en cas de crise. En matière de productions animales intensives, l'organisation « communautaire » est extrêmement libérale et laisse jouer à plein la loi de l'offre et de la demande; cette tendance déplanificatrice condamne les régions excentrées, même à compétitivité égale, à une sous-rémunération permanente et au recul de la production au profit des secteurs géographiques mieux placés : alors que les exportations bretonnes étaient bloquées, celles des Pays-Bas sur le marché allemand passaient de 52 000 tonnes en 1964 à 84 000 tonnes en 1965).

Ce processus de déclin est nettement mis en évidence par le graphique n° 66 (page 209) : depuis 1964, toutes les productions avicoles ou liées à l'aviculture sont en baisse non seulement relative mais absolue. Ainsi la production intensive de poulets de chair a connu l'évolution suivante :

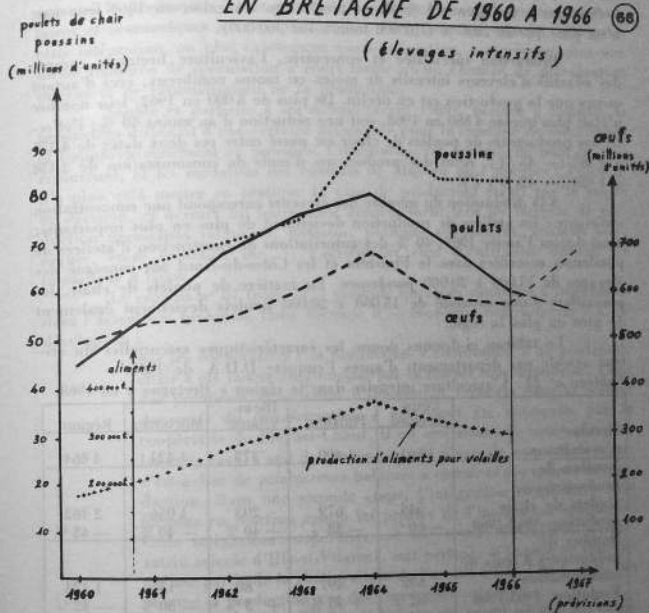
- 1960 : 45 millions de poulets produits dans les quatre départements, soit environ 28 % de la production française;
- 1964 : 79,8 millions, soit 34 % (1);
- 1968 : 46 millions (2), soit moins de 20 %.

De 1964 à 1968, la production intensive bretonne aurait donc diminué de plus de 40 %. Bien qu'il y ait eu une certaine reconversion du poulet vers d'autres volailles (pintades, dindonneaux), la baisse reste très importante en

(1) J.L. Brangeon : *Données statistiques sur l'aviculture en Bretagne*, Etudes d'économie rurale, n° 54, août 1967.

(2) Service régional de Statistique agricole, région Bretagne : « Enquête sur l'aviculture intensive en 1968 ».

### L'ÉVOLUTION DE L'AVICULTURE MODERNE EN BRETAGNE DE 1960 A 1966 (66) (élevages intensifs)



Productions (millions)	1960	1964	1962	1963	1964	1965	1966
poulets	45	55	68	76	73,8	70,7	50,4
œufs	494	528	532	600	602	586	566
poussins	61	65,5	70	74,8	93,8	83,2	82,2

Source : J.L. Brangeon : « Données statistiques sur l'aviculture en Bretagne » - in *Etudes d'Économie Rurale*, n° 54 - Août 1967, E.N.S.A. Rennes.

Productions d'aliments pour volailles	1966	1968	1960	1965	1966	1967
	6000t	4000t	18000t	24000t	36200t	32000t

chiffres absolus, alors que pendant le même temps, la production totale française continuait à progresser. Autre donnée relative à l'ensemble de la production de volailles : alors qu'en 1964 les abattoirs de volailles de la région « Bretagne » traitaient 40 % de la production française, en 1969 leur part n'est plus que de 28,4 % (102 000 tonnes sur 360 000).

Production spécialisée et concentrée, l'aviculture bretonne compte des effectifs d'éleveurs intensifs de moins en moins nombreux, ceci d'autant mieux que la production est en déclin. De plus de 8 000 en 1962, leur nombre n'était plus que de 4 860 en 1968, soit une réduction d'au moins 40 %; l'effectif des producteurs de poulets de chair est passé entre ces deux dates de 4 357 à 2 482 (- 43 %), celui des producteurs d'œufs de consommation de 2 438 à 1 424 (- 42 %) (1).

A la diminution du nombre des éleveurs correspond une concentration croissante : les ateliers de production deviennent de plus en plus importants; ainsi durant l'année 1969, 40 % des autorisations de construction d'ateliers de poudeuses accordées dans le Finistère et les Côtes-du-Nord ont concerné des élevages de 15 000 à 20 000 poudeuses. En matière de poulets de chair, les poulaillers d'une capacité de 15 000 à 20 000 poulets deviennent également de plus en plus la règle.

Le tableau ci-dessous donne les caractéristiques essentielles du secteur avicole par département, d'après l'enquête D.D.A. de 1968.

Tableau n° 23 : L'aviculture intensive dans la région « Bretagne » en 1968.

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Région
Nombre d'aviculteurs	1 661	1 409	373	1 421	4 864
Nombre de producteurs de poulets de chair	544	679	203	1 056	2 482
Évolution 1962-1968	- 60 %	- 38 %	+ 40 %	- 40 %	- 43 %
Nombre de producteurs d'œufs de consommation	692	497	80	155	1 424
Évolution 1962-1968	- 62 %	+ 45 %	+ 3 %	- 30 %	- 42 %
Nombre de poulets de chair commercialisés (en millions)	7,9	18,2	2,5	17,5	46
Production d'œufs en 1969 (en millions)	441	375	28	88	932
Effectif moyen de poudeuses par éleveur	3 031	3 802	1 940	3 252	3 263
Nombre de poulets de chair produits par éleveur	14 475	26 800	12 290	16 650	18 600
Tonnage de volailles abattues par département en 1969 (en tonnes)	25 800	36 000	4 600	36 200	102 600

(1) Source : « Enquête sur l'aviculture intensive région « Bretagne » en 1968 ». Service régional de statistique agricole (D.D.A.).

#### Une production intégrée et organisée en groupements de producteurs.

L'aviculture intensive et plus particulièrement le secteur du poulet de chair ont été rapidement pris en main par des centres intégrateurs qui ont organisé la production à leur profit, en reportant l'essentiel des risques sanitaires et économiques sur les producteurs. Bien souvent, surtout au départ, cette intégration, ou plus exactement quasi-intégration, a représenté plus une forme moderne de spéculation à court terme qu'un élément de planification interne et de rationalisation de la production.

Souple et partielle à ses débuts (avant 1960), période à laquelle le producteur disposait d'une certaine autonomie pour la conduite de son élevage et l'approvisionnement en poussins, l'intégration est devenue de plus en plus rigoureuse, et les modalités des contrats de plus en plus précises : l'éleveur n'a plus qu'à mettre en pratique le plan de production établi par le centre de décision, ce dernier lui fournissant généralement tous les facteurs de production nécessaires (aliments, poussins, produits vétérinaires, conseils techniques, voire capitaux, etc...); l'agriculteur chef d'entreprise devient un travailleur à façon.

Le croquis n° 67 (page 212) présente quelques exemples d'intégration dans l'aviculture bretonne. Cette formule d'« économie contractuelle » a été développée :

- par les coopératives : la production « coordonnée » de poulets de chair a été lancée en Bretagne par la Rurale morbihannaise; l'une des premières expériences d'intégration verticale dans le secteur des œufs de consommation a également été entreprise par la coopérative de Pleyber-Christ. Il est intéressant de noter que dans les deux cas il s'agit de coopératives de plants de pommes de terre, c'est-à-dire de producteurs habitués à certaines disciplines de production. Dans une seconde étape, l'intégration coopérative s'est étendue en réaction contre les progrès de l'intégration capitaliste. Cette intégration coopérative est soit totale (UNICOPA, Coopérative avicole d'Ille-et-Vilaine), soit partielle si le pôle ne contrôle qu'une partie de la chaîne allant de l'amont à l'aval (la C.A.B. fait abattre sa production par des entreprises privées);
- par des entreprises locales d'aliments du bétail ou par les volaillers : la chaîne verticale complète est dans ce cas assurée par un système d'association entre fabricants d'aliments, volaillers et accouveurs;
- par des firmes d'aliments qui ont créé également des abattoirs : c'est le cas de la société d'origine régionale Guyomarc'h ou du trust international Duquesne-PURINA.

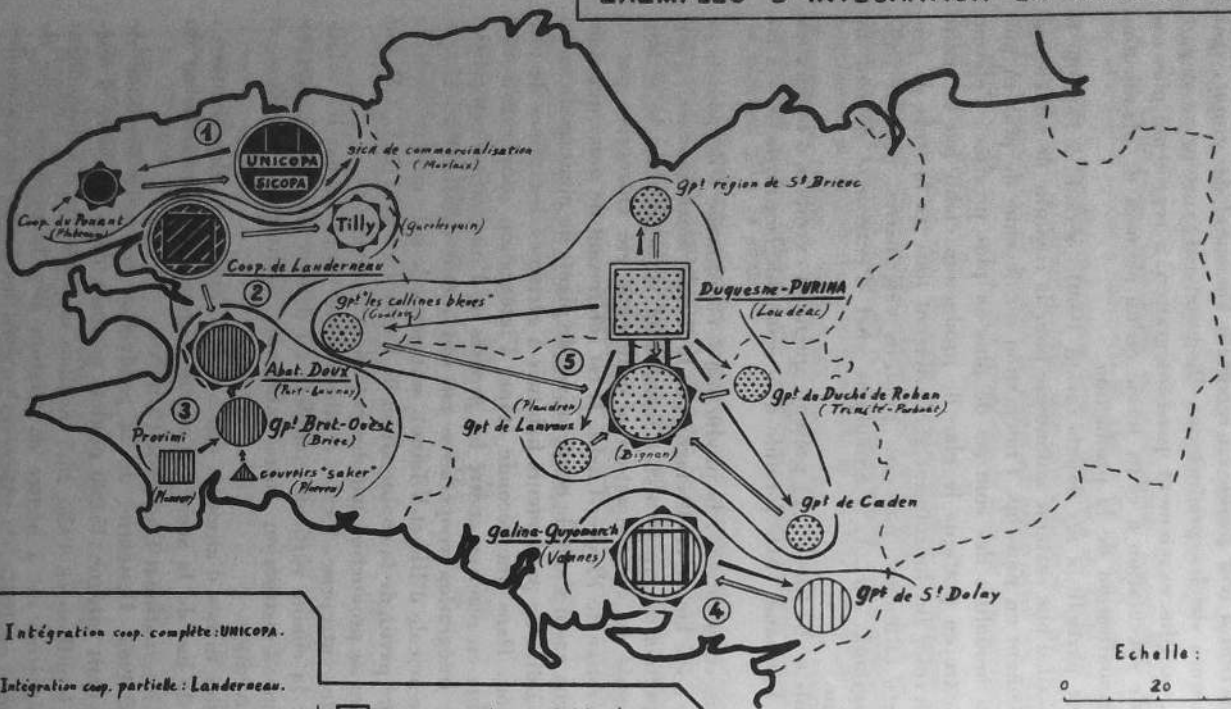
Dès 1962-1963, l'essentiel de la production intensive bretonne de poulets de chair était intégré (15 000 poulets produits dans un cadre d'intégration en 1955, 1 million en 1958, 15,5 millions en 1960; le développement accéléré de l'intégration est à mettre en relation avec la première crise de l'aviculture bretonne en 1957) (1). Alors qu'en 1964 les firmes internationales (Duquesne-PURINA à Bignan et Vern-sur-Seiche, CARGILL à Montreuil-sur-Ille, Cofna (UNILEVER) à Quintin) contrôlaient environ 20 % de la produc-

(1) Cf. J. Le Bihan, *op. cit.*



# EXEMPLES D'INTEGRATION EN AVICULTURE

67



- ① Intégration coop. complète: UNICOPA.
- ② Intégration coop. partielle: Landerneau.
- ③ Intégration capitaliste par accords abattoir-usine d'aliment.
- ④ Intégration capitaliste complète par une entreprise régionale: Gyonarch.
- ⑤ Intégration capitaliste par une firme internationale: D.-PURINA.

- Usine d'aliment du bétail.
- Gp. de production et de négociation.
- Abattoir.
- Pôle d'intégration.

→ liaisons usine d'aliment - gp. de production.  
 ⇨ liaisons groupement de production - abattoir.

Echelle: 0 20 40km.

C. Canévet

tion, leur part est actuellement inférieure à 10 %. A la suite de la crise de 1964-1965 et compte tenu de la position peu favorable de la Bretagne, ces firmes ont en effet préféré quitter la région : c'est ainsi que les abattoirs de Vern-sur-Seiche, de Montreuil-sur-Ille et de Quintin ont fermé leurs portes. La production restante est essentiellement « coordonnée » par des entreprises locales, au sein desquelles l'influence de la firme Guyomare'h est prépondérante, tant au niveau de l'approvisionnement en aliments du bétail qu'au stade de l'abattage (cf. carte n° 68, page 214).

A la suite de l'institution des Groupements de producteurs dont l'objet était en principe d'organiser à la fois la production et les producteurs eux-mêmes face aux firmes intégrantes, de nombreux groupements, représentant d'une part les coopératives, d'autre part les aviculteurs liés aux diverses firmes privées, ont été reconnus; mais peu d'entre eux sont véritablement indépendants à l'égard de ces firmes, la plupart ayant été constitués à l'initiative même du pôle intégrateur, en raison de leur intérêt en tant que structures d'organisation et des avantages financiers dont ils peuvent bénéficier.

La carte n° 70 (page 216) présente la localisation et l'importance économique en 1968 des 18 groupements de producteurs de poulets de chair actuellement en activité. Ces groupements ont contrôlé en 1968 44,7 millions de poulets (61 000 tonnes de poids vif), soit 78 % de la production intensive et 68 % de la production totale commercialisée de poulets de chair; cette production organisée a été assurée par 1 400 aviculteurs.

Le C.E.R.V.O., ou Comité économique régional de la volaille fédérant l'ensemble des groupements, représente de loin le volume d'activité le plus important dans le cadre de l'aviculture organisée en France : en 1968, il détenait à lui seul 59 % de la production organisée de poulets de chair, les autres comités économiques (Nord-Est, Bassin Parisien, Sud-Ouest et Sud-Est) n'arrivant ensemble qu'à un total de 31,2 millions de poulets. Cela dit, l'activité du C.E.R.V.O. diminue de plus en plus (plus de 55 millions de poulets en 1964-1965, 50,7 millions en 1966, 44,7 millions en 1968), tandis que celle des autres comités s'accroît parfois très largement.

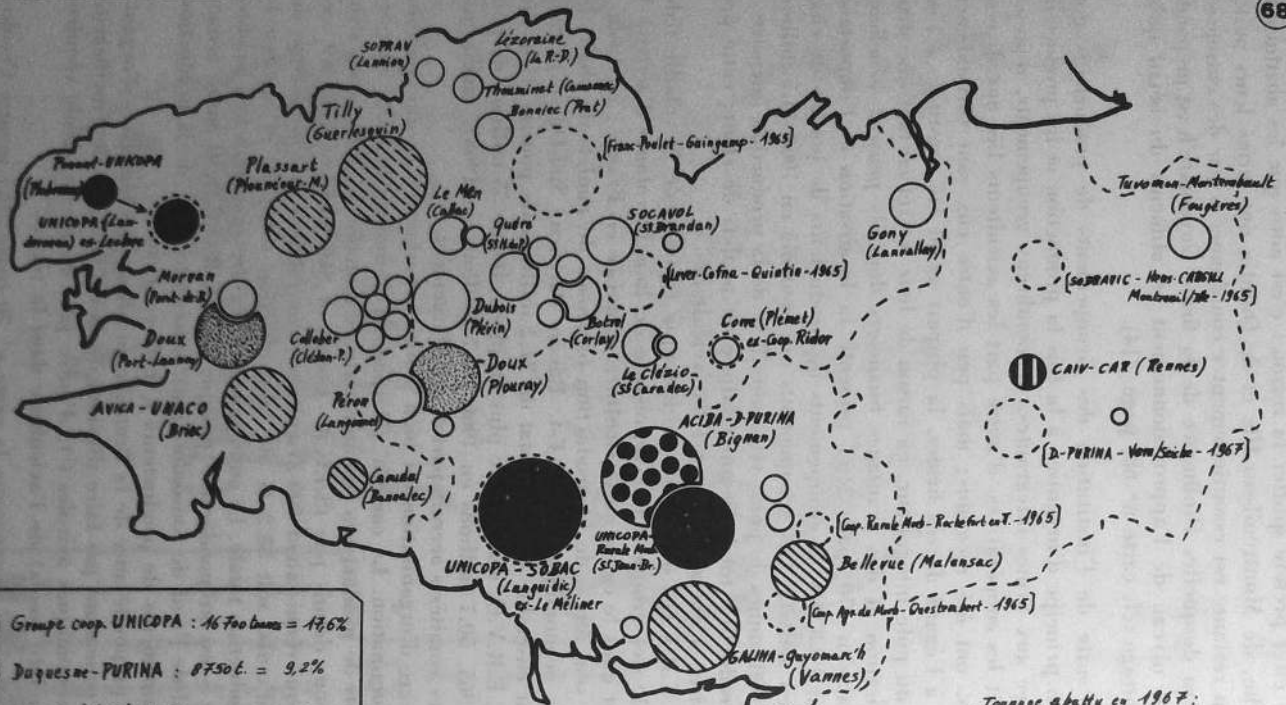
Le degré d'organisation est bien moins important en ce qui concerne l'œuf de consommation. La carte n° 71 (page 217) montre le faible nombre de groupements de producteurs reconnus dans ce domaine : 7 seulement, dont 2 ont été dissous depuis peu (S.I.C.A. - Coque et SOCAVEL). En 1969, ces groupements, qui réunissaient 500 aviculteurs, contrôlaient une production de 356 millions d'œufs, soit 38,2 % de la production intensive et environ le quart de la production totale. Là aussi la part de la Bretagne dans la « production organisée » est prépondérante puisque le C.E.R.O.C.O. (Comité économique régional de l'œuf de consommation) représente 42 % de la production totale des groupements de producteurs d'œufs en France.

Cette prépondérance de la Bretagne au niveau des tentatives d'organisation ne doit cependant pas faire illusion, du fait d'une part de l'inefficacité des comités économiques avicoles (1), d'autre part du déclin absolu (poulets de chair) ou relatif (œufs) de l'aviculture dans la région.

Le carton qui accompagne la carte n° 70 (page 216) montre l'évolu-

(1) Cf. chapitre V, page 216

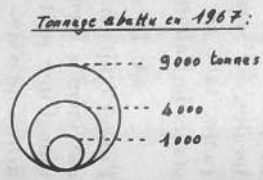
# LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DE POULET DE CHAIR EN BRETAGNE - 1967



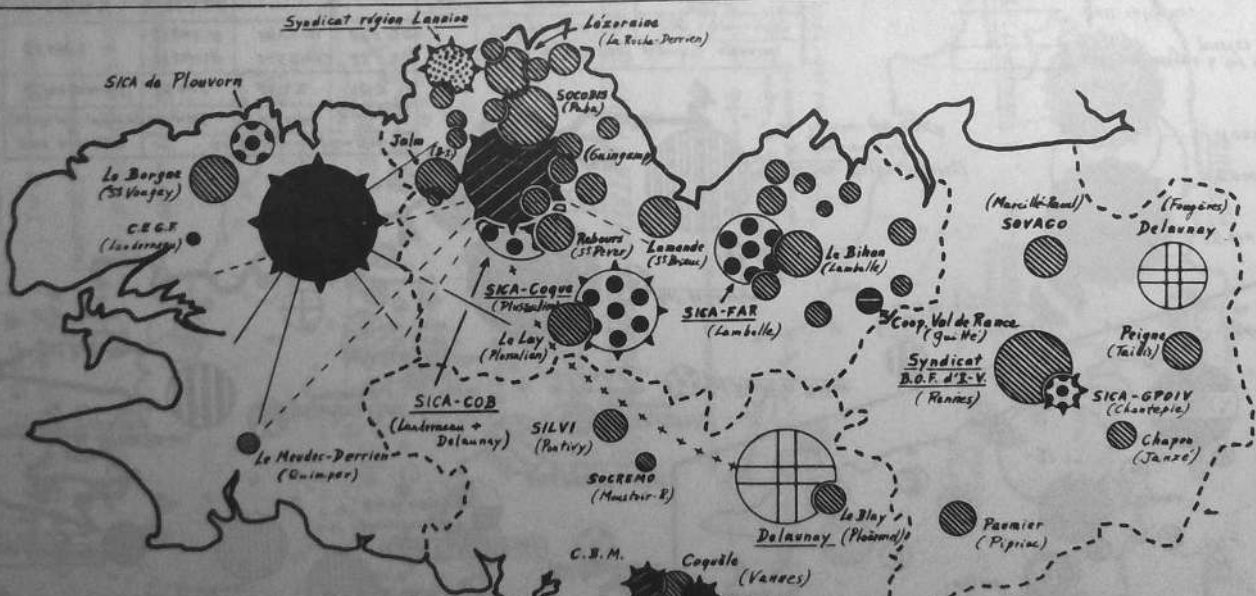
- Groupe coop. UNICOPA : 16 700 tonnes = 17,6%
- ⊗ Duquesne-PURINA : 8750 t. = 9,2%
- ▨ Abattoirs liés à la firme Guyomarc'h : 11 600 t. = 12,3%
- ⊙ Abattoirs Doux : 9070 t. = 9,6%
- Principaux abattoirs ayant fermé leur porte du fait de la crise agricole.

Tonnage abattu par les abattoirs après en 1967:

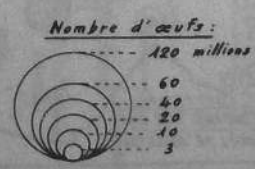
- Côtes du Nord = 20 000 tonnes
- Finistère = 30 800 tonnes
- Morbihan = 40 800 tonnes
- Ile-et-Vilaine = 2 800 tonnes
- TOTAL = 96 400 tonnes**



# LES CENTRES DE CONDITIONNEMENT D'ŒUFS EN BRETAGNE - 1965



- Groupe coop. UNICOPA.
- Coop. Landerneau (la C.S.M. commercialisée par Landerneau).
- ⊗ S.I.C.A.
- ⊙ Syndicat de producteurs.
- ⊕ Casseries d'œufs (entreprise Delaunay).
- ⊙ Entreprises privées.
- ⊙ Groupements de producteurs reconnus.

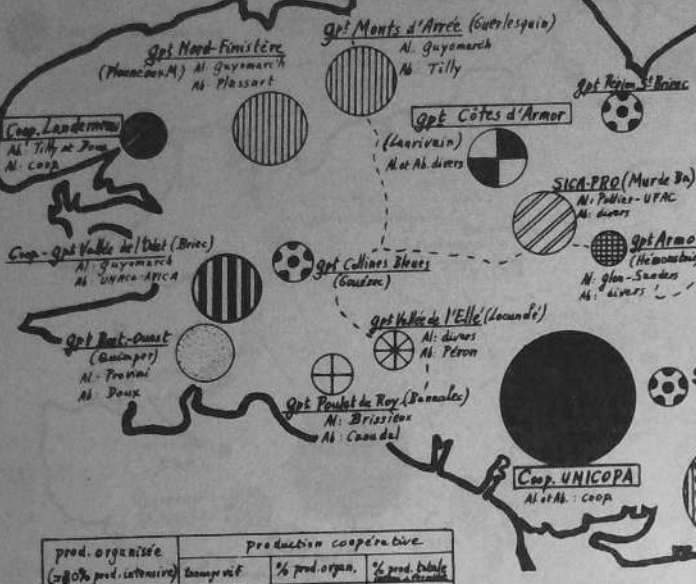


0 20 40 km

(Source : rapport M. Guignière)

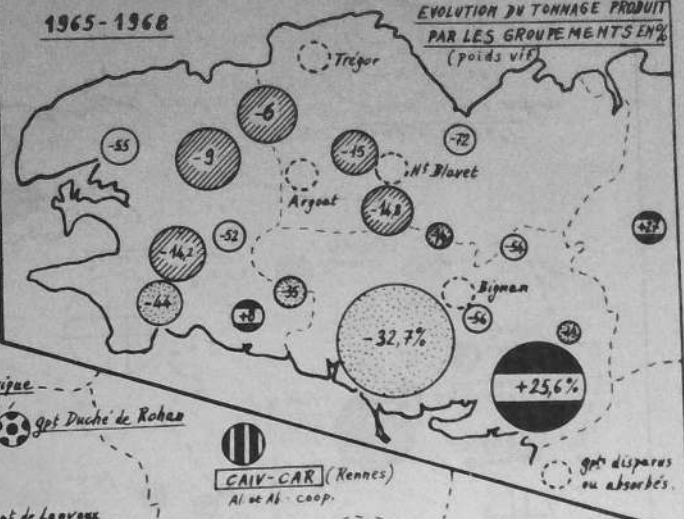
# LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE POULET DE CHAIR 70

## PRODUCTION EN 1968 (poids vif)



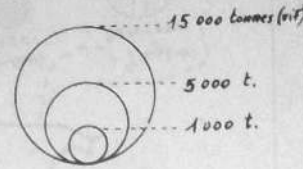
## 1965-1968

## EVOLUTION DU TONNAGE PRODUIT PAR LES GROUPEMENTS EN% (poids vif)



	prod. organisée (= 80% prod. intensive)	production coopérative		
		tonnage vif	% prod. organ.	% prod. totale
1965	81700 tonnes (vif)	29 000 t.	35,4%	30%
1968	61 000 t.	19300 t. (1)	31,6% (1)	23% (1)
Variation	-25,4%	-33,5% (1)		

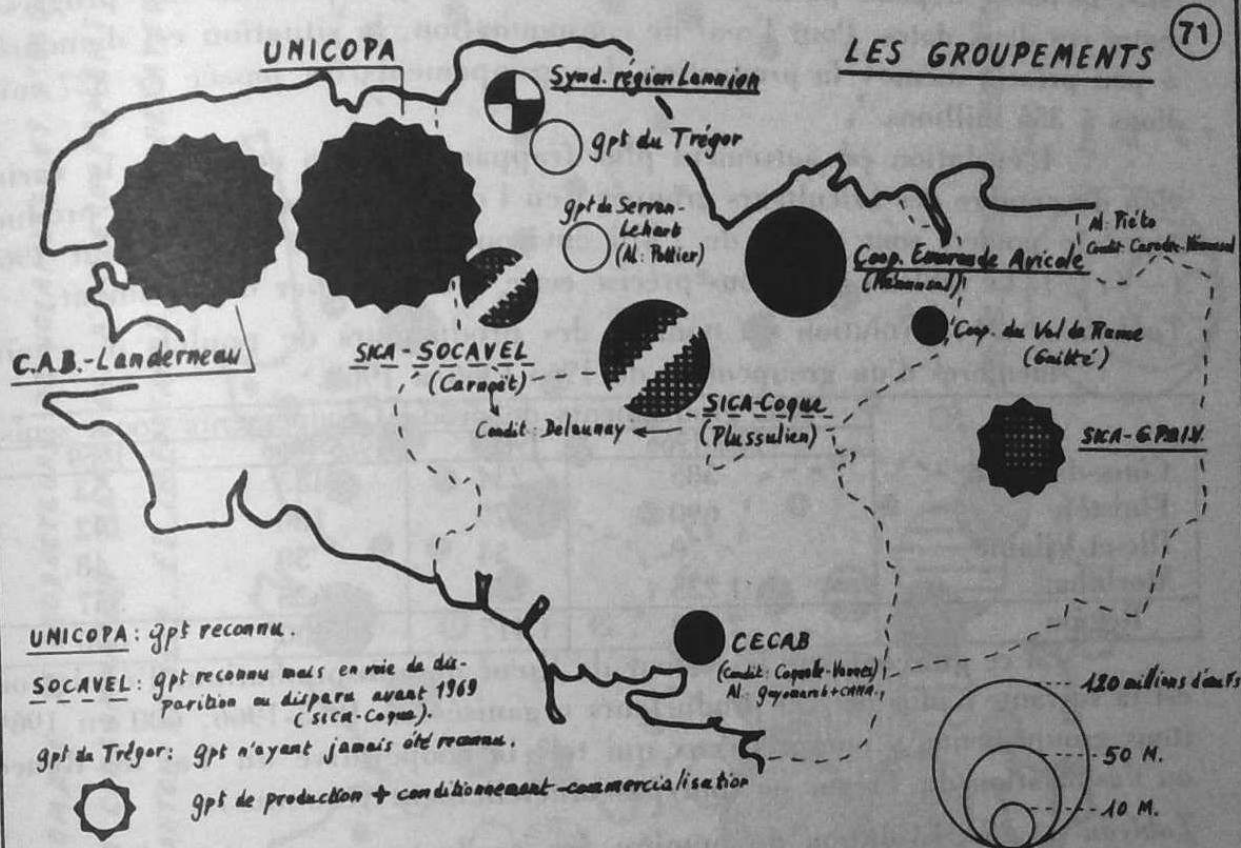
	Nombre de producteurs de poulets organisés	
	Tous groupements	gpts coopératifs
1965	2570	1000
1968	1417	600



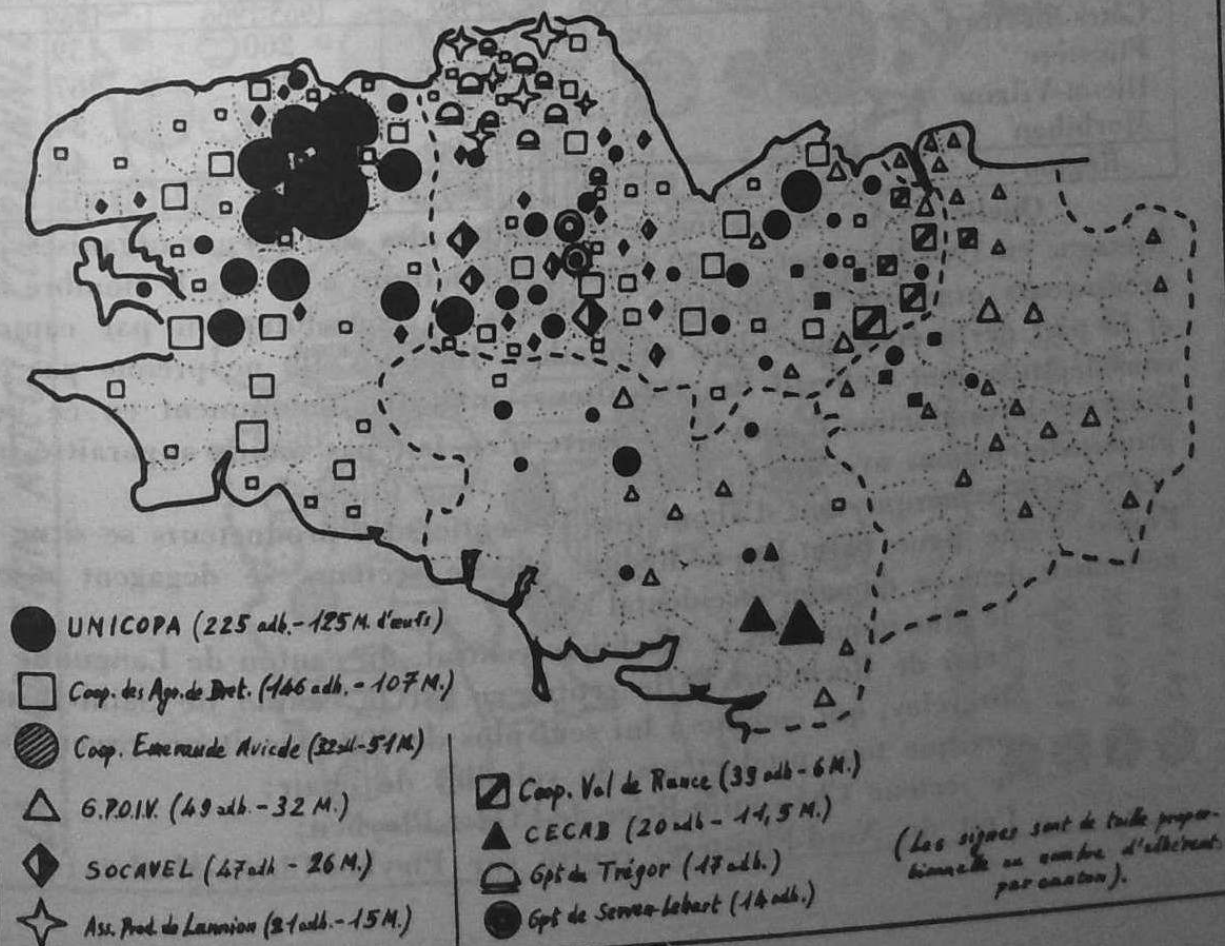
- gpts non intégrés à des firmes privées.
- gpts intégrés.
- gpts intégrés à la firme D. PURINA.

(1) sans la coop Vallée de l'Odéa & Brieuc.  
(2) Arée

# LA PRODUCTION ORGANISEE D'ŒUFS DE CONSOMMATION EN 1969



## LEUR IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE



tion du volume d'activité des groupements de producteurs de poulets de chair de 1965 à 1968 : la diminution globale du tonnage a été de — 25,4 % en trois ans; la baisse dépasse parfois 50 % et seuls trois groupements ont progressé entre ces deux dates. Pour l'œuf de consommation, la situation est demeurée à peu près la même : la production des groupements est passée de 327 millions à 356 millions.

L'évolution est autrement plus frappante si l'on considère la variation du nombre des aviculteurs groupés : en l'espace de trois ans, les producteurs de poulets sont passés de 2 570 environ fin 1965 à 1 400 début 1969 (— 45 %). Le tableau ci-dessous précise cette évolution par département.

Tableau n° 24 : Evolution du nombre des producteurs de poulets de chair membres d'un groupement de 1965-1966 à 1969.

	Tous groupements de prod.		Groupements coop. seuls	
	1965-1966	1969	1965-1966	1969
Côtes-du-Nord	585	234	145	53
Finistère	690	379	180	142
Ille-et-Vilaine	70	54	50	48
Morbihan	1 225	750	625	357
Région	2 570	1 417	1 000	600

En ce qui concerne le secteur de l'œuf de consommation, l'évolution est la suivante : plus de 850 producteurs organisés en 1965-1966, 600 en 1969 (tous groupements, y compris ceux qui tels la coopérative du Val de Rance ou l'association du Trégor ne sont pas officiellement reconnus).

Tableau n° 25 : Evolution du nombre des producteurs organisés d'œufs de consommation de 1965-1966 à 1969.

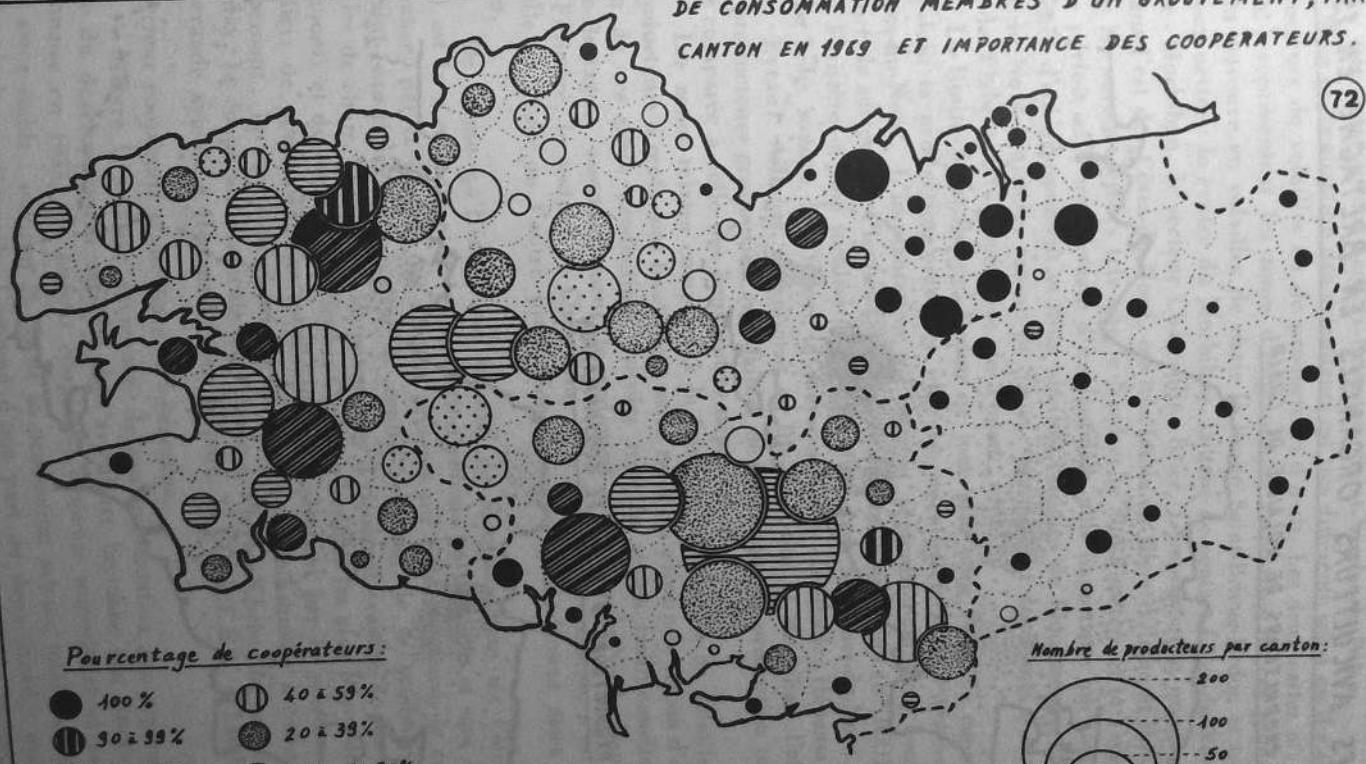
	Tous groupements		Groupements coopératifs	
	1965-1966	1969	1965-1966	1969
Côtes-du-Nord	402	251	260	159
Finistère	370	274	370	267
Ille-et-Vilaine	53	34	53	34
Morbihan	37	45	37	45
Région	862	604	720	505

Quelle est la localisation géographique des aviculteurs organisés en Bretagne en 1969 ? La carte n° 72 (page 219) indique à la fois le nombre de producteurs organisés de volailles et d'œufs de consommation par canton et la part des coopérateurs dans ce nombre. Bien qu'elle ne prenne pas en considération tout l'effectif des aviculteurs intensifs, notamment en ce qui concerne la production d'œufs, cette carte n'en fait pas moins apparaître les principales régions avicoles.

On remarque tout d'abord que l'essentiel des producteurs se situe à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc-Redon. Quatre secteurs se dégagent assez nettement dans ce domaine occidental :

- le plus important, le Morbihan central, du canton de Languidic à celui de Rochefort-T; le centre en est le canton de Saint-Jean-Brévelay, qui compte à lui seul plus de 200 aviculteurs organisés, presque tous producteurs de volailles de chair;
- le secteur Châteaulin-Briec-de-l'Odet-Pleyben;
- l'est du Nord-Finistère, centré sur Pleyber-Christ-Morlaix;

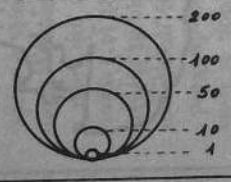
**LA PRODUCTION AVICOLE COORDONNEE :** NOMBRE DE PRODUCTEURS DE VOLAILLES ET D'OEUFs DE CONSOMMATION MEMBRES D'UN GROUPEMENT, PAR CANTON EN 1969 ET IMPORTANCE DES COOPERATEURS.



Pourcentage de coopérateurs :

- |             |                 |
|-------------|-----------------|
| ● 100 %     | ◐ 40 à 59 %     |
| ◑ 30 à 39 % | ◒ 20 à 39 %     |
| ◓ 80 à 89 % | ◔ moins de 20 % |
| ◕ 60 à 79 % | ○ 0 %           |

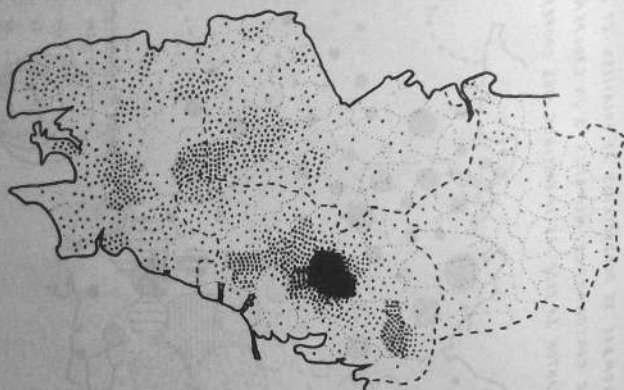
Nombre de producteurs par canton :



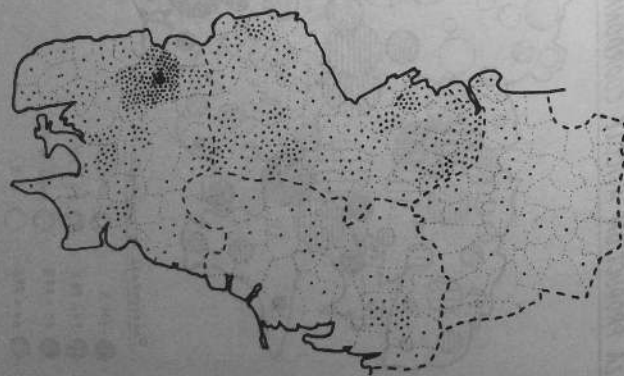
## LES AVICULTEURS ORGANISES EN BRETAGNE EN 1969

### LES PRODUCTEURS DE VOLAILLE DE CHAIR

(73)



### LES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION



un point représente un producteur.

— enfin le centre-ouest de la Bretagne, c'est-à-dire la vieille région de production Carhaix-Rostrenen-Saint-Nicolas-du-Pélem.

Mais la localisation des aviculteurs est très différente selon qu'il s'agit de producteurs de volailles ou de producteurs d'œufs. Les deux cartes n° 73 (page 220) représentent les zones d'implantation respectives de ces producteurs. On retrouve en volailles de chair la limite Saint-Brieuc-Redon et trois tache assez nettes : le centre du Morbihan, la zone de contact Côtes-du-Nord-Finistère-Morbihan, le secteur Châteaulin-Briec. L'implantation, quasiment nulle dans l'est des Côtes-du-Nord, est très faible en Ille-et-Vilaine et dispersée dans les autres secteurs tels que le Nord et le Sud-Finistère et le Trégor, quoique parfois avec une densité d'implantation plus importante qui tient à la présence d'un groupement et d'un abattoir (cantons de Plouigneau : groupement du Nord-Finistère, canton de Sizun ; groupement des Monts d'Arrée, canton de Plabennec ; coopérative du Ponant, etc...).

La limite Saint-Brieuc-Redon ne joue plus pour l'œuf de consommation dont la production organisée intéresse essentiellement le Finistère et les Côtes-du-Nord. L'implantation est surtout septentrionale avec comme points forts le secteur de Pleyber-Christ et ses cantons limitrophes (UNICOPA) dans le Finistère et une localisation plus diffuse dans les Côtes-du-Nord qui concerne trois zones : le Trégor, le sud-ouest, l'est (Lamballe-Hénansal et Caulnes-Evran). Ailleurs, notamment en Ille-et-Vilaine et Morbihan, l'effectif de producteurs groupés est très faible, de même que la production totale d'œufs comparée à celle des deux autres départements.

Les zones mixtes comptant à la fois des producteurs de volailles et des producteurs d'œufs sont finalement assez rares ; la principale région d'association de ces deux productions avicoles reste la région traditionnelle du Centre-Bretagne, essentiellement le sud-ouest des Côtes-du-Nord. Dans le Nord-Finistère, le secteur de Châteaulin et le Trégor, l'association n'est que partielle et l'une ou l'autre production l'emporte généralement assez nettement.

De même qu'Hénanbihen (canton de Matignon dans les Côtes-du-Nord) est la « capitale » de la production porcine en Bretagne et sans doute en France, par la densité des ateliers présents sur cette commune, le canton de Saint-Jean-Brévelay constitue le centre principal de la production de volailles de chair, tandis que les communes d'Hénansal (canton de Matignon également) et du secteur de Pleyber-Christ présentent les plus fortes densités d'ateliers de pondeuses. Ces localisations s'expliquent par la présence d'un groupement : la coopérative avicole La Rurale morbihannaise à Saint-Jean-Brévelay, la coopérative avicole de l'Arrée à Pleyber-Christ, la coopérative l'Émeraude avicole à Hénansal (pour le porc, la COOP.E.R.L. à Lamballe).

*Un secteur coopératif minoritaire et hétérogène.*

Malgré la relative ancienneté de son implantation par rapport à la phase du développement accéléré de l'aviculture bretonne (La Rurale morbihannaise en 1955), le secteur coopératif demeure minoritaire et sa place reste assez stable : environ 25 % de la production avicole totale assurée par 1 100 aviculteurs intensifs. Composé d'une part de deux grandes unités, la C.A.B. de Landerneau et surtout UNICOPA, d'autre part de petites unités



soit isolées (l'Émeraude avicole, la Coopérative avicole de la Vallée de l'Odét à Briec, la coopérative avicole du Val de Rance à Guitté), soit partie d'un complexe coopératif plus vaste (la C.A.R. de Rennes et la C.E.C.A.B. de Vannes), ce secteur coopératif ajoute à l'hétérogénéité de dimension, une hétérogénéité qui tient au stade d'intervention économique.

La carte n° 74 indique la situation de la coopération en aviculture en 1969 : les coopératives ont alors produit environ 33 000 tonnes de volailles (600 coopérateurs) et 350 millions d'œufs (500 producteurs), soit environ 27,5 % de la production totale de volailles (le tiers de la production intensive) et 24 à 25 % de la production totale d'œufs (38 % de la production intensive).

UNICOPA représente la principale entreprise coopérative avicole aussi bien par son volume d'activité que par le nombre de ses adhérents et le degré d'élaboration industrielle dont est l'objet sa production. Ce groupe représente en effet 70 % de la production coopérative de volailles, 90 % de l'abattage et 36 % de la collecte d'œufs. En outre la S.O.B.A.C. (Société bretonnes d'abattage et de commercialisation, qui regroupe la coopérative de Kergonan et la C.A.M. de Vannes) possède une usine de fabrication de produits élaborés à base de volailles à Vannes.

La C.A.B. de Landerneau collecte à peu près la même quantité d'œufs que UNICOPA (120 millions en 1969-1970) ; par contre, son volume d'activité en matière de volailles de chair est beaucoup moindre (3 000 tonnes en 1969-1970 contre environ 25 000 tonnes pour UNICOPA) et, en outre, sa production est prise en charge par des abattoirs privés.

Viennent ensuite des unités de moindre importance : la Coopérative avicole d'Ille-et-Vilaine qui fait partie de la C.A.R. et dispose d'un abattoir, la récente Coopérative avicole de la Vallée de l'Odét à Briec qui résulte d'une transformation des statuts de l'ancienne association du même nom ; en œufs de consommation, la récente « Émeraude avicole » d'Hénansal, constituée de producteurs importants, mérite une mention spéciale face aux deux autres groupements d'activité très réduite : la C.E.C.A.B. et la Coopérative du Val de Rance à Guitté. On peut noter également la S.I.C.A. du Groupement des producteurs d'œufs d'Ille-et-Vilaine (G.P.O.I.V. à Chantepie) qui possède son propre atelier de conditionnement, alors que les coopératives citées précédemment vendent leur production à des négociants locaux.

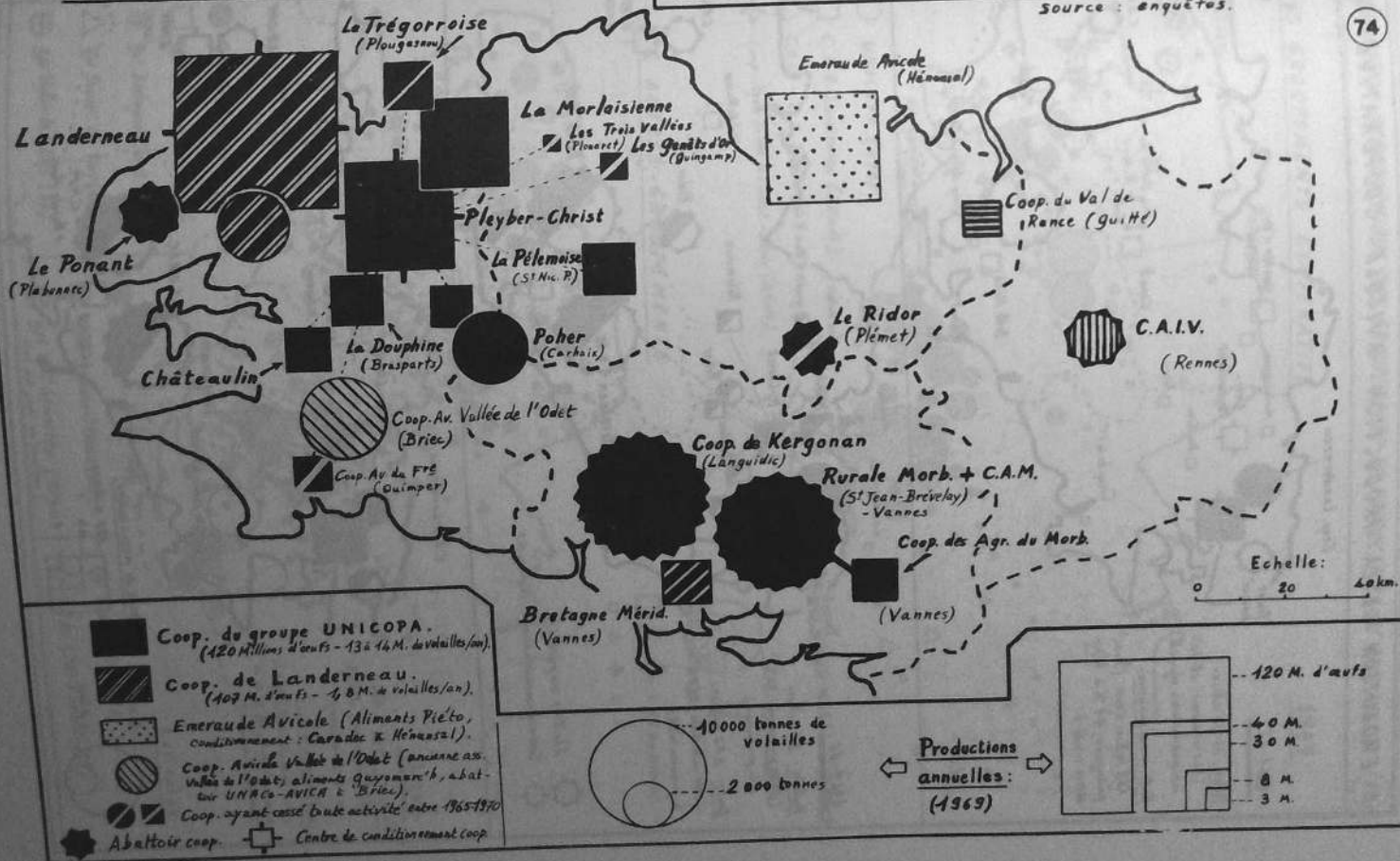
On trouvera sur les cartes n°s 76 (page 225) et 71 (page 217) la localisation par canton des adhérents aux coopératives avicoles ainsi qu'aux divers groupements de producteurs non coopératifs, représentation qui permet de situer les zones d'action des différents groupes et de mettre en évidence les secteurs de forte implantation des producteurs.

Quelle est l'importance de la production coopérative au niveau de chaque département ? En ce qui concerne le poulet de chair, on peut l'estimer à moins de 15 % de la production commercialisée dans les Côtes-du-Nord. 15 % en Ille-et-Vilaine. 30 % dans le Finistère et environ 40 % dans le Morbihan. Pour les œufs, la part des coopératives dans la production totale est de l'ordre de 16 à 18 % dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord.

LOCALISATION DES UNITES DE PRODUCTION

LES COOPERATIVES AVICOLES

Source : enquêtes.



# EVOLUTION DE LA PRODUCTION AVICOLE COOPERATIVE (75)

1964-62 :

Poulets : 40-46 millions  
(360 producteurs, 48-20% de la production totale régionale).  
Oufs de consommation : 425 millions d'œufs (2000 producteurs, 94% de la production totale).



1965-66 :

Poulets : 24 millions  
(400 producteurs, 36% de la production).  
Oufs : 273 millions  
(700 producteurs, 26,7% de la production totale).



○ Abattoir coopératif.  
□ Centre de conditionnement coopératif.

1966-69 :

Volailles : > 40 millions  
(600 producteurs, 28,5% de la production).  
Oufs : 350 millions  
(500 producteurs, 26% de la production totale, 36% de la production industrielle).

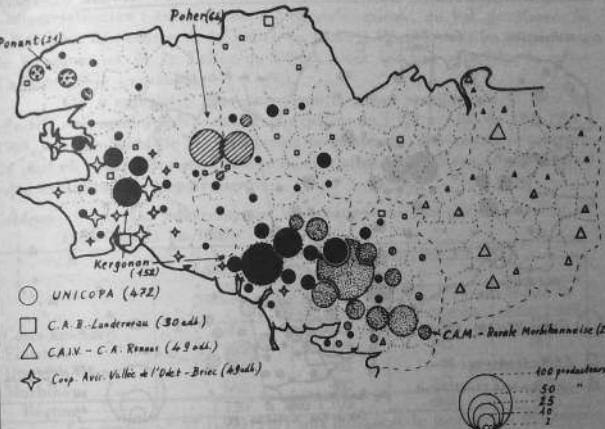


Volailles :  
○ 6 millions  
○ 4 millions

Oufs de consommation :  
□ 120 millions  
□ 60 millions  
□ 30 millions

# IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE VOLAILLE (76)

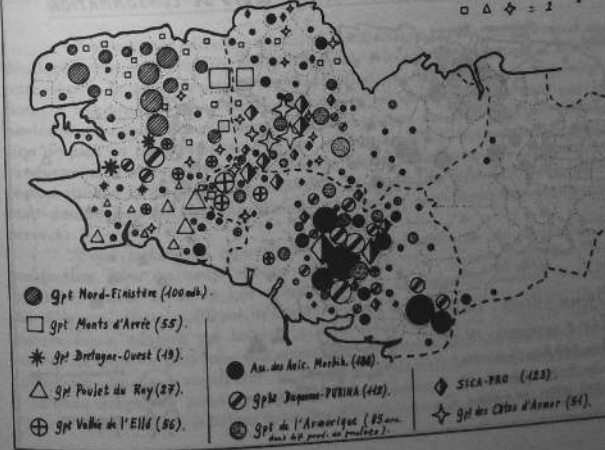
## LES GROUPEMENTS COOPERATIFS 1969



○ UNICOPA (472)  
□ C.A.B.-Landereau (30 ad.)  
△ C.A.I.V. - C.A. Rennes (49 ad.)  
◇ Coop. Agric. Vallée de l'Orlé - Briec (49 ad.)

● 100 producteurs  
○ 50 " " " " " "  
○ 25 " " " " " "  
○ 10 " " " " " "  
○ 2 " " " " " "

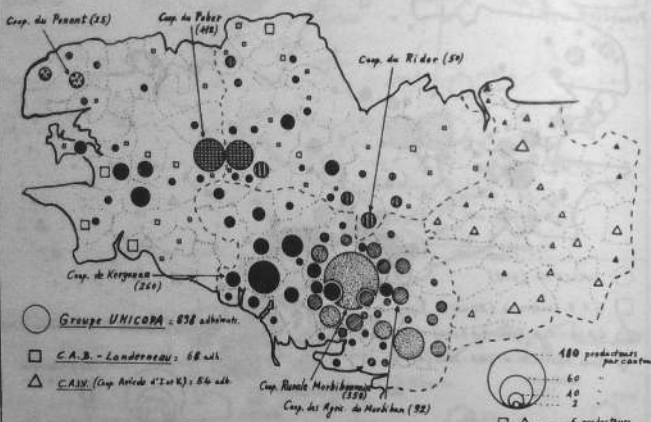
## LES AUTRES GROUPEMENTS



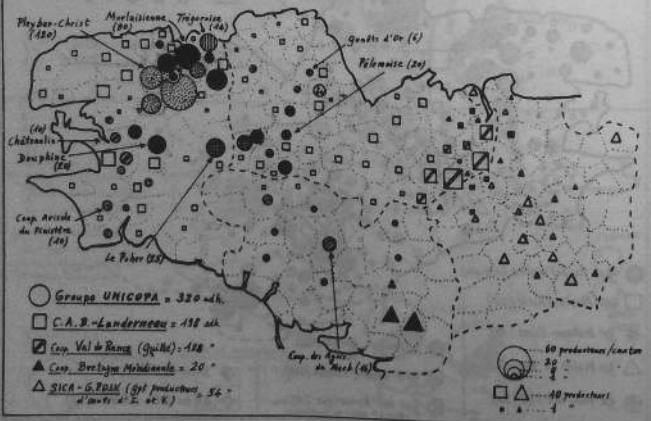
● Gpt Nord-Finistère (100 ad.)  
□ Gpt Monts d'Arrière (55)  
\* Gpt Bretagne-Ouest (19)  
● Au. du Aric. Merlé (40)  
○ Gpt de l'Armorique (85 ad. incl. ad. prod. de producteurs)  
○ Gpt de l'Éilid (86)  
○ Gpt Poulet du Roy (87)  
○ Gpt Bretagne-PURINA (410)  
○ SICA-PRO (123)  
○ Gpt des Côtes d'Armor (94)

**IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES COOPERATIVES AVICOLES EN 1965/66**

**LES COOPERATIVES DE PRODUCTION DE POULETS DE CHAIR** (77)



**LES COOPERATIVES DE PRODUCTION D'OEUF DE CONSOMMATION**



mais proche de 40 % dans le Finistère.

Les croquis n° 75 (page 224) illustrent l'évolution de la coopération en aviculture depuis 1961-1962. Après un développement assez net durant la phase d'expansion de l'aviculture, la part du secteur coopératif tend à se stabiliser. Peu de bouleversements également sur le plan des unités de commercialisation : création de l'Émeraude avicole, du Val de Rance, du G.P.O.I.V., disparition de la Vallée du Ridor à Plémet; mais les coopératives de Kergonan et de la Vallée de l'Odet n'ont fait que reprendre la relève d'affaires déjà existantes.

On n'enregistre par contre pas la même stabilité sur le plan des effectifs de coopérateurs; ceux-ci sont passés de 1 720 à 1 105 de 1965-1966 à 1969, soit une baisse de 36 % en moins de quatre ans : l'aviculture se concentre de plus en plus et devient l'affaire de spécialistes. Le tableau suivant reprend cette évolution par département.

Tableau n° 26 : Les adhérents aux coopératives avicoles par département en 1965-1966 et en 1969.

	Adhérents en 1965-1966	Adhérents en 1969		
		Total	Producteurs de volailles	Producteurs d'œufs de consommation
Côtes-du-Nord	405	212	53	159
Finistère	550	409	142	267
Ile-et-Vilaine	103	82	48	34
Morbihan	662	402	357	45
Région	1 720	1 105	600	505

Les cartes n° 77 (page 226) qui indiquent la localisation des coopérateurs-aviculteurs en 1965-1966, permettent de se rendre compte que les zones de production n'ont pas du tout varié : elles se sont simplement rétrécies.

Pendant une dizaine d'années, la Bretagne a été le théâtre d'un développement spectaculaire des productions avicoles intensives qui a fait de cette région le premier centre de production en France. Mais ces productions, à l'origine de type social, sont mises en question d'une part par la modernisation qui permet à un éleveur de maîtriser des ateliers d'une dimension de plus en plus importante et qui conduit ainsi à l'élimination des petits producteurs, d'autre part par le caractère libéral du marché qui pénalise une région comme la Bretagne (en 1960-1961 la production bretonne de volailles était double de celle des Pays-Bas; le rapport est actuellement pratiquement inversé).

Pour freiner ce mouvement de concentration afin de maintenir la production dans un cadre d'inspiration sociale, les pouvoirs publics ont institué l'article 21 de la Loi complémentaire agricole qui limitait la taille des élevages. Cette politique n'ayant été que partiellement appliquée et en aucune façon adoptée par les autres pays de la C.E.E., on se trouve actuellement de plus en plus avec des structures marginales face aux grands ateliers industriels des pays voisins (cf. le projet d'implantation d'une entreprise de 1 million de poules pondeuses par la firme Eastwood en Belgique).

« Dans les conditions actuelles d'exploitation des œufs à UNICOPA.

écrit Y. Corbel, président de la Coopérative avicole de l'Arrée, autant dans le groupe que dans les coopératives de base, il n'est de l'intérêt d'aucun producteur de poursuivre son exploitation... » (1).

L'avenir de l'aviculture bretonne est donc sombre, tant pour les œufs que pour le poulet de chair. La récente démission des membres du bureau du C.E.R.O.C.O. et des responsables du C.E.R.V.O. illustre ces difficultés (2). Seule la « capacité de résignation » dont sont obligés de faire preuve les agriculteurs bretons, faute d'une réelle solution de rechange, freine l'évolution en cours. La branche avicole, espoir d'une partie de l'agriculture bretonne il y a 10 ans, n'est plus qu'une production « accompagnée » en déclin. Depuis plusieurs années, les agriculteurs se sont tournés vers la production porcine à son tour en pleine expansion (les deux départements du Finistère et des Côtes-du-Nord produisent actuellement autant de porcs que la Belgique (3)). Mais cette production ne risque-t-elle pas de connaître demain le même sort que l'aviculture hier et aujourd'hui ?

VI — LES PRODUCTIONS PORCINE ET BOVINE

Ce n'est que depuis quelques années que la coopération s'est pré-occupée de l'organisation des productions porcine et bovine : les groupements de producteurs de porcs, fondés sur une organisation contractuelle, font leur apparition seulement à partir de 1964, les groupements bovins en 1967-1968. Du fait de cette pénétration tardive, leur croissance actuelle n'en est que plus spectaculaire et devient un facteur essentiel du développement de la production régionale.

Une production porcine au développement spectaculaire.

On assiste depuis quelques années en Bretagne en matière de production porcine à la même phase d'expansion accélérée qu'avait connue l'aviculture vers 1958-1964. De 1957 à 1968, la part du cheptel porcin de la Bretagne par rapport au total français est passée de 13,5 % à 26,4 %. La progression s'est encore précipitée depuis, alors que la production totale française demeure stagnante : on estime la part de la Bretagne à environ 30 % en 1970, soit une production de l'ordre de 4 millions de porcs charentiers, pour un tonnage dépassant 300 000 tonnes de viande. Selon une déclaration récente, au rythme actuel la Bretagne assurerait à elle seule la moitié de la production française d'ici moins de cinq ans (4).

La carte n° 78 (page 229) rend compte, pour les deux principaux départements producteurs de porcs, de cette croissance remarquable durant la période récente, d'après la capacité annuelle de production des élevages créés ou agrandis de 1964 à 1969 : en six ans, la capacité de production a augmenté de plus de 1 100 000 porcs/an pour les deux départements du Finistère et des Côtes-du-Nord. Bien mieux, on constate que l'augmentation de la capacité de production a tendance à croître d'année en année : 140 000 porcs/an en 1967, 230 000 en 1968, environ 475 000 en 1969. Durant le premier semestre 1970, 810 dossiers de demandes de création ou d'extension de porcheries ont été déposés auprès de la Direction départementale de l'Agriculture des Côtes-du-Nord, contre 498 durant le premier semestre 1969; on a donc enregistré pendant seulement la première moitié de l'année 1970 presque autant de dossiers que durant l'année précédente (871) et bien plus qu'auparavant (1968 = 319 dossiers, 1967 = 394).

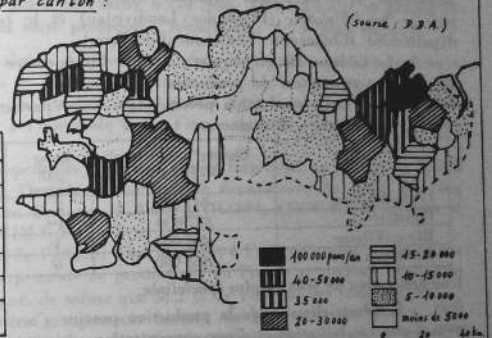
(1) In Temps de l'Ouest, n° 9, janvier 1971.  
 (2) De même que les menaces de fermeture de l'abattoir de volailles de la S.O.B.A.C.  
 (3) Déclaration du préfet des Côtes-du-Nord lors de l'assemblée générale de la  
 (4) Cf. déclaration de M. Bord, directeur-adjoint du FORMA, lors des journées

LES CREATIONS ET EXTENSIONS D'ELEVAGES PORCINS DE 1964 A 1969

Capacité annuelle de production des élevages créés ou étendus de 1964 à 1969, par canton :

Bilan annuel :

	Finistère	C.-du-N.
1964	64 000	38 000
1965	23 000	32 000
1966	125 000	45 000
1967	77 000	65 000
1968	83 000	150 000
1969	196 000	280 000
Total	568 000	640 000



LA PRODUCTION PORCINE ORGANISEE EN 1966 ET 1970

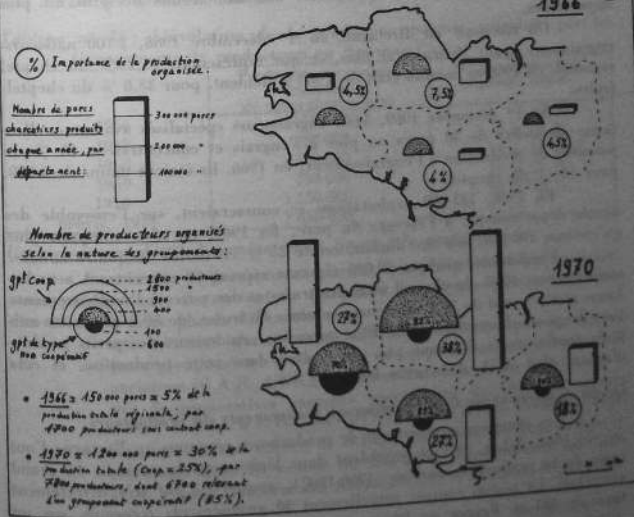
% Importance de la production organisée.

Nombre de porcs charentiers produits chaque année, par département :

Nombre de producteurs organisés selon le nature des groupements :

gpt Coop. : 200 producteurs  
 gpt de type : 100  
 pas coopératif : 400

- 1966 = 150 000 porcs = 5% de la production totale régionale; par 4700 producteurs (sans compter coop.)
- 1970 = 1 200 000 porcs = 30% de la production totale (Coop. = 25%), par 7800 producteurs, dont 6700 relevant d'un groupement coopératif (85%).



On remarquera sur la carte des créations et extensions d'élevages de 1964 à 1969 une localisation géographiquement très peu homogène, particulièrement dans les Côtes-du-Nord. Trois zones principales de développement des ateliers « agro-industriels » de production porcine se dégagent : la plus importante, celle du secteur Lamballe-Matignon à l'est des Côtes-du-Nord, puis le Nord-Finistère (Plabennec-Landivisiau) et le centre de ce même département (Châteaulin-Châteauneuf-du-Faou).

Le tableau suivant permet de situer l'importance relative de chaque département en matière de production porcine.

Tableau n° 27 : La production porcine dans les départements de la région programme « Bretagne ».

	Cheptel porcin total au 1-12-1969	Rang par départ.	Taux de croissance de 1957 à 1968
Côtes-du-Nord	847 000	2 <sup>e</sup>	180 %
Finistère	887 000	1 <sup>er</sup>	165 %
Ille-et-Vilaine	467 000	4 <sup>e</sup>	80 %
Morbihan	465 000	6 <sup>e</sup>	103 %

#### Une production de plus en plus spécialisée.

L'industrialisation de la production porcine s'accompagne naturellement d'une spécialisation et d'une concentration croissantes. A la production artisanale qui était le fait, il y a seulement quelques années, de plus de 80 % des agriculteurs bretons, tend à se substituer une production spécialisée (naisseurs, engraisseurs, multiplieurs, etc...) et concentrée chez quelques milliers d'éleveurs disposant de porcheries aux dimensions de plus en plus importantes.

On recensait en Bretagne, au 1<sup>er</sup> décembre 1968, 7 700 naisseurs-engrailleurs ayant 10 truies et plus, ce qui représentait 47,2 % du cheptel régional; en 1966 ce nombre était de 5 900 seulement, pour 33,8 % du cheptel-truies.

Au 1<sup>er</sup> décembre 1969, 3 600 engraisseurs spécialisés avaient en Bretagne un atelier de 50 porcs ou plus à l'engrais et concentraient 43 % du potentiel de production à l'engrais; en 1966, ils étaient moins de 1 000, pour 14 % du cheptel.

En 1966, 133 000 exploitations se consacraient, sur l'ensemble des quatre départements, à l'élevage du porc; fin 1969, on n'en comptait plus qu'environ 100 000, soit une diminution de 25 % en moins de quatre années.

Finalement, quelque 10 000 éleveurs spécialisés concentrent actuellement environ 40 % du cheptel total des truies et des porcs à l'engrais. Leurs ateliers vont de 10 à plusieurs centaines de truies, de 50 à plusieurs milliers de porcs charcutiers logés. Plus ou moins rapidement, les petits producteurs traditionnels n'auront plus leur place dans cette production, et cela d'autant plus qu'ils demeurent isolés.

#### Le développement de l'organisation en groupements de producteurs.

Les premiers groupements de producteurs reconnus en Bretagne l'ont été fin 1964-début 1965 et précèdent donc légèrement la période du grand essor de la production porcine (1966-1967), auquel ils ont très directement contribué. La région compte actuellement 30 groupements reconnus, sur un total de 104 en France au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Ces groupements, en majorité

coopératifs, réunissaient pour l'exercice 1969-1970 environ 7 900 producteurs, soit 40 % des éleveurs organisés en France (environ 20 000). D'environ 5 % de la production porcine régionale en 1965-1966, la part contrôlée par les groupements doit se situer aux alentours de 30 % pour 1970, soit une production de près de 1 200 000 porcs charcutiers réalisée par environ 8 % de l'ensemble des producteurs de porcs. Les cartes n° 79 (page 229) illustrent au niveau de chaque département cette progression remarquable du secteur organisé.

Première région de production du porc, la Bretagne est également et avec encore plus de netteté, au premier plan de l'organisation. Une étude récente portant sur la situation au 1<sup>er</sup> juillet 1969, permet de situer la Bretagne par rapport à l'ensemble de la France dans ce domaine (1). A cette date :

- six groupements dépassaient assez largement un effectif de 20 000 porcs à l'engrais : l'un dans le département du Nord, les cinq autres en Bretagne (C.A.B., UNICOPA, COOP.E.R.L., Argoat et COPAVIM-C.E.C.A.B.);
  - 50,3 % de l'effectif total de porcs à l'engrais contrôlés par les groupements de producteurs en France se trouvait localisé en Bretagne, de même que 58,2 % de l'effectif des truies-mères;
  - enfin, les groupements bretons rassemblaient, en juillet 1969, 20,7 % du cheptel des truies-mères présent dans la région et 23,2 % des porcelets, alors que la moyenne française sans la Bretagne était simplement de l'ordre de 6 à 7 % du cheptel.
- Le tableau suivant montre la progression constante du secteur organisé durant les dernières années.

Tableau n° 28 : L'évolution de la production porcine organisée par les Groupements de producteurs en Bretagne (1).

	Production organisée (nombre de porcs charcutiers)	% de la production régionale totale
1966	150 000	5 %
1967	280 000	8 à 9 %
1968	500 000	14 à 15 %
1969	750 000	20 à 22 %
1970	1 150 000	28 à 30 %
prévis. 1971	1 650 000	—

#### Un secteur coopératif dynamique mais limité à la production.

Au sein des 30 groupements porcins ayant bénéficié d'une reconnaissance en Bretagne, il convient de distinguer deux types qui correspondent eux-mêmes à deux phases différentes :

- une première phase durant laquelle ont été reconnus les principaux groupements. Il s'agit soit de coopératives polyvalentes déjà anciennes (C.A.B., UNICOPA, Saint-Yvi, Coat-Kaër, C.A.R., etc.), soit de coopératives animales spécialisées de création récente (COOP.E.R.L., G.C.P.P.L., COPAVIT, COPAVIM, Loudéac, Montfort, etc...), soit encore de S.I.C.A. ou syndicats peu structurés constitués dans le secteur du Bas-Léon (Groupements du Léon et de l'Arvor, syndicat des Abers, etc...). A l'origine de ces grou-

(1) Cf. Note de Conjoncture du 16 février 1970 du Service d'études et de prévisions de la production porcine : *Etude des groupements de producteurs reconnus - secteur porc - situation au 1<sup>er</sup> juillet 1969.*

(1) Source : J. Mahé, chargé de mission de la C.O.F.R.E.D.A.

pements récents se trouvent très souvent un C.E.T.A. (Argoat, Eleveurs bretons, Loudéac, COPAVIT), un groupement de vulgarisation ou un ancien syndicat de producteurs de porcs (COPAVIM, groupements du Nord-Finistère); seule la COOP.E.R.L. est issue d'une coopérative;

- la seconde phase voit la création et la reconnaissance de groupements constitués surtout dans le but de bénéficier des aides prévues pour le fonctionnement des groupements de producteurs; nombre d'entre eux sont directement suscités par des fabricants d'aliments du bétail : association des producteurs de porcs du Morbihan (Guyomarc'h), S.I.C.A. de Basse-Bretagne (Provimi), S.I.C.A. de Léon et Cornouaille (Le Floc'h, Brissieux et ALBA), groupement d'Armorique (Glon - Sanders), SIBAR (divers), etc... Ces groupements de clientèle, constitués pour s'assurer un débouché sûr et susceptible de prendre de l'ampleur, sont de moins en moins reconnus et les fabricants d'aliments sont invités à réunir « leurs » producteurs au sein d'un même groupement par département, de façon à éviter la prolifération d'organismes aux objectifs peu conformes à la politique des Groupements de producteurs.

Quelle est la place des groupements de type coopératif dans cet ensemble ? Les coopératives et les S.I.C.A. indépendantes à l'égard des firmes privées (S.I.C.A. du Coat-Kaër, de Cornouaille, S.I.C.A. - GEAC) regroupent plus de 80 % des adhérents et de la production. Le tableau suivant fixe avec une plus grande précision cette part au niveau de chaque département.

Tableau n° 29 : Part des groupements coopératifs dans la production porcine bretonne en 1969-1970 :

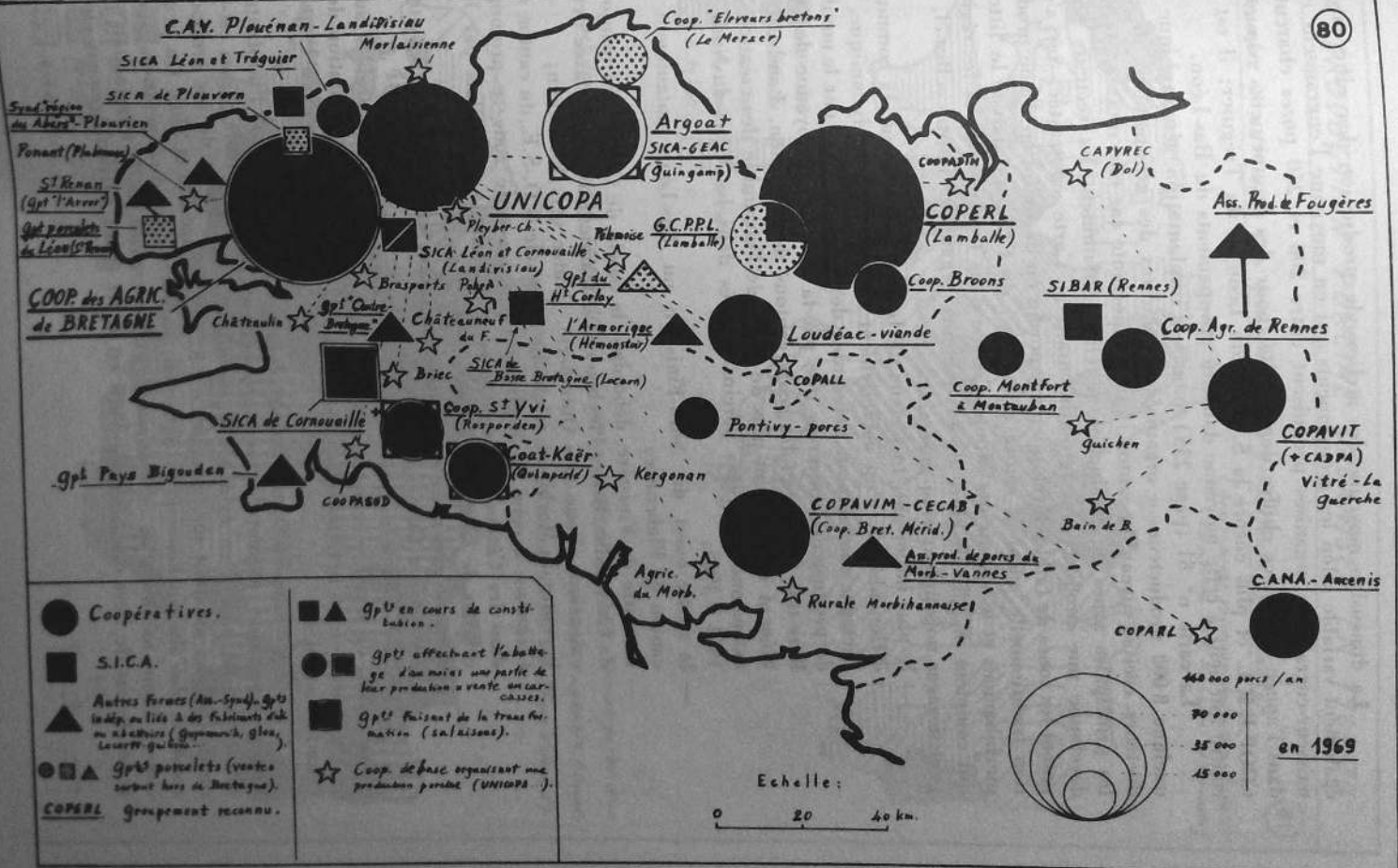
	Adhérents en 1969-1970				Production 1970 (estimat.)		
	Coop.	autres	total	% coop.	porcs produits	% de la product.	dont par les coop.
C.-du-N.	2 870	250	3 120	92 %	480 000	38 %	35 %
Finistère	1 600	700	2 300	69,5 %	350 000	27 %	20 %
Ille-et-Vil.	870	100	970	89 %	130 000	18 %	15,5 %
Morbihan	1 360	160	1 520	89 %	190 000	27 %	23 %
Région	6 700	1 210	7 910	84,7 %	1 150 000	~ 30 %	25-26 %

Finalement on peut estimer que le secteur coopératif regroupe 6 500 producteurs de porcs qui représentent pour 1970 environ le quart de la production régionale de porcs charcutiers, soit un chiffre proche du million de têtes. La part de la coopération varie de 35 % pour les Côtes-du-Nord à 20 % pour le Finistère, où le degré d'organisation est à la fois moins poussé et moins strictement coopératif (encore que le classement de certains groupements du Bas-Léon dans le type non coopératif puisse être discuté).

Comment se présente la localisation géographique des groupements et des coopérateurs ? Tout d'abord la carte n° 80 (page 233) indique l'importance économique des divers groupements : on voit que la dimension de ceux-ci est très variable puisqu'elle va actuellement d'environ 10 000 porcs par an à quelque 250 000 pour un organisme comme la COOP.E.R.L. (C.A.B. = 185 000; UNICOPA = 125 000).

# LA PRODUCTION ORGANISEE DE PORCS EN BRETAGNE-1969-70

80



C. Carévet



La dimension moyenne des ateliers de production des adhérents est également variable selon les groupements : si en moyenne l'engraisseur et le naisseur-engraisseur organisés produisent entre 200 et 250 porcs charcutiers dans l'année (1970), ce chiffre dépasse 400 pour des groupements comme la COOP.E.R.L. et plus encore la S.I.C.A. du Léon et du Tréguier; il est par contre inférieur à cette moyenne dans les groupements du Bas-Léon.

La carte n° 81 (page 235) montre l'implantation géographique des quelque 8 000 producteurs « organisés » membres des groupements de producteurs, ceci au niveau du canton. Carte importante car elle met en évidence les principales zones de production porcine, notamment les secteurs où se développe une production « agro-alimentaire ». Carte contrastée, où s'opposent les zones de faible développement porcin ou de maintien d'une production traditionnelle, ainsi le centre et le nord de l'Ille-et-Vilaine, le littoral morbihannais et le secteur des Monts d'Arrée dans le Finistère, et les régions qui comptent un effectif élevé de producteurs organisés. Parmi celles-ci, on peut dégager notamment cinq ensembles :

- le plus important, le secteur de Lamballe centré sur la commune d'Hénanbihen; c'est actuellement la zone la plus dynamique, en Bretagne comme pour l'ensemble de la France, tant par le nombre de producteurs concernés que par la dimension moyenne des ateliers mis en place : les seuls cantons de Matignon, Lamballe et Pléneuf représentent plus de 30 % de l'ensemble des créations et extensions d'élevages porcins réalisés dans les Côtes-du-Nord de 1964 à 1969;
- la partie ouest du Nord-Finistère ou Bas-Léon, notamment le canton de Plabennec;
- le centre du Finistère, débordant le bassin de Châteaulin (cantons de Châteaulin, Brieç, Pleyben et Châteauneuf-du-Faou), avec deux extensions, l'une vers Quimperlé, l'autre vers Rostrenen;
- le centre du Morbihan, selon une diagonale N.O.-S.E., du canton de Cléguère à celui de Rochefort-en-Terre; cette zone se prolonge dans les Côtes-du-Nord et rejoint l'ensemble lamballais par les cantons de Loudéac, Plouguenast et Moncontour;
- enfin un ensemble de cantons du Trégor et du Goëlo intérieurs, centrés sur Guingamp-Lanvollon.

L'Ille-et-Vilaine ne présente pas de concentrations comparables aux précédentes; on y relève cependant deux zones de plus forte implantation des producteurs porcins organisés, la première à l'est (Vitré), la seconde à l'ouest (Monfort-sur-Meu).

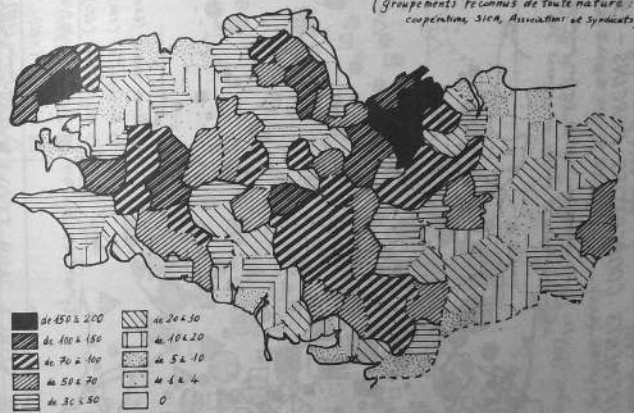
Les quelque 8 000 producteurs dont nous venons de voir l'implantation géographique relèvent de trente groupements de producteurs. Aussi est-il intéressant de mettre en évidence l'aire d'action de chacun de ces groupements; celle-ci apparaît sur les cartes n° 82 et 83 (page 235 et 236). On peut constater des chevauchements extrêmement nombreux entre coopératives porcines : disons même qu'en ce domaine les concurrences sur le terrain sont la règle; le cas de l'est des Côtes-du-Nord est à cet égard particulièrement élo-

## LA PRODUCTION PORCINE ORGANISÉE EN 1969-70

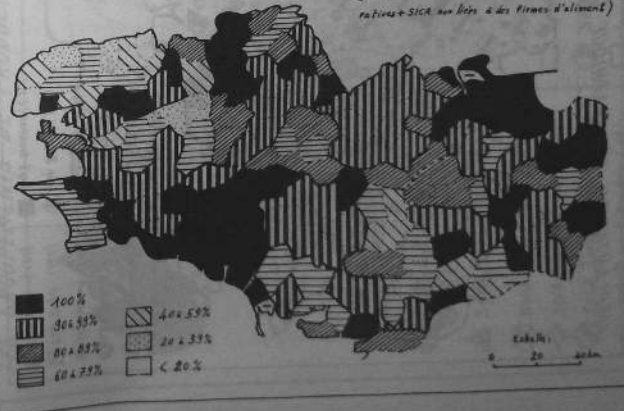
Nombre d'adhérents aux groupements de producteurs par canton

(81)

(Groupements reconnus de toute nature : coopératives, SICA, Associations et Syndicats)

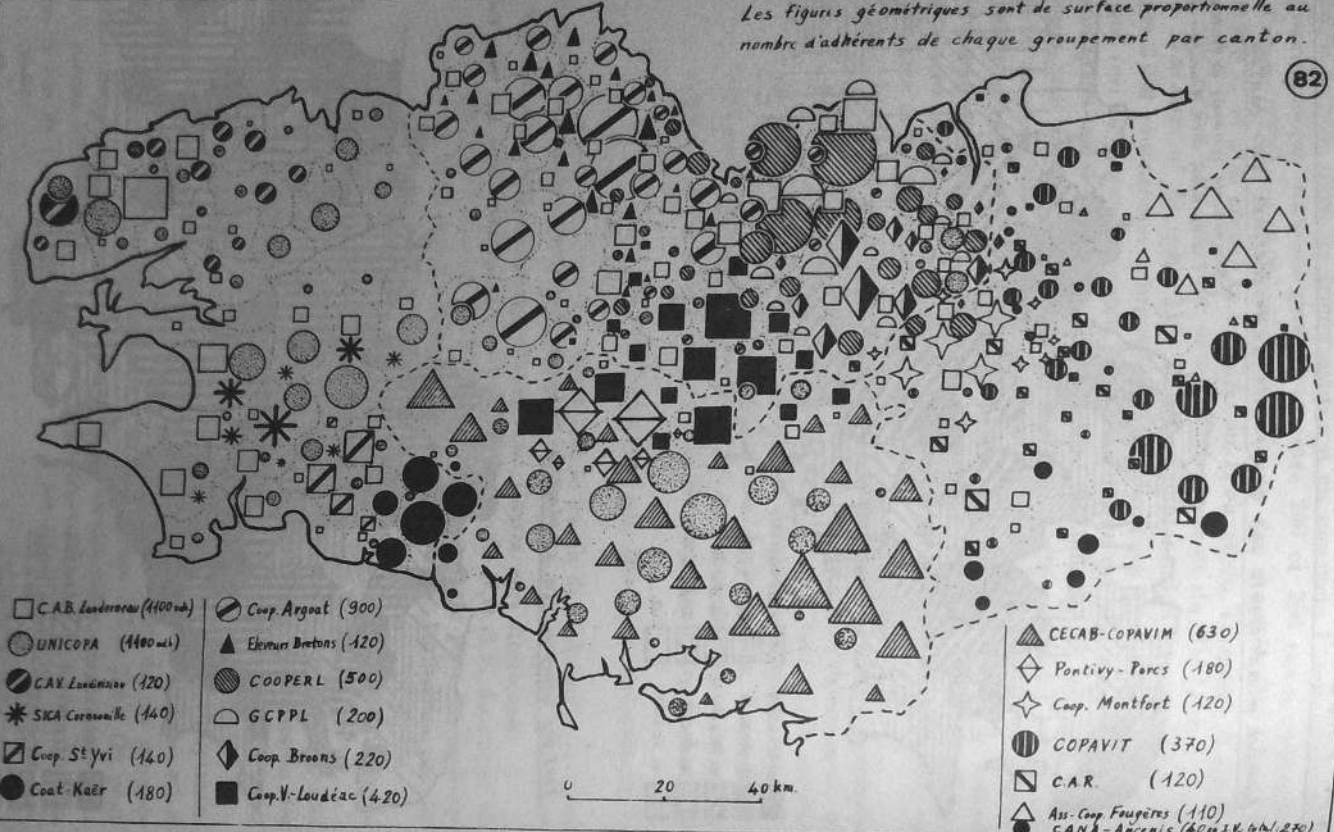


Part des groupements coopératifs : % des producteurs organisés faisant partie d'un groupement de type coopératif (Coopératives + SICA au lieu à des firmes d'aliment)



# IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES GROUPEMENTS COOPERATIFS PORCINS - 1969-70

Les figures géométriques sont de surface proportionnelle au nombre d'adhérents de chaque groupement par canton.



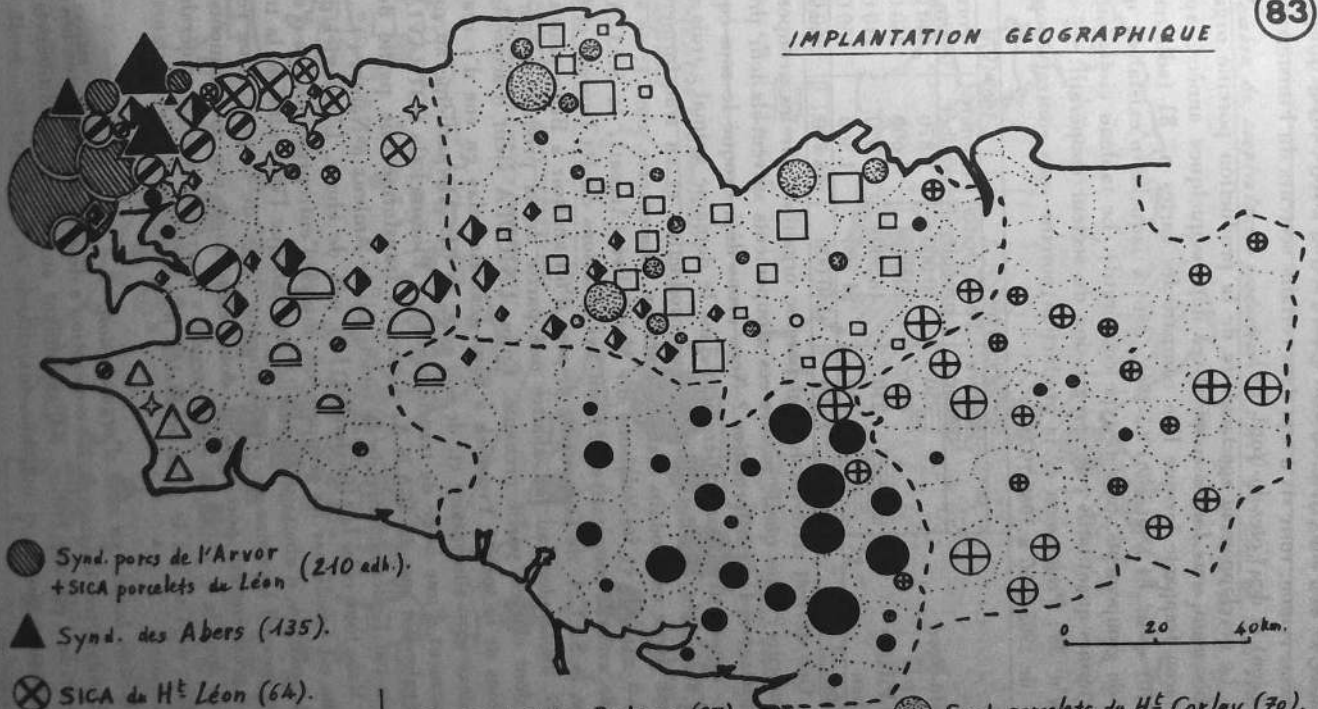
- C.A.B. Landerneau (400 adh.)
- UNICOPA (4400 adh.)
- C.A.V. Lorientais (120)
- \* SICA Cornouaille (140)
- ◻ Coop. St Yvi (140)
- Coat-Kaër (180)
- ◐ Coop. Argol (900)
- ▲ Elev. Bretons (120)
- ◉ COOPERL (500)
- ◌ GCPPL (200)
- ◊ Coop. Broons (220)
- Coop. V.-Loudéac (420)

- ▲ CECAB-COPAVIM (630)
- ◊ Pontivy-Porc (180)
- ☆ Coop. Montfort (120)
- ◉ COPAVIT (370)
- ◻ C.A.R. (120)
- ▲ Ass. Coop. Fougères (110)
- CANA-Ancenis (40 en 14, 16, 270)

0 20 40 km.

# LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE PORCS NON-COOPERATIFS - 1969-70

## IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE



- Synd. porc de l'Arvor + SICA porcelets du Léon (210 adh.)
- ▲ Synd. des Abers (135)
- ⊗ SICA du H<sup>t</sup> Léon (64)
- ☆ SICA Léon et Tréguier (40)
- ◉ SICA Léon et Cornouaille (86)
- △ gpt Pays Bigouden (19)

- ◌ Synd. Centre-Bretagne (87)
- ◊ SICA de Basse-Bretagne (110)
- ◻ Synd. de l'Armorique (98)

- ◉ Synd. porcelets du H<sup>t</sup> Corlay (70)
- Ass. des Prod. de Pors du Morb. (144)
- ⊕ SICA Bassin de Rennes-SIBAR (143)

0 20 40 km.

quent. La situation se complique encore si l'on y ajoute les groupements non coopératifs : ce sont alors fréquemment quatre à cinq groupements qui exercent sur le même canton, voire six à sept dans certains secteurs du Finistère (centre et Bas-Léon) et des Côtes-du-Nord (est).

Le développement spectaculaire de la production porcine organisée, particulièrement sous forme coopérative, depuis quelques années, apparaît d'une façon frappante lorsque l'on compare les cartes n° 81 (adhérents en 1969-1970) et n° 84 (état en 1965-1966, date à laquelle n'existaient qu'une dizaine de groupements, tous de type coopératif). Le tableau ci-dessous précise en termes quantitatifs cette progression du secteur coopératif.

Tableau n° 30 : Progression de la production porcine sous contrat coopératif de 1965-1966 à 1969-1970 :

	1965-1966		1969-1970	
	Nombre d'adhér.	Porcs charc. produits	Nombre d'adhér.	Porcs (estim. 70)
Côtes-du-Nord	750	70 000	2 870	440 000
Finistère	400	40 000	1 600	250 000
Ille-et-Vilaine	210	18 500	870	110 000
Morbihan	340	21 500	1 360	160 000
Région	1 700	150 000	6 700	960 000

Que devient cette production porcine organisée par les groupements de producteurs ? Dans quelle mesure ces groupements suivent-ils leur produit vers l'abattage et la transformation ? Nous avons déjà évoqué le sous-équipement des coopératives, particulièrement dans le domaine animal : trois groupements seulement en effet abattent leur production et en transforment au moins une partie en produits élaborés (salaison, charcuterie, etc...) ; ce sont : la S.I.C.A. - GEAC et les salaisons du Menez-Bré (Argoat), la S.I.C.A. du Coat-Kaër, enfin la coopérative de Saint-Yvi (salaisons du Jet Laurent et Cie). En outre, la S.I.C.A. de Cornouaille dispose d'un abattoir à Briec tandis que la C.A.B. de Landerneau fait abattre une partie de sa production par des sociétés dont elle est partie prenante. Enfin, UNICOPA vient d'acquiescer les installations de la société Yvonnick à Saint-Jean-Brévelay en vue d'y réaliser un complexe agro-alimentaire et, de son côté, la CECAB participe au projet d'établissement d'une usine de transformation à Ploërmel (la SOTRAVIAP). Notons également que la C.A.N.A. d'Ancenis transforme une partie de sa production par l'intermédiaire de sa société filiale Amieux à Nantes (1).

Mais tout cela fait finalement fort peu de chose. L'essentiel de la production est écoulé par les groupements auprès d'entreprises locales d'abattage et de salaison, d'abattage essentiellement puisque l'ensemble de la transformation porcine bretonne ne représente que 28 % de la production régionale. Les groupements porcins sont donc avant tout des groupements de production dont la « politique commerciale » s'arrête, en règle générale, à la recherche de l'accord le plus profitable possible auprès des abatteurs ou des salaisonniers.

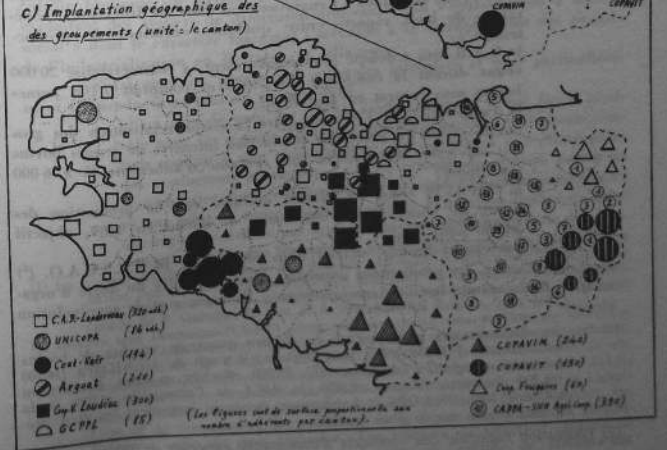
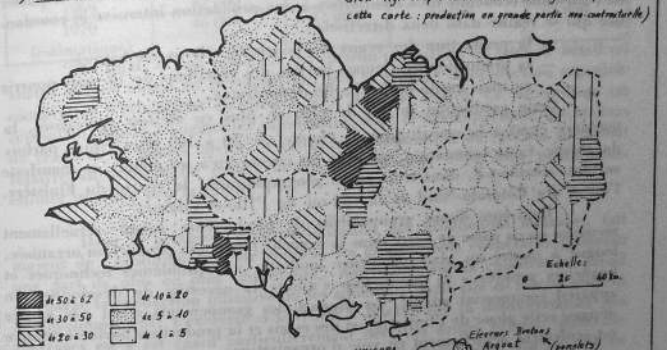
**Une production bovine en voie d'organisation.**

Pendant très longtemps, la coopération a délaissé la production bovine, sous-produit de l'élevage laitier, l'abandonnant aux circuits traditionnels de commercialisation (foires et marchés, marchands de bestiaux, etc...). Il y a

(1) Un projet d'implantation d'un abattoir et d'une usine de transformation est actuellement à l'étude à Lamballe. Sont parties prenantes dans ce projet la COOP.E.R.L., Landerneau, la coopérative de Broons et surtout la Générale Sucrière-Nord (à capitaux Rotchild).

**LA PRODUCTION PORCINE ORGANISEE EN 1965-66 (84)**

a) Nombre de coopératives-producteurs de porcs par canton (les adhérents de la S.I.C.A. - Agri-Coop + C.A.D.P.A. Int'V. ne figurent pas sur cette carte : production en grande partie aux contructeurs)



quelques années, la seule activité des coopératives qui prenaient en charge ce secteur consistait à commercialiser les vaches de réforme et quelques gros bovins.

Mais dans ce domaine comme dans les précédents, on tend à passer de l'ancienne économie de « cucillette » à une production intensive et coordonnée qui se réalise dans deux directions :

- la production des veaux de boucherie élevés en batterie,
- la production des jeunes bovins, des taurillons de 16 mois nourris au maïs ensilé ou à l'herbe déshydratée.

Cette production se fait de plus en plus en ateliers spécialisés, la tendance étant à la constitution de cheptel de 50 à 100 têtes, voire parfois davantage. Cette orientation, qui n'en est encore qu'à ses débuts, se manifeste surtout, semble-t-il, dans trois zones géographiques : le centre du Finistère, l'ouest des Côtes-du-Nord et le sud-est de l'Ille-et-Vilaine.

Bien que douze groupements de producteurs soient actuellement reconnus ou en passe de l'être dans la branche bovine, la production organisée, longue à mettre en place, demeure modeste; aux problèmes techniques et financiers propres à la production s'ajoute la nécessité de développer un appareil commercial adapté. La plupart des groupements n'ont pas encore dépassé cette phase de l'initiation et des essais et la production bovine intensive est seulement actuellement en voie d'organisation.

Quatre groupements méritent cependant une mention spéciale du fait de l'importance économique qu'ils ont déjà acquise dans ce domaine. Il s'agit de :

- UNICOPA qui s'est le plus résolument engagé dans la voie de l'élevage intensif du taurillon, en développant parallèlement la technique de la déshydratation des fourrages; début 1970, le groupe avait 14 000 taurillons à l'engraissement dans ses différentes coopératives de base, répartis entre quelques centaines de producteurs<sup>(1)</sup>;
- la C.A.B. qui a débuté plus prudemment, a commercialisé 20 000 veaux durant la campagne 1969-1970 et comptait 7 700 jeunes bovins sous contrat en juin 1970;
- la Coopérative de l'Argoat, outre la commercialisation des gros bovins, a mis en place une production intensive de jeunes bovins qui intéresse actuellement une centaine d'adhérents (5 à 6 000 taurillons);
- la COPAVIT enfin est surtout orientée vers la production des veaux de boucherie (18 000 veaux + bovins en 1969, objectif 30 000 pour 1970).

Le tableau ci-dessous, extrait d'un rapport de la F.R.S.E.A.O.<sup>(2)</sup> sur l'organisation des productions animales, donne une idée du degré d'organisation de la viande bovine dans la région « Bretagne » et de son évolution récente.

(1) Sur les dix premiers groupements en France quant au nombre de bovins sous contrat FORMA, cinq sont bretons; il s'agit de : UNICOPA (18 100 contrats enregistrés en mars 1971, 25 000 effectifs en mai), Landerneau (16 200 contrats), l'Argoat (8 000), la SICA de Cornouaille (3 400) et la CANA (3 300). UNICOPA et Landerneau occupent largement les deux premières places sur le plan français.

(2) Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest.

Tableau n° 31: L'organisation de la viande bovine en Bretagne (F.R.S.E.A.O.):

Année	Veaux de boucherie	Jeunes bovins	Autres (gros bovins, vaches de réforme...)	Total
1968	10 000	—	10 000	20 000
1969	32 000	2 400	25 600	60 000
1970 (estimations)	46 000	13 000	34 000	93 000

Au total, si l'on considère qu'environ un million de têtes de bétail est abattu chaque année en Bretagne, en 1970 la part de la production organisée coopérative n'atteindrait qu'environ 9 % du total abattu. Ce pourcentage est cependant appelé à augmenter rapidement, avec le développement des ateliers de veaux et de jeunes bovins. A cet égard, l'estimation du tableau précédent relative au nombre de jeunes bovins pour l'année 1970 nous paraît sous-estimer quelque peu la réalité<sup>(1)</sup>.

Dans le processus d'industrialisation des productions animales, fait majeur de l'évolution agricole récente, les groupements coopératifs prennent une part de plus en plus importante; non seulement la coopération prend en charge la production intensive de ses adhérents, mais elle en suscite souvent le développement; l'exemple d'UNICOPA misant sur la déshydratation des fourrages est à cet égard particulièrement net. Les firmes privées, pour des raisons différentes, travaillent également dans le même sens, que ce soit en matière de pores (firmes d'aliments du bétail exerçant dans le cadre d'un groupement de producteurs ou par contrats individuels comme Duquesne-PURINA<sup>(2)</sup>) ou dans la branche bovine (veaux de boucherie par l'entreprise laitière Bridel par exemple).

Cette industrialisation, coopérative ou non, développe dans l'agriculture bretonne un secteur « moderniste » constitué d'éleveurs spécialisés exploitant des ateliers de dimension croissante, qui s'oppose à un « secteur social » dont le caractère marginal s'accroît à la mesure même des progrès de l'industrialisation en Bretagne et ailleurs.

Finalement les productions animales intensives et tout particulièrement les productions sans sol ne sont donc :

- ni un remède pour les petites exploitations et d'une façon générale pour les régions de forte population agricole; l'industrialisation conduit à une concentration croissante et à une élimination des producteurs artisanaux. La crise actuelle du marché porcin ne peut en outre, dans ce domaine, que précipiter l'évolution en cours;
- ni une solution assurée pour le secteur dynamique lui-même dans une région excentrée par rapport aux axes traditionnels de développement de l'Europe libérale : à productivité égale, les agriculteurs

(1) La récente étude réalisée pour la chambre régionale d'agriculture : « L'organisation contractuelle des productions animales en Bretagne », donne quelques précisions sur la production sous contrat des veaux de boucherie (étude de P. Garnier, D. Ley et A. Plaud-ENSA Rennes, juin 1971).

(2) Notons que Duquesne-PURINA vient de construire une station de sélection porcine à Loudéac, qui s'ajoute ainsi aux trois stations déjà créées, c'est-à-dire celles de la C.A.B. à Loudéac, d'UNICOPA à Pleyber-Christ et du groupe d'intérêt économique finistérien à Locmaria-Berrien. (Ce G.I.E. associe les huit groupements de producteurs suivants : la C.A.V. de Landi-visiau; les S.I.C.A. de Cornouaille, du Léon, du Léon et du Treguier, du Léon et de Cornouaille; les syndicats de la région des Abers, du Centre Bretagne, enfin du pays bigouden.) Ces stations de sélection constituent un élément stratégique fondamental dans le contrôle de l'intégration porcine.

bretons sont toujours pénalisés; comme par ailleurs l'industrialisation d'une production la rend techniquement beaucoup plus mobile et transférable en même temps qu'elle la détache du système de polyculture-élevage traditionnel, rien ne s'oppose à son déplacement vers les régions disposant d'une rente financière liée à leur situation géographique et vers les exploitations ayant un pouvoir de « capitalisation » important. En d'autres termes, à l'agriculture traditionnelle fondée sur les potentialités naturelles des régions tend à se substituer, en régime de concurrence, une localisation des productions agricoles fondée sur les potentialités économiques et financières et ignorante du contexte humain et social. Le caractère intensif et dynamique de l'agriculture bretonne, conséquence des potentialités humaines de la région, est mis en cause par l'évolution libérale.

En l'état actuel des choses, un processus de transfert de la production porcine aussi précipité que celui qu'a connu l'aviculture intensive est peu probable, du fait notamment, rappelons-le, du problème de l'approvisionnement en porcelets; ce goulot d'étranglement ne peut cependant que se réduire à l'avenir. En outre, l'absence d'une réelle régionalisation des interventions prévues par la C.E.E. sur le marché porcin en période de crise conduit à pénaliser fortement une grande région productrice excentrée comme la Bretagne (1) et (2).

Cette situation d'insécurité, cette fragilité renforcée par la faiblesse des équipements de transformation industrielle, expliquent que l'on tende à s'orienter de plus en plus vers les productions bovines fondées sur l'herbe et donc plus stables. Mais là aussi, les régions herbagères peuvent être concurrencées par les régions de grande culture céréalière et productrices de luzerne, notamment au stade de l'engraissement des bovins. Les régions d'agriculture paysanne se verront-elles progressivement réduites à un rôle de naisseur et de fournisseur de matières premières ?

En définitive, « l'Ouest (et tout particulièrement la Bretagne) sert soit de terrain d'essai aux formes d'élevage pré-industrielles (pores, poulets, veaux), soit de refuge aux productions contraignantes (élevage laitier, naissance de porcelets). » (3).

(1) Le déplacement de la production porcine peut être également limité par le fait que cette production tend à cesser d'être « hors sol » dans les grandes exploitations qui cultivent beaucoup de maïs et qui fabriquent leurs propres aliments. La crise actuelle affecte d'ailleurs assez peu « ces » jeunes loups » de la production porcine qui déclarent souhaiter une crise d'une durée maximale, 2 ans, afin que la majeure partie de leurs concurrents abandonnent la partie... » (cf. J. Godfrin, *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* du 6 janvier 1971... jusqu'au jour où ils auront eux-mêmes affaire à d'autres jeunes loups aux « reins » encore plus solides.

(2) En janvier 1971, le cours du kilo de porc (catégorie B) était de 4,12 F en Bretagne; le déclenchement de l'aide communautaire est prévu pour un cours de 4,20 F, mais la moyenne française était encore à 4,40 F environ.

(3) J.B. Henry: *L'agriculture de l'Ouest* — Centre Régional de Recherches de Sociologie et d'Economie Rurales, Rennes, décembre 1969 (34 pages).

## chap. 7

### bilan et problèmes de l'action coopérative

Durant les deux dernières décennies, la coopération agricole en Bretagne est passée de la période de l'approvisionnement et productions végétales à la phase de plus en plus à celle des productions animales (viande). Parallèlement, les coopératives artisanales, prolongement de l'exploitation familiale traditionnelle, ont fait place à une coopération plus dynamique et concentrée, plus réaliste et efficace, plus industrialisée également et en même temps plus exigeante envers les coopérateurs : avec la généralisation de l'intégration coopérative, l'intérêt de l'entreprise collective coordinatrice (et transformatrice) tend de plus en plus à l'emporter sur celui des coopérateurs, ou du moins d'une partie d'entre eux; la coopérative moderne, outil de croissance, est avant tout au service des exploitants-entrepreneurs dynamiques. Aussi ces coopératives nouvelles, renouvelées ou créées en grande partie sous l'impulsion des jeunes agriculteurs et du courant d'« agriculture de groupe », sont-elles depuis peu de plus en plus mises en cause par ces mêmes jeunes agriculteurs qui dénoncent leurs insuffisances et leurs ambiguïtés et, d'une façon plus générale, la dilution des principes coopératifs dans des entreprises affrontées à une économie de plus en plus sélective.

Quel est le bilan de l'action coopérative dans l'agriculture bretonne ? Quels sont les problèmes qui se posent aux coopératives et à leurs adhérents dans une agriculture en pleine mutation, une agriculture en cours d'industrialisation et de plus en plus soumise également à l'influence et à la domination des firmes privées souvent extérieures et indifférentes à l'intérêt de la région ? Tels sont les points auxquels nous nous efforcerons d'apporter une réponse partielle et provisoire dans ce chapitre terminal.

**I - BILAN PARTIEL DE L'ACTION COOPERATIVE**

Il n'est pas question ici de dresser un bilan global de l'action coopérative en Bretagne. Plus modestement, nous nous limiterons à deux aspects : le bilan géographique c'est-à-dire la mise en évidence des zones d'implantation coopérative, le bilan d'ensemble c'est-à-dire l'analyse des aspects positifs et négatifs de l'action coopérative sur un plan d'ordre socio-économique.

*Bilan géographique.*

Quel est le degré de participation coopérative des agriculteurs bretons selon les secteurs géographiques ? Peut-on dégager des zones particulièrement « coopératistes » s'opposant à des régions de faible développement ?

• *Les zones dynamiques et les secteurs « déprimés » :*

La synthèse des diverses cartes de localisation des coopérateurs par production (cf. chapitre VI) permet de dresser une carte générale du nombre d'adhésions aux coopératives de commercialisation par canton; le nombre d'adhésions seulement et non l'effectif de coopérateurs, car un même coopérateur est fréquemment comptabilisé plusieurs fois s'il participe à diverses coopératives spécialisées ou à plus d'une section spécialisée d'une coopérative polyvalente. La carte n° 85 (page 247) représente la localisation des adhésions enregistrées en 1965-1966 dans les coopératives de commercialisation, à l'exclu-

sion de la branche céréalière; il s'agit donc de la cumulation des adhérents engagés dans les productions suivantes : « produits du sol » (légumes, pommes de terre, fruits), lait et productions animales (aviculture, pores). La carte n° 86 (page 248) dégage le degré de « coopératisme » par canton, c'est-à-dire le rapport du nombre des adhésions sur le nombre d'exploitations (on a considéré ici seulement les exploitations d'une superficie supérieure à 5 hectares). On observe sur ces croquis :

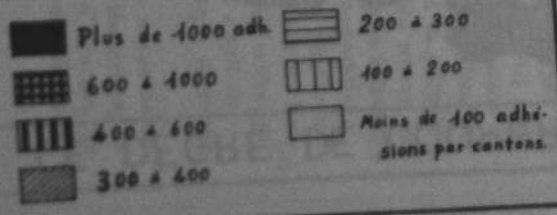
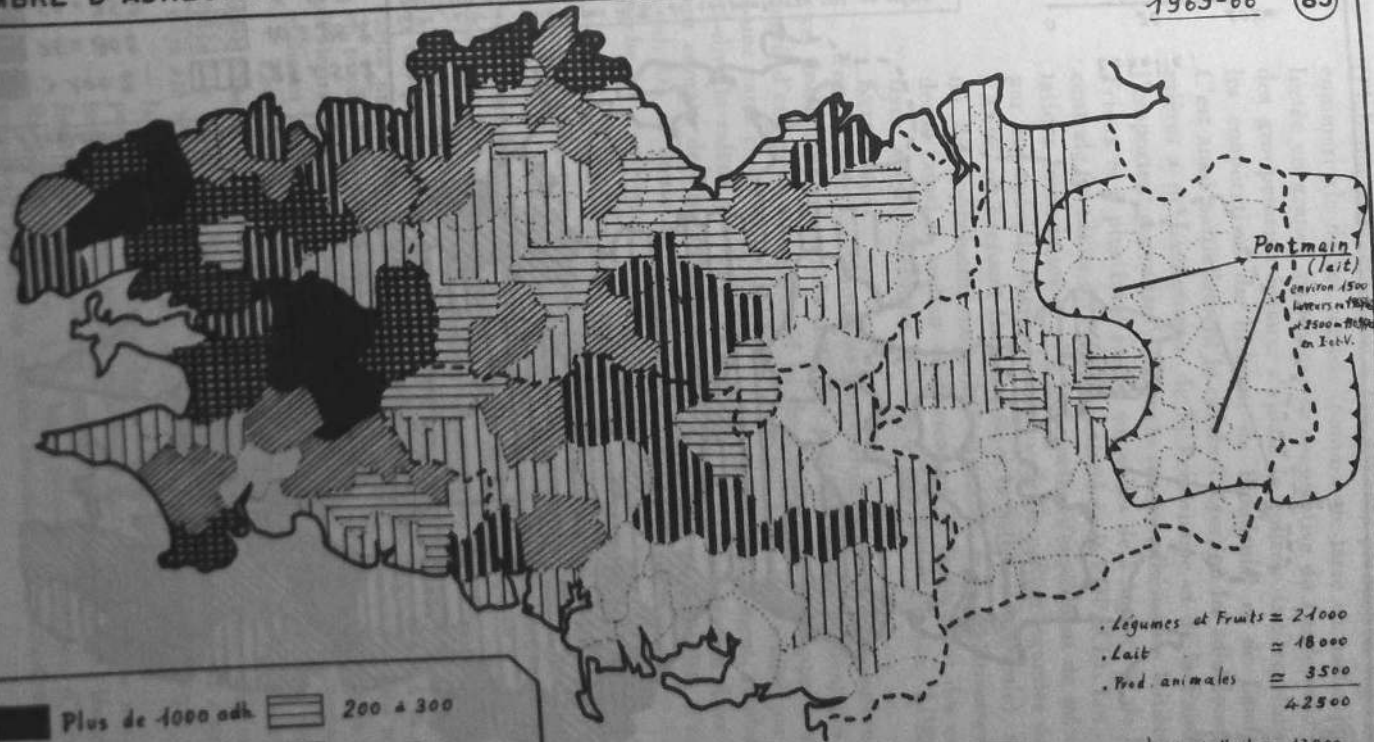
- une implantation coopérative plus importante dans la partie occidentale de la Bretagne et, au contraire, un vide relatif vers l'est (il faut cependant tenir compte de l'absence des quelque 1 500 adhérents de la coopérative de Pontmain);
- les principales régions de forte implantation sont : dans le Finistère, deux zones au degré de « coopératisme » particulièrement élevé, le centre du département et le nord, en particulier le Bas-Léon, puis le Trégor, en particulier la partie littorale, enfin une zone centrale qui s'étend à la fois sur les Côtes-du-Nord et sur le Morbihan;
- à ces secteurs quantitativement les plus coopératifs s'opposent les zones à faible participation coopérative : il s'agit en particulier du sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine et de la région autour du golfe du Morbihan.

Les concentrations principales de coopérateurs (ou plus exactement d'adhésions) dégagées précédemment sont liées pour l'essentiel aux adhérents des branches « produits du sol » et « collecte laitière ». En effet, sur les quelque 42 500 adhésions enregistrées vers 1965-1966, plus de 20 000 sont le fait de producteurs de légumes et pommes de terre et près de 18 000 représentent des livreurs de lait, l'effectif des coopérateurs engagés dans une production animale étant à l'époque inférieur à 3 500. Ceci explique à la fois la plus forte implantation coopérative en Bretagne occidentale et la localisation des zones au taux de « coopératisme » élevé :

- Les Côtes-du-Nord et plus encore le Finistère concentrent la plus grande partie des adhésions : c'est dans ces deux départements que la collecte laitière par les coopératives est la plus importante, et c'est surtout là que les productions végétales commercialisées (céréales exclues) tiennent une place notable, ce qui au total représente un nombre élevé d'adhésions coopératives : globalement, sur les quelque 42 500 adhésions pour 1965-1966, le Finistère et les Côtes-du-Nord en regroupent respectivement autour de 19 000 et 13 000, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine de 5 000 à 6 000 chacun.
- Dans ces conditions, les zones éminemment coopératives correspondent aux secteurs géographiques dans lesquels, à l'action d'une coopérative de produits végétaux (collecte des légumes frais et de conserve, des pommes de terre de semence et de conservation, etc.), s'ajoute l'activité d'une coopérative laitière : c'est en particulier le cas du Centre-Finistère (Châteauneuf-Pleyben) et du Bas-Léon

NOMBRE D'ADHESIONS TOUTES COOPERATIVES DE COMMERCIALISATION (Céréales exclues)

1965-66 (85)



(A) Cette carte n'indique pas le nombre de coopératives par canton, mais seulement le nombre d'adhésions ; le même agriculteur peut en effet adhérer à plusieurs coopératives de natures différentes : coop. laitière, légumière, viande, etc...

. Légumes et Fruits = 21000  
 . Lait = 18000  
 . Prod. animales = 3500  
 42500

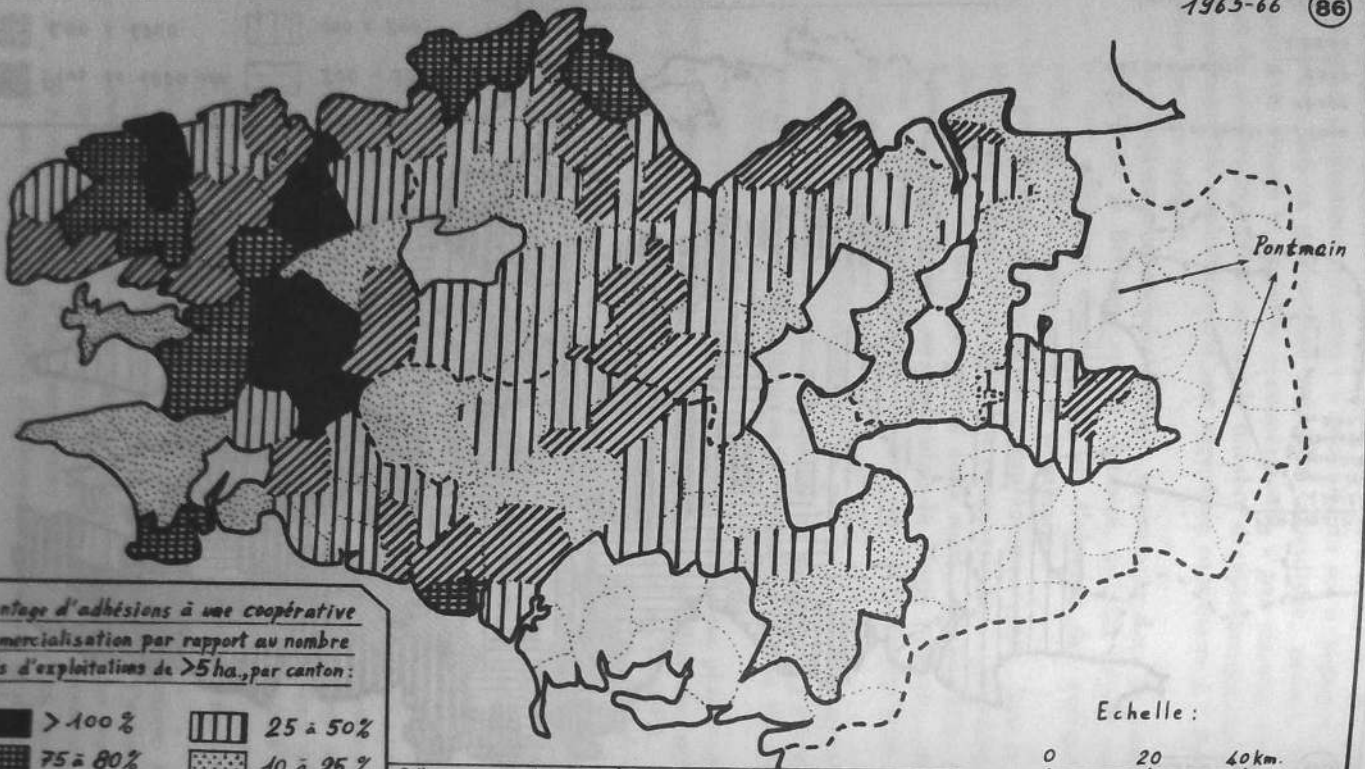
Côtes-du-Nord = 13000  
 Finistère = 19000  
 Ille-et-Vilaine = 5000  
 Morbihan = 5500

0 20 40 km

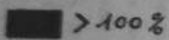
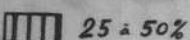
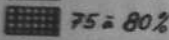
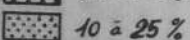
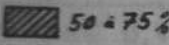
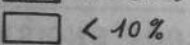


# LE DEGRE DE "COOPERATISME" — COOP. DE COMMERCIALISATION (Céréales exclues)

1965-66 (86)



Pourcentage d'adhésions à une coopérative de commercialisation par rapport au nombre de chefs d'exploitations de >5 ha., par canton :

	> 100 %		25 à 50 %
	75 à 80 %		10 à 25 %
	50 à 75 %		< 10 %

Cette carte n'indique pas le % de coopérateurs, car un même agriculteur peut avoir été compté plusieurs fois ; ce qui explique que le % dépasse 100% dans certains secteurs.

Echelle :  
0 20 40 km.

(Plabennec-Lesneven) où à l'importante production végétale à fin commerciale de ces régions (pommes de terre en particulier) collectée en grande partie par la coopérative de Landerneau ou par des groupements locaux, s'ajoute la collecte laitière réalisée par les coopératives du Lennon, de Ploudaniel et de Landerneau. C'est aussi partiellement le cas du Trégor (où les adhésions « légumes » de Landerneau, de la Perrosienne et de la Paimpolaise l'emportent cependant largement sur les adhésions « laitières » du Trieux et à plus forte raison sur celles de l'Argoat) et de la zone centrale (produits du sol plus activité de la COPALL). Les implantations secondaires et plus ponctuelles s'expliquent de même, soit par une spécialisation agricole locale (le canton légumier de Pont-l'Abbé, où exercent Landerneau et la Solidarité agricole), soit par un développement coopératif diversifié mais relativement peu dense (ainsi le secteur de Lorient où se juxtaposent des coopératives aussi différentes que le Coat-Kaër, l'union LORCO et Kergonan).

Une carte de l'implantation coopérative fondée sur le nombre d'adhésions est finalement peu satisfaisante. En particulier, elle ne tient pas compte du degré d'engagement coopératif ni de l'importance des apports réalisés : seule une carte représentant le chiffre d'affaires coopératif réalisé par canton, c'est-à-dire la valeur des apports des adhérents au groupement, rendrait exactement compte de l'importance économique de la coopération dans l'espace régional. On se doute de la complexité sinon de l'impossibilité d'une telle recherche.

Cela dit, la recherche plus directement d'ordre humain et social qui prend en considération le nombre de coopérateurs plus que leur poids économique respectif, constitue un élément inestimable pour l'analyse géographique et sociologique. Encore faut-il tenir compte des différents types de coopérateurs. Tel est précisément l'objet de la carte n° 87 (page 250) qui, outre l'illustration du développement remarquable de la coopération dans le secteur des productions animales durant les dernières années et l'actualisation des cartes précédentes, permet d'accorder toute son importance à la coopération en productions animales : c'est en effet dans ce secteur que l'on trouve les coopérateurs les plus engagés (intégration) et les producteurs les plus intensifs qui réalisent souvent un chiffre d'affaires important avec leur coopérative.

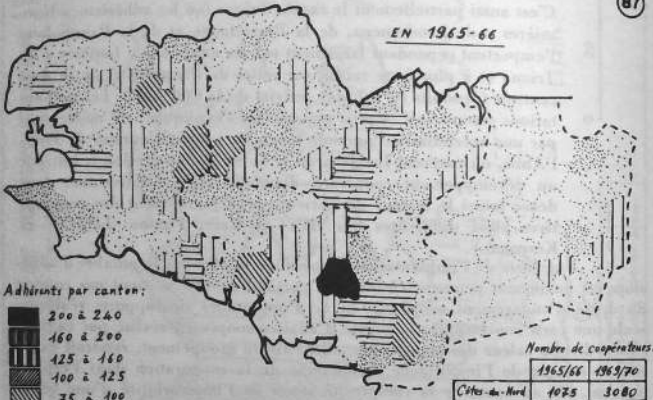
Cette carte dont sont exclus les producteurs, encore peu nombreux, engagés dans une production bovine spécialisée (jeunes bovins, veaux de boucherie), fait apparaître trois zones principales d'implantation coopérative qui ont déjà été révélées lors des analyses sectorielles antérieures. Il s'agit de :

- la zone centrée sur Lamballe, la plus importante et qui regroupe presque exclusivement des producteurs de pores;
- le centre du Morbihan, zone assez vaste ayant comme noyau Saint-Jean-Brévelay et comme cantons limites Cléguère, Hennebont et Rochefort-en-Terre; à la base avicole, constituée d'éleveurs de volailles, s'ajoute un nombre croissant de producteurs de pores;

**LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DANS LE SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES**

NOMBRE DE COOPÉRATEURS ENGAGÉS DANS UNE PRODUCTION COORDONNÉE DE PORCS, VOLAILLES ET OEUFS, PAR CANTON

(87)

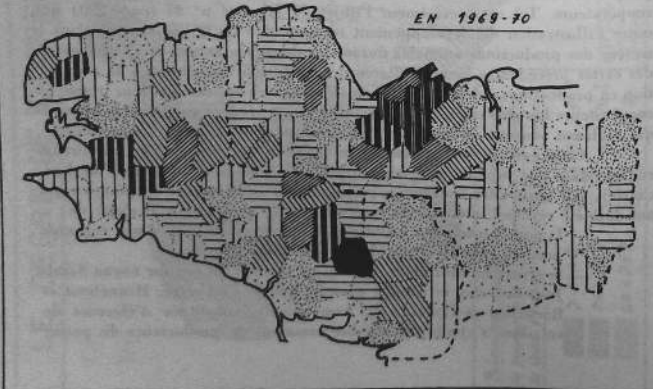


Adhérents par canton:

- 200 à 240
- 160 à 200
- 125 à 160
- 100 à 125
- 75 à 100
- 50 à 75
- 30 à 50
- 20 à 30
- 10 à 20
- moins de 10

Nombre de coopérateurs:

	1965/66	1969/70
Côtes-du-Nord	1025	3080
Finistère	935	2040
Ille-et-Vilaine	320	960
Morbihan	1050	1760
Région	3370	7840



EN 1969-70

— le centre du Finistère : du bassin de Châteaulin, où l'implantation est la plus forte, vers Rostrenen d'une part et vers le secteur de Quimperlé d'autre part. Au noyau primitif d'aviculteurs (Châteaulin-Briec et zone de Carhaix) se joint là aussi un effectif plus important d'éleveurs de porcs et depuis peu des producteurs de bovins.

Ces trois zones de fort développement coopératif dans les branches animales ne doivent pas dissimuler certains points d'implantation secondaires qui présentent néanmoins un dynamisme notable, en particulier :

- le Bas-Léon (porcs essentiellement),
- le secteur de Pleyber-Christ (œufs de consommation),
- le secteur Guingamp-Lanvollon (porcs),
- la zone Montauban-Broons, en contact avec la région de Lamballe et qui se prolonge encore en Ille-et-Vilaine,
- enfin, en Ille-et-Vilaine également, le secteur sud-est (Vitré-Janzé) où se développe une production bovine (veaux de boucherie) et porcine importante, sous l'action de la COPAVIT.

La production animale coopérative apparaît au contraire faible d'une part, d'une façon générale, le long du littoral (cantons de Pléneuf et Matignon exceptés) et tout particulièrement dans les secteurs légumiers, d'autre part en Ille-et-Vilaine, selon une bande orientée nord-sud s'élargissant dans la partie sud-ouest jusqu'au Morbihan.

De la période 1965-1966 à 1969-1970, le nombre des adhésions aux coopératives de commercialisation (céréales exclues) est passé d'environ 42 500 à plus de 50 000. Cette progression d'ensemble recouvre des évolutions divergentes : si l'effectif de coopérateurs dans les productions animales a nettement augmenté (gain d'environ 7 000 livreurs de lait et de 5 500 producteurs de viande), leur nombre a par contre diminué dans les activités végétales traditionnelles (pommes de terre, semences et de conservation en particulier), par suite de l'abandon de ces productions par quelque 4 000 coopérateurs. Le gain global (8 500 adhésions environ) quantitativement relativement modeste, s'est par contre traduit par une progression considérable du chiffre d'affaires coopératif : c'est qu'en effet la valeur des apports de ces nouveaux coopérateurs (ou d'anciens coopérateurs ayant développé des activités nouvelles avec leur groupement) est sans commune mesure avec la valeur des apports généralement réalisés en matière de productions végétales (une seule récolte annuellement réalisée en matière de productions végétales). Un exemple illustrera clairement cette transformation : la coopérative porcine la COOP.E.R.L., créée en 1965-1966, était en 1969, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 millions de francs, l'une des principales entreprises coopératives en Bretagne. Ainsi donc la remarquable croissance économique de la coopération durant les dernières années est directement liée au phénomène de l'industrialisation de l'agriculture et est due principalement et de plus en plus aux apports des éleveurs intensifs ou « agro-industriels ».

Avec quelque 51 000 à 52 000 « adhésions commerciales » en Bretagne en 1969-1970 (livreurs de céréales toujours exclus), on obtient un taux de

« coopératisme » de l'ordre de 30 à 33 %, pourcentage peu significatif, puisqu'il ne représente en aucune façon le nombre relatif d'exploitations commercialisant par l'intermédiaire d'une coopérative : en tout état de cause, le pourcentage d'exploitations engagées commercialement avec un groupement coopératif est inférieur à ce taux.

Si l'on retient néanmoins ce taux de participation coopérative comme élément de comparaison, on obtient les chiffres suivants pour chaque département :

- Finistère : environ 20 000 adhésions (recul des adhésions « produits du sol » depuis 1965-1966, progression des adhésions « lait » et « porcs-bovins »), taux de « coopératisme » = 48-50 %;
- Côtes-du-Nord : environ 15 000 adhésions (progression des coopérateurs-producteurs de porcs), taux de « coopératisme » = 36 %;
- Ille-et-Vilaine : environ 9 000 adhésions (progression des adhésions depuis 1965-1966 des livreurs de lait, également des éleveurs), taux de « coopératisme » = 20-21 %;
- Morbihan : 6 000 à 7 000 adhésions (recul des producteurs « végétaux » et des aviculteurs, progression des producteurs de lait et de porcs), taux de « coopératisme » = 18 %.

Compte tenu des orientations agricoles différentes selon les départements (importance des « produits du sol » commercialisés en Finistère et leur faiblesse en Ille-et-Vilaine, au contraire importance de la commercialisation des céréales en Ille-et-Vilaine par opposition au Finistère), le taux de « coopératisme » ci-dessus, fondé sur les « adhésions commerciales » à l'exclusion des livreurs de céréales, conduit à sous-estimer le niveau d'implantation coopérative dans certains départements en ce qui concerne des activités traditionnelles en déclin relatif sinon absolu.

Le tableau ci-dessous retient au contraire un critère plus intéressant : il indique le nombre d'adhésions coopératives dans les secteurs de production animale (coopérateurs engagés) et leur évolution récente par département.

Tableau n° 32 : Nombre d'adhésions coopératives dans les productions animales par département et leur évolution récente.

	C.-du-N.	Finistère	Let-V.	Morbihan	Région
Pores :					
1965-1966	670	385	220	385	1 660
1969-1970	2 870	1 600	875	1 360	6 705
Volailles :					
1965-1966	145	180	50	625	1 000
1969-1970	53	142	48	357	600
Œufs :					
1965-1966	260	370	53	37	720
1969-1970	159	267	34	45	505
Ensemble :					
1965-1966	1 075	935	323	1 047	3 380
1969-1970	3 082	2 009	957	1 762	7 810
Adhésions ttes prod. anim. (cas. + lait + bov.) 1969-1970	10 500	11 300	8 200	4 400	34 400
% de « coop. » (prod. anim.)	25 %	27 %	19 %	13 %	21 %

En définitive, de 1965-1966 à 1969-1970, le nombre total d'adhésions relatives à des productions animales (lait, pores, aviculture et bovins) est passé d'environ 21 500 à plus de 34 000, soit un gain de 12 500 à 13 000 adhésions nouvelles enregistrées dans des coopératives spécialisées récentes ou des sections de coopératives plus anciennes. Ce gain est dû, rappelons-le, d'une part à la branche laitière (+ 7 000 livreurs nouveaux), d'autre part aux autres productions animales (+ 5 500 à 6 000, mais avec une perte de 600 adhésions en aviculture).

Au terme de ce bilan géographique, un certain nombre de régions se dégagent plus nettement que d'autres par leur organisation coopérative plus poussée. Aux zones de « coopératisme traditionnel », représentées par les cartes 85 et 86, s'ajoutent ou se superposent des zones plus récentes marquées par un développement des productions animales réalisé dans un cadre coopératif (Lamballe, le Centre-Finistère, l'intérieur du Morbihan, le sud-est de l'Ille-et-Vilaine, etc...).

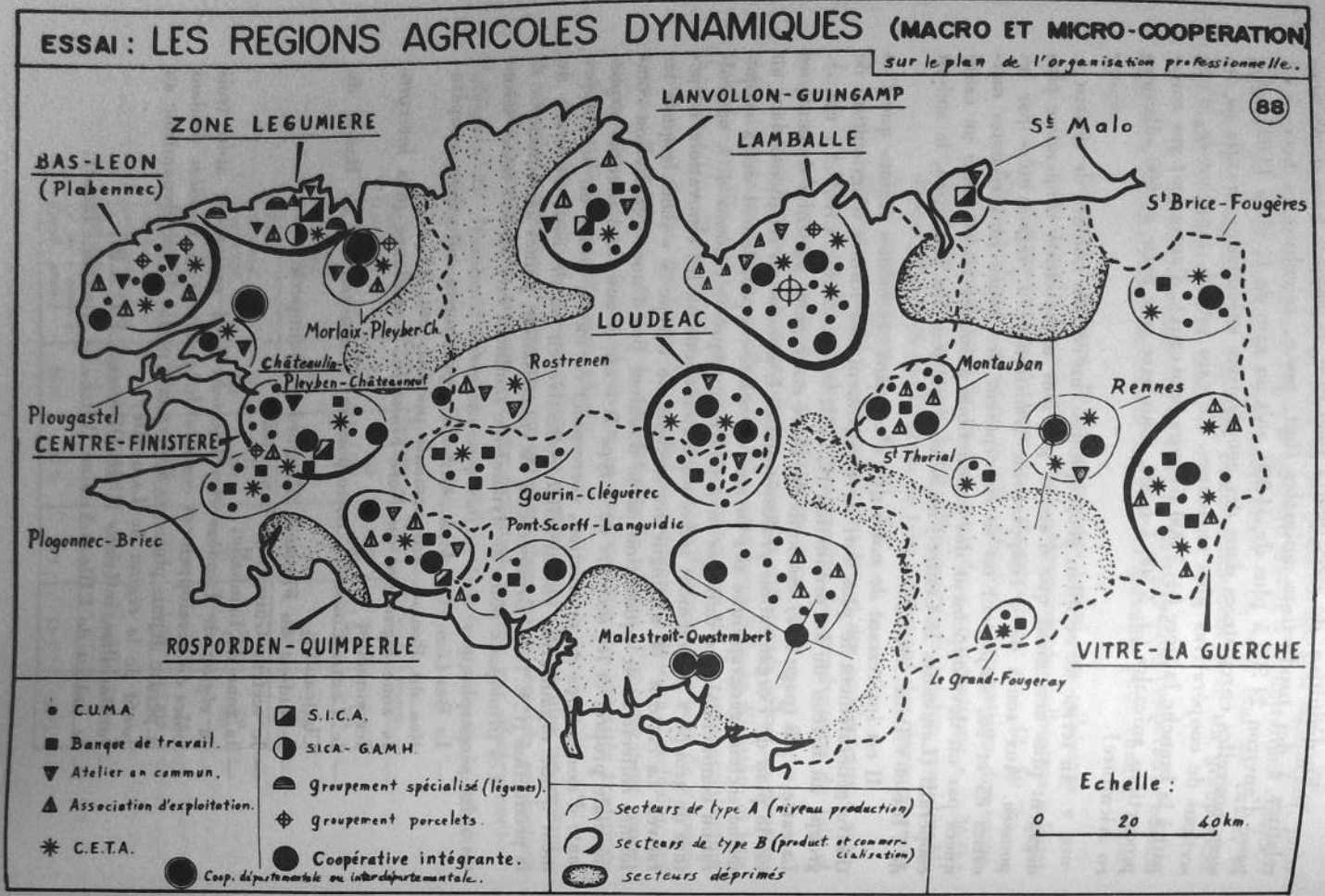
Il est intéressant de noter que c'est dans ces mêmes régions que l'on trouve généralement le plus fort développement des formes d'agriculture de groupe au niveau de la production (C.U.M.A., G.A.E.C., C.E.T.A., etc...). La carte n° 88 (page 254) essaie de localiser ces régions agricoles dynamiques sur le plan de l'organisation professionnelle. L'association fréquente dans un même secteur géographique des formes de micro-coopération et de la coopération commerciale ne doit pas surprendre, puisque le courant d'« agriculture de groupe » a largement influencé les créations ou les rénovations coopératives. La carte n° 88 distingue les secteurs de « type A » dans lesquels les formes collectives de production ne se doublent pas d'une organisation commerciale propre, et les secteurs de « type B » où, à une implantation importante d'associations de production, correspond en même temps un développement d'une organisation commerciale collective en partie issue du stade de la production (C.E.T.A., Groupements de vulgarisation, jeunes agriculteurs...).

- Les principaux pôles de dynamisme semblent être ainsi, classés selon un ordre géographique :
- Le Bas-Léon (C.U.M.A., G.A.E.C., porcheries collectives, coopérative du Ponant, groupements porcins, etc...);
  - la zone légumière du Nord-Finistère, à tendance plus interprofessionnelle;
  - le Centre-Finistère, correspondant grossièrement au Bassin de Châteaulin;
  - le sud-est du Finistère (Rospenden - Quimperlé);
  - le secteur Guingamp - Lanvollon;
  - la zone de Lamballe;
  - la région de Loudéac (les Côtes-du-Nord présentent ainsi trois pôles de développement coopératif, le secteur de Loudéac tendant à perdre depuis plusieurs années une partie de son dynamisme au profit de la région de Lamballe);
  - le Morbihan intérieur (UNICOPA et C.E.C.A.B.);
  - le sud-est de l'Ille-et-Vilaine (Vitré - La Guerche - Janzé);

# ESSAI : LES REGIONS AGRICOLES DYNAMIQUES (MACRO ET MICRO-COOPERATION)

sur le plan de l'organisation professionnelle.

88



C. Canévet

— enfin un secteur plus récent et géographiquement plus restreint à l'ouest de l'Ille-et-Vilaine (Montauban - Montfort - Saint-Méen).

A ces pôles de dynamisme s'opposent des « secteurs déprimés », notamment : l'ouest des Côtes-du-Nord (Trégor littoral et zone des Monts d'Arrée), le sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine (malgré la présence d'un certain nombre d'associations de production), le nord de ce même département et, dans le Morbihan, le secteur Auray - Vannes.

• *Les facteurs d'explication :*

Quels sont les facteurs susceptibles d'expliquer les différences géographiques dans l'implantation coopérative et dans le dynamisme sur le plan de l'organisation professionnelle ? Nous ne ferons ici qu'effleurer ce sujet qui demanderait de longs développements et des recherches approfondies.

Parmi les facteurs d'ordre économique, les structures d'exploitation peuvent jouer un certain rôle. On a pu en effet observer qu'en règle générale les « agriculteurs de groupe » et les coopérateurs disposaient d'exploitations de superficie supérieure à la moyenne régionale. Ainsi une enquête de la délégation régionale de l'A.M.P.R.A. (Association pour les mutations professionnelles en agriculture) effectuée en 1965-1966 sur 47 communes bretonnes (soit 6 900 exploitants) et au dépouillement de laquelle nous avons participé, a montré que pour une superficie médiane de l'ensemble des exploitations enquêtées de 12,5 hectares, la dimension médiane des exploitations de coopérateurs (avec contrats de production) était de 14,5 ha, celle des exploitations présentant des formes d'agriculture de groupe de 16,7 ha; néanmoins, si l'on supprime de l'analyse les petites exploitations inférieures à 10 ha, la relation : dimension des exploitations - participation coopérative devient assez peu sensible; par contre il existe une corrélation évidente entre la taille des exploitations et la présence de formes d'agriculture de groupe : plus les exploitations sont grandes, plus elles participent à des formes d'organisation collective au niveau de la production <sup>(1)</sup>.

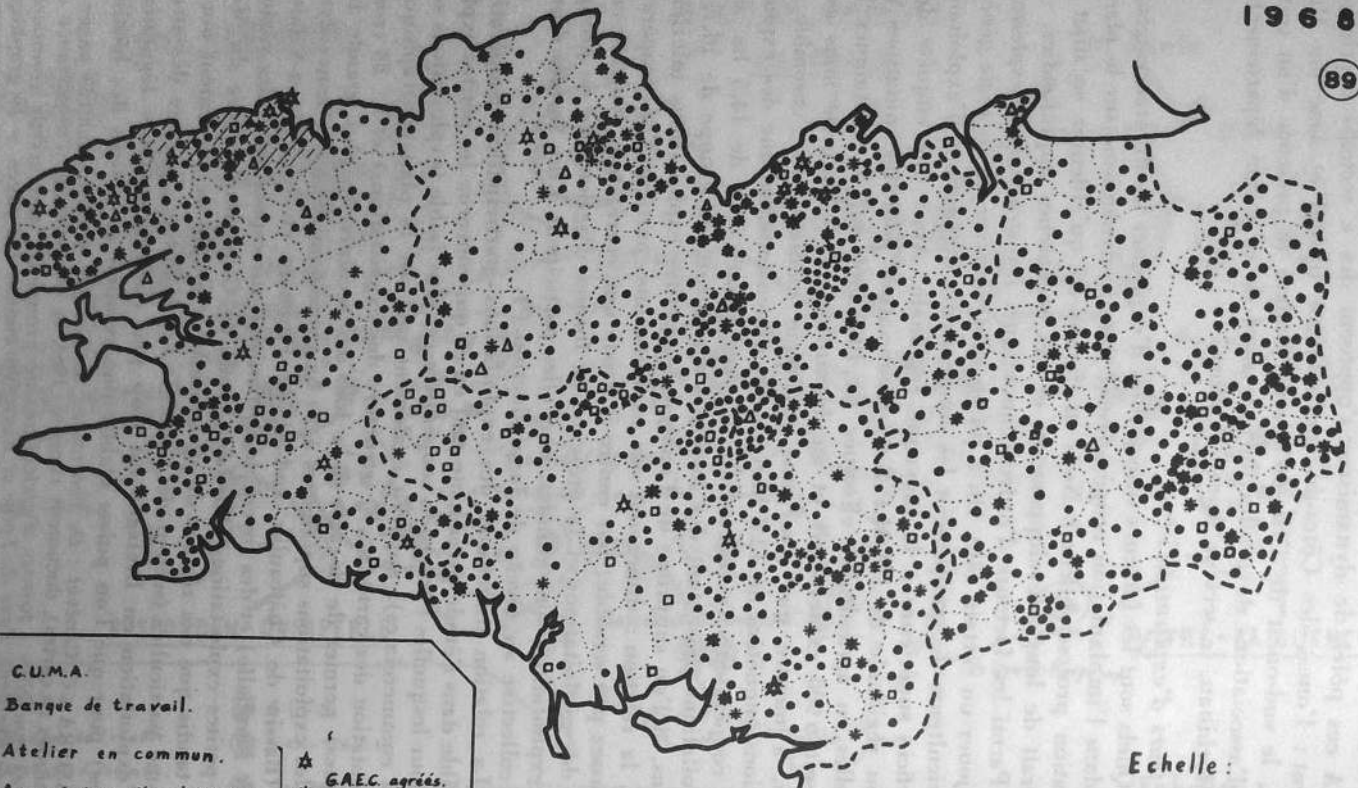
La relation dimension des exploitations - participation coopérative, peu sensible dans l'étude précédente sauf en ce qui concerne les petites exploitations pour lesquelles l'adhésion coopérative est plus faible (exploitations souvent peu commerciales), apparaît également mal sur le plan géographique : la confrontation des cartes n° 90 (structure des exploitations) et n° 88 (zones dynamiques) permet de dégager à la fois des secteurs de plus grande fréquence des exploitations supérieures à 20 ha correspondant à des zones dynamiques (Bassin de Châteaulin, sud-est du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine, région de Lamballe) et des foyers de dynamisme correspondant à des régions de plus petites exploitations (Bas-Léon, zone de Guingamp, centre du Morbihan), tandis que des régions de structure plus souple ne présentent aucun dynamisme particulier (secteur de Vannes). En définitive, la carte des structures d'exploitation en Bretagne est trop peu contrastée (zones légumières exceptées) pour que l'on puisse établir une relation au niveau des localisa-

(1) Cf. AMPRA - C. Canévet : *De l'entraide... au G.A.E.C. en Bretagne* (33 pages + 32 graphiques et cartes), document ronéoté, 1966, et *Données sur l'importance des structures nouvelles : formes d'agriculture de groupe et contrats de commercialisation en Bretagne, Pays de Loire et Basse-Normandie* (62 pages + 39 graphiques et cartes). Cette étude montrait également que les « agriculteurs de groupe » s'orientent d'une façon plus nette vers le système coopératif : 32,4 % d'entre eux avaient souscrit un contrat de production (porcs, aviculture, légumes, pommes de terre, etc.), dont 90,8 % avec un groupement coopératif; par contre seulement 15,7 % de l'ensemble des exploitants enquêtés avaient un contrat de production, dont 79,5 % dans un cadre coopératif (l'ensemble des « agriculteurs de groupe » — de l'entraide au G.A.E.C. — représentait 25,2 % de l'effectif total enquêté).

# LES DIVERSES FORMES D'AGRICULTURE DE GROUPE AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

1968

89



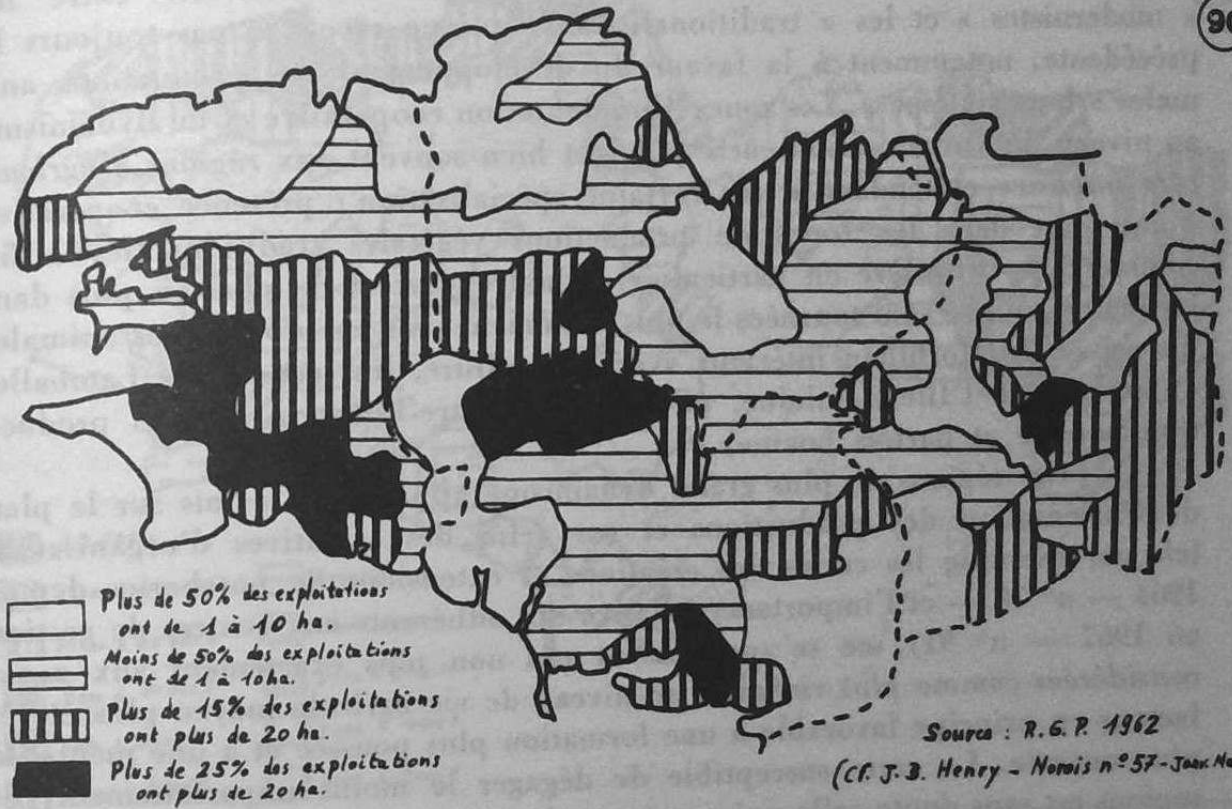
- C.U.M.A.
- Banque de travail.
- △ Atelier en commun.
- \* Association d'exploitations.
- //// Equipes de culture du G.A.M.H.
- ☆ GAEC agréés.
- \* GAEC agréés.

Echelle :  
0 20 60 km.

C. Canévet

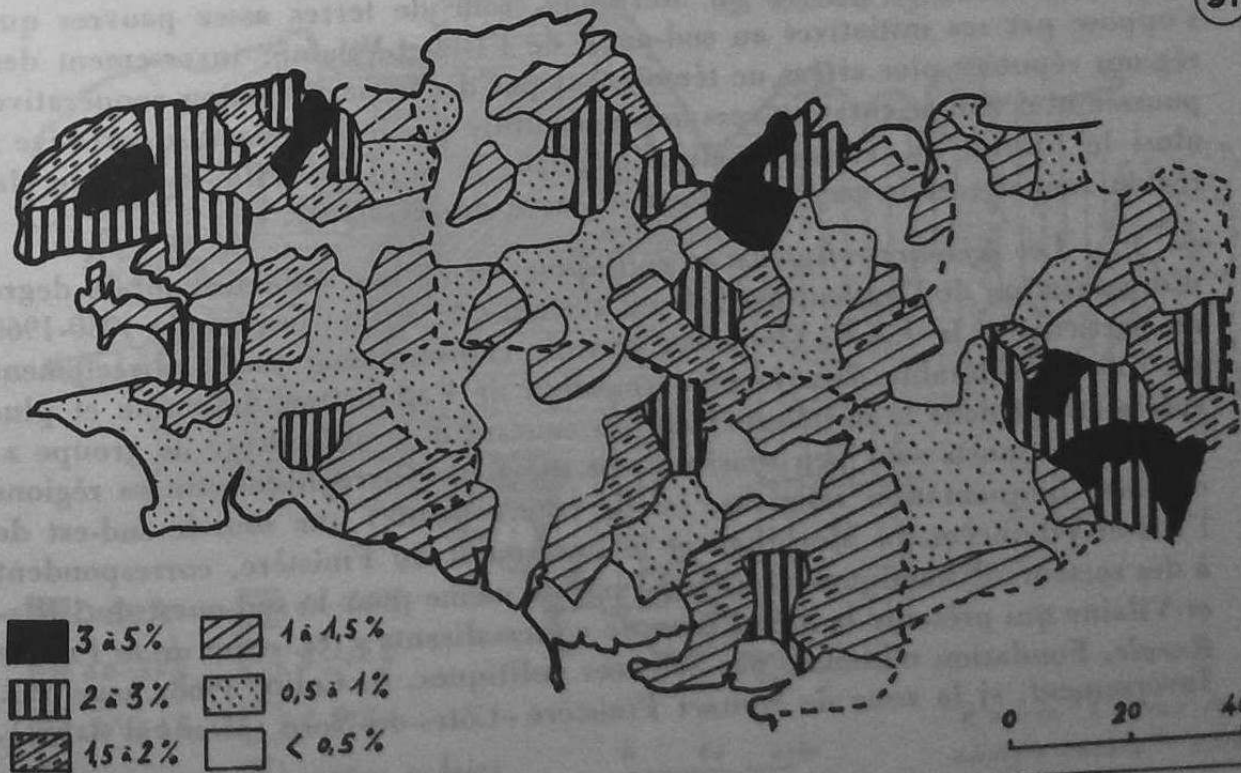
# LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 1962

90



# Pourcentage d'adhérents aux Centres de Gestion par rapport au nombre de chefs d'exploitations de > 5 ha., par canton - 1967

91





tions. En outre, cette relation demanderait à être précisée sur le plan statistique par l'étude des caractéristiques économiques des coopérateurs.

A l'opposition entre grandes et petites exploitations, l'industrialisation croissante de l'agriculture ajoute une opposition nouvelle entre les « modernistes » et les « traditionalistes », qui ne recouvre pas toujours la précédente, notamment à la faveur du développement des productions animales « hors système ». Les zones d'implantation coopérative et de dynamisme au niveau de l'organisation correspondent bien souvent aux *régions d'agriculture intensive* et tendant à une certaine spécialisation : présence coopérative d'une part dans les zones de productions végétales traditionnelles à fin commerciale (Finistère en particulier), d'autre part et de plus en plus dans les régions qui se sont tournées le plus nettement vers les productions animales intensives (le Morbihan intérieur avec l'aviculture, les secteurs de Lamballe, du sud-est de l'Ille-et-Vilaine, du nord et Centre-Finistère avec la production porcine et parfois bovine).

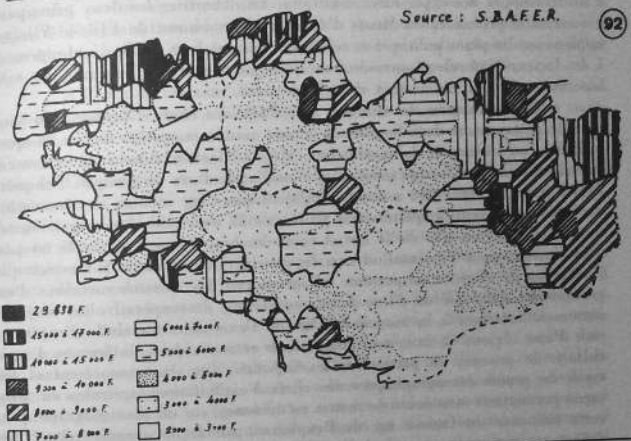
Ces régions de plus grand dynamisme apparent à la fois sur le plan de l'orientation des productions et sur celui des tentatives d'organisation (cf. par exemple les cartes des créations et extensions de porcheries depuis 1964 — n° 78 — et l'importance relative des adhérents aux centres de gestion en 1967 — n° 91), ne se superposent pas non plus exactement aux zones considérées comme plus riches et au niveau de vie agricole moyen plus élevé, facteur en principe favorable à une formation plus poussée et à une mentalité plus ouverte. La carte susceptible de dégager le moins imparfaitement ces régions est sans doute celle qui représente le prix moyen par hectare des biens agricoles (n° 92, source : SBAFER, d'après les biens agricoles vendus durant l'année 1967). On constate qu'en règle générale il existe un rapport entre zones « riches » et foyers de dynamisme, mais les exceptions sont nombreuses : des régions dynamiques ne sont pas spécialement « aisées », ainsi le Bas-Léon et surtout le centre-sud-est du Morbihan, zone de terres assez pauvres qui s'oppose par ses initiatives au sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine; inversement des régions réputées plus aisées ne témoignent pas d'une participation coopérative poussée ni d'une orientation vers une agriculture particulièrement progressive : ainsi le littoral du Trégor et du Morbihan, le nord de l'Ille-et-Vilaine, la région rennaise et le pays de Fougères (avec des réserves).

Les facteurs religieux et politiques ont-ils une influence sur le degré d'organisation de l'agriculture ? Il est certain que durant la période 1950-1960 en particulier, la J.A.C. (Jeunesse agricole catholique) a joué indirectement un rôle considérable dans la modernisation de l'agriculture bretonne et plus spécialement dans le développement du courant d'« agriculture de groupe », mais les rapports sont peu sensibles sur un plan géographique. Si les régions de forte fréquentation religieuse (et de vote à droite) que sont le sud-est de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan et le nord-ouest du Finistère, correspondent à des secteurs dynamiques, il n'en est pas de même pour le sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine qui présente le même taux de « messalisants » (cf. *Atlas de la France Rurale*, Fondation nationale des Sciences politiques, A. Colin, 1968, page 61). Inversement, si la zone de contact Finistère-Côtes-du-Nord (Monts d'Arrée),

PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BIENS AGRICOLES VENDUS EN 1967

Source : S.B.A.F.E.R.

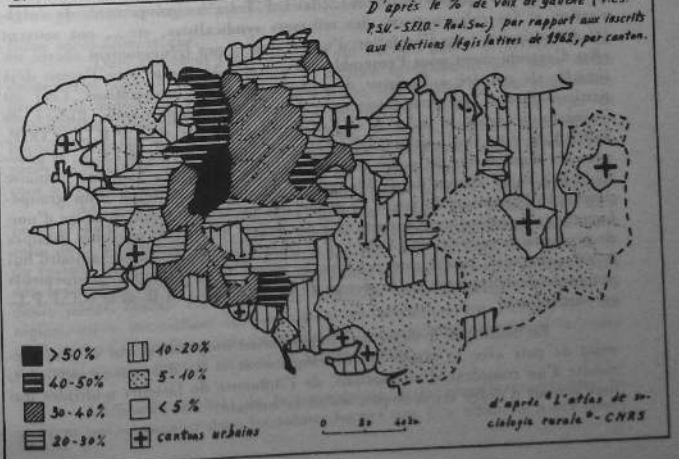
92



LA PHYSIONOMIE POLITIQUE DE LA BRETAGNE

D'après le % de voix de gauche (P.C.F. - P.S.U. - S.E.C. - R.N.S.) par rapport aux inscrits aux élections législatives de 1962, par canton.

93



assez fortement marquée à gauche (cf. carte n° 93), correspond à une région peu dynamique, le secteur de Guingamp, qui appartient à ce même domaine, a su développer des expériences multiples. En définitive, les deux principaux « secteurs déprimés », les Monts d'Arrée et le sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine, opposés sur les plans politique et religieux, doivent leur faible développement à des facteurs naturels et socio-économiques peu favorables (pauvreté des sols, bas niveau de vie, émigration et vieillissement, etc...).

Il est commun de souligner que l'âge des chefs d'exploitation joue un rôle déterminant dans la plus ou moins grande ouverture aux techniques nouvelles au niveau de la production. Mais ce facteur intervient également dans l'adhésion aux formes coopératives ou d'agriculture de groupe : l'enquête A.M.P.R.A. de 1965-1966 a montré qu'alors que l'âge médian de l'ensemble des 6 900 exploitants enquêtés était proche de 52 ans, celui des « agriculteurs de groupe » n'était que de 46 ans et celui des coopérateurs voisin de 50 ans. C'est surtout pour l'orientation vers les productions animales intensives que l'influence de l'âge est importante : l'âge moyen des éleveurs membres d'un groupement spécialisé ou d'une section spécialisée de coopérative est toujours nettement inférieur à la moyenne d'âge de l'ensemble des chefs d'exploitation d'une région. Ce fait, assez naturel, se retrouve dans les formes d'agriculture de groupe, en particulier les G.A.E.C. Une carte représentant les types de profils démographiques des chefs d'exploitations agricoles en Bretagne permettrait sans doute de mettre en évidence, sur un plan géographique, cette influence du facteur âge de l'exploitant sur le dynamisme relatif des différentes régions.

Il est enfin un élément, difficilement analysable, qui a joué un rôle certain : c'est l'action de petits groupes dynamiques, voire d'individus à l'origine isolés. Les équipes de la J.A.C., les C.E.T.A., les groupements de vulgarisation et les vulgarisateurs, des militants syndicalistes, etc..., ont souvent été déterminants pour l'évolution d'une région et ont fréquemment exercé un effet d'entraînement pour l'ensemble d'une zone. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, ils ont été à l'origine de maintes créations coopératives. Ceci est particulièrement vrai pour les secteurs de Loudéac (Coop-viande, Ridor), de Guingamp (Argoat et S.I.C.A. - GEAC), de Lamballe (G.C.P.P.L., COOP. E.R.L.), de Vitré-la-Guerche (COPAVIT), du Nord-Finistère (S.I.C.A. et groupements légumiers), de zones plus spécialisées comme la banlieue rennaise (G.M.R.) ou la Presqu'île de Plougastel, etc... La constitution d'un groupement et le dynamisme du noyau de départ ont ensuite fait bouler de neige d'une façon plus ou moins spectaculaire et à des degrés divers : de quelques dizaines de producteurs en 1966, la COOP.E.R.L., par exemple, est passée aujourd'hui à 500 adhérents, tandis que pendant le même temps d'autres groupements porcins se développaient sur le secteur de Lamballe (la C.A.B. et le G.C.P.P.L. en particulier).

En définitive, le degré de l'implantation coopérative, qui va généralement de pair avec le niveau de développement et de dynamisme agricoles, résulte d'un complexe d'interactions, de l'influence de facteurs multiples qui sont surtout d'ordre économique, social et humain.

La coopération traditionnelle, essentiellement réaction d'auto-défense du milieu agricole contre les dominations extérieures (auto-défense économique et sociale, parfois également politique), s'est développée à la mesure de la capacité d'organisation du milieu; l'action de « minorités agissantes » a été considérable dans ce domaine : action des notables ou des pionniers au début du siècle, action des militants ou de techniciens depuis 1950.

À l'origine réaction d'auto-défense de l'ensemble du milieu agricole, l'action coopérative tend actuellement à devenir surtout promotion des novateurs et des dynamiques, tandis que les traditionalistes ne jouent qu'un rôle d'usagers. De plus en plus, en effet, la coopération accompagne l'industrialisation de l'agriculture et tend même à la susciter; son implantation devient importante là où des producteurs plus ou moins nombreux se spécialisent. Le pôle coopératif lui-même détermine de plus en plus le développement local et peut être à l'origine d'un dynamisme : ainsi UNICOPA avec l'implantation d'unités de déshydratation, la coopérative de Landerneau par ses équipements de surgélation (développement de cultures légumières et fruitières à proximité de Landerneau, prochainement dans le Sud-Finistère lorsque son projet sera réalisé), le noyau de la COOP.E.R.L., etc... Finalement la coopération apparaît développée sinon dans toutes les régions riches, du moins dans les secteurs progressifs et dynamiques. Elle devient un élément essentiel du progrès agricole régional. Mais dans le même temps, son action qui privilégie tout naturellement les « régions fortes » et les producteurs-entrepreneurs qui lui font confiance, ne prend qu'accessoirement en charge les zones pauvres et les petits producteurs : le système coopératif devient de plus en plus un outil de croissance au service des agriculteurs-entrepreneurs; il ne peut prétendre, compte tenu des contraintes liées à l'économie de marché, être l'agent d'un développement agricole régional véritable fondé sur la promotion de tous.

#### Bilan socio-économique.

Quel jugement peut-on porter sur l'action passée et actuelle de la coopération agricole en Bretagne? Il n'entre évidemment pas dans notre propos de dresser un bilan global de l'action coopérative sur un plan socio-économique, question très vaste, d'une complexité extrême et au sujet de laquelle il serait prétentieux de notre part de vouloir donner une réponse générale et à plus forte raison définitive. Plus simplement, nous nous bornons à évoquer quelques aspects partiels de ce problème.

Les coopératives ont exercé et continuent à mener une action très positive dans l'agriculture bretonne, tant au niveau des producteurs qu'à celui de la production (diffusion du progrès technique et économique, défense du revenu, promotion humaine des responsables, etc...). Elles ont favorisé le développement de bon nombre d'exploitations qui, sans elles, n'auraient sans doute jamais évolué. La coopération contribue ainsi au progrès de toute la région, en y intensifiant la production, en accompagnant l'expansion des exploitations (investissements industriels et commerciaux), en créant en outre des emplois en amont et en aval de la production.

L'efficacité globale de la coopération et la réussite coopérative ne peuvent pas se mesurer dans les mêmes termes que l'« efficacité » des entre-

prises privées, laquelle ne considère que les aspects quantitatifs et plus précisément les résultats financiers au niveau de l'entrepreneur. Au contraire, les coopératives ajoutent à leur fonction économique une notion de service et d'entraînement. Aussi faut-il apprécier l'action coopérative à deux niveaux principaux : la défense du revenu des producteurs, le renforcement du pouvoir économique et le développement régional.

— *Défense du revenu des producteurs :*

« La réussite coopérative en ce qui concerne les niveaux de prix à la production ne peut apparaître durablement puisque les agents du secteur privé réajustent constamment leur prix à la production au niveau de ceux des concurrents coopératifs immédiats. Pour apprécier l'utilité de la coopération, on doit comparer les situations réelles à ce qu'on peut supposer qu'elles seraient si la coopération n'existait pas » (1). Malgré ces difficultés d'évaluation, il est certain que les coopératives ont contribué à améliorer le revenu des adhérents, par leur action en amont de l'exploitation comme en aval, en leur permettant de bénéficier d'un plus « juste prix ». Si cela n'avait pas été, la coopération agricole ne se serait jamais développée et n'aurait pas survécu. Cependant l'action sur les marges commerciales est surtout évidente dans une première phase, mais tend par la suite à s'estomper du fait de l'alignement progressif du négoce sur les prix coopératifs : la coopération joue alors le rôle de secteur-témoin et contribue à moraliser le marché en supprimant les abus les plus criants. Son action profite dès lors non seulement à ses adhérents mais à tous les producteurs, en contribuant à maintenir un certain niveau de prix.

A ce stade, la coopération est considérée essentiellement comme un moyen collectif d'augmenter le profit personnel. Ce combat pour la défense du revenu de la part d'une catégorie socio-professionnelle en moyenne très défavorisée, surtout en Bretagne, et dominée par le négoce et l'industrie, est capital : il s'agit d'essayer de récupérer le « juste prix » de son travail, en se regroupant pour améliorer le rapport de forces et en supprimant certains intermédiaires. En ce sens, la coopération est bien la fille du syndicalisme et constitue son outil économique; elle peut être dès lors, en principe, considérée comme sinon représentative, du moins significative de l'intérêt général des producteurs.

— *Pouvoir économique et développement régional :*

L'analyse de l'intérêt de la coopération et de sa réussite dans l'agriculture bretonne doit se faire également en termes de pouvoir économique des producteurs et de développement régional; ceci surtout en Bretagne, région soumise à la fois à un phénomène de colonisation économique par des firmes extérieures (dans les secteurs du lait et de la viande en particulier) et à un processus de désindustrialisation (légumes de conserve, aviculture).

De nombreuses coopératives, par suite de leur dimension ou de leur niveau d'intervention, sont simplement des groupements de négociation-marchandage avec une entreprise d'abattage, une conserverie, une firme d'aliments du bétail, etc... Leur « pouvoir économique » se limite à une négociation collective plus ou moins favorable selon leur propre taille et celle du « partenaire ». Par contre, certaines coopératives et unions s'inscrivent dans

(1) *Les grandes orientations de la coopération en agriculture : Efficacité coopérative et les conditions de sa réalisation* — Rapport final, page 25, F. Pernet, Institut d'études sociales de l'université de Grenoble, décembre 1968.

le cadre de la lutte de groupes qui caractérise l'économie néo-capitaliste et s'efforcent d'accéder à la « dimension européenne » et au niveau de compétitivité susceptible de leur donner un « réel pouvoir économique » face aux concentrations privées. Cela suppose que la coopération aille suffisamment loin dans le processus industriel, ce qui ne manque pas de poser de redoutables problèmes techniques, financiers, économiques et sociaux, notamment en ce qui concerne les relations entre les coopérateurs et le pôle industriel. Le résultat sur le plan du « pouvoir économique » acquis est évidemment fort difficile à apprécier.

Outre l'indépendance relative qu'acquiert ces pôles (car il faut encore compter avec la politique du Crédit agricole), c'est surtout dans une perspective de développement régional qu'ils prennent toute leur importance. Leur action à ce niveau est considérable tant au plan de la production (organisation des productions, action des techniciens, diffusion des progrès techniques : cultures, porcheries, déshydratation, etc...), qu'en amont ou en aval où la présence coopérative s'affirme de plus en plus (équipements industriels propres ou rachetés : aliments du bétail, lait, aviculture, légumes de conserves, etc...), qui développent des emplois, augmentent la valeur ajoutée régionale et contribuent à fixer les productions dans la région). En définitive, la coopération prend de plus en plus en charge le développement régional et son propre développement tend à se confondre avec ce dernier. Cette prise en charge, logique dans une optique coopérative, s'explique à la fois par la volonté de conserver un pouvoir économique de décision aux mains des producteurs et par la nécessité imposée par le caractère « volage » des capitaux privés, pour lesquels l'intérêt régional ni celui des producteurs n'entrent en ligne de compte.

Si l'on considère l'évolution de son chiffre d'affaires, le succès de la coopération est très net : de 1 750 millions de francs en 1968-1969 (1), l'activité coopérative représente pour l'exercice 1969-1970 une valeur supérieure à 2 100 millions, soit un taux de croissance de plus de 20 % à la mesure de l'industrialisation de l'agriculture bretonne et de son intégration croissante dans l'économie de marché. Jamais la « réussite » coopérative n'a été aussi apparente, mais dans le même temps jamais les coopératives n'ont été aussi contestées par une partie de leurs adhérents eux-mêmes que depuis un an environ. Ceux-ci leur reprochent de « s'enrichir » alors que la majorité des adhérents connaît des difficultés de plus en plus grandes, de définir leur politique plus à partir des « impératifs » économiques qui leur sont imposés qu'en fonction des besoins véritables de la masse des agriculteurs, de participer pleinement et sans la dénoncer à l'escalade de l'« efficacité » économique qui, particulièrement dans une région défavorisée comme la Bretagne, ne peut être obtenue que par un surcroît de rigueur envers les coopérateurs et les salariés, d'apparaître plus comme un maillon parmi d'autres de « l'agriculture organisée » (la seule qui sera aidée à l'avenir) que comme un secteur véritablement original par son comportement et s'opposant aux entreprises privées. Aussi est-il nécessaire d'analyser les limites de l'action coopérative qui ne peut être une solution pour tous les problèmes agricoles ni pour tous les agricul-

(1) Pour les quatre départements de la région de programme scatement.

teurs, mais aussi les ambiguïtés actuelles dans le comportement des coopératives qui font qu'elles se trouvent parfois mises en accusation.

## II — LES PROBLÈMES ACTUELS ET LES LIMITES DE L'ACTION COOPÉRATIVE

Le renouvellement des formes d'action collective qu'a connu l'agriculture bretonne après 1950 s'est, dans une première phase, limité aux problèmes techniques et de gestion au niveau de la production (C.E.T.A., C.U.M.A., centres de gestion, puis ateliers en commun et G.A.E.C.), sans liaison directe avec la coopération « périphérique » d'amont et d'aval. Par contre, après 1960 en particulier, les producteurs dynamiques et les jeunes agriculteurs notamment ont apporté leur appui direct et actif aux entreprises de rénovation de la coopération en vue de développer une « agriculture de groupe industrielle et commerciale », considérée comme la « troisième voie » (entre l'agriculture capitaliste patronale et l'agriculture sociale), « celle d'une agriculture à base de fédérations d'exploitations moyennes intégrées dans un système coopératif puissant et qu'ils — les jeunes agriculteurs — croyaient être la pièce maîtresse des lois d'orientation de 1960-1962... » (1). Or, depuis quelques mois surtout, les coopératives sont contestées par ceux-là mêmes qui les ont appuyées le plus fermement il y a quelques années. Pourquoi ce changement d'attitude ?

### Les coopératives contestées.

Il faut en fait distinguer deux types de contestation qui tiennent à des raisons en partie différentes :

- L'une est une contestation surtout économique relative aux niveaux des prix consentis par le pôle coopératif à ses adhérents; cette contestation s'est surtout manifestée ces derniers temps à l'égard des coopératives laitières. Elle est considérée surtout comme « un appel à mieux gérer encore les outils coopératifs » au profit des producteurs, car « toute coopérative doit être jugée à ses fruits ». A l'accusation de ne pas rémunérer suffisamment les livraisons des producteurs, en l'occurrence le litre de lait, et de tenir compte surtout de l'intérêt de l'entreprise industrielle, les coopératives laitières répondent d'une part que, affrontées sur le marché à de puissantes firmes agro-alimentaires, elles ne sont pas libres de leurs prix à la production et doivent les limiter pour demeurer compétitives, d'autre part que l'élaboration d'un outil coopératif de transformation est une condition indispensable pour sauvegarder l'indépendance des producteurs, leur pouvoir économique et leur sécurité à long terme et qu'il ne peut être question de mettre l'existence de cet outil en péril.
- Parallèlement à cette contestation économique se développe une contestation plus globale et qui se situe à un niveau politique. Les jeunes agriculteurs (C.R.J.A.) mettent en effet les coopératives en question à cause des ambiguïtés de leur comportement qui tend à devenir de plus en plus sélectif et par là à se calquer sur celui des firmes privées, à cause également d'une certaine dilution des principes coopératifs qui fait que la coopération devient une forme de « capitalisme de groupe » au profit d'une minorité entreprenante

(1) Y. Tavernier : *Terre, Paysans et Politique - la France*, (page 215), Futuribles, S.E.D.E.I.S., Paris 1969.

et qu'elle se trouve de plus en plus en contradiction avec « le courant socialiste utopique qui a été à l'origine de sa création ». Ces jeunes agriculteurs voudraient que les coopératives fassent un retour aux sources pour retrouver leur originalité et qu'elles aient avant tout le souci de la défense du revenu des producteurs, « alors que la coopération donne souvent l'impression de vouloir assurer son avenir aux dépens de ses sociétaires » (communiqué C.R.J.A., décembre 1970) (2).

Mais comment les coopératives ne seraient-elles pas contestées alors que d'une part il n'existe pas de doctrine coopérative en matière agricole, les finalités de l'action coopérative étant théoriquement très diverses, et que d'autre part les coopératives, fussent-elles animées des intentions les plus sociales, doivent composer avec le milieu pour survivre et à plus forte raison pour prospérer ?

### Finalités et réalités de l'action coopérative.

En effet, l'action coopérative en agriculture ne relève pas d'une conception unique. « Rêve d'une « république coopérative », constitution d'un « secteur-témoin » dans un régime concurrentiel, mise en application d'une stratégie commune de développement dans un système néo-libéral, contestation, amélioration ou consolidation du capitalisme, amorce du socialisme ou au contraire rempart contre le socialisme » (3), l'action coopérative a présenté et présente de nombreux visages contradictoires.

Schématiquement, deux conceptions s'affrontent (bien plus sur le plan doctrinal que sur le terrain de l'action concrète d'ailleurs, où les oppositions se réduisent) : l'une économique, réaliste et « apolitique », l'autre politique, recouvrant des aspirations humanistes voire socialistes (solidarité, revendication de gestion démocratique, contestation des rapports de domination, voire lutte anticapitaliste) et comme telle « idéaliste ».

C'est ainsi par exemple, que G. de Bernis (4), analysant l'évolution de la stratégie coopérative en agriculture, y distingue trois étapes.

- 1) Dans une première phase, la coopération agricole est au service de la communauté paysanne dans un environnement non capitaliste : c'est la période des pionniers, caractérisée par l'existence d'unités de petites dimensions (commune ou canton), avec confusion du rôle des syndicats et des coopératives; ces organisations rendent des services qui, le plus souvent, n'étaient assurés par personne d'autre;
- 2) S'établit ensuite une compétition entre les coopératives et les entreprises capitalistes qui toutes deux assurent désormais les mêmes fonctions. Les coopératives renforcent le pouvoir de discussion des paysans, y compris des non coopérateurs qui négocient avec les firmes privées; par là, elles contribuent à la défense du revenu de l'ensemble des agriculteurs (théorie de la coopération « secteur-témoin »);
- 3) La période actuelle marque une aggravation des tensions entre la coopération et le système capitaliste : il ne s'agit plus seulement de compétition, mais de combat, car tout ce qui est gagné par la coopération est perdu pour le capitalisme et inversement. Dans ce contexte,

(1) Cf. également B. Lambert : *Les paysans dans la lutte des classes*. Editions du Seuil, collection Politique, 1970, 187 pages.

(2) P. Houé : *Coopération et organisations agricoles françaises - Bibliographie*, Tome I, page 125. Ed. Cujas, 1970, 2 tomes (127 pages et 404 pages).

(3) D'après une conférence faite sur la coopération au centre de promotion agricole de Saint-Ségal (Finistère), en 1966.

« la coopération exprime la résistance des producteurs organisés pour défendre leur pouvoir économique et leur liberté, face à un système qui menace de les en priver ».

Tableau séduisant mais qui ne reflète qu'une partie de la réalité. P. Reymond écrit en effet de son côté que « la coopération agricole n'est pas le produit d'une doctrine pas plus qu'une fin en soi, et les agriculteurs, même lorsqu'ils sont coopérateurs ne sont pas des doctrinaires ». D'autres auteurs sont encore plus catégoriques. L'Allemand R. Liefman écrivait ainsi en 1923 : « Il n'y a pas de doute qu'en réalité tous les membres des coopératives, de toutes les coopératives, y ont adhéré mus par des mobiles purement égoïstes et il faut beaucoup de fanatisme réformiste pour nier cette vérité. Les coopératives sont des entreprises fondées sur le principe dominant du système économique de nos jours : le profit ». Parlant des coopératives des Etats-Unis en 1935, l'économiste américain Babcock ajoute : « Je considère une coopérative possédée et contrôlée par les agriculteurs comme un moyen légal et pratique par lequel un groupe de capitalistes égoïstes qui se sont choisis eux-mêmes cherche à améliorer leurs positions économiques individuelles dans une réalité concurrentielle » (1).

Ces textes peuvent-ils s'appliquer aux coopératives bretonnes ? A certaines sans doute, en particulier à des groupements récents. Néanmoins, à l'origine des coopératives plus anciennes on trouve généralement un souci de « service », des préoccupations sociales et humaines plus ou moins désintéressées, dans la tradition de l'associationnisme, ceci à une période où l'agriculture bretonne était encore peu intégrée à l'économie de marché et à ses « exigences ». En outre, on déclare volontiers que la coopération, « société de personnes dans une société de capitaux », entend d'une façon générale « que sa finalité ne soit pas le profit mais l'homme » (UNICOPA). En ce sens, sa fonction économique s'inscrit parfois dans un cadre de préoccupations plus générales qui visent une certaine transformation de la société. C'est l'idée qu'exprime le texte suivant : « La coopération doit participer activement à la diffusion et à l'application du progrès et travailler à la mise en place d'une société meilleure au service de l'homme et régie par l'homme et non par les mécanismes de la loi de marché (2). Dans quelle mesure ce souci politique réformateur n'est-il qu'un vœu pieux ? Autrement dit, dans quelle mesure cette finalité est-elle partagée par la majorité des coopérateurs et surtout dans quelle mesure une coopérative peut-elle contribuer à « la mise en place d'une société meilleure » ?

#### La dilution des principes coopératifs. (3).

Engagées dans la compétition de l'efficacité avec des firmes capitalistes de plus en plus puissantes et qui n'ont pas à supporter des coûts sociaux (fonction d'entraînement), les coopératives ne peuvent réussir économique-

(1) Citations extraites de J. Berthelot : *Les coopératives agricoles dans le système capitaliste*, page 17. Thèse de sciences économiques, Montpellier, 1967, 363 pages.

(2) G. Brown et J. Painvin : *L'action coopérative*, Télé Promotion Ouest - branche rurale (septembre 1967).

(3) Voir à cet égard la remarquable étude J.B. Henry intitulée *L'Agriculture de l'Ouest* (Centre régional de recherches de sociologie et d'économie rurales - Rennes), dans laquelle l'auteur analyse le processus d'industrialisation de l'agriculture, et ses conséquences dans l'Ouest, en particulier au niveau coopératif. Ce chapitre doit beaucoup à cette étude et aux divers échanges que nous avons eus avec son auteur.

ment qu'en utilisant les mêmes méthodes. A une époque où le système de production artisanal était intact, où les coopératives, moins développées, de petites dimensions, étaient essentiellement des organismes de collecte, le problème se posait différemment. A partir du moment où, à une période de pénurie succède une ère d'abondance des biens agricoles, où l'affrontement sur le marché se réalise entre des firmes de plus en plus concentrées (firmes agro-alimentaires et centrales d'achat), les conditions de la concurrence se font de plus en plus sévères et ne laissent de place qu'aux plus efficaces.

« Il est ainsi interdit à la coopération, écrit le président d'UNICOPA, de sacrifier la moindre partie de son efficacité économique sous peine de mort, dans l'économie libérale de concurrence qui est pour l'essentiel le système que nous vivons... Elle doit vouloir affronter avec succès la compétition avec l'industrie privée la plus dynamique » (1). En réaction contre la pénétration des firmes privées, les coopératives sont alors conduites à se comporter comme ces dernières, c'est-à-dire à définir leur politique non à partir des besoins véritables des producteurs-coopérateurs, mais en fonction des « impératifs » économiques imposés par une concurrence accrue et constante : rentabilité des investissements et des productions, compétitivité de l'entreprise collective, recherche de la domination du marché et de la « dimension européenne », etc... Ceci conduit inévitablement à une réduction des différences de comportement entre coopératives et firmes capitalistes. Les coopératives ne peuvent s'implanter et se développer économiquement que par un surcroît de rigueur aussi bien envers leurs producteurs que leurs salariés, ceci plus encore dans une région pénalisée comme la Bretagne qu'ailleurs.

Cette escalade de l'efficacité économique se traduit concrètement par :

- une pression constante sur les salaires des employés de la coopérative.
- une sélection progressive des adhérents-coopérateurs, le plus souvent sur des critères de dimension économique. Les faibles, les non compétitifs, les marginaux sont plus ou moins directement et rapidement écartés, sinon en principe du moins en fait, au profit des agriculteurs dynamiques et disposant d'une capacité minimum de production. Une coopérative peut, en effet, de moins en moins « s'encombrer » des petits agriculteurs traditionnels, de ce secteur social qui constitue surtout une charge. Une charge que le secteur « moderniste » accepte de moins en moins de supporter ; d'où le risque du départ des « meilleurs » coopérateurs vers les entreprises du secteur privé, à moins qu'ils ne constituent une nouvelle coopérative ouverte aux seuls producteurs compétitifs, un « club privé » réservé aux efficaces.

Compte tenu de ce risque et de la nécessité de demeurer concurrentielles — une coopérative rassemblant les agriculteurs marginaux et les laissés pour compte que refuse l'intégration capitaliste pourrait-elle proposer autre chose qu'une sous-rémunération aussi bien aux agriculteurs qu'aux salariés et pourrait-elle être autre chose qu'une entreprise elle-même marginale, condamnée à l'échec social aussi bien qu'économique ? — les coopératives soit sélectionnent directement leurs adhérents (une dimension minimum est ainsi exigée pour adhérer à un groupement porcin, par exemple élever

(1) Y. Corbel, *Temps de l'Ouest*, n° 1, avril 1970.

au moins 60 pores par bande), soit favorisent par un jeu de primes les plus gros producteurs.

Le cas est particulièrement net en ce qui concerne la production laitière : outre la location-vente des bacs qui tend déjà à éliminer les petits producteurs pour lesquels leur usage n'est pas justifié, les coopératives, « pour éviter une évolution qui compromet dangereusement leurs perspectives d'avenir (le risque du départ des producteurs importants et le fait que les coopératives se trouveraient alors acculées à ne traiter qu'avec les producteurs les moins avancés et les moins favorisés)... sont conduites à accorder des tarifs préférentiels aux gros apporteurs » (1). Ces primes à la quantité montrent bien, outre les limites du principe de la solidarité à l'intérieur d'une coopérative, l'ambiguïté coopérative elle-même : « ou bien la coopérative s'incline devant la loi de la concurrence et favorise les gros livreurs pour lutter à coût égal avec les firmes privées (mais cette méthode est injuste si l'on considère d'une part que les gros livreurs ont des coûts de production moindres, et d'autre part que la rentabilité des investissements de la firme n'est assurée que par la masse des petits livreurs), ou bien la coopérative ne s'aligne pas et risque dans ce cas de perdre ses meilleurs livreurs et ainsi de ne plus pouvoir supporter la compétition économique. La prime à la quantité est en réalité un instrument de concurrence entre les firmes » (2) et (3).

En matière d'approvisionnements il existe également dans les coopératives des prix préférentiels pour les gros consommateurs (aliments du bétail, engrais); or « ce sont les petits clients qui contribuent, par leur nombre, à soutenir l'activité de la coopérative; la faible importance de leurs achats est compensée par leur régularité et leur stabilité, tandis que les crises de commercialisation peuvent entraîner des variations importantes et brutales des plus gros acheteurs » (4).

Le souci d'efficacité des coopératives aboutit donc à une sélection directe ou indirecte des adhérents. L'altération des principes coopératifs apparaît également dans un autre domaine : celui de la participation des producteurs à la gestion de l'entreprise collective. Non seulement la majorité des adhérents ne participe en aucune façon, en règle générale, à la marche de la coopérative (5), mais le pouvoir de décision appartient parfois plus aux administratifs (et au Crédit agricole) qu'aux administrateurs, qu'il arrive que l'on

(1) Institut d'études sociales de Grenoble, *op. cit.*

(2) J.B. Henry, *op. cit.*

(3) Début 1971, la Coopérative agricole de Rennes adopte le principe de la prime à la quantité. Celle-ci, dont ne bénéficient pas les producteurs livrant moins de 20 000 litres de lait par an (soit environ 500 sur 1 400), varie de 0,50 centime par litre pour les livraisons comprises entre 20 000 et 35 000 litres-an à un maximum de 4 centimes au litre pour les plus gros producteurs (plus de 120 000 litres, soit une bonification de plus de 480 000 anciens francs par an). « Le conseil d'administration, souligne le rapport présenté à l'assemblée générale de la coopérative le 29 janvier 1971, n'est pas à l'aise socialement parlant pour proposer ce critère de répartition. Economiquement il l'est plus : il faut penser à la pérennité de la C.A.R., à la nécessité de conserver les producteurs importants, à suivre ce que la concurrence nous impose et, sous ces aspects, c'est un dilemme. Il fallait faire un choix, le conseil l'a fait dans l'intérêt majeur de la coopérative... ».

(4) Institut d'études sociales de Grenoble, *op. cit.*

(5) A l'exception de groupements spécialisés et de taille modeste (Ponant, COOPASUD, G.M.R., etc...).

néglige de consulter pour des opérations importantes (prise de participation ou contrôle d'une entreprise privée, etc...).

Que penser de l'esprit coopératif dans un groupement issu de la fusion de plusieurs coopératives, quand on sait que le protocole de fusion reposait sur le respect des conditions suivantes (6) :

- le président et les vice-présidents sont nommés et non élus;
- les directeurs en place bénéficient d'un contrat de 20 ans;
- les administrateurs ne peuvent en aucun cas se réunir sans la présence des directeurs;
- le directeur général ou les directeurs de branches doivent être automatiquement remplacés par leur adjoint immédiat.

Devant l'hétérogénéité croissante des producteurs agricoles, le principe coopératif par excellence : un homme = une voix, est lui-même remis en cause; un nombre croissant de producteurs voudrait, en effet, qu'il soit possible de réaliser une pondération en fonction du degré d'engagement des adhérents dans leur coopérative (contrats de production) et de l'importance des opérations réalisées avec elle. On s'orienterait ainsi vers une coopération plus directement gérée par les entrepreneurs. La distinction, à l'intérieur des grands pôles coopératifs, entre les engagés dans une ou plusieurs sections de production et les simples usagers, permet de réaliser partiellement cet objectif. L'ordonnance d'octobre 1967 établissant la distinction entre coopératives de production et coopératives de type commercial, autorisait d'ailleurs cette dernière catégorie à déroger à la règle égalitaire originelle.

#### La coopération « secteur-témoin » ou « forme originale de capitalisme » ?

On peut dire schématiquement que la coopération s'est assignée, au cours de son histoire, trois objectifs primordiaux :

- 1° être un « secteur-témoin » opposé au capitalisme et exerçant une fonction de moralisation et de contestation des rapports de domination;
- 2° conquérir un « pouvoir économique » au profit des producteurs groupés;
- 3° assurer le développement régional, conséquence de leur enracinement dans la région.

Dans quelle mesure les coopératives satisfont-elles et peuvent-elles satisfaire à ces ambitions ?

S'agissant du premier objectif, on peut tout d'abord se demander dans quelle mesure la convergence des méthodes entre pôles coopératifs et firmes capitalistes n'aboutit pas parfois à la fusion des intérêts. Le conflit entre les coopératives et le secteur privé est-il toujours d'actualité ? On peut se poser la question lorsque l'on voit les interpénétrations croissantes entre les deux secteurs, sous forme de prises de contrôle de firmes capitalistes par des groupes coopératifs (Négoheureuf contrôlé par l'U.L.N., Amieux par la C.A.N.A. d'Ancenis) ou de prises de participation et d'association des deux types d'entreprises au sein de formules interprofessionnelles (la C.A.B.

(6) Communiqué du Paysan d'Ille-et-Vilaine du 23 avril 1966, relatif à la constitution de la C.A.R.

de Landerneau et ses S.I.C.A. laitières ou ses participations dans les abat-toirs, la CO.LA.RE.NA. et la société Frigécrème), ou encore sous la forme d'accords industriels (entente U.L.N. et Préval-SAPIEM). H. de Montvallou, ancien directeur du C.N.J.A., pouvait ainsi écrire récemment (1) : « En fait, dans bien des cas précis, le conflit entre coopératives et secteur privé est un vestige du passé, juste digne d'alimenter les conversations dans les chaumières qui ne se sentent pas concernées par les récentes évolutions. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les événements survenus dans le domaine laitier :

- l'Union laitière normande a pris, il y a quelques années, le contrôle de la société Négobœureuf, en lui conservant son caractère d'entreprise privée;
- le groupe Perrier-SAPIEM, après avoir réalisé son O.P.A. sur Genvrain, s'est empressé de signer un acte de non-agression avec l'U.L.N. Pour être plus précis, il a conclu un accord avec ce groupe coopératif au terme duquel, en particulier, les deux entreprises ne feraient plus de surenchère auprès des producteurs pour obtenir leur lait, mais harmoniseraient leurs ramassages;
- quant à la SODIMA, mieux connue sous le nom de la marque qu'elle exploite avec dynamisme, Yoplait, si elle a été créée sous forme d'union de coopératives, elle vient de se transformer en société anonyme ».

Le mode de fixation du prix de base mensuel du litre de lait illustre également l'abandon au moins partiel de leur fonction de « secteur-témoin » par les coopératives bretonnes, au profit d'une concertation inter-entreprises : ce prix est en effet fixé d'un commun accord par les grandes entreprises laitières en Bretagne, coopératives et privées, lors d'une réunion mensuelle.

Ce processus de rapprochement des intérêts entre coopératives industrielles et firmes privées remet en cause les fondements d'une certaine idée coopérative et conduit des syndicalistes agricoles à penser que le front à l'intérieur de la chaîne de production alimentaire ne se situe plus entre paysans et coopératives face aux firmes capitalistes, mais de plus en plus entre paysans face aux industries capitalistes ou coopératives. La convergence des méthodes n'entraîne cependant pas nécessairement des rapprochements entre secteur coopératif et secteur privé : en témoignent en particulier l'Argoat et le groupe UNICOPA.

En définitive, l'évolution récente de la coopération agricole, engagée, bon gré mal gré, dans la compétition de l'efficacité, révèle les contradictions de cette coopération et dévoile sa finalité la plus commune en économie libérale. En effet, les coopératives ne constituent-elles pas avant tout des associations de petits capitalistes espérant avoir trouvé un moyen collectif d'augmenter leurs profits individuels ? Les coopérateurs ne sont-ils pas avant tout des producteurs qui travaillent collectivement parce qu'ils ne font pas partie des privilégiés, non parce qu'ils remettent en cause le système ou parce qu'ils veulent réaliser un « projet de civilisation lourd d'aspirations humanistes » ? « C'est contre l'autre capitalisme, celui qui a réussi, qu'ils luttent :

(1) Cf. *Le Monde* du 22 septembre 1970.

en le faisant, ils prétendent lutter contre « le capitalisme ». En fait, ils ne remettent pas en cause leur propre esprit capitaliste. Leur but, c'est de parvenir à un niveau égal, d'être les interlocuteurs reconnus du grand capitalisme » (2).

« Une coopérative, répond la C.A.B. de Landerneau à ses contestataires (3), est un organisme économique mis en place par des producteurs pour valoriser au mieux leur production dans le contexte économique du moment. Elle se situe inévitablement dans la société économique telle qu'elle existe et n'a pas pour but de bouleverser cette société. Elle n'est pas une machine politique. Aux agriculteurs qui désirent modifier ou renverser les structures économiques actuelles s'offre l'action politique qui obéit à d'autres lois et à d'autres contraintes. La responsabilité économique et financière de la Coopération est trop écrasante pour qu'elle puisse s'écarter du rôle qui est le sien. »

La coopération constitue finalement un « capitalisme de producteurs » face au « grand capitalisme » des firmes et au « capitalisme privé » de dimension plus artisanale. Au départ significatif des intérêts des travailleurs agricoles, ce capitalisme de groupe se restreint de plus en plus à une catégorie de producteurs. Les déclarations récentes des coopératives modernes sont très claires sur ce point, de même que les pratiques de certaines autres en l'absence de déclarations de leur part.

Ainsi, UNICOPA : « Notre groupe ne doit plus se contenter d'être économiquement efficace au niveau industriel et commercial, mais encore à celui de la production, et contribuer à transformer les artisans paysans en entrepreneurs (...). Et quant aux autres nous répondrons :

- d'abord que beaucoup d'entre eux ne veulent pas troquer leur vie traditionnelle d'artisans pour celle pleine de soucis et de risques de l'entrepreneur,
- que les autres ne sont pas capables et qu'ils ne sont donc pas tributaires de solutions économiques, mais de solutions sociales qui relèvent d'un domaine qui n'est pas le nôtre. »

Dans ces conditions, « la coopération non seulement ne peut pas être le rassemblement des laissés pour compte, mais ne peut être au contraire que celui d'une élite » (4).

Rappelons cette autre déclaration émanant d'un responsable de la C.A.B. - Landerneau : « La coopérative est un outil de travail pour ceux qui auront réussi à devenir compétitifs. C'est aux besoins des chefs d'entreprise que la coopérative se doit de répondre ».

Ce choix de l'élite et cet abandon du projet social coopératif tendent à supprimer la contradiction entre les aspirations humanistes contenues dans l'idée coopérative et la nécessité de se plier aux lois et aux contraintes d'un système concurrentiel fondé sur des principes qui rendent ce projet irréalisable. L'ambiguïté est dès lors levée pour des coopératives spécialisées limitées à la production et relativement fermées, du type de la COOP.E.R.L., dont l'objectif est uniquement économique. Demeure pour les coopératives industrielles le problème de la tension permanente entre la nécessité de satisfaire les exigences concrètes et immédiates des producteurs et l'obligation d'assurer

(1) M. Laxenaire, *Journées d'étude sur la Coopération, Centre d'études et d'action sociale - Ouest*, 1966.

(2) *Paysan Breton*, n° 942, du 30 janvier 1971.

(3) Rapport du Conseil d'administration d'UNICOPA (9 avril 1970).

une compétitivité toujours meilleure de la firme industrielle.

Ainsi s'opposent une nouvelle fois deux types de coopératives :

- Les coopératives de production, de création surtout récente, outils collectifs de progrès et de négociation et qui jouent plus ou moins à fond le jeu du libéralisme; ce sont des groupements relativement sans problèmes internes d'ordre socio-politique dans la mesure où ils tendent à ne réunir qu'une catégorie de producteurs : les novateurs.
- Les coopératives industrielles, dont l'action est plus élaborée et le projet plus vaste et à long terme (conquête d'un pouvoir économique et développement régional); mais le fait pour ces coopératives de pénétrer dans le secteur de la transformation industrielle les rend prisonnières du système avec lequel elles doivent composer : d'où la sélectivité, la dilution des principes coopératifs, imposées par la nécessité d'un comportement « réaliste ».

La réalité est cependant plus complexe. En effet, si l'action sélective des coopératives traduit un comportement « mû par des mobiles purement égoïstes » et montre qu'il s'agit « d'entreprises fondées sur le principe dominant du système économique de nos jours : le profit » (Liefman), il n'en reste pas moins que cette action est aussi une lutte de survie, même si elle concerne des privilégiés par rapport aux petits producteurs du « secteur social ». De toute évidence, le problème est politique : la loi de la concurrence, considérée comme seul moteur du progrès, conduit les coopératives à sacrifier leur fonction d'entraînement et de promotion au profit d'une minorité et à réserver leur « économie de participation » à une élite.

Réalité plus complexe également car même si les comportements coopératifs tendent à s'uniformiser, il n'en subsiste pas moins des différences considérables au niveau des analyses et des perspectives d'action. Le point de vue d'UNICOPA paraît à cet égard particulièrement intéressant (1) :

« L'on sait le devenir de ceux qui, faute d'industries, exportent leurs matières premières et importent les produits manufacturés : ce sont les pays sous-développés, colonies administratives ou économiques des grandes métropoles industrielles. Et l'on voit bien que, au sein de ces métropoles elles-mêmes, se créent des régions sous-développées, non industrialisées, qui deviennent à leur tour les colonies qui fournissent main-d'œuvre et matières premières aux zones les plus riches. La création, sur les lieux mêmes de production d'outils industriels de grande capacité, poussant l'élaboration du produit le plus loin possible, est ainsi une absolue nécessité... »

« D'aucuns feront remarquer que ces propos, ces politiques sont aussi celles des grands industriels privés, et c'est bien vrai. Car ce n'est pas dans la plus ou moins grande productivité, dans la plus ou moins grande industrialisation que se situe la différence entre l'industrie privée et la coopération. Elles recherchent l'une et l'autre (et c'est pour elles une question de vie ou de mort) le maximum d'efficacité et de profit. La différence réside seulement dans la destination de ces profits. »

« En coopération, tout ce qui n'est pas affecté aux investissements

(1) G. Pérus, directeur d'UNICOPA, in *Temps de l'Ouest*, n° 8, décembre 1970, page 8.

est, par définition, redistribué exclusivement à tous ceux qui sont professionnellement engagés dans l'entreprise. Aussi, les grandes coopératives industrielles sont-elles des pôles déterminants d'une véritable expansion de la région où elles se développent. C'est bien là l'hommage qui peut, dans une période particulièrement difficile, être rendu à la coopération. »

Ainsi donc la coopération abandonne son projet social pour, dans le meilleur des cas, développer un combat régional réservé à une catégorie de producteurs (combat économique qui peut avoir une certaine portée anti-capitaliste et « anticolonialiste » ou reposer sur une collaboration avec des entreprises privées régionales) ou, dans d'autres cas, pour mener une action plus limitée de marchandage au profit d'un groupe de particuliers et non insérée dans des objectifs globaux (groupements de production). En d'autres termes, la coopération abandonne son auréole « humaniste », ou du moins l'auréole qui lui a été dressée par un certain nombre de penseurs, pour devenir une affaire « sérieuse »; elle se « dépoétise » et perd l'essentiel de son aspect social (la défense du faible contre le puissant...), pour devenir un capitalisme de producteurs dynamiques. Sa finalité originelle, conscience ou conçue en dehors d'elle c'est-à-dire la promotion du monde agricole qui en faisait la fille du syndicalisme, s'altère progressivement sous la poussée des exigences de l'économie concurrentielle.

#### *Les objectifs nouveaux : « pouvoir économique » et développement régional.*

Dans quelle mesure ces deux objectifs, séduisants certes — la conquête par les coopératives d'un « pouvoir économique » et la volonté de développement régional — ne sont-ils pas eux-mêmes des objectifs inaccessibles et illusoire dans les conditions actuelles? En effet, où s'arrête la conquête du « pouvoir économique » et celle-ci est-elle possible face à la croissance et à l'action des grandes firmes nationales et internationales? La coopération peut-elle assurer le développement d'une région jugée non rentable par les autres firmes? Pourra-t-elle proposer autre chose qu'une sous-rémunération permanente par rapport aux régions mieux placées?

• Qu'est-ce que le « pouvoir économique » sinon surtout une course sans fin à la plus grande dimension, au plus gros chiffre d'affaires? Les coopératives peuvent-elles accéder à ce pouvoir face aux grandes firmes capitalistes et tout en restant réellement la propriété et l'affaire des coopérateurs? Et si oui, comment le mettent-elles au service des agriculteurs? Cette recherche du « pouvoir économique » ne conduit-elle pas en outre à une suprématie du comportement de firme sur l'idée coopérative et l'objectif de croissance ne favorise-t-il pas en même temps les rapprochements avec les entreprises privées, contribuant par là à compromettre l'originalité même de l'action coopérative? Autant de questions qui montrent que la notion de « pouvoir économique » demeure quelque peu confuse et constitue un objectif (sinon un mythe) qui n'est jamais pleinement atteint, surtout par des producteurs largement dominés en amont comme en aval de la production agricole : est-ce là un objectif réaliste pour un mouvement coopératif dans une société capitaliste?





qui ne constitue pas une originalité profonde.

En définitive, on peut dire, dans la mesure où l'on admet que les coopératives se sont fondées sur un certain projet social, que celles-ci sont prisonnières et victimes du système dans lequel elles fonctionnent. Victimes plus ou moins résistantes ou plus ou moins consentantes, car s'il est vrai que la contradiction entre « l'esprit coopératif » (service opposé au profit, solidarité, démocratie économique...) et le système capitaliste demeure totale, certaines coopératives ont su néanmoins « dépasser » cette contradiction et s'intégrer pleinement aux valeurs dominantes. Quant aux autres, quelles que soient leurs aspirations humanistes, elles sont de moins en moins libres de leurs choix et de leurs comportements. Si elles ont une action déterminante, tout particulièrement dans une région périphérique et sous-industrialisée comme la Bretagne, elles ne peuvent par contre prétendre organiser un développement régional « au service de l'homme » : dominées par les firmes capitalistes et par l'environnement libéral, elles doivent jouer le jeu de l'efficacité et prendre les moyens de la compétitivité, ceci au détriment de certains coopérateurs.

Mais les coopératives peuvent-elles se comporter d'une façon fondamentalement différente, vu les conditions dans lesquelles elles se trouvent placées ? La compétition de l'efficacité ne tue-t-elle pas l'esprit coopératif ?

Les coopératives ont-elles le choix d'une autre solution que celle qui consiste à sacrifier les ambitions sociales et à altérer les principes coopératifs au profit d'une action économique plus efficace auprès des agriculteurs aptes à la modernisation ? En d'autres termes, la coopération peut-elle conserver encore son originalité tout en étant « efficace » selon les normes du système ?

« Toute association agricole, écrit P. Houée (1), connaît une phase militante de conquête et de fidélité aux idéaux originels (2), une phase de consolidation et de réussite où elle élargit son audience, s'alourdit de nombreuses concessions, doit composer avec les exigences d'une économie de marché et d'une société de masse; elle glisse enfin vers une phase de collaboration et d'affadissement où les objectifs d'action globale se dissolvent dans les tactiques et les compromis d'affaires ou d'influences : on en arrive à un éclatement du « mouvement coopératif » en une multiplicité d'entreprises qui partagent les méthodes et les valeurs des firmes concurrentes. Mais à chaque fois que les unités associatives s'enlisent ainsi dans la banalité commerciale, des groupes d'hommes surgissent pour protester contre cette dégradation et ranimer l'inspiration communautaire. »

Les coopératives sont effectivement actuellement de plus en plus contestées, mais cette contestation devient politique : ce ne sont plus seulement les déviations et l'enlisement coopératifs qui sont mis en cause, mais la possibilité de toute action réellement coopérative (solidaire) dans un système de plus en plus concurrentiel dont le caractère sélectif joue à plein dans une agriculture engagée dans une mutation permanente. Cette mutation n'est-elle pas en fait surtout une course sans fin à l'efficacité (jusqu'à ce que ne subsistent que les firmes les plus puissantes et les régions aptes au profit) et guidée par « le culte de la concurrence » ? La finalité de cette course à l'efficacité se

(1) P. Houée : *Coopération et organisations agricoles françaises*, tome 1, page 125.  
(2) Encore que des groupements de création récente présentent des « idéaux originels » bien précis et fort peu chargés d'aspirations humanistes...

confond-elle avec la marche au progrès ? Les jeunes agriculteurs mettent en cause non pas la modernisation de l'agriculture, mais la façon dont elle se réalise, c'est-à-dire par l'élimination d'un grand nombre, l'aggravation des disparités et une prolétarianisation relative des producteurs qui perdent leur pouvoir de décision au profit d'une firme, éventuellement d'une coopérative dont le pouvoir économique est lui-même finalement très restreint. L'industrialisation de l'agriculture oui, mais comment et pourquoi faire ? Problème de civilisation en définitive, qui dépasse largement la coopération et le seul secteur agricole, mais n'est-il pas de l'avenir même des coopératives, entreprises au service des agriculteurs, d'analyser leur propre place dans cette évolution et au besoin de se remettre en cause afin de renouer avec les idéaux originels du Mouvement coopératif ?

..

## CONCLUSION

La coopération agricole en Bretagne a connu une *transformation très profonde* depuis l'ère des pionniers. Aux coopératives traditionnelles, prolongements de l'exploitation familiale artisanale de la première moitié du siècle, ont succédé des coopératives modernes ou renouvelées dont la fonction motrice et coordinatrice ne cesse de se renforcer auprès des exploitants modernistes. Depuis 1960 en particulier, l'évolution des coopératives traduit un *dynamisme remarquable* tant sur le plan économique (progression du chiffre d'affaires, contrôle des productions animales), que sur le plan de l'adaptation des structures (regroupements, industrialisation). Le taux de croissance coopérative est actuellement de l'ordre de 20 à 25 % par an. Des productions végétales traditionnelles, l'action coopérative s'est étendue progressivement aux productions clés de l'agriculture bretonne. Ainsi le dynamisme bretonne au niveau de l'intensification des productions comme au niveau de l'organisation générale des producteurs.

Les coopératives ont joué et exercent actuellement un rôle considérable dans le développement de l'agriculture régionale. D'une action d'accompagnement des exploitations, elles passent de plus en plus à un rôle d'entraînement : développement des productions animales, initiatives sur le plan technique (déshydratation, sélection), renforcement des équipements industriels en amont et en aval, etc... Elles ont joué également un rôle modérateur et régulateur au cours des crises qui ont affecté l'agriculture bretonne, en prenant à leur compte des activités abandonnées par des firmes capitalistes ou en difficulté (aviculture, légumes de conserve). Entreprises enracinées dans la région, elles tendent à s'identifier au développement régional et représentent la capacité d'organisation et de résistance de l'agriculture bretonne.

Mais paradoxalement, au moment même où les coopératives sont en plein développement économique et semblent prospérer, il apparaît également qu'elles n'ont jamais été aussi *fragiles* sur le plan économique et *contestées* sur le plan social ou politique.

En effet, si l'on peut parler de réussite apparente des coopératives, il n'en demeure pas moins que le « secteur coopératif » est *largement dominé* par les firmes privées, tant en Bretagne que sur les marchés de vente. Quel que soit le taux d'expansion des coopératives, celles-ci se trouvent affrontées à des trusts nationaux ou internationaux d'une dimension et au pouvoir de décision sans cesse croissants. En outre, les coopératives ne présentent aucune unité réelle : on ne peut pas parler d'une coopération agricole bretonne, mais simplement d'une juxtaposition de coopératives, la caractéristique essentielle de ce secteur demeurant son *hétérogénéité* extrême sur les plans de la taille,

du niveau d'intervention économique, des intérêts en jeu comme de la finalité des groupements. Enfin, la croissance coopérative actuelle est la conséquence de l'industrialisation de l'agriculture et des productions animales en particulier; or, si l'on peut caractériser l'agriculture bretonne par son dynamisme, un dynamisme largement imposé par des conditions spécifiques, elle se caractérise tout autant par sa fragilité dans une économie concurrentielle, une fragilité liée à ses structures de production, à sa position périphérique et à son sous-développement relatif: dans ces conditions, une industrialisation des productions agricoles n'est jamais acquise pour les producteurs d'une telle région, y compris pour les modernistes. Les coopératives n'échappent pas à cette fragilité et on peut, dès lors, se demander si le développement de la coopération et la croissance de l'agriculture en Bretagne ne correspondent pas davantage à une fuite en avant qu'à un développement véritable, compte tenu de l'évolution des facteurs de localisation des productions agricoles en cours d'industrialisation dans une économie de type libéral.

Fait nouveau et lourd de conséquences, les coopératives sont de plus en plus contestées par leurs adhérents. A cet égard, l'année 1970 est capitale et l'on peut dire que « la coopération agricole est à un tournant de son histoire » (1): alors que précédemment le secteur coopératif bénéficiait du soutien total du syndicalisme et des Jeunes Agriculteurs, on assiste actuellement à une rupture de cette harmonie. C'est qu'en effet l'industrialisation de l'agriculture, largement prise en charge par les coopératives, ne se réalise qu'au profit d'une minorité, tandis que l'écart se creuse au sein de l'agriculture entre les novateurs-entrepreneurs et « les autres », c'est-à-dire la majorité réduite à un rôle de faconniers ou d'auxiliaires provisoires auprès des firmes agro-alimentaires. En outre, à mesure que la compétition de l'efficacité se fait plus sévère entre les firmes, la notion d'entreprise l'emporte sur l'idée coopérative et on assiste à une dilution progressive des principes coopératifs et à une réduction des différences de comportement entre coopératives et firmes capitalistes. La Coopération « chargée d'aspirations humanistes », c'est-à-dire telle qu'elle est le plus souvent perçue par les éléments extérieurs au secteur agricole et peut-être par les universitaires en particulier, devient de plus en plus un mythe et fait place à une coopération réaliste, sans illusion, souvent sans originalité et sans « âme ». Les coopératives, entreprises économiques, sont progressivement absorbées, bon gré mal gré, par le système dominant soit par le biais des assouplissements au statut coopératif, soit par les accords et prises de participations avec des firmes privées, soit tout simplement parce qu'elles ne peuvent que « s'aligner » et respecter les règles du jeu de la concurrence.

Significatifs de cette évolution sont les projets de modification du statut coopératif à l'étude depuis plusieurs années. Les principes traditionnels de la coopération, fondés sur des valeurs différentes de celles qui guident l'évolution actuelle, apparaissent en effet comme un frein à une certaine croissance économique. La réforme envisagée tend à assimiler les coopératives industrielles et commerciales aux entreprises privées en les transformant en sociétés commerciales, tandis que la coopération traditionnelle serait can-

(1) *Le Paysan Breton* du 30 janvier 1971.

tonnée au stade de la production, dans le rôle ingrat de fournisseur de matières premières aux industriels et d'organisateur de la production.

Dernièrement, le Parlement vient d'adopter la proposition de loi Lelong qui, selon les déclarations mêmes de son auteur, « vise à favoriser une certaine osmose entre le secteur coopératif et le secteur capitaliste »: les coopératives pourront ainsi modifier le principe un homme: une voix au profit des coopérateurs importants, avoir des adhérents non agriculteurs, prendre des participations dans des affaires privées, tandis que des firmes capitalistes pourront elles-mêmes souscrire des parts dans les coopératives.

En définitive, l'évolution récente et actuelle du mouvement coopératif en Bretagne se caractérise par deux aspects apparemment contradictoires: d'un côté, les coopératives se développent d'une façon remarquable, parfois spectaculaire; d'un autre côté, la Coopération et l'esprit coopératif, fondés sur la solidarité, s'altèrent progressivement et se restreignent, victimes de l'économie de concurrence: au départ réaction de défense des petits et moyens producteurs, la coopération moderne et efficace ne peut plus être que « le rassemblement d'une élite ». Ainsi apparaissent les limites de l'action coopérative: elle n'a ni le choix de ses méthodes, ni le pouvoir d'améliorer notablement le revenu des producteurs, ni la possibilité de freiner l'aggravation des disparités économiques et sociales au sein du milieu agricole et en particulier parmi les coopérateurs. La recherche d'un « pouvoir économique » sans cesse remis en cause ne lui laisse finalement que la liberté d'adopter le même comportement que les firmes privées. Les unes prisonnières, les autres complices du modèle libéral de développement, les coopératives, attachées à la région, demeurent néanmoins, dans une perspective de développement régional et malgré leurs faiblesses et leurs limites, le seul moyen, sur un plan économique, de s'opposer au processus de transfert des productions et de maintenir une activité agricole et agro-alimentaire en Bretagne et là est bien « l'hommage qui peut, dans une période difficile, être rendu aux coopératives », du moins à certaines d'entre elles. Mais cette « lutte de survie » de la minorité entreprenante ne peut faire oublier le sort des « laissés pour compte » acculés dans l'impasse et condamnés au nom du progrès. En outre, un nombre croissant de producteurs et de coopérateurs tend à se considérer de plus en plus comme des travailleurs intégrés dans une entreprise industrielle et commerciale plus que comme des chefs d'exploitation libres de leurs décisions.

Ces données sociales et politiques, liées à l'accélération du processus d'industrialisation de l'agriculture qui multiplie les « marginaux », et au rôle croissant des firmes agro-alimentaires qui contrôlent de plus en plus directement les producteurs, posent en termes nouveaux le problème de l'avenir des coopératives, d'autant plus que l'aggravation des conditions de concurrence entre les firmes, dans une économie d'abondance, leur imposera un comportement sans cesse plus rigoureux et sélectif. La coopération agricole est bien à un tournant de son histoire: après avoir connu une phase de renouvellement économique assez brillant, la coopération se heurte à ses limites et à ses contradictions et aborde une phase politique dont il est difficile de prévoir le

déroulement. On peut certes affirmer sans risque que la décennie qui vient verra de profondes transformations dans la coopération agricole en Bretagne, comme dans l'ensemble de l'agriculture bretonne. Quant au reste, ou bien les coopératives, renouant avec un syndicalisme combatif, affirmeront leur volonté politique de promouvoir un développement véritable de l'agriculture et des producteurs bretons, ou bien elles seront de simples outils au service d'une minorité de privilégiés et un rouage parmi d'autres de la politique agricole des pouvoirs publics.

**BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

**Sources principales**

- Enquêtes directes auprès des coopératives;
- Directions départementales de l'Agriculture, Service de la production et de l'organisation économique (dossiers coopératives et dossiers groupements de producteurs);
- Exploitation des données géographiques de l'enquête I.N.R.A. - Le Bihan de 1961-1962 (E.N.S.I.A. - MASSY);
- Comités économiques régionaux : CERVO ET CEROCO (Saint-Brieuc), CERAFEL (Morlaix);
- Fédération départementale des Coopératives agricoles des Côtes-du-Nord;
- Confédération des Coopératives agricoles de l'Ouest de la France (C.C.A.O.F. - Rennes);
- Journaux : pages agricoles du *Télégramme de Brest et de l'Ouest* (Morlaix) et de *Ouest-France* (Rennes). Journaux spécialisés :
  - *Temps de l'Ouest* (depuis avril 1970) et *UNICOPA-Information* (1965-1966).
  - *Paysan Breton* (Office central) et *Coop. Flash* (bulletin intérieur de la C.A.B.).

**Ouvrages et revues**

La bibliographie relative à la coopération agricole et d'une façon plus générale à l'associativisme en agriculture est extrêmement abondante, quoique les études concrètes et en particulier géographiques soient peu nombreuses. On trouvera une bibliographie exhaustive dans l'ouvrage suivant :

- P. Houce : *Coopération et organisations agricoles françaises - bibliographie*. Paris, Edition Cujas, 1969, 2 tomes (Tome 1 = l'associativisme en France : coopération, agriculture de groupe, crédit, mutualité, syndicalisme - 127 pages; cf. pages 61 à 72 : les groupes coopératifs nationaux. Tome 2 = bibliographie de 4 383 titres d'ouvrages, articles et conférences, de 1884 à 1966 - 404 pages).

Aussi, ne présenterons-nous ici qu'une bibliographie sommaire relative d'une part aux études générales et surtout récentes sur la coopération agricole, d'autre part aux travaux portant sur la coopération en Bretagne.

**— Etudes générales.**

**Ouvrages :**

- Augé-Laribé : *Syndicats et coopératives agricoles* - Paris, Colin, 1926, 211 p.
- Augé-Laribé : *La politique agricole de la France de 1880 à 1940* - Paris, P.U.F., 1950, 488 pages.
- *Atlas de la France rurale*, groupe de sociologie rurale. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques - A. Colin, 1968, 176 pages.
- Berthelot J. : *Les coopératives agricoles dans le système capitaliste*, Thèse de sciences économiques, Montpellier, 1967, 363 pages polycopiées.
- Blanchard M. : *La coopération agricole sur le marché du lait et des produits laitiers : innovations et maîtrise économique* - Institut d'études sociales de Grenoble, janvier 1968, 515 pages ronéotypées.
- Brown G. et Painvin J. : *L'action coopérative* - Télépromotion Ouest, branche rurale, Rennes - document n° 5, cycle II, sept. 1967, 60 pages offset.
- C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs) : *Pour une agriculture de groupe industrielle et commerciale* - Paris, rapport du IX<sup>e</sup> congrès, 1964, 71 p.

- de Bernis D. : *Vers le contrat de coopération*, XLVIII<sup>e</sup> congrès de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricole, Cannes, 1966, 69 pages.
- de Bernis D. : *Etat des recherches portant sur l'industrialisation de l'agriculture* - Institut d'études sociales de Grenoble, juillet 1964, 314 pages ronéo.
- de Farcy H. : *Produire et vendre, l'action commerciale de l'agriculteur* - Paris, Ed. SPES, 1961.
- Faure M. : *Les paysans dans la société française* - Paris, Colin, 1966, 344 p.
- Fauvet J. et Mendras H. : *Les paysans et la politique* - Paris, Colin, 1958, 532 pages.
- Gervais M., Servolin C., Weil J. : *Une France sans paysans* - Paris, Le Seuil, coll. Société, 1965, 125 pages.
- Guilloux Y. : *Les institutions professionnelles du développement rural* - INPAR, Rennes, 1966, 256 pages photocopiées.
- Hirschfeld A. : *La coopération agricole en France* - Paris, Ed. Baillière et fils, 1957, 178 pages.
- IFOCAP (Institut de formation des cadres paysans) : *Les Groupements de producteurs et l'organisation des marchés agricoles* - Paris, A. Colin, 1969, 128 pages.
- Institut d'études sociales de Grenoble (direction F. Pernet) : *Les grandes orientations de la coopération en agriculture; l'efficacité coopérative et les conditions de sa réalisation* - 4 tomes, déc. 1968, 750 pages photocopiées.
- Lambert B. : *Les paysans dans la lutte des classes* - Paris, Le Seuil - coll. Politique, 1970, 187 pages.
- Le Bihan J. et Coulomb P. : *Cours d'initiation économique* - Coopérative de Landerneau, 1965, 3 fascicules photocopiés.
- Mendras H. et Tavernier Y. : *Terre, paysans et politique* - Paris, SEDEIS-Futuribles, 1969, 608 pages.
- Meynaud J. : *La révolte paysanne* - Paris, Payot, coll. Etudes et Documents, 1963, 308 pages.
- Montagne R. : *La coopération agricole, étude juridique et économique* - Montpellier, Impr. du Paysan du Midi, 1964, 292 pages.
- Peyrat R. et Roussel M. : *L'action en commun des agriculteurs* - Paris, Baillière et fils, coll. d'enseignement agricole, 1966, 458 pages.
- Puill B. : « *Les contrats d'élevage* » - Thèse de Droit, Université de Rennes I, juin 1971.
- Stérin R. : *Les coopératives de la dernière chance, le cas des fruits et légumes* - Paris, Thèse de sciences économiques, 1967, 245 pages.
- Troussier J.-F. : *L'industrialisation de l'agriculture danoise* - Institut d'études sociales de Grenoble, mars 1969, 344 pages ronéotypées. (Cf. industrialisation de l'agriculture, introduction page 1 à 76.)
- Union régionale des Centres d'études et d'action sociale de l'Ouest : *La coopération mise en question*, 1966, 48 pages photocopiées.
- Viau P. : *L'agriculture dans l'économie* - Paris, les Editions ouvrières, 1967, 326 pages.
- Vienney C. : *Economie du secteur coopératif français* - Paris, Cujas, 1966, 452 pages.
- Vienney C. : *Vers une analyse économique du secteur coopératif* - Paris, B.E.C.C., 1961, 180 pages.
- Wright G. : *La révolution rurale en France* - Paris, Ed. de l'Epi, 1967, 342 p.

*Périodiques, revues, articles :*

- Notes et Etudes documentaires : *La coopération agricole en France* - Paris, la Documentation française, n° 3.371, 9 mars 1967, 35 pages.
  - Etudes et Conjoncture : *Résultats préliminaires du recensement général de la coopération agricole* - INSEE, n° 2, février 1968.
  - Annuaire statistique agricole 1969.
  - Statistique agricole : *Structure des entreprises agricoles et alimentaires en 1967* - supplément Série Etudes, n° 55, novembre 1969.
  - Service d'Etudes et de prévisions de la production porcine, note de conjoncture du 16 février 1970 : *Etude des groupements de producteurs reconnus - secteur porc - situation au 1<sup>er</sup> juillet 1969*.
  - Coopération agricole, n° 151-152, 1966, spécial : *Le mouvement coopératif agricole* (132 pages).
  - Economie rurale (Société française d'économie rurale), n° 62, oct.-déc. 1964 : *La Coopération agricole* - en particulier L. Malassis : *Essai d'orientation sur la coopération agricole en France* (7 pages) et Le Bihan-Coquart : *La croissance de la coopération agricole en Bretagne* (7 pages).
  - Economie rurale n° 79-80, 1969 : *20 ans d'agriculture française 1948-1968* - en particulier Ph. Nicolas : *A propos d'un modèle d'organisation coopérative de l'agriculture* (8 pages).
  - Revue d'économie politique, n° 2, mars-avril 1969 : *L'agriculture, le problème agricole contemporain* (SIREY) - en particulier Ph. Nicolas et J.-B. Bonastre : *Les transformations de la coopération agricole* (27 pages).
  - Paysans, n° 64, fév.-mars 1967 : *L'élevage en question* - en particulier F. Picard : *La coopération bétail-viande* (7 pages) et H. Lamotte : *La coopération a-t-elle un avenir?* (7 pages).
  - Paysans, n° 73-74, août-nov. 1968 : *Tableaux de l'agriculture française et européenne*.
  - Revue des Etudes coopératives, n° 133, 3<sup>e</sup> trimestre 1963, E. Rives : *Pour une politique générale du mouvement coopératif agricole* - n° 135, 1<sup>er</sup> trimestre 1964, A. Mastras : *L'intervention des agriculteurs dans la transformation des produits agricoles*.
  - F.N. - C.E.T.A. : *Nouvelles des Marchés agricoles*, n° 119, juin 1967 : *Groupements de producteurs et comités économiques, où en est-on?* - n° 108, février 1966, J. Vernisse : *Une organisation économique pilote, le plant de pomme de terre*. - Bulletin des CETA, mars 1965 et juin-juillet 1965, J. De Saint-Martin : *Les agriculteurs devant la commercialisation de leurs produits*.
  - L. Malassis : *La coopération, instrument de la croissance agricole et du développement rural*, conférence prononcée à la journée des unions UNCAA, UNCA et UNCL, Paris, 22 juin 1965, 21 pages photocopiées.
- *Etudes sur la Bretagne.*
- AMPRA - C. Canévet : *De l'entraide... au G.A.E.C. en Bretagne*, Rennes, Délégation régionale de l'AMPRA, 1966, 65 pages photocopiées - et « *Données sur l'importance des structures nouvelles, formes d'agriculture de groupe et contrats de commercialisation, en Bretagne, Pays-de-Loire et Basse-Normandie* », 1966, 101 pages photocopiées.
  - Autret J.-F. : « *La commercialisation des légumes en Bretagne* » - Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de géographie, Rennes, 1964.
  - Brangeon J.-L. : *Données statistiques sur l'agriculture en Bretagne* - Etudes d'Economie rurale, INRA-Rennes, n° 54, août 1967.
  - Chambre régionale d'agriculture de Bretagne : *La Bretagne agricole*,

- approche statistique - déc. 1969, 214 pages.
- Chambre régionale d'agriculture de Bretagne : « L'organisation contractuelle des productions animales en Bretagne - essai de description », par P. Garnier, D. Ley et A. Plaud - ENSA Rennes, juin 1971.
  - C.C.A.O.F. (Confédération des coopératives agricoles de l'Ouest de la France) : *Inventaire de la coopération agricole dans les régions de programme de Bretagne et Pays-de-Loire*, février 1970, 15 pages photocopiées.
  - Localisation et activités des coopératives, S.I.C.A. et Unions de coopératives dans les régions de programme de Bretagne et Pays-de-Loire, mai 1970, 44 pages photocopiées.
  - CELIB (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) : *Pour une politique de l'industrie de la conserve en Bretagne*, février 1969.
  - C.N.C.A. (Caisse nationale du crédit agricole) : *Les coopératives agricoles dans les Côtes-du-Nord*, 1968 (confidentiel).
  - Henry J.-B. : *L'industrie laitière en Bretagne*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de géographie, Rennes - Etudes d'Economie rurale, INRA-Rennes, n° 51, mars 1966, (102 pages).
  - Henry J.-B. : *L'agriculture de l'Ouest*, Centre régional de recherches de sociologie et d'économie rurales, Rennes, déc. 1969 (34 pages).
  - Houée P. : *Développement et Coopération agricole en Bretagne centrale*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie, Poitiers, 1965, 456 pages photocopiées.
  - Le Bihan J. : *Analyse économique du développement de l'aviculture moderne en Bretagne*, Thèse de sciences économiques, Rennes, 1961, 363 pages photocopiées.
  - Le Bihan J., Coquart, Le Hy : *La croissance de la coopération agricole en Bretagne de 1957 à 1962* - INRA-ENSA, 1962, 61 pages photocopiées.
  - Malassis L. : *Perspectives de l'élevage dans l'Ouest de la France* - Etudes d'Economie rurale, INRA-Rennes, n° 54, 1966.
  - Manoncourt D. : *Les problèmes posés par l'intégration coopérative dans la production porcine dans l'Ouest de la France*, Rennes, ENSA, 1963, 65 pages photocopiées.
  - Phlipponneau M. : *Debout Bretagne*. - Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1970, 530 pages.
  - Service régional de statistique agricole, région de Bretagne (D.D.A.) : *Enquête sur l'aviculture intensive en 1968* (ronéotypé).
  - Ministère de l'Agriculture et INSEE : *Annuaire des coopératives agricoles, région de Bretagne*, R.G.C.A. 1966, 1968, 12 pages.

#### Mémoires d'études :

- Allain R. : « L'évolution de la population employée dans les industries alimentaires en Bretagne », Mémoire de maîtrise, Institut de géographie de Rennes, 1970.
- Despoys J. : *La coopération agricole en Ille-et-Vilaine : avantages et difficultés d'un regroupement*, Mémoire ENSA Rennes, 1965.
- Errotabéhère A. et Tous R. : « L'action coopérative en Loire-Atlantique », Ecole supérieure d'agriculture d'Angers, 1968.
- Ferrand R. : *Etude du Groupement maraîcher rennais*, ENSA Rennes, 1965.
- Fouliard F. : *Production et commercialisation au Groupement maraîcher rennais* - Mémoire de maîtrise, Institut de géographie, Rennes, 1969 (90 p.).
- Gaudin : *La coopérative de blé en Ille-et-Vilaine*, Mémoire ENSA Rennes, 1959.

- Le Clouérec : *La coopérative des producteurs en Ille-et-Vilaine*, Mémoire ENSA Rennes, 1959.
- Thériou M. : *L'élevage avicole dans les Côtes-du-Nord*, Mémoire de maîtrise, Institut de géographie, Rennes, 1969.

#### Articles divers :

- Bellhomme M. : *La S.I.C.A. de légumes du Nord-Finistère*, Nouvelles des Marchés agricoles (FNCETA), n° 58, 15 déc. 1961, 10 pages.
- Bergeron R. : *L'organisation du marché des légumes dans le Nord-Finistère*, B.T.I. (Bulletin technique des ingénieurs des services agricoles), avril 1965, 8 pages.
- Canévet C. : « Tableau de la coopération agricole en Bretagne », *Bretagne Dimanche* (hebdomadaire) du 28 juillet 1968 - « L'histoire du mouvement coopératif agricole en Bretagne », B. D. du 13 octobre 1968 - « La place du secteur coopératif dans l'agriculture bretonne », B. D. du 1<sup>er</sup> décembre 1968 - « Les groupements de producteurs en Bretagne », B. D. du 21 décembre 1969.
- Chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, service de documentation : *L'agriculture dans le département des Côtes-du-Nord*, déc. 1969, 42 pages photocopiées.
- Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique : « L'agriculture en Loire-Atlantique », décembre 1970, 30 pages.
- Chambre d'agriculture du Morbihan : *Le Morbihan agricole* - mai 1969, 92 p.
- Coopération Agricole : *La Coopérative de Pleyber-Christ*, n° 109, 1963, p. 22 - *La Coopérative rurale morbihannaise*, n° 110, 1963, page 37 à 42 - *La Coopérative de la Vallée du Ridor*, n° 113, 1963, page 39 à 42 - *La Coopérative laitière de Saint-Brieuc*, n° 118, 1963, page 7 à 11 - *Le GOPEX*, n° 121, 1964, page 43.
- Flatrés P. : *La seconde « révolution agricole » en Finistère*, Etudes rurales, n° 8, page 5 à 55.
- FN-CETA, journées d'études 1964 : exposés sur le groupe UNICOPA, la S.I.C.A.-GEAC, la S.I.C.A.-légumes du Nord-Finistère, la Coopérative La Presqu'île de Plougastel-Daoulas et le Groupement maraîcher rennais.
- Gourvenec A. : *Le comité économique de Bretagne pour les fruits, les légumes et les pommes de terre*, journées d'études FNSEA 1965 à Dax.
- Henry J.-B. : *Les coopératives laitières en Bretagne, un secteur menacé* - Norois, n° 53, janv.-mars 1967, page 77 à 83.
- Informations et documents agricoles (groupe La Fayette), n° 2, 15 janvier 1964 : un tournant décisif pour les coopératives de Landerneau, page 13.
- Jeunes agriculteurs (C.N.J.A.), n° 149 : *L'exemple de la coopérative avicole d'Ille-et-Vilaine*.
- Kuntz J. : *La Rurale morbihannaise*, B.T.I., n° 141, 1959, 8 pages.
- Le Rhun P.-Y. : *La mutation de l'élevage et ses conséquences : l'exemple de la région de Lamballe*, Norois, n° 66, avril-juin 1970, page 217 à 234.
- Painvin J. : *La coopérative des agriculteurs des Côtes-du-Nord et du Finistère*, Nouvelles des Marchés agricoles (FNCETA), n° 107, 15 janvier 1966, page 15 à 23.

Chapitre 1 :

n°		
0	Croquis de localisation .....	13
1	Exemple d'organisation des marchés par les Groupements de producteurs .....	27
2	Schéma général de l'apparition de diverses formes d'organisation collective dans l'agriculture bretonne .....	37

Chapitre 2 :

3	Le développement des coopératives en Bretagne .....	38
4	Nombre moyen de coopératives créées selon les différentes périodes par branche de production .....	39
5	Le développement coopératif par département .....	40
6	Carte des créations coopératives en Bretagne .....	46
7	Carte du développement de la coopération agricole en Bretagne .....	47
8	Les divers groupements de production et de commercialisation dans le Finistère (1960-1970) .....	51

Chapitre 3 :

9	Evolution du chiffre d'affaires de la coopération agricole .....	56
10	Nombre d'adhérents par coopérative en 1962 .....	63
11	Les pôles coopératifs en Bretagne en 1969-1970 .....	64
12	Les fusions et regroupements coopératifs - état en 1970 .....	65
13	Les coopératives industrielles en 1969-1970 .....	68
14	Les coopératives industrielles en 1962 .....	69
15	Les principaux équipements coopératifs en 1969-1970 .....	70

Chapitre 4 :

16	Importance du secteur coopératif par branche d'activités .....	80
17	La coopération agricole en France par région de programme .....	82
18	L'activité des coopératives agricoles dans la C.E.E. ....	83
19	Exemples de concurrences intercoopératives dans les Côtes-du-Nord (coopératives céréalières et d'approvisionnement) .....	92

Chapitre 5 :

20	Les coopératives bretonnes selon leur chiffre d'affaires en 1962 .....	105
21	Les principales coopératives selon leur chiffres d'affaires 1968-1969 .....	106
22	Les principales coopératives ou groupes coopératifs en Bretagne, zones d'action en 1970 .....	108
23	L'évolution du chiffre d'affaires coopératif par département .....	115
24	L'importance du secteur coopératif par département .....	116
25	Équipements et structures de la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne (Landerneau) en 1969-1970 .....	122
26	Localisation des adhérents de la Coopérative de Landerneau en 1966 .....	123
27	Le développement des sections laitière et porcine à la C.A.B. depuis 1966 .....	125
28	Le groupe coopératif UNICOPA .....	130
29	Pourcentage d'adhérents par canton à la C.A.B. et à UNICOPA vers 1965-1966 .....	133
30	Zones d'action des deux grands pôles coopératifs bretons d'après la localisation des adhérents - pores en 1969 .....	134
31	bis Zones d'action de la C.A.N.A. - Ancenis et de la C.A.R. - U.L.B. en juin 1970 .....	135
31	bis Zones d'action de la C.A.N.A. - Ancenis et de la C.A.R. - Rennes .....	141



32 Les S.I.C.A. en Bretagne .....	145
33 Les Groupements de producteurs en France .....	148
34 Localisation des Groupements de producteurs en Bretagne, en 1970 .....	150
35 Les productions animales organisées : nombre de producteurs de pores, volailles et œufs membres d'un groupement, par canton en 1969-1970 et importance des coopérateurs .....	153
36 Groupements de producteurs et firmes d'aliments du bétail .....	156
<i>Chapitre 6 :</i>	
37 Aires d'action des coopératives d'approvisionnement en 1962 .....	163
38 Fabrication coopérative d'aliments composés en Bretagne en 1961-1962 et en 1969 .....	164
39 Part de la coopération dans la fabrication des aliments composés du bétail en France en 1966 .....	164
40 Les usines d'aliments du bétail en Bretagne en 1969 .....	166
41 Part de la coopération dans la collecte des céréales en France en 1965 .....	168
42 L'implantation des coopératives céréalières bretonnes en 1962 ..	168
43 Les aires de collecte des coopératives céréalières en 1962 .....	169
44 Nombre d'adhérents dans les coopératives légumières en 1962 .....	172
45 Les zones de production légumière en Bretagne .....	173
46 Les groupements constituant le comité économique fruits et légumes de Bretagne (C.E.R.A.F.E.L.) en 1970 .....	175
47 Les zones de production du chou-fleur et de l'artichaut en France .....	176
48 L'organisation des marchés des fruits et légumes en France en 1965-1966 .....	176
49 Les groupements de producteurs de légumes frais en Bretagne, activité en 1965-1966 .....	177
50 Les groupements de producteurs de pommes de terre primeurs en 1965 .....	178
51 Les coopératives de commercialisation de pommes de terre de conservation et de légumes de conserve .....	178
52 Localisation des coopérateurs producteurs de légumes frais par canton en 1965-1966 .....	180
53 Place de la Bretagne dans la production de pommes de terre en France .....	182
54 La commercialisation des plants de pommes de terre en Bretagne en 1965 .....	183
55 Localisation des coopérateurs producteurs de pommes de terre de semence et de conservation en 1965-1966 .....	186
56 Localisation des coopérateurs producteurs de légumes de conserve en 1965-1966 .....	187
57 Les réalisations collectives dans la zone légumière du Nord-Finistère .....	190
58 Nombre de coopérateurs producteurs de légumes et pommes de terre, par canton de 1965-1966 .....	191
59 L'industrie laitière en Bretagne en 1969 .....	194
60 Zones d'action des principales sociétés laitières en Bretagne .....	196
61 L'évolution de la collecte coopérative de lait de 1961-1962 à 1969 ..	197
62 Les zones de ramassage des coopératives laitières en 1966 .....	201
63 Localisation des coopérateurs producteurs de lait en 1966 .....	202

64 Les zones de productions animales intensives en France en 1968-1969 .....	204
65 L'aviculture en France : abattoirs de volailles et groupements de producteurs .....	207
66 L'évolution de l'aviculture moderne en Bretagne de 1960 à 1966 ..	209
67 Exemples d'intégration en aviculture .....	212
68 Les principaux abattoirs de poulets de chair en Bretagne en 1967 ..	214
69 Les centres de conditionnement d'œufs en 1965 .....	215
70 Les groupements de producteurs de poulets de chair en 1968 .....	216
71 La production organisée d'œufs de consommation en 1969 .....	217
72 Localisation géographique de la production avicole coordonnée en 1969 .....	219
73 Les aviculteurs organisés (volailles et œufs) en 1969 .....	220
74 Les coopératives avicoles en 1969 .....	223
75 Evolution de la production avicole coopérative de 1961-1962 à 1969 ..	224
76 L'implantation géographique des groupements de producteurs de volaille en 1969 .....	225
77 L'implantation des coopératives avicoles en 1965-1966 .....	226
78 Les créations et extensions d'élevages porcins de 1964 à 1969 dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord .....	229
79 La production porcine organisée en groupements de producteurs en 1966 et en 1970 en Bretagne .....	229
80 Les groupements de producteurs de pores en Bretagne en 1969-1970 ..	233
81 Localisation des producteurs porcins organisés et part des coopérateurs en 1969-1970 .....	233
82 Implantation géographique des groupements de producteurs porcins de type coopératif en 1969-1970 .....	236
83 Implantation géographique des groupements non coopératifs .....	237
84 Localisation des producteurs porcins organisés en 1965-1966 .....	239
<i>Chapitre 7 :</i>	
85 Nombre d'adhésions par canton à toutes coopératives de commercialisation (céréales exclues) en 1965-1966 .....	247
86 Le degré de « coopératisme » par canton en 1965-1966 .....	248
87 Le développement de la coopération dans le secteur des productions animales de 1965-1966 à 1969-1970 .....	250
88 Essai : les régions agricoles dynamiques en Bretagne, sur le plan de l'organisation professionnelle (production et commercialisation) ..	254
89 Les formes d'agriculture de groupe au niveau de la production en Bretagne, en 1968 .....	256
90 Structure des exploitations en Bretagne en 1962 .....	257
91 Adhérents aux centres de gestion en 1967 .....	259
92 Prix moyen par hectare des biens agricoles vendus en 1967 .....	259
93 Physionomie politique de la Bretagne en 1962 .....	259

## TABLEAUX

n°		
1	Créations coopératives et taux de survie en Bretagne .....	44
2	Créations coopératives par département .....	44
3	Progression du chiffre d'affaires des coopératives en francs constants .....	59
4	Evolution comparée de la production agricole finale et du chiffre d'affaires coopératif .....	59
5	Evolution du chiffre d'affaires de la C.A.B. - Landerneau .....	61
6	Participation financière des adhérents à la C.A.B. en 1964 .....	62
7	R.G.C.A.-1966 : nombre d'« adhérents actifs » dans la région de programme Bretagne .....	74
7 bis	Nombre de coopérateurs par branche de productions et par département .....	75
8	Branches d'activités des coopératives et unions coopératives en 1970 .....	76
9	Part de la coopération dans la production agricole finale bretonne .....	77
10	C.C.A.O.F. - part de la coopération dans la production agricole finale des régions de « Bretagne » et « Pays de Loire » .....	78
11	La coopération en Bretagne et en France .....	81
12	Répartition des salariés permanents des industries agricoles et alimentaires selon la nature juridique de l'employeur, au 31-12-1967 .....	86
13	Part estimée de chaque département dans le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur coopératif dans la région « Bretagne » .....	113
14	Structure des chiffres d'affaires des grands pôles coopératifs bretons .....	119
15	L'importance économique des grands pôles coopératifs .....	120
16	Nombre de groupements de producteurs par département et par secteur de productions en Bretagne en 1970 .....	149
17	Nombre d'adhérents aux groupements de producteurs par département et par production .....	151
18	Part des coopératives dans la commercialisation des légumes de primeur en 1968 .....	179
19	Les producteurs de plants de pommes de terre .....	184
20	La collecte laitière par type d'entreprise en Bretagne en 1966 et 1969 .....	193
21	La collecte coopérative de lait par départements en 1969 .....	198
22	C.C.A.O.F. - la coopération laitière en Bretagne en 1968 .....	198
23	L'aviculture intensive dans la région Bretagne en 1968 (D.D.A.) .....	210
24	L'évolution du nombre de producteurs de poulets de chair membres d'un groupement de 1965-1966 à 1969 .....	218
25	L'évolution du nombre de producteurs organisés d'œufs de consommation de 1965-1966 à 1969 .....	218
26	Les adhérents aux coopératives avicoles par département en 1965-1966 et en 1969 .....	227
27	La production porcine dans les départements de la région « Bretagne » .....	230
28	L'évolution de la production porcine organisée par les groupements de producteurs de 1966 à 1970 .....	231

29	La part des groupements coopératifs dans la production porcine en 1969-1970 .....	232
30	La progression de la production porcine sous contrat coopératif de 1965-1966 à 1969-1970, par département .....	238
31	L'organisation de la viande bovine en Bretagne (F.R.S.E.A.O.) .....	241
32	Nombre d'adhésions coopératives dans les productions animales par département et leur évolution récente (1965-1966 à 1969-1970) .....	252

## TABLE DES MATIERES

PREFACE .....	7
INTRODUCTION .....	9
<i>Chapitre I : LES DIVERSES FORMES DE GROUPEMENTS AGRICOLES DE COMMERCIALISATION EN BRETAGNE</i> .....	15
I — <i>Des formes juridiques diverses</i> .....	17
1°) Les coopératives .....	17
2°) Les S.I.C.A. ....	19
3°) Les Syndicats et Associations .....	18
II — <i>Une réalité beaucoup plus complexe</i> .....	20
1°) Hétérogénéité au sein d'un même statut juridique .....	20
2°) Plusieurs niveaux d'intervention économique .....	22
• Groupements de production .....	22
• Groupements de commercialisation .....	23
3°) Conception « verticaliste » et conception « horizontaliste » .....	25
<i>Chapitre II : LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION AGRICOLE EN BRETAGNE</i> .....	31
I — <i>Les étapes du développement coopératif</i> .....	33
1°) La période des précurseurs .....	33
2°) La période 1930-1940 .....	35
3°) La période de l'après-guerre .....	36
4°) La période 1950-1961 .....	41
5°) La période 1962-1970 .....	42
II — <i>Le bilan des créations coopératives</i> .....	44
1°) Les créations .....	44
2°) La mortalité coopérative .....	45
3°) Les fusions coopératives .....	48
<i>Chapitre III : DE LA COOPERATION TRADITIONNELLE A LA COOPERATION NOUVELLE</i> .....	53
I — <i>Un renouvellement de la stratégie coopérative</i> .....	55
1°) Au cours de la période artisanale de l'agriculture .....	55
2°) Depuis une dizaine d'années .....	57
II — <i>Les transformations récentes en Bretagne</i> .....	58
1°) La progression du chiffre d'affaires coopératif .....	58
2°) Le développement de productions nouvelles .....	60
3°) Une coordination et un engagement coopératif accrus ..	61
4°) La concentration et la recherche de la polyvalence .....	62
5°) Une industrialisation croissante de l'appareil coopératif ..	66
<i>Chapitre IV : FORCES ET FAIBLESSES DU « SECTEUR COOPERATIF »</i> .....	71
I — <i>L'importance économique du secteur coopératif</i> .....	73
1°) Le nombre de coopérateurs .....	73
2°) La production contrôlée .....	75
3°) La coopération en Bretagne et en France .....	79
II — <i>Les faiblesses de la coopération agricole</i> .....	84
1°) L'hétérogénéité du secteur coopératif .....	84
• la taille des coopératives .....	84

• la fonction économique .....	85
• la participation coopérative .....	86
• l'absence d'une doctrine claire .....	88
2°) Les concurrences inter-coopératives .....	91
3°) La sous-industrialisation du « secteur coopératif » .....	96
<b>Chapitre V : LES GROUPES EN PRESENCE</b> .....	101
I — <i>Tableau des coopératives agricoles en Bretagne</i> .....	103
1°) Situation générale .....	103
2°) Tableau par département .....	107
3°) L'activité coopérative par département .....	113
II — <i>Les trois grands pôles coopératifs bretons</i> .....	117
1°) La C.A.B. - Landerneau .....	117
évolution, importance économique, implantation géographique, structures.	
2°) L'union régionale UNICOPA .....	127
origines du groupe, importance économique et coopératives adhérentes, stratégie économique et structures du groupe, problèmes.	
3°) La C.A.N.A. d'Anecnis .....	140
origine et étapes de croissance, situation en 1970.	
III — <i>S.I.C.A. et Groupements de producteurs</i> .....	144
1°) Caractères généraux .....	144
2°) La place des Groupements de producteurs .....	147
3°) Les problèmes liés aux Groupements de producteurs .....	154
<b>Chapitre VI : LA COOPERATION PAR BRANCHE D'ACTIVITES</b> .....	159
I — <i>L'approvisionnement</i> .....	161
II — <i>Les céréales</i> .....	165
III — <i>Les légumes, pommes de terre et fruits</i> .....	170
1°) Les légumes de primeur .....	174
2°) Les pommes de terre de semence et de conservation ..	179
3°) Les légumes de conserve .....	185
4°) Légumes et fruits divers .....	188
IV — <i>La production laitière</i> .....	192
1°) L'« explosion laitière » en Bretagne .....	193
2°) L'industrie laitière .....	193
3°) Le secteur coopératif .....	195
V — <i>L'aviculture</i> .....	203
1°) Une production spécialisée en déclin .....	206
2°) Une production intégrée et organisée en groupements de producteurs .....	211
3°) Un secteur coopératif minoritaire et hétérogène .....	221
VI — <i>Les productions porcine et bovine</i> .....	221
1°) Une production porcine au développement spectaculaire ..	228
2°) Une production de plus en plus spécialisée .....	230
3°) Le développement de l'organisation en groupements de producteurs .....	230
4°) Un secteur coopératif dynamique mais limité à la production .....	231
5°) Une production bovine en voie d'organisation .....	238

<b>Chapitre VII : BILAN ET PROBLEMES DE L'ACTION COOPERATIVE</b> .....	243
I — <i>Bilan partiel de l'action coopérative</i> .....	245
1°) Bilan géographique .....	245
2°) Bilan socio-économique .....	261
II — <i>Les problèmes actuels et les limites de l'action coopérative</i> .....	264
1°) Les coopératives contestées .....	264
2°) Finalités et réalités de l'action coopérative .....	265
3°) La dilution des principes coopératifs .....	266
4°) La coopération « secteur-témoin » ou forme originale de capitalisme ? .....	269
5°) Les objectifs nouveaux : « pouvoir économique » et développement régional .....	273
<b>CONCLUSION</b> .....	279
<b>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</b> .....	283
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	289
<b>TABLEAUX</b> .....	292
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	295

Achévé d'imprimer  
1er Trimestre 1972  
E.M.U. - 40, rue Pascal - PARIS 13e -

